# ANNUAIRE

DE

# L'UNIVERSITÉ LAVAL

DE

## MONTRÉAL



**ANNÉE ACADÉMIQUE 1913-1914**



**MONTREAL**

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

249, rue Lagauchetière Est

—

1913



Université Laval de Montréal.

# ANNUAIRE

DE

# L'UNIVERSITÉ LAVAL

DE

## MONTRÉAL



## ANNÉE ACADÉMIQUE 1913-1914



**MONTREAL**

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

249, rue Lagauchetière Est

—

1913

# 1913

## SEPTEMBRE

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | | | | |

## OCTOBRE

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

## NOVEMBRE

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | | | | | | |

## DÉCEMBRE

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 | | | |

# 1914

## JANVIER

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

## FÉVRIER

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |

## MARS

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | | | | |

## AVRIL

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | | |

## MAI

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 | | | | | | |

## JUIN

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | | | | |

## JUILLET

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

## AOUT

| Di. | Lu. | Ma. | Me. | Je. | Ve. | Sa. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 | | | | | |

# Calendrier de l'année académique 1913-1914

## SEPTEMBRE 1913

| | |
|---|---|
| 1 Lundi | Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.<br>Ouverture des cours à l'Institut Agricole d'Oka. |
| 4 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.<br>Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval. |
| 5 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| 8 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. |
| 9 Mardi | Ouverture des cours à la Faculté de Droit, à 9 heures du matin. |
| 10 Mercredi | Ouverture du camp d'arpentage pour les élèves de l'Ecole Polytechnique. |
| 16 Mardi | Rentrée du Grand-Séminaire.<br>Ouverture des cours à l'Ecole de Chirurgie Dentaire. |
| 17 Mercredi | Ouverture de la retraite annuelle du Grand-Séminaire. |
| 21 DIMANCHE | Reprise de la messe universitaire à Notre-Dame-de-Lourdes, à 8.30 heures. |
| 25 Jeudi | Ouverture des cours à la Faculté de Théologie.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |
| 29 Lundi | Ouverture des cours à l'Ecole de Pharmacie.<br>Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |

## OCTOBRE 1913

| | |
|---|---|
| 1 Mercredi | Ouverture des cours à la Faculté de Médecine.<br>Ouverture des cours à l'Ecole Polytechnique.<br>Ouverture des cours à l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |
| 2 Jeudi | Examens à la Faculté de Médecine des élèves qui ne sont pas sous brevet.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. |
| 3 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| 6 Lundi | Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. |
| 8 Mercredi | Messe du Saint-Esprit à la Cathédrale, à 9 hrs.<br>Ouverture solennelle de l'année académique dans la salle des Promotions, à 8.15 heures du soir. |
| 12 DIMANCHE | Ouverture des cours de Religion à la Messe universitaire. |
| 13 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. |
| 18 Samedi | **Fête de saint Luc, patron de la Faculté de Médecine.** |
| 27 Lundi | Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |
| 29 MERCREDI | Réunion du Comité Exécutif.<br>Assemblée du Bureau des Gouverneurs. — Elections. |
| 30 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |

## NOVEMBRE 1913

| | |
|---|---|
| 1 SAMEDI | **Toussaint.** — **Congé universitaire.** |
| 3 Lundi | Commémoration des Défunts. — **Congé universitaire.**<br>Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. |
| 5 MERCREDI | Assemblée de la Corporation des Administrateurs — Elections.<br>Ouverture des conférences publiques. —Conférence de Littérature Française. |
| 6 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.<br>Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval. |
| 7 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| 10 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.<br>Ouverture du cours didactique de Littérature Française. |
| 12 Mercredi | Ouverture des conférences publiques sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. |
| 17 Lundi | Cours didactique de Littérature Française. |
| 19 Mercredi | Conférence de Littérature Française. |
| 21 Vendredi | **Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie. Fête patronale du Grand-Séminaire.**<br>Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. |
| 24 Lundi | Cours didactique de Littérature Française.<br>Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |
| 26 Mercredi | Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. |
| 27 Jeudi | 11me anniversaire de la mort de M. l'abbé Colin, p. s. s., bienfaiteur insigne de l'Université.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |
| 30 DIMANCHE | **1er Dimanche de l'Avent.** |

## DECEMBRE 1913

| | |
|---|---|
| 1 Lundi | **Fête de saint Eloi, patron de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.**<br>Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| 3 Mercredi | Conférence de Littérature Française. |
| 4 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. |
| 5 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.<br>Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. |
| 6 Samedi | **Fête de saint Nicolas, patron de l'Ecole de Pharmacie Laval.** |
| 7 DIMANCHE | **2me Dimanche de l'Avent.** |
| 8 Lundi | **Immaculée Conception. — Fête patronale de l'Université et de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.**<br>Messe solennelle à la Cathédrale, à 10 heures. —Sermon. |
| 10 Mercredi | Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. |
| 14 DIMANCHE | **3me Dimanche de l'Avent.** |
| 15 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| 17 Mercredi | Conférence de Littérature Française. |
| 18 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |
| 19 Vendredi | Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. |
| 20 Samedi | Ordination générale au Grand-Séminaire. |
| 21 DIMANCHE | **4me Dimanche de l'Avent.** |
| 22 Lundi | Cours didactique de Littérature Française. |
| 24 Mercredi | **Ouverture des vacances de Noël dans les Facultés et les Ecoles.** |
| 25 Jeudi | **Noël.** |
| 27 Samedi | Fête de saint Jean, apôtre, célébrée solennellement au Grand-Séminaire. |
| 29 Lundi | Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |

## JANVIER 1914

| | |
|---|---|
| 1 JEUDI | **Circoncision.** |
| **4 DIMANCHE** | **Fête de saint Robert, patron de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.** |
| **5 Lundi** | Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. |
| **6 Mardi** | **Epiphanie.** |
| **7 Mercredi** | Reprise des cours aux Facultés et aux Ecoles.<br>Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. |
| **8 Jeudi** | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.<br>Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval. |
| **9 Vendredi** | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| **12 Lundi** | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| **14 Mercredi** | Conférence de Littérature Française. |
| **16 Vendredi** | Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. |
| **19 Lundi** | Examen du premier semestre à la Faculté de Théologie.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| **21 Mercredi** | Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. |
| **26 Lundi** | Cours didactique de Littérature Française.<br>Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |
| **28 Mercredi** | Conférence de Littérature Française.<br>Ouverture des vacances dans la Faculté de Théologie. |
| **29 Jeudi** | Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |

## FEVRIER 1914

| | |
|---|---|
| 2 Lundi | Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| 4 Mercredi | Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. |
| 5 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. |
| 6 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| 8 DIMANCHE | Septuagésime. |
| 9 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| 11 Mercredi | Reprise des cours à la Faculté de Théologie.<br>Conférence de Littérature Française. |
| 15 DIMANCHE | Sexagésime. |
| 16 Lundi | Cours didactique de Littérature Française. |
| 18 Mercredi | Ouverture des conférences de Droit Public de l'Eglise. |
| 21 SAMEDI | **Vacances des Jours Gras dans les Facultés et les Ecoles.** |
| 22 DIMANCHE | Quinquagésime. |
| 23 Lundi | Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |
| 25 Mercredi | Cendres. |
| 26 Jeudi | Reprise des cours dans les Facultés et les Ecoles.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |

## MARS 1914

| | |
|---|---|
| 1 DIMANCHE | **1er Dimanche du Carême.** |
| 2 Lundi | Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| 4 Mercredi | Conférence de Littérature Française. |
| 5 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.<br>Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval. |
| 6 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| 7 Samedi | **Fête de saint Thomas d'Aquin.**—Séances solennelles d'argumentations scolastiques à la Faculté de Théologie. |
| 8 DIMANCHE | **2me Dimanche du Carême.** |
| 9 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| 11 Mercredi | Conférence de Droit Public de l'Eglise. |
| 15 DIMANCHE | **3me Dimanche du Carême.** |
| 16 Lundi | Cours didactique de Littérature Française. |
| 18 Mercredi | Conférence de Littérature française. |
| 22 DIMANCHE | **4me Dimanche du Carême.** |
| 23 Lundi | Cours didactique de Littérature française. |
| 25 Mercredi | Ouverture de la retraite préparatoire à la communion pascale. Sermon et bénédiction du Saint-Sacrement, à 7.30 heures du soir. |
| 26 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |
| 29 DIMANCHE | **Passion.** — Clôture de la retraite. Messe, allocution, communion, à 8 heures. |
| 30 Lundi | Cours didactique de Littérature Française.<br>Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |

## AVRIL 1914

| | |
|---|---|
| 1 Mercredi | Conférence de Droit Public de l'Eglise. |
| 2 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. |
| 3 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| 5 DIMANCHE | Les Rameaux. |
| 6 Lundi | Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| 8 Mercredi | Vacances de Pâques dans les Facultés et les Ecoles. |
| 9 Jeudi | Jeudi-Saint. |
| 10 Vendredi | Vendredi-Saint. |
| 11 Samedi | Samedi-Saint. |
| 12 DIMANCHE | Pâques. |
| 13 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| 15 Mercredi | Conférence de Droit Public de l'Eglise. |
| 19 DIMANCHE | Quasimodo. |
| 20 Lundi | Cours didactique de Littérature Française.<br>Reprise des cours dans les Facultés et les Ecoles. |
| 22 Mercredi | Conférence de Littérature Française. |
| 27 Lundi | Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.<br>Cours didactique de Littérature Française. |
| 29 Mercredi | Assemblée du Bureau des Gouverneurs. — Nominations.<br>Conférence de Droit Public de l'Eglise. |
| 30 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |

## MAI 1914

| | |
|---|---|
| 1 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| 2 Samedi | Examen écrit au cours de Littérature Française. |
| 3 DIMANCHE | Pèlerinage à Notre-Dame-de-Bonsecours, à 8.30 heures du matin. |
| 4 Lundi | Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. |
| 5 Mardi | Examen oral au cours de Littérature Française. |
| 6 MERCREDI | Assemblée de la Corporation des Administrateurs. — Nominations.<br>**Clôture des conférences publiques et des cours de Littérature Française.** |
| 7 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.<br>Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval. |
| 11 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. |
| 15 Vendredi | Anniversaire de l'institution canonique de l'Université Laval, 1876.<br>**Fête de saint Isidore, patron de l'Institut Agricole d'Oka.** |
| 19 Mardi | **Fête de saint Yves, patron de la Faculté de Droit.** |
| 21 Jeudi | Ascension. |
| 25 Lundi | Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |
| 27 Mercredi | Concours à la Faculté de Théologie. |
| 28 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |
| 31 DIMANCHE | Pentecôte. |

## JUIN 1914

| | |
|---|---|
| 1 Lundi | Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. |
| 4 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. |
| 5 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| 6 Samedi | Ordination générale au Grand-Séminaire. |
| 7 DIMANCHE | Trinité. |
| 8 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. |
| 15 Lundi | Examen du second semestre dans la Faculté de Théologie. |
| 20 Samedi | Examen de licence dans la Faculté de Théologie. |
| 24 Mercredi | **Fête de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens-Français.** |
| 25 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |
| 26 Vendredi | Sortie du Grand-Séminaire. |
| 29 Lundi | Fête des saints apôtres Pierre et Paul.<br>Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |
| 30 Mardi | Commémoration de saint Paul. — Fête patronale de Sa Grandeur Mgr le vice-chancelier. |

## JUILLET 1914

| | |
|---|---|
| 2 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.<br>Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval. |
| 3 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| 6 Lundi | Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. |
| 13 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. |
| 27 Lundi | Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |
| 30 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |

## AOUT 1914

| | |
|---|---|
| 1 Samedi | Anniversaire de l'élection de Pie X. |
| 3 Lundi | Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.<br>Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. |
| 6 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. |
| 7 Vendredi | Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. |
| 9 DIMANCHE | 10me anniversaire du couronnement de Pie X. |
| 10 Lundi | Réunion du Comité Exécutif.<br>Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. |
| 15 SAMEDI | **Assomption de la Très Sainte Vierge.** |
| 27 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles. |
| 31 Jeudi | Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. |

# L'UNIVERSITÉ LAVAL

## DE MONTREAL

L'Université Laval a été fondée à Québec, en 1852, par le Séminaire de cette ville, qui lui donna le nom de son fondateur, Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. Les directeurs de cette maison obtinrent alors de S. M. Victoria 1re une charte qui, en confirmant les droits et les privilèges qu'ils avaient possédés jusque-là, leur conférait en plus les droits et privilèges d'université, pour l'instruction de la jeunesse dans les études secondaires et professionnelles.

En 1876, à la suite d'une demande de Mgr Bourget, évêque de Montréal, pour obtenir une université catholique dans sa ville épiscopale, la Sacrée Congrégation de la Propagande enjoignit à l'Université Laval d'établir une succursale à Montréal, pour y donner le même enseignement qu'à Québec. Cet enseignement fut inauguré en 1878 dans les Facultés de Théologie et de Droit; en 1879, dans la Faculté de Médecine; et en 1887, dans la Faculté des Arts. En vertu de la constitution apostolique *Jam dudum,* du 2 février 1889, la succursale est devenue pratiquement indépendante de la maison de Québec. Elle reçoit ses grades du conseil universitaire de Québec; mais elle possède une administration locale complète.

Elle comprend quatre Facultés, celles de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts: et neuf Ecoles agrégées ou affiliées, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole de Médecine Com-

parée et de Science Vétérinaire de Montréal, l'Ecole de Chirurgie Dentaire, l'Ecole de Pharmacie Laval, l'Institut Agricole d'Oka, l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles, l'Institut des Frères Maristes, l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne et l'Institut des Frères de Sainte-Croix. L'enseignement se donne en français dans toutes ces sections, sauf dans celle de Théologie où il se donne en latin.

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs grades à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont un collège pour les étudiants canadiens.

Les Facultés de Droit et de Médecine sont installées dans l'édifice de la rue Saint-Denis. Elles y ont de vastes salles de cours et des bibliothèques sectionnelles. La Faculté de Médecine y possède en outre un amphithéâtre, une salle de dissection et des laboratoires pour la chimie, l'histologie, la bactériologie, l'électricité médicale, etc.

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,* fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria, de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses grades jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps.

La Faculté des Arts n'a pas encore atteint son plein développement. Comme l'enseignement scientifique et littéraire, qui fait l'objet ordinaire des cours de cette Faculté dans les universités anglaises, est donné dans cette province à la jeunesse catholique par les collèges et les petits-séminaires classiques affiliés à l'Université Laval, où les élèves obtiennent les grades de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas dans l'Université même.

Trois cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le premier, celui de Littérature Française, fondé en 1898 par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second cours a pour objet le Droit Public de l'Eglise ; et le troisième, l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, sont chargés de cours réguliers dans les collèges affiliés à l'Université ou sont appelés occasionnellement à donner quelques conférences publiques dans l'Université.

La Faculté des Arts encourage en outre et contrôle effectivement l'instruction classique donnée aux jeunes filles dans l'Ecole d'Enseignement Supérieur dirigée par les Dames de la Congrégation. Elle a aussi organisé dans certaines congrégations de Frères un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne français.

Sa bibliothèque d'étude, tenue au courant des meilleures publications par des apports annuels considérables, contribue largement au développement intellectuel des étudiants et du public en général.

Une revue très appréciée que dirige un groupe de professeurs universitaires, concourt au même but.

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et pourvue en 1908 d'un département d'architecture, est aussi annexée depuis 1887 à la Faculté des Arts. Cette Ecole, généreusement subventionnée par le gouvernement provincial et les principaux chemins de fer du Dominion, correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc. L'Ecole Polytechnique est installée dans de vastes édifices spéciaux adaptés à ses besoins et où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire, installée cette année même dans un bel édifice, rue De-Montigny, existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le grade final est celui de docteur en médecine vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques qui se donnent à l'infirmerie de l'Ecole, rue Craig-Est. L'Ecole possède de belles salles de cours, un intéressant musée pathologique, un laboratoire de bactériologie, un laboratoire de chimie, etc. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre les médecins vétérinaires possédant bien leur art.

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec au mois de mai de la même année. Cette Ecole destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, a débuté livrée à ses propres ressources et appuyée sur le seul dévouement de ses professeurs. Elle s'est développée rapidement et, chaque année, des élèves européens y viennent suivre des cours très appréciés.

L'enseignement couvre une période de quatre années, et le grade final est celui de " docteur en chirurgie dentaire".

Les cours théoriques, les cliniques et les démonstrations se donnent dans un spacieux immeuble, situé sur la rue Saint-Hubert. A ce dernier endroit se trouvent aussi de magnifiques salles d'opération avec chaises de dentistes et laboratoires parfaitement outillés.

L'infirmerie est ouverte, au même endroit, tous les jours de 9 heures à midi: les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

L'Ecole de Pharmacie Laval, constituée en Corporation par une loi spéciale de la législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les cours sont donnés dans l'édifice même de l'Univer-

sité, du commencement d'octobre aux premiers jours d'avril.

L'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval le 26 mars 1908. En fait, il existait déjà depuis plusieurs années: son fonctionnement régulier datant du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial. Sous un nom plus modeste—Ecole d'Agriculture—cette institution remportait des succès de plus en plus marqués, quand, pendant l'hiver de 1907, elle se transforma foncièrement, au double point de vue d'une installation matérielle plus moderne et d'un programme d'études plus étendu — surtout sous le rapport scientifique.

Outre un cours préparatoire d'une année, l'Institut donne un cours de trois années aboutissant aux grades académiques. Un enseignement spécial, qui comprend plusieurs *cours abrégés*, y est organisé en faveur des personnes, adultes ou jeunes, empêchées d'embrasser dans toute leur étendue les programmes réguliers.

L'Institut est largement pourvu de bibliothèques, de musées et de laboratoires.

Il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, pour les avantages pratiques et les facilités de la formation professionnelle à offrir aux élèves, rien de comparable aux dix-huit cents acres de terre qui forment la célèbre exploitation agricole de la Trappe de Notre-Dame-du-Lac.

L'Institut Agricole d'Oka est situé sur le lac des Deux-Montagnes, à dix lieues environ de Montréal.

Au mois de septembre 1908, le Conseil Universitaire affiliait à l'Université l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour

les Jeunes Filles, inaugurée solennellement le 8 octobre de la même année.

Le but de cette fondation est de répondre aux exigences des temps actuels. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines, remarque bien vite le courant qui pousse les femmes vers l'acquisition de connaissances intellectuelles plus étendues. Ce désir de s'instruire est légitime, mais encore est-il besoin qu'il soit bien dirigé.

C'est en 1909 que fut fondé, avec des règlements spéciaux et des programmes très étendus, le cours d'Enseignement Secondaire Moderne dont nous parlions plus haut. Jusqu'ici le bénéfice de cette organisation universitaire est destiné uniquement aux Frères déjà pourvus d'un brevet de capacité du degré primaire supérieur et appartenant à une Congrégation enseignante affiliée à l'Université.

L'Institut des Frères Maristes fut le premier à vouloir jouir des avantages de cette création nouvelle, et il obtenait son affiliation le 15 décembre 1909.

Les Frères de l'Instruction chrétienne, du diocèse de Montréal comme leurs devanciers, et les Frères de la Croix de Jésus, du diocèse de Rimouski, s'empressèrent de marcher sur leurs pas. En 1912, les Frères de la Congrégation de Sainte-Croix, du diocèse de Montréal, ont obtenu le même privilège.

L'Université est heureuse d'avoir inauguré ce mouvement de progrès, qui aura sans doute des conséquences très grandes pour l'avenir de l'enseignement congréganiste dans la province de Québec et dans tout le Canada.

Toutes ces facultés et ces écoles jouissent d'une grande liberté d'initiative et d'action, en tout ce qui concerne l'organisation de leurs études et leur régie interne.

L'archevêque de Montréal, en qualité de vice-chancelier, contrôle la nomination et la destitution des professeurs, et exerce une haute surveillance sur la doctrine et la discipline.

Il est de droit président de la Corporation des Administrateurs qui a la propriété de l'Université et gère ses finances. Les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Montréal, des délégués de tous les collèges et petits-séminaires affiliés de la même province, des délégués des facultés et de leurs anciens gradués, siègent aussi dans cette corporation, qui exerce ordinairement son action par un Bureau de Gouverneurs, composé de personnalités éminentes de la finance et des professions libérales.

Un vice-recteur ecclésiastique, choisi par NN. SS. les évêques de la province de Montréal, représente, pour la discipline et l'administration générale, le Conseil Universitaire, la Corporation des Administrateurs et le Bureau des Gouverneurs : un Comité Exécutif de quatre membres, délégué par ce bureau, l'assiste dans la gestion des affaires financières courantes.



# UNIVERSITE LAVAL

---

## CARDINAL PROTECTEUR

L'EMINENTISSIME

JEROME-MARIE GOTTI

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

DU TITRE DE SAINTE-MARIE DE LA SCALA

PRÉFET GÉNÉRAL

DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

---

## CONSEIL SUPERIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE " INTER VARIAS SOLLICITUDINES "

POUR LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MOEURS

NN. SS. LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES

De la province de Québec



# PERSONNEL

POUR L'ANNEE 1913-1914

---

## VICE-CHANCELIER-APOSTOLIQUE

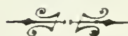
S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal.

## VICE-RECTEUR

M. le chanoine GASPARD DAUTH, chanoine titulaire de la Métropole de Montréal.

## SECRETAIRE-GENERAL

M. l'abbé J.-LEONIDAS DESJARDINS



# ADMINISTRATEURS

## MEMBRES EX-OFFICIO

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal.

S. G. Mgr JOSEPH-MEDARD EMARD, évêque de Valleyfield.

S. G. Mgr PAUL LAROCQUE, évêque de Sherbrooke.

S. G. Mgr ALEXIS-XISTE BERNARD, évêque de Saint-Hyacinthe.

S. G. Mgr L'EVEQUE DE JOLIETTE.

M. le chanoine GASPARD DAUTH, vice-recteur.

M. le chanoine C. LECOQ, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

M. l'abbé F. LELANDAIS, doyen de la Faculté de Théologie.

L'honorable juge M. MATHIEU, doyen de la Faculté de Droit.

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE, doyen de la Faculté de Médecine.

S. G. Mgr Z. RACICOT, évêque de Pogla, doyen de la Faculté des Arts.

## MEMBRES A VIE

(Designés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64.)

---

L'honorable L.-O. TAILLON, docteur en droit, avocat, ancien Premier-Ministre du Gouvernement provincial, ancien ministre du Gouvernement fédéral, membre du Conseil Privé de Sa Majesté.

L'honorable SIMEON PAGNUELO, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, juge en retraite.

L'honorable LOUIS TELLIER, juge à la Cour Supérieure.

## MEMBRES ELUS POUR CINQ ANS (1)

M. l'abbé J.-E. DORVAUX, P. S. S., délégué de la Faculté de Théologie (1913).

L'honorable juge H. ARCHAMBEAULT, délégué de la Faculté de Droit (1914).

M. le Dr L.-E. DESJARDINS, délégué de la Faculté de Médecine (1913).

M. ERNEST MARCEAU, délégué de la Faculté des Arts (1914).

M. l'abbé C. CHAUMONT, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sainte-Thérèse (1915).

---

(1) La date mise à la suite des noms des membres électifs de la Corporation des Administrateurs est celle de l'expiration de leur mandat.

M. l'abbé O. GAGNON, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sherbrooke (1915).

Mgr P.-H. CHOQUETTE, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Saint-Hyacinthe (1914).

M. le chanoine G.-V. VILLENEUVE, délégué du Collège de l'Assomption (1914).

Le R. Père M. ROBERGE, C. S. V., supérieur et délégué du Collège de Joliette (1914).

Le R. Père E. HEBERT, C. S. C., supérieur et délégué du Collège de Saint-Laurent (1914).

Le R. Père A.-D. RICHARD, C. S. V., supérieur et délégué du Collège Bourget (1915).

M. l'abbé R. LABELLE, P. S. S., directeur et délégué du Collège de Montréal (1914).

M. l'abbé A.-P. SABOURIN, supérieur et délégué du Collège de Valleyfield (1915).

M. l'abbé A. PAPINEAU, supérieur et délégué du Collège de Saint-Jean (1918).

L'honorable juge EUGENE LAFONTAINE, délégué des gradués de la Faculté de Droit (1915).

L'honorable juge HONORE GERVAIS, délégué des gradués de la Faculté de Droit (1915).

M. le Dr E. SAINT-JACQUES, délégué des gradués de la Faculté de Médecine (1916).

Le T. R. Père EDOUARD LECOMPTE, des RR. PP. Jésuites (1913).

L'honorable N. PERODEAU, notaire, conseiller législatif (1913).

M. le Dr J.-O. CAMIRAND (1913).

M. S.-R. JORON, notaire (1913).

Sir RODOLPHE FORGET, financier (1917).

M. J.-M. TELLIER, avocat (1915).

M. HORMISDAS LAPORTE, négociant (1917).

OFFICIERS

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal, président.

M. le chanoine G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge M. MATHIEU, 1er vice-président.

L'honorable juge S. PAGNUELO, 2e vice-président.

*Secrétaire :* M. l'abbé J.-L. DESJARDINS



# GOUVERNEURS

## EX-OFFICIO

M. le chanoine GASPARD DAUTH, vice-recteur.

## DELEGUES

M. le chanoine W.-C. MARTIN, délégué de Mgr l'archevêque de Montréal.

M. l'abbé N.-A. TROIE, P. S. S., délégué de M. le supérieur de Saint-Sulpice de Montréal.

## MEMBRES ELUS POUR CINQ ANS (1)

Sir LOUIS-AMABLE JETTE, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi (1915).

L'honorable S. PAGNUELO, juge en retraite (1913).

L'honorable A. THIBAUDEAU, sénateur (1916).

M. le chanoine A. P. DUBUC, chanoine honoraire de la Métropole de Montréal (1913).

Sir THOMAS-G. SHAUGHNESSY, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (1913).

(1) La date mise à la suite des noms des membres électifs du Bureau des Gouverneurs est celle de l'expiration de leur mandat.

L'honorable L.-O. LORANGER, juge en retraite (1913).

M. Z. HEBERT, négociant (1916).

L'honorable LOUIS BEAUBIEN (1916).

L'honorable JEREMIE-L. DECARIE, secrétaire de la Province (1915).

M. CLARENCE-F. SMITH, industriel (1917).

## OFFICIERS

M. le chanoine G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge L.-O. LORANGER, président.

M. le chanoine A.-P. DUBUC, 1er vice-président.

L'honorable A.-A. THIBAUDEAU, 2ème vice-président.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . ., trésorier.

*Secrétaire :* M. l'abbé J.-L. DESJARDINS

## COMITE EXECUTIF

M. le chanoine G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge L.-O. LORANGER, président.

M. Z. HEBERT, 1er vice-président.

M. C.-F. SMITH, 2e vice-président.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . ., trésorier.



## RELEVE NUMERIQUE DES ELEVES

### Pour l'année 1912-1913

| | | |
|---|---|---|
| Faculté de Théologie | 251 | |
| Faculté de Droit | 157 | |
| Faculté de Médecine | 144 | |
| Faculté des Arts (Littérature Française) | 36 | |
| Ecole Polytechnique | 163 | |
| Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire | 50 | |
| Ecole de Chirurgie Dentaire | 119 | |
| Ecole de Pharmacie Laval | 93 | |
| Institut Agricole d'Oka | 115 | |
| Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles | 496 | 1624 |
| Enseignement Secondaire Moderne : | | |
| Institut des Frères Maristes | 16 | |
| Frères de l'Instruction Chrétienne | 43 | |
| Frères de Sainte-Croix | 15 | 74 |
| Collèges affiliés : | | |
| Séminaire de Sainte-Thérèse | 400 | |
| Séminaire Saint-Charles-Borromée | 428 | |
| Collège de L'Assomption | 370 | |
| Collège de Saint-Laurent | 525 | |
| Séminaire de Joliette | 402 | |
| Séminaire de Saint-Hyacinthe | 476 | |
| Collège Bourget | 371 | |
| Séminaire de Montréal | 350 | |
| Collège de Valleyfield | 302 | |
| Collège de Saint-Jean | 195 | 3819 |
| | | 5517 |

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs degrés à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont un collège pour les étudiants canadiens.

## PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

### DOYEN

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S.

### SECRETAIRE

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S.

### PROFESSEURS TITULAIRES

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S., docteur en théologie; *professeur de théologie pastorale.*

M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'hébreu.*

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S., docteur en théologie et en droit canonique; *professeur de théologie morale (3me année), de droit canonique (3me année) et d'hébreu.*

M. FIRMIN DUCHEIN, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur de théologie morale et de droit canonique (1ère année).*

M. BARTHELEMY-MARIE GATTET, P. S. S.; *professeur d'Ecriture-Sainte (3ème année) et de liturgie (1ère année).*

M. GUILLAUME BERGER, P. S. S.; *professeur de morale (2ème année) et de droit canonique (2ème année).*

M. LUCIEN-JOSEPH FRANÇOIS, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'Ecriture Sainte (2me année), de liturgie (2me et 3me années) et de français.*

M. ROMEO NEVEU, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'histoire ecclésiastique (2ème et 3ème années).*

M. JEAN-JOSEPH-HENRI GARROUTEIGT, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur de théologie dogmatique (3ème année), de prédication (2ème et 3ème années) et de chant sacré.*

M. HENRI-J. JEANNOTTE, P. S. S., docteur en théologie, licencié en Ecriture-Sainte ; *professeur de dogme (2ème année), d'histoire (1ère année) et d'hébreu.*

M. AUGUSTE PASQUIER, P. S. S.; *professeur de théologie dogmatique (1ère année).*

M. HENRI-L. JASMIN, docteur en théologie et en philosophie, licencié en Ecriture Sainte; *professeur d'Ecriture Sainte (1ère année) et de français.*



# ÉLÈVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

## DURANT L'ANNEE 1912-1913 (1)

### IVme Année (2)

| | |
|---|---|
| MM. Baker, Frederick-A. | Providence, R. I. |
| Bédard, Georges | Providence, R. I. |
| Boutin, Joseph-E. | Springfield, Mass. |
| Boylan, Thomas-K. | Toronto, Ont. |
| Caprio, Salvatore | Altoona, Pa. |
| Carrières, Damase-J.-A. | Burlington, Vt. |
| Desroches, Ovide-J.-C. | Saint-Albert, Alta. |
| Geisel, Léonard-J. | Manchester, N. H. |
| Keane, Edward-Th. | Toronto, Ont. |
| Kelly, William | Toronto, Ont. |
| McCann, Henry-E. | Springfield, Mass. |
| McDonell, Jean | Alexandria, Ont. |
| McGuinness, Patrick | Ogdensburg, N. Y. |
| McMahon, John-C. | Springfield, Mass. |
| Mitchell, James-I. | Springfield, Mass. |
| Pamerleau, Maxime-T. | Portland, Me. |
| Paradis, Ludovic-Th. | Hartford, Conn. |
| Poirier, Georges | Portland, Me. |
| Routhier, Daniel | Ottawa, Ont. |
| Sniderhon, Georges-M. | Oregon City, Or. |
| Stanton, Austin | Ottawa, Ont. |
| Sullivan, Joseph-S. | Portland, Me. |
| Théoret, Anatole | Saint-Boniface, Man. |

### IIIme Année

| | |
|---|---|
| MM. Baillargeon, Joseph | Vic. ap. de Témiscamingue, Ont. |
| Breen, William-P. | Pembroke, Ont. |
| Brogger, Joseph-A. | Grand Rapids, Mich. |

(1) Les noms de lieu indiquent le diocèse.

(2) Tous ces messieurs ont été ordonnés prêtres durant l'année.

| | |
|---|---|
| MM. Brulé, Joseph-Ph. | Joliette, Q. |
| Cahalane, John-E. | Manchester, N. H. |
| Caumartin, Donat | Joliette, Q. |
| Chadilion, Joseph-G. | Montréal, Q. |
| Chagnon, F.-Xavier | Joliette, Q. |
| Chlapowski, Stanislas | Springfield, Mass. |
| Clancy, Aloysius | Toronto, Ont. |
| Collette, Ernest-H. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Connors, James-F. | Springfield, Mass. |
| Coyle, Patrick-F. | Springfield, Mass. |
| Desmarais, Joseph-A. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Doyle, Bernard | Toronto, Ont. |
| Dupuis, Noé | Springfield, Mass. |
| Farquharson, Léo | Grand Rapids, Mich. |
| Garceau, Camille | Joliette, Q. |
| Gaudet, Henri | Joliette, Q. |
| Gauthier, Charles-F. | Alexandria, Ont. |
| Goodrow, William | Hamilton, Ont. |
| Johnson, George | Portland, Me. |
| Kelly, Michael-J. | Ogdensburg, N. Y. |
| Kilcoyne, William | Hartford, Conn. |
| Labelle, Charles-A. | Montréal, Q. |
| Laflamme, Albert | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Lambert, Alexandre | Saint-Boniface, Man. |
| Lambertus, George | Hamilton, Ont. |
| Larose, Eugène | Montréal, Q. |
| Lemire, Médard | Montréal, Q. |
| McGoey, Jeremiah | Hamilton, Ont. |
| McNeil, Cecil | Saint-Boniface, Man. |
| McNeil, James | Kingston, Ont. |
| McNeil, John | Grand Rapids, Mich. |
| Maney, Frank | Manchester, N. H. |
| Morin, Ernest | Providence, R. I. |
| Morin, John-F. | Manchester, N. H. |
| Morin, René | Ottawa, Ont. |
| O'Brien, Ambrose | Toronto, Ont. |
| O'Connor, John-M. | Toronto, Ont. |
| O'Gara, Martin | Ottawa, Ont. |
| O'Gorman, Charles | Pembroke, Ont. |
| Ouellette, Ludger | Portland, Me. |
| Pennylegion, Francis | Toronto, Ont. |
| Philipp, Karl | Seattle, Wash. |
| Plante, Joseph | Joliette, Q. |

MM. Plante, Olaüs — Joliette, Q.
Quinn, William — Hartford, Conn.
Quirk, Edmund — Manchester, N. H.
Richard, Arthur — Joliette, Q.
Roy, Emile — Saint-Hyacinthe, Q.
Ryan, Frederick — Grand Rapids, Mich.
Schnitzler, Joseph-H. — Edmonton, Alberta.
Smith, Michael — Ottawa, Ont.
Sullivan, Daniel — Manchester, N. H.
Thellen, Joseph — Joliette, Q.
Vincent, Eugène — Joliette, Q.
Vasilauskas, Constantinus — Springfield, Mass.

## IIme Année

MM. Auger, Philippe — Saint-Hyacinthe, Q.
Bargiel, Jean — Springfield, Mass.
Beaulieu, Arthur — Montréal, Q.
Beauregard, Tancrède — Springfield, Mass.
Belcourt, Edmond-G. — Sherbrooke, Q.
Bellefeuille, Robert — Manchester, N. H.
Benoit, Basile — Saint-Hyacinthe, Q.
Bernèche, Albert — Joliette, Q.
Bertrand, Jacques — Saint-Boniface, Man.
Bigras, Arthur — Montréal, Q.
Boutin, Herménégilde — Springfield, Mass.
Bowen, John-R. — Dubuque, Ia.
Boyd, John-J. — Manchester, N. H.
Breen, Daniel-J. — Pembroke, Ont.
Brosseau, Adrien-J. — Ottawa, Ont.
Brouillet, Frédéric-J. — Springfield, Mass.
Chabot, Joseph-H. — Montréal, Q.
Charbonneau, Daniel — Montréal, Q.
Charron, Laurent-L.-J. — Montréal, Q.
Chevrette, Omer — Springfield, Mass.
Clark, Edward-A. — Manchester, N. H.
Connor, Edward-J. — Manchester, N. H.
Costello, James-P. — Springfield, Mass.
Curran, Edmund-F. — Springfield, Mass.
Denis, Régis — Montréal, Q.
Desmarais, François — Providence, R. I.
Dowd, John-A. — Hartford, Conn.
Driscoll, John-J. — Manchester, N. H.

| | |
|---|---|
| MM. Duhamel, Léon-P. | Ottawa, Ont. |
| Early, Michael-P. | Dubuque, Iowa. |
| Endersbee, William-J. | Ogdensburg, N. Y. |
| Fitzgerald, William-G. | Seattle, Wash. |
| Fitzgibbons, James-J. | Springfield, Mass. |
| Flood, James-J. | Montréal, Q. |
| Gareau, Eugène | Montréal, Q. |
| Gervais, Louis | Joliette, Q. |
| Giguère, Aimé | Portland, Me. |
| Guillet, Paul | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Hennessey, Daniel | Springfield, Mass. |
| Hétu, Charles-E. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Hickey, John-F. | Providence, R. I. |
| Hussey, Peter-P. | Providence, R. I. |
| Jodoin, Philippe | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Joubert, Adrien | Montréal, Q. |
| Kennedy, John | Wichita, Texas. |
| Kwasigroch, Léonard | Grand Rapids, Mich. |
| Lacourse, William | Montréal, Q. |
| Ladouceur, Louis-O. | Joliette, Q. |
| Lafortune, Louis-A. | Joliette, Q. |
| Lajoie, Valmore | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Lanthier, Henry | Ottawa, Ont. |
| Laurin, Emile | Montréal, Q. |
| Leahy, Frederick-Ch. | Springfield, Mass. |
| Lebeau, Alexandre | Montréal, Q. |
| Leduc, Joseph-N. | Albany, N. Y. |
| Lukacs, Joseph | Regina, Ass. |
| Mac, Antonius | Cheyenne, Wyo. |
| McCarthy, John-A. | Manchester, N. H. |
| McDougall, Henry | Montréal, Q. |
| Martin, John-A. | Springfield, Mass. |
| Mongeau, Henri-P. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Mongovan, John-F. | Springfield, Mass. |
| Mullen, James-J. | Portland, Me. |
| Nadeau, Hector | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Nobert, William | Toronto, Ont. |
| Piette, Joseph-M. | Joliette, Q. |
| Raymond, William-J. | Springfield, Mass. |
| Reilly, John-F. | Springfield, Mass. |
| Robert, Damien-J. | Joliette, Q. |
| Ryan, Théodore-M. | Seattle, Wash. |
| Séguin, Joseph-A. | Ogdensburg, N. Y. |

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Shields, Richard | Springfield, Mass. |
| | Sneath, Francis-J. | Toronto, Ont. |
| | Sullivan, John-D. | Springfield, Mass. |
| | Trudeau, Joseph-Th. | Montréal, Q. |
| | Vadnais, Joseph-D. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| | Vaillancourt, Olier | Montréal, Q. |
| | Vézeau, Bruno | Montréal, Q. |

## Ière Année

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Arbour, Henri. | Montréal, Q. |
| | Archambault, F.-Xavier | Montréal, Q. |
| | Barry, Patrick | Burlington, Vt. |
| | Beauregard, Omer | Saint-Hyacinthe, Q. |
| | Bélanger, Léo | Montréal, Q. |
| | Belford, James-E. | Manchester, N. H. |
| | Bélisle, Joseph | Montréal, Q. |
| | Boileau, Joseph | Montréal, Q. |
| | Brouillet, Robert | Montréal, Q. |
| | Burke, John | Pembroke, Ont. |
| | Chagnon, Jean-B. | Joliette, Q. |
| | Charbonneau, Albert | Montréal, Q. |
| | Charbonneau, Joseph | Ottawa, Ont. |
| | Charbonneau, Henri | Montréal, Q. |
| | Charbonneau, Louis-J. | Ottawa, Ont. |
| | Charlebois, Edm.-M.-H. | Montréal, Q. |
| | Chartrand, Philippe | Montréal, Q. |
| | Chevalier, Rosaire | Joliette, Q. |
| | Chevrier, Jules | Ottawa, Ont. |
| | Condon, John-J. | Seattle, Wash. |
| | Coutu, Ernest | Montréal, Q. |
| | Crowley, Edward | Burlington, Vt. |
| | Dermody, William | Hamilton, Ont. |
| | Deschênes, Jos.-W.-P. | Montréal, Q. |
| | Dubeau, Léon-M. | Ottawa, Ont. |
| | Fehrenbach, Gottfried-V. | Regina, Ass. |
| | Fisher, Vincent | Leeds, Mass. |
| | Foley, John-J. | Springfield, Mass. |
| | Folkins, Cecil-R. | Dubuque, Ia. |
| | Fontaine, Adélard | Saint-Hyacinthe, Q. |
| | Gagnon, Clément | Ottawa, Ont. |
| | Gauthier, Oscar | Montréal, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Gentaux, William-L.-C. | Kingston, Ont. |
| Girard, Hector | Montréal, Q. |
| Gorman, Daniel | Dubuque, Ia. |
| Gravel, Pierre-A. | Montréal, Q. |
| Hébert, Hermann | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Henri, Joseph-A. | Montréal, Q. |
| Howard, Edward-J. | Burlington, Vt. |
| Huot, Joseph-A. | Alexandria, Ont. |
| Hyland, Francis-D. | Kingston, Ont. |
| Kelly, Francis | Springfield, Mass. |
| Kirby, Gerald-J. | Toronto, Ont. |
| Kenny, T.-M.-F. | Portland, Me. |
| Lajoie, Elias | Ottawa, Ont. |
| Lalonde, Ernest | Témiscamingue, Ont. |
| Laurin, Alphonse | Saint-Boniface, Man. |
| Lavigne, Léon | Montréal, Q. |
| Leary, Daniel | Helena, Mont. |
| Leduc, Albert | Ottawa, Ont. |
| Letang, Edward-A. | Pembroke, Ont. |
| Lévesque, Auguste | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Limoges, Joseph | Montréal, Q. |
| Lussier, Rodrigue | Saint-Hyacinthe, Q. |
| McCardle, Francis | Hamilton, Ont. |
| McCarthy, Thomas-E. | Burlington, Vt. |
| McCoy, Edmund-J. | Ottawa, Ont. |
| McGushin, James | Oregon City, Or. |
| McReavy, Francis | Hamilton, Ont. |
| Mandeville, Joseph-A. | Ottawa, Ont. |
| Martin, René | Ottawa, Ont. |
| Maurice, Conrad | Montréal, Q. |
| Melenewski (Wenceslas de) | Prince Albert, Sask. |
| Messier, Horace | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Miller, Cletus | Dubuque, Ia. |
| Miller, John | Toledo, Ohio. |
| Miller, Robert | Toronto, Ont. |
| Morin, Joseph-C. | Manchester, N. H. |
| Morrissey, John-J. | Springfield, Mass. |
| Mulcahy, William-L. | Springfield, Mass. |
| Murray, William | Pembroke, Ont. |
| O'Connor, Denis | Toronto, Ont. |
| O'Gorman, Michael-J. | Pembroke, Ont. |
| Ouellette, Charles | Montréal, Q. |
| Pelletier, Albert | Joliette, Q. |

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Pigeon, Joseph | Montréal, Q. |
| | Prendergast, John | Springfield, Mass. |
| | Rice, Isaiah-J. | Pembroke, Ont. |
| | Robert, Hervé-N. | Montréal, Q. |
| | Roy, Napoléon | Montréal, Q. |
| | Saint-Pierre, Edmour | Saint-Hyacinthe, Q. |
| | Secours, Damien-J. | Alexandria, Ont. |
| | Sénécal, Léon | Saint-Hyacinthe, Q. |
| | Sullivan, John-D. | Springfield, Mass. |
| | Sweeney, Edward-A. | Providence, R. I. |
| | Théoret, Joseph | Montréal, Q. |
| | Tobin, James | Springfield, Mass. |
| | Valiquette, Oscar | Montréal, Q. |
| | Vermette, Alphonse | Montréal, Q. |
| | Whitman, John-A. | Helena, Mont. |

Nombre des élèves : 251



# COURS DE LA FACULTE DE THÉOLOGIE

## DURANT L'ANNEE 1913-1914

---

### PREMIER TERME

Theologia dogmatica.—

1o *Anno. — Apologia Religionis Christianae. De Scriptura et Traditione. De Ecclesia, Pars Ia.*

2o *Anno. — De Genesi et Regula Fidei. De Deo uno et trino.*

3o *Anno. — De Gratia Christi. De Sacramentis in genere. De Baptismo et Confirmatione.*

Tous les jours (dimanche et jeudi exceptés), à 3.45 hrs.

Theologia moralis.—

1o *Anno. — De Actibus humanis. De conscientia. De Legibus.*

2o *Anno. — De Justitia et Jure.*

3o *Anno. — De Poenitentia (Pars dogmatica et moralis).*

Première année: lundi, mardi, mercredi et samedi, à 9.15 heures.

Deuxième et troisième année: lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9.15 heures.

Scriptura sacra.—

*Juniores. — Commentaria in Psalmos et Libros propheticos V.-T.*

*Seniores. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.*

Lundi, mercredi, vendredi, à 11 heures.

Jus canonicum.—

*Juniores.—De Personis.* Vendredi, à 9.15 heures.

*Seniores.—De Judiciis, Censuris, et Irregularitatibus.* Samedi, à 9.15 heures.

Historia ecclesiastica.—

*Juniores. — A Saeculo Io ad VIIum.*

*Seniores. — Ab initio haerescos lutheranae ad nostra tempora.*

Mardi, à 11 heures.

Liturgia sacra.—

*Juniores. — De Rituali.*

*Seniores. — De Breviario.*

Samedi, à 11 heures.

Eloquentia sacra. — Dimanche, à 5 heures.

Schola hebraïca. — Lundi et mercredi, à 5.45 heures.

## SECOND TERME

Theologia dogmatica.—

1o *Anno.—De Ecclesia, IIa Pars. De Romano Pontifice.*

2o *Anno. — De Verbo Incarnato. De Marialogia. De Soteriologia.*

3o *Anno. — De Eucharistia De Extrema Unctione. De Ordine. De Novissimis.*

THEOLOGIA MORALIS.—

1o *Anno.* — *De Peccatis. De Virtutibus. De Decalogi praeceptis* 1o, 2o, 3o, 4o. *De Ecclesiae praeceptis.*

2o *Anno.* — *De Decalogi praeceptis* 5o *et* 8o. *De Contractibus. De Statibus particularibus.*

3o *Anno.* — *De Matrimonio.* (*Pars dogmatica et moralis*).

Le reste et l'horaire des cours comme au premier terme.



## ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE

Les professeurs de la Faculté de Théologie sont nommés par le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et ces nominations sont soumises à l'approbation et à la ratification de l'archevêque de Montréal, vice-chancelier apostolique de l'Université.

Personne n'est admis comme élève de la Faculté, s'il n'a d'abord présenté au doyen la permission et les lettres testimoniales de son évêque. On exige aussi de lui le certificat d'une bonne conduite et d'un succès suffisant dans les maisons où il a étudié, et celui de deux années de philosophie scolastique.

### I. — ENSEIGNEMENT

Le cours complet d'études, jusqu'au doctorat, est de quatre ans, après deux années de philosophie scolastique.

L'année scolaire est divisée en deux termes, clos chacun par un examen, le premier en janvier, le second en juin.

L'enseignement comprend la théologie dogmatique et morale, l'Ecriture Sainte, la liturgie, le droit canonique, l'histoire ecclésiastique, l'éloquence sacrée, l'hébreu et un cours de signes pour l'instruction des sourds-muets.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans les classes et aux examens.

Les élèves sont répartis en quatre classes, dites de première, de seconde, de troisième et de quatrième année.

Les matières enseignées dans chacune de ces classes sont distribuées comme suit :

## Ière ANNEE

DOGME. — De Divina Religione. — De Traditione et Sacra Scriptura. — De Ecclesia et Romano Pontifice.

MORALE. — De Fine ultimo. — De Conscientia. — De Legibus. — De Peccatis. — De Virtutibus in communi. — De Virtutibus theologicis et cardinalibus — De praeceptis Ecclesiae.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in libros Morales et Propheticos Veteris Testamenti.

DROIT CANONIQUE. — Institutiones Canonicae de Personis.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. — Prima Epocha, scil. ab Initio Christianismi ad Saeculum VI.

LITURGIE. — De Missali Romano.

## IIme ANNEE

DOGME. — De Genesi et Regula Fidei. — De Deo Uno et Trino. — De Deo Creante et Elevante. — De Verbo Incarnato.

MORALE. — De Virtute Religionis. — De Justitia et Jure.— De Contractibus. — De Statibus Particularibus.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in Evangelia.

DROIT CANONIQUE. — Institutiones Canonicae de Personis (Ultima pars).

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — IIa Epocha, scil. a Saec. VII ad Initium Haereseos Lutheranae.

LITURGIE. — De Breviario Romano.

### IIme ANNEE

DOGME. — De Gratia et Virtutibus. — De Sacramentis in genere. — De Baptismo, Confirmatione, Eucharistia, Extrema-Unctione, Ordine. — De Novissimis.

MORALE. — De Poenitentia. — De Matrimonio.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

DROIT CANONIQUE. — Institutiones canonicae de Rebus, Judiciis, Censuris et Irregularitatibus.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. — IIIa Epocha, scil. ab Haeresi Lutherana ad nostra tempora.

LITURGIE. — De Rituali Romano.

### IVme ANNEE

MORALE. — Lectiones physiologico-theologicae in VIum et IXum Decalogi Praeceptum. — Theologia pastoralis. — De Cura animarum habenda et de Administratione sacramentorum.

Les cours d'éloquence sacrée se donnent chaque semaine en deux cours distincts. Les cours d'hébreu ainsi que le cours de signes pour l'instruction des sourds-muets sont facultatifs.

## II. — EXAMENS

### EXAMENS INTRA SEMESTRIELS

Les élèves de la Faculté ont à subir, au cours de chaque terme, des examens écrits sur le dogme, la morale, l'Ecriture Sainte.

Le résultat de ces examens s'ajoute comme partie essentielle (moitié) à celui des examens de termes.

## EXAMENS DE TERMES

Le premier examen de terme a lieu au mois de janvier, et le second, au mois de juin ; chacun de ces examens a pour objet les matières enseignées pendant le terme.

Les examens de termes comprennent :

1o Une épreuve écrite de trois heures sur le dogme, la morale et l'Ecriture Sainte ;

2o Une épreuve orale de quinze minutes sur le dogme et la morale réunis ;

3o Une épreuve écrite de deux heures sur le droit canonique, l'histoire ecclésiastique et la liturgie respectivement.

La valeur des examens est appréciée par l'un des dix premiers nombres. La note 4 est regardée comme suffisante pour l'inscription dans la Faculté. Tout examen de terme où un élève a acquis le droit d'inscription lui est compté pour les grades, selon la valeur de la note obtenue.

## III. — GRADES ACADEMIQUES

### I. — Théologie

Le baccalauréat de théologie peut s'obtenir à la fin de la seconde année ; la licence, à la fin de la troisième année ; le doctorat, à la fin de la quatrième année.

Il faut au moins la note 6 pour obtenir un des grades académiques.

## Baccalauréat

Pour obtenir le titre de bachelier en théologie, il faut :

1o Etre inscrit dans la Faculté.

2o Avoir suivi les cours de la Faculté pendant quatre termes qui, à moins de dispense, doivent être consécutifs.

3o Avoir obtenu sur chaque matière, comme résultat des examens de ces quatre termes, une moyenne représentée au moins par la note 6 ; ou, lorsqu'une moyenne est insuffisante sur quelque matière, et que le jury trouve opportun de le permettre, avoir racheté ce défaut par un examen subséquent sur cette matière.

Si un élève a fait une partie de son cours de théologie au grand-séminaire de Québec ou dans un grand séminaire affilié [1], on lui tient compte de tous les examens de termes qu'il a subis dans ces maisons.

Les élèves des autres maisons doivent suppléer par un examen spécial aux examens de termes qu'ils n'ont pas subis ; et ils peuvent obtenir aussi le baccalauréat dès la fin de la seconde année de théologie ou pendant la troisième année, pourvu qu'ils subissent devant la Faculté au moins deux examens de termes consécutifs, avec une moyenne suffisante sur chaque matière.

Aucun d'eux n'est, en général, dispensé de ces deux examens avant la quatrième année.

---

(1) Les grands-séminaires affiliés à l'Université Laval sont ceux de Québec, de Montréal, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Rimouski, de Chicoutimi, de Valleyfield et de Nicolet.

## Licence

Pour obtenir le titre de licencié en théologie, il faut :

1o Etre bachelier en théologie.

2o Etre à la fin de la troisième année de théologie.

3o Avoir subi l'examen du premier terme de cette année avec une moyenne suffisante sur chaque matière, ou avoir racheté, avec la permission du jury, une moyenne insuffisante sur une matière par un examen spécial sur cette matière.

4o Subir avec un succès satisfaisant, à la fin du second terme de la même année, une double épreuve sur la partie de la théologie dogmatique et morale étudiée en classe pendant l'année. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale dure une heure et n'est ouverte qu'aux candidats dont l'épreuve écrite a été jugée satisfaisante.

Deux mois à l'avance, la Faculté fait connaître aux candidats les thèses sur lesquelles doit rouler l'examen écrit et oral.

Un candidat malheureux peut, avec la permission du jury, se présenter de nouveau trois mois après son échec ; mais, s'il échoue encore, il doit alors attendre l'époque ordinaire des examens de l'année suivante.

Les élèves qui entrent au Grand Séminaire, en seconde année de théologie, peuvent se présenter à la licence à la fin de la troisième année, après s'être fait recevoir bacheliers dans l'intervalle.

Si ces élèves n'entrent qu'en troisième année, ils ne peuvent prendre la licence qu'au premier terme de la quatrième année, avec la condition préalable du baccalauréat.

S'ils entrent en quatrième année sans être pourvus d'aucun grade, ils ne peuvent se présenter, durant cette année, qu'au baccalauréat et à la licence.

## Doctorat

Pour obtenir le titre de docteur en théologie, il faut :

1o Etre licencié en théologie.

2o Etre à la fin de la quatrième année de théologie.

3o Avoir obtenu, à l'examen du premier terme de cette quatrième année, une note moyenne suffisante, ou avoir réparé, avec la permission du jury, une moyenne défectueuse sur une matière, par un examen subséquent sur cette matière.

4o Subir avec succès, à la fin du second terme de cette même année, sur toute la théologie dogmatique et morale, y compris les empêchements de mariage, une double épreuve. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale ne doit pas durer moins d'une heure et demie.

En cas d'échec, le candidat, sur l'avis favorable du jury, peut, trois mois après, tenter une nouvelle épreuve ; mais s'il ne réussit pas cette fois, il devra comme pour la licence attendre le second terme de l'année suivante.

Les thèses sont communiqués aux candidats vers le 1er avril.

Nul n'est admis aux épreuves du doctorat s'il n'a suivi au moins deux ans les cours de la Faculté.

Cette règle est applicable aux prêtres qui, avec une recommandation de leur évêque, se présenteront pour obtenir le doctorat en théologie. Ils seront tenus de suivre pendant deux ans les cours de la Faculté.

### II. — Droit canonique

Le baccalauréat en droit canonique s'obtient à la fin de la troisième année, aux conditions marquées pour le baccalauréat en théologie.

### IV. — DEBOURSES

| | |
|---|---|
| Enseignement et pension annuelle au Grand-Séminaire . . . . . . . . . . . . . | $150.00 |
| Diplôme de bachelier . . . . . . . . | 5.00 |
| " " licencié . . . . . . . . | 5.00 |
| " " docteur . . . . . . . . | 20.00 |
| Frais d'expédition du diplôme par la poste | 1.00 |



## GRADUÉS (1)

### BACHELIERS EN THEOLOGIE

1880—Becker, H.-C.
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
Walsh, J.-J.
1884—Gibson, Thomas-S.
1886—Butler, F.-Iu.
Kane, C.-Fr.
1887—Bastien, Alfred
1889—Grace, J.-F.
1890—Oreilly, N.
1892—Auclair, Elie
1893—Roy, J.-E.
1894—Gauthier, G.-L.
1896—McCauley, H.-W.
Sullivan, M.-B.
Walker, A.-C.
1897—Barry, J.
Carroll, J.-P.
1899—Curran, M.-J.
Nagle, N.-J.
O'Leary, L.-J.
Valois, J.-A.-O.
1901—Walsh, J.-J.

### LICENCIE EN DROIT CANONIQUE

1901—Curran, M.-J.

### LICENCIES EN THEOLOGIE

1879—Becker, H.-C., *a. d.* (2)
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
1892—Auclair, Elie, *a. d.*
1897—Carroll, J.-P.
1899—O'Leary, L.-J.
1907—Desranleau, Philippe
Fafard, Gustave

### DOCTEURS EN THEOLOGIE

1879—Becker, W.-C.
1897—Carroll, J.-P.
1908—Dauth, G.

(1) Cette liste ne contient que les noms des gradués qui ont *demandé* à l'Université le diplôme attestant le grade *mérité*.

(2) Les abréviations *a. d.* et *a. g. d.*, indiquent respectivement les notes qualificatives *avec distinction* et *avec grande distinction*.

# PRIX

## CONCOURS DE THEOLOGIE

### 1ère Année

*1er prix* : M. Mulcahy
*2e* " M. Louis Charbonneau

### 2me Année

*1er prix* : M. Robert
*2e* " M. Chevrette
*3e* " M. Reilly

### 3me Année

*1er prix* : M. Philipp
*2e* " M. Coyle
*3e* " M. Goodrow

## ECRITURE SAINTE

### 1ère Année

M. Hébert

### 2me Année

M. Curran

### 3me Année

M. Philipp

## HEBREU

M. Philipp

## FRANCAIS

*1ère section* : M. Rice
*2me* " M. Cletus Miller

# FACULTÉ DE DROIT

## PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

### DOYEN

L'honorable juge MICHEL MATHIEU

### SECRETAIRE

L'honorable juge EUGENE LAFONTAINE

### PROFESSEURS TITULAIRES

*Sir LOUIS-AMABLE JETTE, docteur en droit, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi, commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges ; *professeur de droit civil.*

*Sir ALEXANDRE LACOSTE, docteur en droit, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi ; *professeur de droit commercial et maritime.*

*L'honorable CHARLES-CHAMILLY DE LORIMIER, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit criminel.*

---

*L'astérisque placé avant le nom d'un professeur signifie que le professeur désigné ne donne pas de cours actuellement.

L'honorable MICHEL MATHIEU, docteur en droit, ancien juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit civil.*

L'honorable HORACE ARCHAMBEAULT, docteur en droit, juge en chef de la Cour d'Appel; *professeur de législation financière, commerciale et industrielle* (Chaire Forget).

L'honorable EUGENE LAFONTAINE, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit romain.*

*L'honorable FREDERICK-DEBARTZCH MONK, membre du Conseil Privé du Canada, docteur en droit, Conseil du Roi; *professeur de droit constitutionnel.*

L'honorable HONORE GERVAIS, docteur en droit, juge à la Cour d'Appel, chevalier de la Légion d'honneur; *professeur de droit international et de procédure civile.*

*L'honorable LOUIS-PHILIPPE DEMERS, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit commercial.*

*L'honorable RODOLPHE LEMIEUX, membre du Conseil Privé du Canada, docteur en droit, Conseil du Roi; *professeur d'histoire du droit et de droit administratif.*

L'honorable NARCISSE PERODEAU, docteur en droit; *professeur de procédure notariale.*

M. PHILEMON COUSINEAU, docteur en droit ; *professeur de droit constitutionnel et municipal.*

M. LOUIS-JOSEPH-SIMEON MORIN, docteur en droit ; *professeur de droit criminel.*

M. ROBERT TASCHEREAU, docteur en droit, Conseil du Roi ; *professeur d'histoire du droit.*

M. VICTOR MORIN, docteur en droit ; *professeur de droit administratif.*

### PROFESSEURS AGREGES

M. EDOUARD MONTPETIT, licencié en droit, lauréat des Sciences Politiques et diplômé du Collège des Sciences Sociales de Paris; *professeur d'économie politique et sociale, et chargé du cours public de législation financière, commerciale et industrielle* (Chaire Forget).

M. ANTONIO PERRAULT, licencié en droit; *professeur de droit commercial et maritime.*

### BIBLIOTHECAIRE

L'honorable juge EUGENE LAFONTAINE

### TRESORIER

M. OSCAR ARCHAMBAULT



# ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

## DURANT L'ANNEE 1912-1913

---

### IIIme Année

| | |
|---|---|
| MM. Angers, Aug. | Beauceville, Q. |
| Barrette, Hervé | Sainte-Thérèse, Q. |
| Barrette, Avila | Sainte-Elisabeth, Q. |
| Beaudoin, Wilfrid | Saint-Roch-de-l'Achigan, Q. |
| Beauregard, G. | Saint-Liboire, Q. |
| Blain, A. | Montréal, Q. |
| Blouin, J.-B. | Montréal, Q. |
| Brodeur, R. | Ottawa, Ont. |
| Bruchési, C.-E. | Montréal, Q. |
| Chamberland, C.-N. | Montréal, Q. |
| Duplessis, M.-L. | Les Trois-Rivières, Q. |
| Gaboury, J.-E. | Bryson, Q. |
| Gervais, A. | Montréal, Q. |
| Goldberg, J.-S. | Montréal, Q. |
| Guérin, C.-E. | Saint-Jacques-le-Mineur, Q. |
| Hurteau, A. | Montréal, Q. |
| Jasmin, E. | Sainte-Geneviève, Q. |
| Labelle, A.-S. | Montréal, Q. |
| Lafontaine, René | Saint-Cuthbert, Q. |
| Lanctôt, J.-P. | Montréal, Q. |
| Lessard, Arthur | Saint-Joachim, Ont. |
| Lessard, Lucien | Sainte-Ursule, Q. |
| Mackay, J.-H. | Ottawa, Ont. |
| Marsan, P.-J. | L'Assomption, Q. |
| Monette, P. | Saint-Rémi, Q. |
| Morin, A. | Lac Weedon, Q. |
| Noiseux, H. | Farnham, Q. |
| Plante, L. | Québec, Q. |
| Poirier, E. | Saint-Aimé-de-Richelieu, Q. |
| Racine, S. | Sainte-Anne-des-Plaines, Q. |
| Ringuet, G. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Roy, V. | Rivière-Ouelle, Q. |
| Saint-Denis, L. | Sherbrooke, Q. |
| Thuot, W.-P. | Montréal, Q. |

## IIme Année

| | |
|---|---|
| MM. Allard, A. | Saint-Lin, Q. |
| Archambault, G. | Saint-Antoine, Q. |
| Bachand, Léonidas | Sherbrooke, Q. |
| Baril, J. | Montréal, Q. |
| Bastien, Joseph-A.-M. | Montréal, Q. |
| Beaudoin, Emile | Lennoxville, Q. |
| Beaudoin, Rosaire | Broughton, Q. |
| Beaupré, G. | Montréal, Q. |
| Bergeron, O. | Saint-Grégoire, Q. |
| Bernard, Frédéric | Beloeil, Q. |
| Bertrand, C.-A.-H. | Montréal, Q. |
| Biron, F.-X. | Montréal, Q. |
| Blanchard, L. | Sainte-Thérèse-de-Blainville, Q. |
| Breton, G. | Saint-Benoit, Q. |
| Brisson, J.-W. | Saint-Constant, Q. |
| Caisse, I. | Saint-Paul-de-Joliette, Q. |
| Camirand, L. | Nicolet, Q. |
| Carreau, H.-R. | Marieville, Q. |
| Caumartin, P. | Saint-Barthélemy, Q. |
| Chaput, J.-E. | Joliette, Q. |
| Courtois, A. | Montréal, Q. |
| Demers, Y.-E. | Farnham, Q. |
| Denis, J.-W. | Saint-Norbert, Q. |
| Ducharme, N. | Chambly, Q. |
| Dufautl, J.-A. | Saint-Roch-du-Richelieu, Q. |
| Dupont, J.-E. | Notre-Dame-de-Standbridge, Q. |
| Dufault, J.-A. | Les Trois-Rivières, Q. |
| Ethier, B. | Montréal, Q. |
| Fauteux, N. | Oka, Q. |
| Gervais, Donat | Sainte-Elisabeth, Q. |
| Godin, J.-L. | Saint-Hyacinthe, Q.. |
| Guay, A. | Villemarie, Q. |
| Guy, A. | Rivière-Ouelle, Q. |
| Joyal, L.-S. | Saint-François-du-Lac, Q. |
| Ladouceur, E. | Montréal, Q. |
| Lafontaine, Aymé | Montréal, Q. |
| Lamarre, J.-S. | Montréal, Q. |
| Lanctôt, P.-E. | Québec, Q. |
| Larivière, J.-E. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Leblanc, E. | Montréal, Q. |
| Lemay, J.-P. | Manchester, N. H. |

| | |
|---|---|
| MM. Major, F.-B. | Papineauville, Q. |
| Malone, Thos.-D. | Les Trois-Rivières, Q. |
| Marcotte, E. | Montréal, Q. |
| Ménard, A. | Saint-Michel-des-Saints, Q. |
| Mérizzi, J.-H. | Napierville, Q. |
| Messier, J.-H.-R. | Saint-Pie, Q. |
| Morey, Guy | Lachine, Q. |
| Payette, J.-H. | Saint-Paul-l'Ermite, Q. |
| Pouliot, M. | Rimouski, Q. |
| Pratt, J. | Montréal, Q. |
| Roch, H. | Montréal, Q. |
| Savoie, J.-A. | Saint-Justin, Q. |
| Schmid, J.-A. | Yamaska, Q. |
| Tellier, L. | Saint-Esprit, Q. |
| Touzin, Domptail | Montréal, Q. |
| Trudel, J.-P. | Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Q. |

## Ière Année

| | |
|---|---|
| MM. Allard, J. | Lachine, Q. |
| Bachand, R. | Chambly, Q. |
| Badeaux, P. | Les Trois-Rivières, Q. |
| Baribeault, L.-O. | Sainte-Anne-de-la-Pérade, Q. |
| Bastien, Achille | Sainte-Rose, Q. |
| Bastien, J.-Rousseau | Montréal, Q. |
| Beaudoin, Gaston | Joliette, Q. |
| Beaudoin, Régis | Montréal, Q. |
| Beaulac, E.-F. | Sorel, Q. |
| Bélair, J.-P. | Saint-Eustache, Q. |
| Bergeron, R. | Montréal, Q. |
| Bertrand, Ernest | Plessisville, Q. |
| Blain, L. | Montréal, Q. |
| Bourdon, B. | Montréal, Q. |
| Brissette, J.-A. | Montréal, Q. |
| Caisse, L.-P. | Montréal, Q. |
| Cardinal, Emilien | Ile Bizard, Q. |
| Cardinal, Olivier | Montréal, Q. |
| Chartrand, J.-O. | Saint-Vincent-de-Paul, Q. |
| Chouinard, A. | Matane, Q. |
| Coderre, J. | Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q. |
| Coffin, F.-G. | Joliette, Q. |
| Désy, J.-B. | Montréal, Q. |
| Dupuis, A. | Montréal, Q. |

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Ferron, J.-A. | Saint-Léon-de-Maskinongé, Q. |
| | Fortin, F. | Saint-Sébastien, Q. |
| | Galarneau, E. | Montréal, Q. |
| | Gérin-Lajoie, A. | Montréal, Q. |
| | Giguère, E. | Sainte-Flore, Q. |
| | Goudrault, M. | Montréal, Q. |
| | Gouin, L.-M. | Québec, Q. |
| | Goyette, S.-O. | Iberville, Q. |
| | Guérin, Gaétan | Côteau-du-Lac, Q. |
| | Joron, U. | Valleyfield, Q. |
| | Labonté, W. | Montréal, Q. |
| | Ladouceur, L. | Montréal, Q. |
| | Lafontaine, C.-P. | Montréal, Q. |
| | Laframboise, H. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| | Lamothe, L. | Champlain, Q. |
| | Larivière, Robert | Montréal, Q. |
| | Larochelle, A. | Sorel, Q. |
| | Larose, J.-O. | Sainte-Théodosie-de-Verchères, Q. |
| | Laurence, R. | Montréal, Q. |
| | Laurendeau, L. | Montréal, Q. |
| | Lauzière, E. | Saint-Léonard-d'Acton, Q. |
| | Lavoie, L.-R. | Saint-Philippe-de-Laprairie, Q. |
| | Lefebvre, P.-E. | Ville-Marie, Q. |
| | Legrand, O. | Saint-Philippe-de-Laprairie, Q. |
| | Lessard, Geo.-E. | Montréal, Q. |
| | Lévesque, G.-H. | Roxton Falls, Q. |
| | Meek, V.-W. | Berthier, Q. |
| | Monet, Amédée | Saint-Jean, Q. |
| | Monette, Hubert | Saint-Philippe-de-Laprairie, Q. |
| | Parent, H. | Montréal, Q. |
| | Robert, G. | Montréal, Q. |
| | Roy, P.-E. | Côte-des-Neiges-Ouest, Q. |
| | Saint-Pierre, J. | Saint-Paul-d'Abbottsford, Q. |
| | Saint-Denis, Edmond | Pointe-des-Cascades, Q. |
| | Tellier, Robert | Joliette, Q. |
| | Thouin, J.-A. | L'Assomption, Q. |
| | Trempe, L. | Sorel, Q. |
| | Trudeau, Léon | Coaticook, Q. |
| | Trudeau, Roméo | Saint-Basile-le-Grand, Q. |
| | Turenne, J. | Saint-Paul-l'Ermite, Q. |
| | Vanier, L. | Montréal, Q. |
| | Weber, M. | Montréal, Q. |

**Nombre des élèves : 157.**

# COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT

## PENDANT L'ANNEE 1913-1914

### PREMIER TERME

#### Etudiants de première année

DROIT ROMAIN. — *L'hon. E. Lafontaine.*—8 heures.

DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.

LÉGISLATION FINANCIÈRE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.— *L'hon. H. Archambault.* — 5 heures.

#### Etudiants de 2me et 3me année

PROCÉDURE CIVILE.—*L'hon. H. Gervais.* — 8 heures.

DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.

LÉGISLATION FINANCIÈRE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE. —

DROIT CONSTITUTIONNEL.—*M. Cousineau.* } Altern.
*L'hon. H. Archambault.* } 5 heures.

DROIT MARITIME. — *M. Antonio Perrault.* — 5 heures.

### SECOND TERME

#### Etudiants de première année

DROIT ROMAIN.—*L'hon. E. Lafontaine.*—8 heures.

DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.

ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE.—*M. Montpetit.*—5 heures.

Etudiants de 2me et 3me année

DROIT CRIMINEL.—*M. Joseph Morin.*—8 heures.

DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.

PROCÉDURE NOTARIALE. — *L'hon. N. Pérodeau.* — 5 heures.

ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE.—*M. Montpetit.*—5 heures.



# ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

---

## I. — ENSEIGNEMENT

ART. I. — La Faculté de Droit comprend douze chaires, savoir :

Une chaire de droit romain ;
Une chaire de droit civil ;
Une chaire de procédure civile ;
Une chaire de droit commercial et de droit maritime ;
Une chaire de droit criminel ;
Une chaire de droit constitutionnel ;
Une chaire de droit administratif ;
Une chaire de droit international ;
Une chaire d'histoire du droit ;
Un cours pratique de notariat ;
Un cours d'économie politique et sociale :
Un cours de législation financière, commerciale et industrielle (Chaire Forget).

ART. II. — L'enseignement se donne en trois années, divisées chacune en deux termes dont le premier commence la première semaine de septembre et finit vers Noël, et dont le second commence le lendemain de l'Epiphanie et se termine vers la fin de mai.

## II. — EXAMENS

ART. I.—Un examen écrit, pour tous les cours, aura lieu,

chaque mois, sur les matières enseignées durant le mois ; un examen à la fin de chaque terme, sur les matières enseignées durant le terme. On tiendra compte, pour la collation des grades, des notes méritées dans chacun de ces examens. Cependant, un élève qui n'aurait obtenu, dans l'un de ces examens et sur une matière quelconque, qu'une note inférieure à *bien* sera admis à reprendre cet examen, en vue d'obtenir une meilleure note.

Art. II. — Ces examens sont obligatoires pour tous les élèves, sous peine d'une amende de $1.00 pour chaque examen auquel l'élève ne se présente pas, ou dans lequel il ne réussit pas, du refus des certificats de cours et de l'admission aux examens pour l'obtention des grades universitaires. De plus, l'élève qui n'a pas subi avec succès les examens de l'année pendant laquelle il a suivi les cours, ne peut passer aux cours de l'année suivante sans une permission spéciale.

## III. — GRADES ACADEMIQUES

Art. I. — Les grades sont au nombre de trois : le baccalauréat, la maîtrise ou licence et le doctorat.

Art. II. — Sauf le cas du doctorat honorifique — que l'Université peut conférer en témoignage d'honneur ou de bienveillance — pour obtenir un grade, il faut avoir subi des épreuves suffisantes.

## BACCALAUREAT. — MAITRISE OU LICENCE

Art. I. — Aucun candidat ne peut être admis aux épreuves du baccalauréat et de la maîtrise ou licence, sans avoir rempli les conditions suivantes :

1o Il faut avoir suivi les cours d'études de la Faculté, d'une manière régulière et entièrement conforme aux règles et aux usages de la Faculté.

2o Il faut avoir obtenu, aux examens qui se font au cours de l'année académique, une des notes *très bien, bien, assez bien,* sur toutes les matières du cours. Cependant l'examen du dernier terme peut être remplacé par l'examen du baccalauréat et de la licence, lorsque cet examen a lieu à la fin de ce dernier terme.

3o Il faut avoir subi avec succès les épreuves spéciales du baccalauréat et de la licence.

Art. II. — Ces épreuves spéciales sont les unes, écrites, les autres, orales. Les épreuves orales sont publiques.

Art. III. — Les grades de licencié et de bachelier en droit s'obtiennent, à la fin du cours de droit, par les élèves qui ont passé avec succès leurs examens de termes tel que l'exigent les règlements universitaires et qui ont de plus subi avec succès trois épreuves spéciales écrites, de trois heures chacune, sur les matières de l'enseignement.

Les candidats qui, dans ces épreuves spéciales, n'ont que les notes *très bien* et *bien,* avec une majorité de *très bien,* sont licenciés " avec grande distinction ". Ceux qui n'ont que les notes *très bien* et *bien,* avec un nombre égal de *très bien* et de *bien* ou une majorité de *bien,* sont licenciés avec distinction. Ceux qui ont quelques *assez bien* avec un nombre égal de *très bien,* ou un nombre double de *bien,* sont licenciés. Ceux qui n'entrent dans aucune de ces catégories, mais qui n'ont pas de note inférieure à *assez bien* sont bacheliers.

Les notes *très bien, bien* et *assez bien* correspondent respectivement aux quatre-cinquièmes, aux deux-tiers et à la moitié des points alloués à chaque matière pour l'examen écrit et l'examen oral.

Art. IV. — Les épreuves sont dirigées et appréciées soit par la Faculté entière, soit par un jury dont les membres, au nombre de quatre au moins, sont choisis par la Faculté.

Art. V. — Le travail des candidats est apprécié dans une assemblée de la Faculté et de tous les membres du jury, qui se réunissent pour cela à leur commodité et qui appliquent à chaque composition une des six notes *très bien, bien, assez bien* ou *suffisant, médiocre, mal, très mal.*

Le jugement est prononcé à la majorité des voix et, en cas de partage égal, le professeur de la matière sur laquelle le candidat a composé ou, en son absence, celui qui a posé la question, a voix prépondérante.

Art. VI. — Pour les épreuves orales auxquelles ne sont admis que les candidats dont les épreuves écrites ont été jugées suffisantes, les membres de la Faculté ou du jury interrogent le candidat sur chacune des matières de l'enseignement, à raison de quinze minutes par terme, et plus longuement, si l'examen exige un plus grand développement.

Art. VII. — Dès que le candidat a passé sur une matière, le jury apprécie, à la majorité des voix, le résultat de l'examen partiel, en lui appliquant l'une des six notes *très bien, bien, suffisant, médiocre, mal, très mal.* Cette appréciation se fait séance tenante — après délibération, si c'est nécessaire — mais de manière que le candidat ne la connaisse

point avant la fin de l'examen. En cas de partage égal des voix. le professeur de la matière sur laquelle le candidat vient d'être interrogé, ou, en son absence, l'interrogateur a voix prépondérante. Dans tous les cas, le président du jury consigne le résultat en mettant dans l'urne un jeton dont la couleur indique la note comme suit :

| | |
|---|---|
| Jeton blanc . . . . . | Très bien. |
| Jeton jaune . . . . . | Bien. |
| Jeton rouge . . . . . | Suffisant ou assez bien. |
| Jeton vert . . . . . | Médiocre. |
| Jeton bleu . . . . . | Mal. |
| Jeton noir . . . . . | Très mal. |

A la fin de l'examen, le jury examine les jetons en tenant compte de ceux mérités pour les compositions écrites, et le président proclame immédiatement le résultat en prononçant l'admission ou le renvoi du candidat, d'après les règles suivantes. Le candidat ne peut être reçu avec des jetons verts, bleus ou noirs : aussi peut-on interrompre l'examen oral d'un candidat, aussitôt qu'il a mérité une de ces trois notes. Le candidat qui a échoué peut cependant se représenter, si le jury le lui permet, trois mois après son premier échec. S'il ne réussit pas dans ce nouvel examen, il ne peut se représenter qu'à l'époque ordinaire, l'année suivante, et une seule fois.

## DOCTORAT

Art. I. — Le maître ou licencié qui veut obtenir le doctorat peut être admis aux épreuves un an après l'obtention de la maîtrise ou licence, s'il l'a obtenue " avec grande dis-

tinction'', et trois ans après, s'il l'a obtenue seulement d'une manière satisfaisante.

Art. II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des membres de la Faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la Faculté et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

Art. III. — La thèse et les propositions sont remises au doyen de la Faculté en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le doyen consulte sur le tout les membres de la Faculté, qui donnent leur avis sur la thèse, et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat, s'ils ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le doyen, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au vice-recteur et à chacun des professeurs de la Faculté une copie de la thèse et des propositions.

Art. IV. — Les professeurs de la Faculté sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs de la Faculté qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse. et argumenter contre lui ; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Le jury est présidé par le doyen ou, en l'absence de celui-ci, par le plus ancien des professeurs présents. Le président, quel qu'il soit, a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener

le candidat à la question s'il s'en écarte, le reprendre s'il manque en quelque chose et même le protéger au besoin.

Art. V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites, et sur la thèse et sur les propositions.

Art. VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boîte placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises durant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

## IV. — DISCIPLINE

Art. I. — Nul ne peut suivre les cours sans avoir préalablement obtenu son inscription dans le régistre de la Faculté.

Art. II. — Les élèves sont tenus de suivre les cours avec assiduité. Les professeurs prennent note des absences et celles-ci sont enregistrées. Lorsqu'elles ont lieu sans une raison suffisante, les élèves sont exposés à n'être pas admis aux examens et à se voir refuser les certificats et diplômes dont ils ont besoin.

Art. III. — Ils ne sont admis dans la salle de cours qu'après le signal donné par l'appariteur et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qui leur est assignée ou qu'ils prennent au commencement du terme à défaut d'assignation.

Art. IV. — Ils peuvent parler dans les salles d'attente, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne troubler personne dans la maison et à n'être pas entendus dans la rue. Ils doivent garder le silence dans les salles de cours.

Art. V. — Il est strictement défendu de fumer dans les corridors ou dans les salles et de salir le parquet.

Art. VI. — Les élèves ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier dans l'édifice occupé par la Faculté ou dans le voisinage.

Art. VII. — Tout dommage fait à l'édifice ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur ; l'appariteur en est responsable s'il ne le fait pas connaître.

Art. VIII. — Tout acte de la part d'un élève tendant à compromettre l'honneur de la Faculté, sera passible d'une réparation déterminée par les autorités universitaires.

Art. IX. — La Faculté punit la violation des règlements par l'admonition particulière, l'admonition publique, c'est-à-dire devant tous les élèves de la Faculté, le refus de l'admission aux examens ou du certificat de cours, la suspension et le renvoi.

## V. — HONORAIRES ET DEBOURSES

| | |
|---|---|
| Inscription, annuellement . . . . . . | $ 5.00 |
| Cotisation pour la Maison des Etudiants | 5.00 |
| Cours, chaque année . . . . . . . | 80.00 |
| Diplôme et frais d'examens pour le baccalauréat . . . . . . . . . . . . | 13.00 |
| Diplôme et frais d'examens pour la licence | 15.00 |
| " " " " le doctorat | 40.00 |
| Certificat d'étude . . . . . . . . . . | 10.00 |

Si le diplôme doit être expédié par la poste, il faut ajouter $1.00 pour les frais d'envoi.

Tous ces honoraires sont strictement payables d'avance. Le prix des cours se paye en deux versements, au commencement de chaque terme.

## VI. — PRIX

### PRIX LARUE

Une bourse de $40.00 est donnée à l'élève de deuxième ou de troisième année qui a conservé le plus grand nombre de points dans un concours ouvert sur toutes les matières de son cours. Cette bourse représente l'intérêt d'une somme de $800.00, offerte en don à la Faculté de Droit par l'entremise de M. Jean-Baptiste Larue, de Montréal, exécuteur testamentaire de M. Prisque Gravel.

### PRIX JOEL LEDUC

Ce prix a été fondé par la Faculté en mémoire de feu M. Joël Leduc, un de ses bienfaiteurs.

Il consiste en une bourse de $20.00 donnée par concours ouvert aux élèves de première année.

### BOURSE L.-A. WILSON

Une somme de $60.00, don de M. L.-A. Wilson, négociant de Montréal, forme une bourse annuelle en faveur d'un élève de la Faculté (pendant 20 ans à partir du 23 décembre 1903).

## PRIX BERTHELOT

Ce prix consiste en une somme de $20.00 qui représente le dividende annuel de deux parts de la Banque de Montréal, don de Mme Juge Berthelot destiné à encourager l'étude du droit romain.

## VII. — PRIVILEGE DES GRADUES EN DROIT

L'Université Laval de Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de : " Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal ". Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Droit, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.



# GRADUES

## Bacheliers

1879—Simard, Eugène
1880—Guindon, Louis-Napoléon
Paradis, Joseph-Edouard
1881—Bertrand, Emery-Philippe
Brosseau, Toussaint
Cressé, L.-G.-Auguste
Doucet, Joseph-Stanislas
Leduc, Joseph-Dominique
Mackay, Auguste-Etienne
Rinfret, Joseph-Alfred
Taché, Louis-Jean-Etienne
Turgeon, Louis-Edouard
1882—Baillargé, Maurice
Bissonnette, M.-L.-Amédée
Beaune, Joseph
Champagne, Louis-Nap.
Cholette, Henri-Arthur
Drouin, Pierre-Elzéar
Dugas, Amédée
Fortin, Georges-Elzéar
Lafontaine, Edouard-Ulric
Laliberté, Eusèbe
Martel, Joseph-Philippe
McCully, Cornélius
Marion, Joseph-Eugène-Ed.
Morgan, William-G.
Poirier, Pierre-T.
Renaud, Pierre-Uldéric
1883—Chênevert, Cuthbert-Alph.
Dandurand, Raoul
Gagnon, Charles-Edouard
Hennessey, Daniel-Jean
Héroux, Joseph-Georges-E.
Lafortune, Daniel-Arthur
Laurendeau, Romulus-H.
Lavallée, Louis-Arsène
Leroux, Joseph-Stanislas
Lynch, Joseph-Arthur
Melançon, Joseph
Moreau, Tancrède-Toussaint
Papineau, Louis-Joseph
Prieur, Georges-Robt-Arth.
1883—Roy, Joseph-Pierre
Saint-Louis, C.-Horace
1884—Allard, Victor
Beauset, Edouard
Bédard, Edouard-Jean
Bélanger, Louis
Bouchette, Robert-Errol
Brodeur, Louis-Philippe
Bruchési, Charles
Chambers, Arthur-Etching
Delfausse, Jean-H.-R.
Desaulniers, Ernest-Louis
Geoffrion, Jean-Geo.-Godef.
Gouin, Jean-Lomer
Gratton, Charles-Eusèbe
Laurendeau, Georges
Marceau, François-Raymond
Olivier, Joseph-Charles
Rinfret, Léonce-Auguste
Roy, Charles-Salomon
1885—Brunet, Joseph-A.
Champagne, Cyrille-Hector
Gérin, Léon
Germain, Stanislas-Adolphe
Hébert, Joseph-Albert
Lanctôt, Charles
Lorimier de, Albert-E.
Marceau, Joseph-Odilon
Mathieu, Ernest-S.
Tremblay, Louis-Philippe
Villiars, Joseph-Antoine
1886—Brien, L.-Adélard
Chauvin, Hector
Demers, Louis-Philippe
Ducharme, Charles-L.
Forget, Joseph-F.-Philéas
Gaboury, Louis-Amédée
Gendron, L.-A.-Aimé
Hénault, E.
Hétu, L.-J.-Ovide
Lacoursière, R.-Stanislas
Lemire-Marsolais, M.-J.-A.

1886—Macdonald, M.
Murphy, David-E.
Perrault, Joseph-Edmond
Prévost, Louis de Gonzague
Rocher, Auguste
Sicotte, Louis-Wilfrid
1887—Bourgeois, E.
Bruneau, A.-A.-A.
Cormier, F.
Gervais, Honoré-H.-A.
Larose, Wilfrid
Légaré, A.
Meredith, Frederick-E.
Viau, L.-P.-H.
1888—Allan, J.-Bryce
Beaudoin, A.
Crépeau, A.
Gélinas, Eugène
Godin, Eugène-H.
Lavallée, P.-O.
Morin, J.-B.-M.-Victor
Plourde, F.-Ubald
Sanche, Hubert
Théoret, J.-A.
1889—Bouliane, Adjutor
Joubert, A.-W.-A.-Beaumont
Merizzi, Philippe-Romuald
1890—Chauveau, P.-A.
Colpron, J.-N.
Crépeau, F.-G.
Fiset, M.
Giroux, A.
Jocks, J.-W.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lamarche, L.-J.-P.
Lippé, C.-A.
Meunier, J.-H.
Rinfret, E.-A.
Roy, F.-U.
Schetagne, H.-F.
Saint-Denis, A.-J.-A.
Villeneuve, P.-E.
1891—Bouchard, A.
Chagnon, J.-N.-A.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lorimier de, Raoul
1892—Bourdeau, G.-A.
Bernard, L.-E.
Bourgeois, J.-M.
Coderre, L.
Fournier, J.-O.
Germain, L.-A.-E.
1892—Hénault, L.-A.
Ladurantaye de, J.-G.
Lussier, J.
Lacasse, P.-C.
Laurendeau, C.-U.
Martineau, Victor
Masson, Louis
O'Bready, M.
Primeau, Eugène
Proulx, W.-J.
Routhier, M.-O.
1893—Brault, C.-E.-A.
Buchanan, A.-W.-P.
Fontaine, Z.
Généreux, G.-A.
Labelle, J.-A.
Mackay, J.-Alfred-A.
1894—Archambault, A.
Bazin, A.
Beaubien, C.-P.
Beaudoin, R.-T.
Benoit, B.
Bonin, A.
Beaudry, J.-R.-F.
Chevalier, J.
Denault, J.-M.-A.
Dumouchel, R.
Drouin, J.-A.
Décarie, J.-L.
Foisy, J.-A.
Garceau, Napoléon
Goyette, O.-A.
Lamarche, J.-A.
Lamothe, C.
Lesage, J.
Loranger, Louis
Marsan, G.-A.
Mount, W.
Merizzi, E.
Ouimet, J.
Plante, M.-H.-A.
Pagnuelo, Tancrède
Prévost, J.-B.-B.
Rousseau, A.
Sylvestre, Joseph
Tourigny, A.
Trudel, P.
Vanier, A.
Vermet, J.-C.
1895—Archambault, J.-B.
Boissonneault, G.
Bourbeau, J.-M.-A.

1895—Brossard, L.-J.-A.
Beullac, Pierre
Belzile, Louis de Gonzague
Baker, W.-A.
Chalifoux, L.
David, J.-H.
Desjardins, A.
Demers, Joseph
Dubreuil, A.
Décarie, A.
Fortin, Auguste
Gourre, E.
Garneau, J.-H.-H.
Gauthier, D.
Guilbault, R.
Goyette, C.-L.
Joseph, Em.
Jacobs, L.-W.
Jasmin, H.-L.
Lamarre, J.-T.
Lamarche, J.-S.
Lamoureux, R.-M.-J.
Lavimodière, A.
Laporte, C.-Z.
Larose, V.
Léonard, J.-E.
Létourneau, S.
Massicotte, E.-Z.
Mondou, J.-A.-A.
Mount, H.-E.
Paquet, C.
Perron, J.-L.
Perrault, C.
Rivet, A.-D.
Roy, Elzéar
Sénecal, C.
Sicotte, L.
Saint-Germain, P.
Wilson, C.-A.
1896—Archambault, N.
Bégin, Ph.-A.
Comeau, J.-A.
Cordeau, N.-Z.
Desilets, A.
Gosselin, A.-L.
Gérin, J.-L.
Lachapelle, E.-J.
Lamontagne, J.
Lavallée, Charles-B.
Leclaire, J.
Mathieu, De Ligny
Morin, L.-J.-S.
1896—Paré, O.
Robillard, Ald.
Salaberry de, René
Tétreau, Ernest
1897—Baby, L.-G.-A. Duperron
David, J.-T.
Derome, L.
Ferron, J.-F.
Foisy, J.
Geoffrion, J.-N.-A.
Geoffrion, L.-P.
Gohier, H.
Gaudet, Victor
Lacroix, J.-O.
Lamarche, J.-A.
Mainville, J.-R.
Monty, R.
Meunier, E.
Mousseau, J.-O.
Papillon, J.-A.
Rousseau, E.
Sincennes, J.-B.
Touchette, G.
Tessier, N.
Vanier, G.
1898—Archambault, J.-S.
Brassard, E.
Brodeur, S.-A.
Fortin, P.-A.
Godbout, A.
Lemieux, A.
Léonard, V.
Poliquin, G.
Trépanier, P.-J.-T.
1899—Bertrand, L.-Z.
Brien *dit* Desrochers, J.-E.-M.
Bernard, Hector
Bérard, Jean-Baptiste
Cordeau, L.-B.
Cinq-Mars, A.
Damphousse, Honoré
Desaulniers, Edmond-L.
Dufresne, H.-R.
Fontaine, L.-Beaulieu
Forest, J.-Z.
Goyette, C.-A.
Gaudet, J.-M.-B.
Gagnon, Isidore
Guérin, L.
Gravel, A.
Julien, J.-A.
Lalonde, Wilfrid

1899—Lorimier de, L.-Raoul
Lapierre, Omer
Laramée, J.-A.-H.-Arthur
Laurier, Raoul
Lebeau, J.-E.
Mathieu, J.-J.-V.
Mercier, Henri
Mercier, J.-A.
Milette, J.-N.-A.
O'Gleman, J.-A.
Pilon, J.-A.
Pruneau, J.-A.-N.
Prudhomme, A.-E.
Raymond, Napoléon
Rivet, H.
Rocher, Robert
Robitaille, C.
Séguin, P.-A.
Saint-Martin, L.-N.
Tremblay, O.
Trudeau, J.-P.-C.
1900—Béique, Louis-J.
Béliveau, J.-A.
Bisaillon, H.-R.
Décary, E.-R.
Desmarais, O.
Jodoin, T.
Hébert, Ernest
Lévesque, L.-E.
Leduc, L.
Marceau, J.-V.
Mayrand, G.
Patterson, W.
Rainville, J.-H.
Sainte-Marie, J.-W.
1901—Archambault, Auguste
Archambault, Joseph
Bigué, Philippe
Deguire, Séraphin
Demers, Hector
Désy, Louis-Joseph-A.
Dion, Héliodore
Du Tremblay, Pamphile-B.
Faribault, Léon
Lacasse, Napoléon-N.
Lacombes, Georges-Albini
Laflamme, Horace
Laurier, Lévis
Libersan, Albert-T.
Magnan, J.-Georges
Marsolais, Georges-L.
Molleur, Georges-O.
1901—Roy, Joseph
Savignac, Albert
Saint-Pierre, Henri-A.
Talbot, Joachim
Tremblay, François
Valiquette, Alphonse
1902—Archambault, Édouard
Bousquet, J.-B.-Eugène
Brais, Louis-Jos.-Émilien
Bumbray, John
Caron, S.-Ménésippe
Carufel de, Eugène
Depocas, Gustave-Émile
DuBoyce, Percy-C.
Ducharme, J.-B.-Raoul
Emard, Edouard-Charles
Gagné, Arthur
Gibeault, Arthur
Jalbert, J.-Wilfrid
Jodoin, Henri
Leblanc, Amédée
Lefebvre, Joseph-Ephrem
Leroux, Joseph-René
Ouimet, Joseph-Rodolphe
Pilon, Wilfrid
Renaud, Gustave
Rochon, Gédéon
Saint-Julien, Raoul
Trudeau, Aristide
Vigneault, Charles-Edouard
1903—Béique, Henri
Courchesne, Ovide
Dalbec, Hector
Fauteux, Francis
Feeney, Benet
Fortin, Anthime
Jarry, Adélard
Lanctôt, Denys
Reilly, Clifford-B.
1904—Archambault, Henri
Boileau, J.-A.-F.
Clavel, Albert
Gagné, Horace-J.
Gauthier, Zéphirin
Hétu, Euclide
Houde, Louis-J.
Langlois, Aimé
Langlois, J.-Charles
Léveillé, H.-Elie
Marcil, Emilien
Melançon, Wilfrid
Ménard, Joseph

1904—Moisan, Walter
Molleur, J.-Avilda
Poupart, Albert
Simon, L.-A.
Surveyer, Paul
Trudeau, Hector
1905—Boisjoli, Wm
Bouthillier, Victor
David, L.-Athanase
DeGrandpré, Joseph-D.
Lacoste, Alexandre
Lafond, Elizée
O'Sullivan, J.-Alexandre
1906—Grandpré (de), J.-D.
Handfield, Arthur
Hétu, J.-Arcade
Jasmin, Amédée
Kearney, W.-P.
Laberge, Fortunat
Lavergne, L.-R.
O'Sullivan, J.-A.
1907—Barry, L.
Beauchemin, A.
Brosseau, J.
Coderre, O.
Godin, E.
Lalonde, J.-P.
Lamothe, A.
Normandeau, E.
Prud'homme, Aug.
1908—Allard, G.
Beauregard, E.
Bouchard, J.-B.
Brodeur, C.
Jetté, T.
Lalonde, C.-H.
Marchand, G.
Mathieu, J.-B.
Meunier, J.-A.
Morin, D.
Paquette, P.
Parent, H.
Robichon, G.-H.
Trudel, A.
1909—David, M.
1909—Delage, L.
Descarries, T.
Dostaler, J.
Ducharme, T.
Duckett, C.
Girard, E.
Lalancette, A.
Lalonde, A.
Poitras, J.-A.
1910—Audet, E.
1910—Bayard, A.
Bélanger, J.
Boisseau, J.-A.
Clément, D.
Crépeau, C.
Désorcy, O.-A.
Grothé, A.-P.
Jodoin, L.-J.
Leblanc, R.
Lefebvre, E.
Lemay, H.
Morin, P.
Tessier, C.
1911—Bournival, E.
Cardinal, F.
Corbeil, D.
Francoeur, H.
Gagnon, O.
Labadie, P.
Lacerte, H.
Monette, G.
Papineau, A.
Sicotte, A.
Saint-Germain, A.
Vanier, A.
Vanier, G.
1912—Bissonnette, J.-J.
Chassé, A.
Chevrette, H.
Défond, J.-W.
Lacasse, J.-L.-P.
Pauzé, C.-E.
Robillard, L.-J.
Trudeau, J.-E.-C.
1913—Angers, Auguste
Barrette, Hervé
Beaudoin, Wilfrid
Brodeur, Reigner
Desjarlais, Euclide
Dubreuil, Rosario
Duplessis, Maurice-L.
Gervais, Alfred
Guérin, Chs-Edouard
Handfield, Albert
Lanctôt, J.-Philippe
Leblanc, Antonio
Lessard, Arthur
Marsan, Prime-J.
Monette, Philippe
Morin, Arcadius
Noiseux, Henri-O.
Pariseau, Ls-Philippe
Racine, Stanislas
Saint-Denis, Léopold
Thuot, William-P.

**Licenciés**

1879—Charest, Joseph-A.
Descarries, Jos.-Ad.
Lafontaine, P.-Eug. *a.g.d.*
Léveillé, C.-Alph.
Nantel, Bruno
Saint-Julien, Jules-A.
1880—Boisvert, Onésime, *a.g.d.*
Dorion, Ach., *a. g. d.*
Lamirande, Alex.
1881—David, Arthur
Drouin, Jos.-Oct., *a. g. d.*
Emard, Joseph. *a. d.*
Gérin-Lajoie, H., *a. d.*
Lemoyne de Martigny, C. *a. g. d.*
1882—Belcourt, Nap.-Ant., *a. g.d.*
Comeau, Ls.-Arsène-H.
Fortin, Thos., *a. g. d.*
Holt, Chs-McPherson
Richard, Jos.-H.-Nap., *a. g. d.*
1883—Jodoin, Alexandre
1884—Campbell, Chs-S., *a. g. d.*
1886—Demers, L.-Philippe, *a.g.d.*
1887—Bérard, L.-P.
Gervais, H.-Hon., *a. g. d.*
Meredith, Fred.-E., *a. d.*
Viau, Ls-P.-H., *a. g. d.*
1890—Mathieu, Georges-Eti.
1891—Lamarche, J.-A.
Loranger, Louis
1896—Brisset, Joseph
Beaudry, P.
Cousineau, Philémon
Cusson, V., *a. g. d.*
Desaulles, Casimir
Lachapelle, A., *a. g. d.*
Meunier, L.
Rodier, C.
Surveyer, Edouard-F.
Taschereau, Robert-A.-P.
1897—Beaudoin, G.
Bédard, L.-A.
Boucherville, Joseph de
Brossard, E.
Duranleau, A.
Hébert, J.-A.-H.
Lacoste, Paul
Mousseau, J.-O.
1899—Archambault, Anthime-S.
Beauregard, Elzéar
1899—Boileau, L.-J.
Bourbonnière-Gaudry, J.-B.-F., *a. d.*
Bertrand, L.
Bessette, Wilfrid
Dussault, J.-C.-Hector
Fortier, H.-A.
Guilbault, J.-P.-O.
Grenier, Armand
Hurteau, J.-A.
Lanthier, J.-O.
Loranger, Joseph-H.
Marchand, C.-E.
Patenaude, E., *a. g. d.*
Piché, Anthime
Pelletier, A.-S.
Rainville, Paul
Rocher, Robert
Rousseau, Maurice
Savignac, J.-A.
1900—Biron, E.
Cinq-Mars, Alex., *a. g. d.*
Desbois, D., *a. d.*
Fauteux, G.-A.
Morin, A.-Zénon
Pigeon, A.
Robert, J.-Léonide
Saint-Cyr, J.-F., *a. g. d.*
Saint-Germain, Paul
1901—Beaudry, L.-Richard
Marin, Joseph-Henri
Saint-Jacques, Jos.-Léon
1902—Beaudry, Adrien
Beaulieu, Louis-E., *a.g.d.*
Faribeault, Léon
Lamothe, C.
Langlais, Jules
Rhéaume, Théodule
1903—Morin, L.-J.-S.
Brouillet, Henri
Cholette, Edouard
Faribeault, René
Filion, Zéphirin
Tremblay, Achille
1904—Audet, H.-Eugène
Beaulieu, Romuald-H.
Bourgeois, Charles
Butler, W.-P., *a. g. d.*
Codebecq, Ludger
Desjardins, C.-Henri
Desmarais, Jules

1904—Fortin, Anthime
Montpetit, Edouard, *a.g.d.*
Mousseau, Alphonse
Payette, Victor
Piette, Joseph
Vallée, Arthur
1905—Bohémier, Albert, *a. d.*
Brosseau, Alcibiade
Bussière, Ulysse
Cartier, Jacques
Couture, J.-A.
Ecrément, Arthur
Fortin, Georges
Gosselin, Arthur
Handfield, Wilfrid
Jasmin, Aquila
Lamarche, P.-Emile, *a. d.*
Leblanc, Aimé, *a. d.*
Leduc, Adélard
Loranger, Maurice
Millard, Rolland
Poulin, Stanislas
1906—Achim, J-A.
Beaudry, A.-Paul
Bercovitch, Peter
Charette, J.-Ernest
Dugas, Armand
Fortin, Tancrède, *a. d.*
Gélinas, Joachim
Genest, R., *a. d.*
Lareau, Jules
Ménard, Gordien, *a. g. d.*
Monk, Henri, *a. d.*
Mousseau, Alfred
Perrault, Antonio, *a. g. d.*
Renaud, Henri, *a. d.*
1907—Angers, E.-R., *a. g. d.*
Beaudoin, J., *a. g. d.*
Dufort, G.
Durocher, P.
Guimond, E.
Guyon, H.
Lanctôt, G.
Martineau, A.
Monty, C.-E.
Prud'homme, Alex.
Roy, E.
Roy, R., *a. g. d.*
Saint-Pierre, G., *a. g. d.*
1908—Archambault, J.-H.
Bachand, C.-E.
Beaulieu, J.
Cardin, A.
1908—Chenevert, R.
Cousineau, O., *a. g. d.*
Desrochers, F.
Duckett, R.-L.
Dufresne, A.
Forest, A.
Labelle, E., *a. d.*
Lachapelle, A.
Lamarche, J.-P.
Lamoureux, P.-A.
Lippé, H.
Lord, F., *a. g. d.*
Noiseux, G.
Proulx, J.
Rainville, E., *a. g. d.*
Raymond, M.
Sauvé, J.
1909—Berthiaume, A.
Charland, H.
Chopin, R.
Denis, L.
DeSerres, R.
Desilets, A.
Girouard, J.-L.
Lacoursière, F.-X.
Marchand, B.
Riendeau, E.
Sasseville, E.
1910—Beauchamp, A., *a. d.*
Bélanger, A.
Casgrain, P., *a. d.*
Dugas, M.
Gadbois, E.
Labrèche, A., *a. g. d.*
Lajoie, F., *a. d.*
Lavallée, A.
Lemire, E.
Marier, J., *a. g. d.*
Panet-Raymond, B., *a. d.*
Rose, B.
Saint-Pierre, A., *a. g. d.*
Shaughnessy, W.-J., *a.g.d.*
1911—Bariteau, A.
Billette, E., *a. d.*
Boileau, A.
Brunet, N.
Dupuis, P.
Dupuis, R.
Joron, L., *a. g. d.*
Langevin, R.
Legault, A.
Parent, A., *a. d.*
Pepin, A., *a. d.*

1911—Thibault, O.
Valois, G.
1912—Chaurette, J.-A., *a. d.*
Côté, E.-Aug., *a. d.*
Filion, E., *a. d.*
Forest, E.
Grand'Maison, R., *a. g. d.*
Hay, A.
Lafontaine, A.
Lafontaine, E.
Marier, E.
Marin, G.
Martel, D.
Mercier, P., *a. d.*
Moreau, H.
Morier, E.
Nantel, B.
1912—Normandin, G.-A., *a. d.*
Panneton, D., *a. d.*
Pérodeau, A., *a. d.*
Prieur, J.-E.
Savaria, H.
Tremblay, D.-S.,
Terrault, G.-A., *a. d.*
Vanier, Guy, *a. g. d.*
Yvon, O.-A., *a. g. d.*
1913—Barrette, Avila
Beauregard, Geo.
Blain, Aldéric
Jasmin, Ernest
Poirier, Eugène, *a. g. d.*
Ringuet, Gaston, *a. d.*
Roy, Victorien, *a. d.*

## Docteurs

1882—Lafontaine, Pierre-Eug.
1889—Demers, Ls-Philippe
Gervais, Honoré
1896—Lemieux, Rodolphe
1901—Holt, Charles-McPherson
Loranger, Louis
Taschereau, Robert
Cousineau, Philémon
1907—Lamothe, J.-C.
1910—Belcourt, N.-Antoine
Bruneau, Arthur-A.
Champagne, L.-Napoléon
Chauret, J.-Adolphe
Dandurand, Raoul
Mercier, Wilfrid
1912—Morin, L.-J.-S.
Morin, Victor
Larochelle, Z.



# PRIX

**PRIX LARUE ($40.00)**

M. Eugène Poirier

**PRIX ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTREAL ($15.00)**

M. Gaston Ringuet

**PRIX LEDUC ($20.00)**

M. Adolphe Chouinard

**PRIX BERTHELOT ($20.00)**

M. Adolphe Chouinard

**BOURSE L.-A. WILSON ($60.00)**

M. Léon Lamothe



# FACULTÉ DE MÉDECINE

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

## HISTORIQUE

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,* fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses grades jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps. Elle reçoit ses grades de l'Université Laval, mais elle a conservé sa charte corporative et son autonomie.

La Faculté de Médecine est installée dans l'édifice universitaire de la rue Saint-Denis. Elle y a de vastes salles de cours, des bibliothèques sectionnelles, y possède un amphithéâtre et une salle de dissection ainsi que des laboratoires pour la chimie, l'histologie, la bactériologie, l'électricité médicale, l'anatomie pathologique, etc.



# PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

## DOYEN

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE

## SECRETAIRE

M. le Dr LOUIS-D. MIGNAULT

## TRESORIER

M. le Dr A.-A. FOUCHER

## I. — PROFESSEURS TITULAIRES

Faisant partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal (1).

M. L.-E. DESJARDINS, docteur en médecine et maître en chirurgie; *professeur émérite d'ophtalmologie et d'otologie.*

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, docteur en médecine, docteur en droit de l'Université McGill, chevalier de la Légion d'honneur, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec; *professeur d'hygiène, de déontologie médicale et d'histoire de la médecine.*

(1) Les membres de cette corporation constituent le Conseil de la Faculté.

M. SALLUSTE DUVAL, docteur en médecine ; *professeur de physiologie et d'électricité médicale.*

M. J.-J. GUERIN, docteur en médecine et maître en chirurgie, chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, docteur en droit du Collège Trinité, Dublin ; *professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. A.-A. FOUCHER, docteur en médecine, officier de l'Instruction publique (France) ; *professeur de théorie et de clinique d'ophtalmologie, d'otologie et de rhino-laryngologie.*

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur d'anatomie descriptive.*

M. G. VILLENEUVE, docteur en médecine, surintendant médical de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu ; *professeur de théorie et de clinique des maladies mentales et nerveuses.*

M. E.-A. RENE DE COTRET, docteur en médecine ; *professeur d'obstétrique et de clinique obstétricale.*

M. L. DE LOTBINIERE HARWOOD, docteur en médecine; *professeur de théorie et de clinique de gynécologie.*

M. E.-P. BENOIT, docteur en médecine ; *professeur de clinique médicale à l'hôpital Notre-Dame.*

M. P.-A. MARIEN, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. OSCAR-F. MERCIER, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital Notre-Dame.*

## II. — PROFESSEURS TITULAIRES

Ne faisant pas partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

M. L.-N. DELORME, docteur en médecine ; *professeur d'anatomie pratique.*

M. A.-N. RIVET, docteur en médecine ; *professeur de toxicologie et chargé du cours de chimie.*

M. T. PARIZEAU, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris ; *professeur de pathologie externe et chargé du cours de médecine opératoire.*

M. S. BOUCHER, docteur en médecine ; *professeur d'histologie.*

M. L.-E. FORTIER, docteur en médecine ; *professeur de matière médicale et de thérapeutique.*

M. ARTHUR BERNIER, docteur en médecine ; *professeur de bactériologie et chargé du cours de pathologie générale.*

M. R. HEBERT, docteur en médecine ; *professeur du cours complémentaire de propédeutique.*

M. ELIE ASSELIN, docteur en médecine ; *professeur de physiologie expérimentale, suppléant au cours de physiologie et chargé du cours d'embryologie.*

M. J.-ALBERT LESAGE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris, officier d'Académie (France) ; *professeur de pathologie interne.*

M. J.-EDMOND DUBE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris, officier d'Académie (France) ;

*professeur de phthisiothérapie* (Chaire J.-Auguste Richard), *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. JEAN DECARIE, docteur en médecine; *professeur de dermatologie et de syphiligraphie.*

### III. — PROFESSEUR ADJOINT

M. EUGENE SAINT-JACQUES, docteur en médecine ; *professeur adjoint de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

### IV. — AGREGES EN EXERCICE

M. G.-T. MOREAU, docteur en médecine ; *démonstrateur d'anatomie.*

M. I. CORMIER, docteur en médecine; *suppléant à la clinique infantile de l'hôpital Notre-Dame.*

M. C.-N. VALIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'hygiène.*

M. E.-P. CHAGNON, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de neurologie de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours des maladies mentales.*

M. A. ETHIER, docteur en médecine ; *suppléant à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame et au cours de gynécologie.*

M. EUGENE VIROLLE, docteur en médecine; *démonstrateur d'anatomie.*

M. A.-F. JEANNOTTE, docteur en médecine; *suppléant au cours de bactériologie.*

M. THEODULE BRUNEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtcl-Dieu.*

M. DONALD HINGSTON, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. ALPHONSE MERCIER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. BENJAMIN BOURGEOIS, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours de pathologie externe.*

M. RODOLPHE BOULET, docteur en médecine ; *suppléant au cours et à la clinique d'ophtalmologie, de laryngologie, etc.*

M. ARTHUR RICARD, docteur en médecine ; *assistant au cours de pédiatrie.*

M. RAOUL MASSON, docteur en médecine ; *suppléant au cours de pédiatrie.*

M. EUGENE LATREILLE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris ; *chargé du cours d'anatomie pathologique.*

M. G.-WILFRID DEROME, docteur en médecine, médecin légiste de l'Université de Paris ; *suppléant au cours de médecine légale.*

M. ZEPHIR RHEAUME, docteur en médecine, médecin légiste de l'Université de Paris ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. JOSEPH LEDUC, docteur en médecine ; *assistant à la clinique infantile de l'hôpital Notre-Dame et chargé du*

*cours des maladies contagieuses à l'hôpital Notre-Dame.*

M. J.-M.-RAPHAEL TRUDEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame.*

M. ALCEE TETREAULT, docteur en médecine ; *suppléant à la clinique des maladies mentales.*

M. JOSEPH BOURGOIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours de matière médicale et de thérapeutique.*

M. LUDOVIC VERNER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. HYACINTHE LEBEL, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. ALFRED-JOSEPH LAURENCE, licencié en pharmacie ; *chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. G. LEF. DE BELLEFEUILLE, docteur en médecine ; *assistant à la clinique des maladies mentales.*

M. GEO.-ETIENNE MIGNAULT, docteur en médecine ; *assistant au cours de matière médicale.*

M. ALEXANDRE SAINT-PIERRE, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. GEORGES-H. BARIL, docteur en médecine ; *chargé du cours de chimie pratique.*

M. STEPHEN LANGEVIN, docteur en médecine ; *assistant au cours et à la clinique d'obstétrique.*

M. HECTOR AUBRY, docteur en médecine ; *assistant au cours de bactériologie.*

M. GUSTAVE ARCHAMBAULT, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'histologie.*

## V. — AGREGES LIBRES

M. E.-J. BOURQUE, docteur en médecine.

M. J.-D. GAUTHIER, docteur en médecine.

M. A.-R. MARSOLAIS, docteur en médecine.

M. E.-E. LAURENT, docteur en médecine.

M. JULES CHOPIN, docteur en médecine.

M. C.-A. DAIGLE, docteur en médecine.

M. L.-J. LEMIEUX, docteur en médecine.

M. EUGENE GAGNON, docteur en médecine.

## VI. — DEMONSTRATEURS

*Anatomie.* — MM. Eugène Dufresne, A. Robichon, A. Demers, et Charles Saint-Pierre.

*Médecine mentale.* — MM. Omer Noël et J.-Camille Larose.

*Histologie.* — M. P. Del Vecchio.

## VII. — BIBLIOTHECAIRE

M. le Dr E.-P. CHAGNON



# ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

## DURANT L'ANNEE 1912-1913

### IVme Année

| | |
|---|---|
| MM. Archambault, L.-Philippe | Saint-Jean, Q. |
| Beauchemin, L.-O. | Sainte-Monique-de-Nicolet, Q. |
| Biron, Romuald | Pointe-du-Lac, Q. |
| Brault, Raoul | Saint-Urbain, Q. |
| Brault, Raoul-Norbert | Brockton, Mass. |
| Brosseau, Emile | Sainte-Thérèse, Q. |
| Bruchési, D. | Montréal, Q. |
| Brunet, Zénon | Montréal, Q. |
| Côté, L.-O. | Montréal, Q. |
| Delage, C.-Emile | Bristol, Conn. |
| Downing, G.-F. | Montréal, Q. |
| Gaudet, Camille | Saint-Joseph, N. B. |
| Gratton, Albert | Montréal, Q. |
| Hébert, Joseph | Saint-Michel-d'Yamaska, Q. |
| Joubert, Louis | Montréal, Q. |
| Labonté, Boniface | Montréal, Q. |
| Labarre, Gédéon | Saint-Grégoire, Q. |
| Lacasse, Gustave | Sainte-Geneviève, Q. |
| Larouche, Henri | Montréal, Q. |
| Laurier, Yvon | Montréal, Q. |
| Lafrance, A.-D. | New Bedford, Mass. |
| Lapierre, J.-R. | Montréal, Q. |
| Laplume, A.-Henri | Montréal, Q. |
| Léger, Anselme | Shediac, N. B. |
| Limoges, Gédéon | Sainte-Anne-des-Plaines, Q. |
| Milard, Jos.-Edouard | Sainte-Emélie-de-Sufolk, Q. |
| Mousseau, Alfred | Saint-Polycarpe, Q. |
| Nepveu, Théodule | Sainte-Scholastique, Q. |
| Paquette, Albini | Montréal, Q. |
| Pleau, Stephanus | L'Epiphanie, Q. |
| Provost, Albert | Sorel, Q. |
| Pilon, Oscar | Saint-Polycarpe, Q. |
| Poirier, Aimé | Saint-Polycarpe, Q. |
| Rouleau, Jos.-Albert | Saint-Viateur, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Roy, Almanzor | Saint-Césaire, Q. |
| Rhéaume, Raymond | Montréal, Q. |
| Saint-Jacques, Edmond | Saint-Augustin, Q. |
| Saint-Pierre, Damien | Moose Creek, Ont. |
| Saint-Onge, Emile | Valleyfield, Q. |
| Trudel, J.-Joseph | Ottawa, Ont. |

### IIIme Année

| | |
|---|---|
| MM. Adam, Alfred | Nominingue, Q. |
| Archambault, J.-B. | Saint-Antoine, Q. |
| Beaudry, Stanislas | Saint-Valérien, Q. |
| Bédard, A. | Saint-Rémi, Q. |
| Belcourt, Louis-Emile | Argyle, Q. |
| Bertrand, C. | Sainte-Thérèse, Q. |
| Bissonnette, Tancrède | Les Cèdres, Q. |
| Brault, Ernest | Longueuil, Q. |
| Brais, Joseph-Rottot | Montréal, Q. |
| Chaput, Donat | Howell, Sask. |
| Choquette, Stanislas | Montréal, Q. |
| Clermont, Hector | Saint-Louis, Ms. |
| DeCotret, Gaston-A. | Montréal, Q. |
| Dostaler, Alphonse | Ottawa, Ont. |
| Dubuc, Aristide | Montréal, Q. |
| Garand, Lucien | Montréal, Q. |
| Gauthier, Pierre | Montréal, Q. |
| Gravel, Lionel | Joliette, Q. |
| Hébert, Pierre | Saint-Remi, Q. |
| Hélie, Joseph-Désiré | Saint-Grégoire, Q. |
| Houle, Joseph-Firmin | Montréal, Q. |
| Larose, Joseph-Ulysse | Sainte-Théodosie, Q. |
| Legris, Jos.-A. | Louiseville, Q. |
| Lessard, Rosario | Montréal, Q. |
| Lightstone, Albert | Montréal, Q. |
| Marier, Xénophore | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Mandeville, Louis | Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, Q. |
| Milette, Alfred | Montréal, Q. |
| Milette, G.-E. | Windsor Mills, Q. |
| Nantais, Isaie | Saint-Lin, Q. |
| Perron, H.-R. | Saint-Mathias, Q. |
| Picard, Henri | Bordeaux, Q. |
| Piette, Edmond | Sainte-Elisabeth, Q. |
| Rolland, Rodolphe | Montréal, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Roy, Alphonse | Saint-Anaclet, Q. |
| Saint-Jean, J.-Olaüs | Sainte-Julienne, Q. |
| Tanguay, J.-Armand | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Thibault, Jude | Wotton, Q. |
| Vasseur, Arthur-L. | Worcester, Mass. |

## IIme Année

| | |
|---|---|
| MM. Bédard, Jos. | Montréal, Q. |
| Bélanger, J.-Bte | Ottawa, Ont. |
| Boulay, Joseph | Worcester, Mass. |
| Coallier, J.-A.-T. | Varennes, Q. |
| Coutlée, Lucien, | Montréal, Q. |
| Desaulniers, René-L. | Montréal, Q. |
| Gariépy, Ernest | Montréal, Q. |
| Gravel, Antonio | Louiseville, Q. |
| Guindon, Dolemer | Montréal, Q. |
| Jacques, Elphège | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Laberge, Oscar | Iberville, Q |
| Lalonde, Emery | Montréal, Q. |
| Lamothe, Armand | Montréal, Q. |
| Lamoureux, Léopold | Montréal, Q. |
| Lamy, Lionel | Saint-Léon, Q. |
| Laroche, Albert | Montréal, Q. |
| Lavigne, Léonide | Montréal, Q. |
| LeRiche, Oscar | Montréal, Q. |
| Letellier, J.-C. | Montréal, Q. |
| Levesque, Albert | Montréal, Q. |
| Marcil, Lucien | Montréal, Q. |
| Mailloux, Henri | Saint-Barthélemy, Q. |
| Marin, Albéric | Montréal, Q. |
| Michaud, Rodolphe | Sturgeon Falls, Ont. |
| Mignault, Maurice | Montréal, Q. |
| Pelletier, Albert | Montréal, Q. |
| Poisson, Albert | Gentilly, Q. |
| Théroux, Bernard | Montréal, Q. |
| Viens, Léonide | Saint-Guillaume-d'Upton, Q. |

## Ière Année

| | |
|---|---|
| MM. Arpin, C.-N. | Sainte-Madeleine, Q. |
| Aubry, Olivier | Montréal, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Aucoin, Edmond-L. | Eastern Harbour, C. |
| Baril, Henri | Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Q. |
| Beaudoin, Raymond | Montréal, Q. |
| Beaudin, Adjutor | Beacher Falls. |
| Bellerose, Antonio | Joliette, Q. |
| Bibeau, Barthélemy | Saint-Barthélemy, Q. |
| Bisson, Didace R. | Montréal, Q. |
| Bourdon, Arthur | Montréal, Q. |
| Brunet, Ernest | Côte-des-Neiges, Q. |
| Charette, Ph.-Auguste | Côte-des-Neiges, Q. |
| Charlebois, Jean-C. | Chéneville, Q. |
| DeBlois, Charles | East Angus, Q. |
| Desforges, Léopold | Montréal, Q. |
| Demers, Amédée | Montréal, Q. |
| Dubuc, Charles | Montréal, Q. |
| Gaspard, Dominique | Nouvelle-Orléans, E.-U. |
| Gagné, Arthur | Saint-Adrien, Q. |
| Gauthier, L.-Zéphirin | Sorel, Q. |
| Hébert, Louis | Saint-Rémi, Q. |
| Hébert, Roch | Saint-Aimé, Q. |
| Hélie, Lucien | Saint-Grégoire, Q. |
| Langlois, C.-Antoine | Montréal, Q. |
| Langlois, Edgar | Montréal, Q. |
| Lapointe, Jos.-Hector | Ottawa, Ont. |
| Larivière, Robert | Montréal, Q. |
| Lebrun, Adrien | Montréal, Q. |
| Pepin, Roméo | Saint-Aimé, Q. |
| Phaneuf, Emile | Saint-Antoine, Q. |
| Robillard, L.-Romuald | Thurso, Q. |
| Robert, Lionel | Montréal, Q. |
| Roy, Armand | Montréal, Q. |
| Saint-Pierre, Jos.-C. | Nicolet, Q. |
| Sirois, Jos.-Alph. | Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Q. |
| Thérien, Adonias | Montréal, Q. |

Nombre des élèves : 144.



## EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

### 1912—1913

### ELEVES DE 1ère ANNEE QUI ONT SUBI AVEC SUCCES L'EXAMEN SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Aucoin, Ed.-L.
Baril, Henri
Beaudin, Adjutor
Beaudoin, Raymond
Bellerose, A.
Bibeau, Barthélemy
Charlebois, J.-C.
Demers, Amédée
Dubuc, C.-Edouard

MM. Gaspard, Dominique
Gauthier, L.-Z.
Hébert, Roch
Hélie, Lucien
Langlois, C.-H.
Lapointe, C.-H.
Robillard, L.-R.
Thérien, Adonias

### ELEVES DE 2me ANNEE QUI ONT SUBI AVEC SUCCES L'EXAMEN SUR L'HISTOLOGIE, LA PHYSIOLOGIE, L'ANATOMIE ET LA CHIMIE.

MM. Choquette, Stanislaus
Coallier, Joseph-T.
Desaulniers, René
Gariépy, Ernest
Jacques, Elphège
Lamoureux, Léopold

MM. Laroche, Albert
Letellier, Jean-Charles
Mailloux, Henri
Marin, Albéric
Michaud, Rodrigue

### ELEVES DE 3me ANNEE QUI ONT SUBI AVEC SUCCES L'EXAMEN SUR LA PATHOLOGIE INTERNE, LA PATHOLOGIE EXTERNE ET L'OBSTETRIQUE

MM. Adam, Alfred
Archambault, J.-B.
Beaudry, Stanislaus
Belcourt, Louis-Ed.
Bertrand, Charles
Bissonnette, Tancrède
Clermont, Hector
DeCotret, Gaston
Garand, Lucien
Hélie, Joseph-Désiré

MM. Houle, Joseph-Firmin
Lalonde, Emery
Larose, Ulysse
Legris, Jos.-Agapit
Mandeville, Louis
Piette, Edmond
Tanguay, Armand
Thibeault, Jude
Vasseur, Arthur-L.

## DOCTEURS

MM. Archambault, Phil., *a. d.*
Beauchemin, L.-Omer, *a. d.*
Biron, Romuald, *a. d.*
Brault, Raoul, *a. d.*
Brault, N.-Romulus, *a. d.*
Brunet, Zénon, *a. d.*
Bastien, Benoit
Côté, L.-Oliva, *a. d.*
Downing, G.-Frederick
Forget, Achille
Gaudet, Camille
Gratton, Albert, *a. d.*
Hébert, Joseph-Louis
Labonté, Boniface
Labarre, Gédéon
Lacasse, Gustave
Larouche, Henri

MM. Lafrance, Arthur-D.
Laplume, Alphonse-Henri
Léger, Anselme
Limoges, Gédéon
Milard, Joseph-Edouard
Nepveu, Théodule, *a. d.*
Paquette, Albini
Pleau, Stephanus
Provost, Albert, *a. t. g. d.*
Pilon, Oscar
Poirier, Aimé
Rhéaume, Raymond
Rouleau, Albert
Roy, Richard
Saint-Jacques, Edmond, *a.d.*
Saint-Pierre, Damien

---

## MEDAILLE HINGSTON

---

Albert Provost.



# HORAIRE DES COURS

## COURS DE PREMIERE ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février

| | Lundi Heures | Mardi Heures | Mercredi Heures | Jeudi Heures | Vendredi Heures | Samedi Heures | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Physiologie** Dr Duval | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | | |
| **Anatomie** Dr Mignault | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | | |
| **Chimie** Dr Rivet | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | | |
| **Pathologie générale** Dr Bernier | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | |
| **Bactériologie** Dr Bernier | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | |
| **Ostéologie** Dr Delorme | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | | Jusqu'au 1er novembre. |
| **Anatomie pratique** | | | | | | | A partir du 1er novembre. |

## COURS DE PREMIERE ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

| | Lundi Heures | Mardi Heures | Mercredi Heures | Jeudi Heures | Vendredi Heures | Samedi Heures | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Physiologie** Drs Duval et Asselin | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | | |
| **Anatomie** Dr Mignault | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | | |
| **Chimie théorique** Dr Rivet | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | | Jusqu'au 1er avril. |
| **Chimie pratique** Dr Baril | | | | | | | Du 1er avril jusqu'à la fin de l'année académique. |
| **Pathologie générale** Dr Bernier | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | |
| **Histologie** Dr Boucher | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | |
| **Anatomie pratique** | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | | |

COURS DE DEUXIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

| | Lundi Heures | Mardi Heures | Mercredi Heures | Jeudi Heures | Vendredi Heures | Samedi Heures | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Physiologie<br>Dr Duval | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | | |
| Anatomie<br>Dr Mignault | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | | |
| Chimie<br>Dr Rivet | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | | |
| Propédeutique médicale<br>Dr Hébert | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | | |
| Pathologie générale<br>Dr Bernier | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | |
| Bactériologie<br>Dr Bernier | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | |
| Anatomie pratique | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | | Depuis le 1er novembre. |

COURS DE DEUXIEME ANNEE. — 2me TERME.
Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

| | Lundi Heures | Mardi Heures | Mercredi Heures | Jeudi Heures | Vendredi Heures | Samedi Heures | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Physiologie théorique et pratique<br>Drs Duval et Asselin | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | | |
| Anatomie<br>Dr Mignault | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | | |
| Chimie théorique<br>Dr Rivet | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | | Du 1er février au 1er avril. |
| Chimie pratique<br>Dr Baril | | | | | | | Du 1er avril à la fin de l'année académique. |
| Propédeutique médicale<br>Dr Hébert | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | | Jusqu'au 1er avril. |
| Pathologie générale<br>Dr Bernier | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | |
| Histologie<br>Dr Boucher | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | |
| Anatomie pratique | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | | Jusqu'au 1er avril. |
| Pharmacie pratique<br>M. Laurence | | | | | | | Du 1er avril à la fin de l'année académique. |

## COURS DE TROISIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

| | Lundi Heures | Mardi Heures | Mercredi Heures | Jeudi Heures | Vendredi Heures | Samedi Heures | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Cliniques** | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | Les cliniques se donnent à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital Notre-Dame et à la Maternité. |
| **Pathologie interne** Dr Lesage | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | |
| **Matière médicale** Dr Fortier | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | Les cours d'ophtalmologie et de gynécologie se donnent à l'Hôpital Notre-Dame. |
| **Pathologie externe et médecine opératoire** Dr Parizeau | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | | La distribution des élèves entre les différents hôpitaux et les différents services sera annoncée au commencement de l'année. |
| **Obstétrique** Dr de Cotret | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | |

## COURS DE TROISIEME ANNEE. — 2me TERME.
### Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

| | Lundi Heures | Mardi Heures | Mercredi Heures | Jeudi Heures | Vendredi Heures | Samedi Heures | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Cliniques** | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | Voir la note de la page précédente. |
| **Pathologie interne** Dr Lesage | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | |
| **Matière médicale** Dr Fortier | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | Jusqu'au 1er avril. |
| **Anatomie pathologique** Dr Latreille | | | | | | | Du 1er avril à la fin de l'année. |
| **Médecine légale** Dr Derome | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | | |
| **Hygiène** Dr Valin | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | Jusqu'au 1er avril. |
| **Pédiatrie** | | | | | | | Du 1er avril à la fin de l'année. |

Les cours d'hygiène et de pédiatrie se continueront en cinquième année.

## COURS DE QUATRIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

| | Lundi Heures | Mardi Heures | Mercredi Heures | Jeudi Heures | Vendredi Heures | Samedi Heures | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cliniques | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | Voir la note de la page 102. |
| Pathologie interne<br>Dr Lesage | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | |
| Matière médicale<br>Dr Fortier | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | |
| Pathologie externe et médecine opératoire<br>Dr Parizeau | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | | |
| Obstétrique<br>Dr de Cotret | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | |

## COURS DE QUATRIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

| | Lundi Heures | Mardi Heures | Mercredi Heures | Jeudi Heures | Vendredi Heures | Samedi Heures | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cliniques | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | |
| Pathologie interne Dr Lesage | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | |
| Matière médicale Dr Fortier | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | Jusqu'au 1er avril. |
| Anatomie pathologique Dr Latreille | | | | | | | Du 1er avril à la fin de l'année académique. |
| Médecine légale Dr Derome | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | | |
| Hygiène Dr Valin | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | Jusqu'au 1er avril. |
| Pédiatrie | | | | | | | Du 1er avril à la fin de l'année académique. |

Les cours d'histoire de la médecine, de déontologie médicale et de médecine mentale ainsi que les cliniques à l'Asile Saint-Jean-de-Dieu se donneront en cinquièm e année.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

---

### I. — GRADES ACADEMIQUES

L'Université Laval accorde aux élèves de la Faculté de Médecine, porteurs d'un certificat d'aptitude délivré par l'Ecole, dans les conditions prévues par la loi et le règlement, deux grades: le baccalauréat et le doctorat.

### BACCALAUREAT

Pour obtenir le baccalauréat, il faut avoir suivi régulièrement tous les cours inscrits au programme des matières primaires, et conservé, dans un examen spécial sur ces matières, un minimum de 50 points sur 100.

Le baccalauréat ne vaut que comme preuve scientifique. Il indique que l'élève a subi avec succès l'examen sur les matières primaires.

### DOCTORAT

Le doctorat s'accorde après cinq années d'études et comporte, suivant la valeur relative de l'examen, une des trois notes suivantes : avec très grande distinction, *summa cum laude;* avec grande distinction, *magna cum laude;* avec distinction, *cum laude.*

La note *summa cum laude* est accordée à l'élève qui conserve, sur toutes les matières du double examen, la note *très bien.*

La note *magna cum laude* à celui qui obtient, avec plusieurs *bien*, une majorité de *très bien*.

La note *cum laude* à celui qui obtient un nombre de *bien* plus grand que celui des *très bien*.

Cette troisième note peut être méritée en dépit d'un ou de quelques *assez bien*, pourvu que chacun de ces *assez bien* soit compensé par deux *très bien*.

Le candidat qui conserve, au moins sur chaque matière, la note *assez bien* reçoit le titre de docteur, sans note qualificative. Toute note inférieure à celle-là, sur quelque matière que ce soit, est éliminatoire.

Tout élève astreint à subir un nouvel examen, soit partiel, soit sur toutes les matières, ne peut bénéficier d'aucune note qualificative.

## DIPLOMES

Les diplômes de bacheliers doivent être demandés au secrétaire de l'Université Laval de Québec, en produisant un certificat du secrétaire de la Faculté ; ceux de docteurs, désormais obligatoires, au secrétaire de la Faculté.

## II. — EQUIVALENCE

Tout élève d'une autre université qui désire être admis à suivre les cours de la Faculté, avec équivalence pour les cours déjà suivis ou les grades obtenus, doit présenter avec sa requête :

1. Un annuaire de l'université où il a commencé ses études, donnant un programme détaillé des cours ;

2. Un rapport sur les cours qu'il a suivis ;

3. Un état des grades obtenus et un certificat de bonnes moeurs ;

4. Une carte d'identité.

Toutes ces pièces seront soumises à la Faculté qui décidera quels cours supplémentaires le postulant devra suivre et quels examens il devra subir.

Cependant, tout postulant devra au moins suivre les cours de la dernière année et subir l'examen sur les matières finales.

## III. — EXERCICE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Bien que l'examen pour le doctorat et la licence soit absolument le même et que le programme et la durée des études soient identiques dans les deux cas, l'élève doit savoir que le diplôme de docteur en médecine, conféré par les facultés de médecine de la Province, ne donne pas le droit *ipso facto* d'exercer la médecine dans la province de Québec. D'après la loi médicale. l'élève qui désire pratiquer la médecine dans la province de Québec, après y avoir fait ses études médicales, doit au préalable avoir été admis à l'étude par le Bureau provincial de médecine, puis en avoir obtenu la licence ou droit de pratique par des examens subis devant un jury composé de professeurs de la Faculté et de représentants du Bureau.

Ces examens portent sur les mêmes matières pour le doctorat et la licence et, si les élèves sont pourvus du certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau, sont subis en même temps; de sorte que la même épreuve sert pour les deux titres.

Les études médicales, en vue de l'obtention de la licence, ne comptent qu'à partir de l'admission à l'étude par le Bureau : l'élève ne peut donc espérer obtenir la licence, que cinq années après son admission à l'étude par le Bureau.

Comme la même disposition existe dans les autres provinces, l'élève qui se destine à la pratique de la médecine dans une autre province doit se renseigner exactement sur les conditions d'admission à l'étude de la médecine dans telle province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales. Le certificat d'admission à l'étude, délivré par le Bureau médical d'une autre province, est accepté comme l'équivalent de l'examen préliminaire exigé par la Faculté.

L'élève trouvera plus loin les lois et règlements du Bureau provincial de médecine, qui régissent l'admission à l'étude et à la pratique de la médecine, dans la province de Québec.

## IV. — LICENCE FEDERALE

Le parlement du Canada vient de compléter par des amendements la loi médicale du Canada. Une disposition de cette loi donne à la licence provinciale une valeur inestimable. Tout porteur d'une licence provinciale peut se présenter devant le bureau central d'examen nommé par le Conseil, et, s'il satisfait à l'épreuve, en obtenir un diplôme lui permettant d'exercer la médecine dans toutes les provinces, sans autre formalité que l'inscription et l'acquittement des droits. Le porteur de ce diplôme pourra aussi obtenir l'équivalence en Angleterre et dans toutes les possessions anglaises.

Il importe donc pour tout élève d'obtenir le certificat

d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, avant de commencer ses études médicales, et d'avoir ainsi accès à la licence provinciale et à la licence fédérale. L'élève se donne de la sorte la possibilité d'obtenir un diplôme presque universel.

Il serait bon que les directeurs des maisons d'éducation préviennent ceux de leurs élèves qui se destinent à l'étude de la médecine, de l'importance de ne pas commencer leurs études médicales avant d'avoir obtenu du Bureau provincial de médecine un certificat d'admission à l'étude.

## V. — SESSION 1913-1914

### OUVERTURE DES COURS

Les cours s'ouvriront le 1er octobre et se continueront jusqu'à la fin de la session, sans interruption, sauf les vacances de Noël et de Pâques, les congés et fêtes universitaires et les congés autorisés par le doyen.

### EXAMEN PRELIMINAIRE

Le 2 octobre aura lieu l'examen préliminaire, pour les élèves qui ne sont pas sous brevet et qui n'ont pas obtenu de dispense en produisant un titre équivalent.

### EXAMEN DE REPRISE

L'examen de reprise pour l'obtention du baccalauréat et du doctorat aura lieu le 17 septembre.

## VI. — ADMISSION AUX COURS

Pour être admis à suivre les cours de la Faculté en vue

de l'obtention du diplôme de docteur en médecine, l'élève doit fournir un certificat de bonnes moeurs et subir devant un jury nommé par la Faculté un examen d'aptitude sur les matières suivantes :

Latin. — *Commentaires* de César, liv. IV, V, VI. — *Enéïde* de Virgile, liv. V et VI. — *Pro Milone.* — Le candidat devra aussi avoir une connaissance sérieuse de la grammaire latine.

Français. — Les candidats devront écrire une courte composition sur un sujet donné. Cette composition permettra aux examinateurs de juger si l'élève connaît le mécanisme général de la langue, s'il peut trouver les idées d'un développement et les agencer convenablement. Ils doivent aussi répondre à des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse grammaticale et logique.

Les candidats traduiront quelques passages des huit premiers livres de la vie de Colomb (Life of Colombus), par Washington Irving. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire anglaise et traduire en anglais quelques phrases de *Télémaque.*

Belles-Lettres. — Principes de belles-lettres et de rhétorique; histoire de la littérature des siècles de Périclès en Grèce, d'Auguste à Rome, du 17e, du 18e et du 19e siècles en France et en Angleterre.

Histoire. — Notions générales sur l'histoire de la Grèce et de Rome, avec connaissance spéciale de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada.

Géographie. — Notions générales sur la géographie universelle avec connaissance spéciale de la géographie de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord.

Arithmétique. — Fractions ordinaires et décimales, proportions simples et composées, intérêts et autres règles basées sur le pourcentage, racine carrée.

Algèbre. — Fractions et équations du premier degré à une ou plusieurs inconnues.

Géométrie. — Les quatre premiers livres d'Euclide et le sixième, ou la partie de la géométrie plane correspondant à ces livres dans Eyssérie et Pascal. Calcul des lignes, des surfaces et des volumes des figures géométriques régulières sans démonstration.

Chimie. — Notions générales, telles que dans Wurtz, Troost ou Roscoe.

Botanique. — Notions générales, telles que dans Moyen, Provancher, Laflamme ou Spotton.

Physique. — Notions générales, telles que dans Ganot ou dans sa traduction par Peck.

Philosophie. — Notions générales sur toute la philosophie.

Zoologie.—Notions générales (Huard) (1).

(1) Tout candidat pris à copier, ou à aider quelqu'un à copier, ou à se servir de livres ou de notes, sera immédiatement renvoyé de la salle. A la fin de l'examen, chaque candidat sera requis de faire la déclaration solennelle qu'il n'a eu recours à aucun moyen frauduleux pour réussir dans son examen. Il devra aussi fournir la preuve de son identité.

L'élève est dispensé de cet examen s'il est porteur d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, délivré par une université canadienne, du Royaume-Uni ou par une université étrangère reconnue, ou du brevet d'admission à l'étude de la médecine accordé par le Bureau provincial de médecine de la province de Québec, ou tout autre corps similaire des autres provinces du Canada.

L'élève qui n'est pas porteur d'un certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, doit donner avis au secrétaire de la Faculté de son intention d'étudier la médecine, au moins quinze jours avant l'ouverture des cours. Si tel élève désire se faire dispenser de l'examen préliminaire en vertu d'un motif d'exemption reconnu par la Faculté, il doit adresser au secrétaire de la Faculté, en même temps que sa demande d'inscription, les titres, certificats, pièces justificatives, etc. dont il entend se prévaloir à cet effet. Tel élève sera informé si l'équivalence peut lui être accordée.

Il y a encore lieu d'insister ici sur l'importance majeure pour l'élève d'obtenir du Bureau provincial de médecine le certificat d'admission à l'étude, puisque ce certificat lui permet non seulement d'acquérir la licence, c'est-à-dire le droit de pratiquer dans la province de Québec, mais même la licence fédérale, c'est-à-dire le droit de pratiquer dans toutes les provinces du Canada et même dans toutes les possessions anglaises.

Sans le certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau provincial de médecine, l'élève ne peut espérer pouvoir exercer la médecine dans la province de Québec et il perd une occasion facile d'obtenir celui de pratiquer dans tout le Canada.

## INSCRIPTION

Tout élève ainsi admis à suivre les cours doit, après son admission et au commencement de chaque année scolaire, faire inscrire ses nom et prénoms, le lieu et la date de sa naissance, son domicile personnel et celui de ses parents ou tuteur, dans le régistre de la Faculté et obtenir du trésorier une carte d'inscription. Cette carte n'est délivrée que sur acquit des droits prescrits par le Conseil : elle est strictement personnelle et ne peut être prêtée.

La scolarité ne compte qu'à partir de la première inscription et l'année courante, qu'à partir de la date de l'inscription annuelle.

Aucun n'est admis aux cours, ni même considéré comme élève tant qu'il n'a pas été inscrit régulièrement pour l'année courante.

Le régistre d'inscription est clos le 15 octobre pour l'année courante. Après cette date, aucun élève ne peut être inscrit, à moins d'une autorisation spéciale du Conseil qui ne peut être accordée que sur demande écrite, exposant les raisons qui ont empêché l'élève de s'inscrire à l'époque voulue par le règlement.

## VII. — DEBOURSES

### SOMMES A DEBOURSER

| | |
|---|---|
| Maison des étudiants.................. | $ 5.00 |
| Inscription annuelle.................. | 5.00 |
| Cours de l'année entière.............. | 100.00 |
| Hôpitaux (Hôtel-Dieu et hôpital Notre-Dame)........................ | 8.00 |

| | |
|---|---|
| Maternité (12 mois)................ | 8.00 |
| Diplômes de docteur (en 4ème année).. | 20.00 |
| Les élèves qui suivent des cours partiels: | |
| Inscription........................ | 5.00 |
| Chaque cours...................... | 10.00 |

## DEBOURSES EVENTUELS

| | |
|---|---|
| Admission à l'étude de la médecine pour les élèves qui n'ont pas obtenu le brevet d'admission du Bureau provincial de médecine............... | $10.00 |
| Partie de dissection à reprendre........ | $ 4.00 |
| Reprise d'examen (1ère, 3ème ou 4ème année), soit que l'élève ait négligé de se présenter au temps règlementaire, soit qu'il ait échoué sur une ou plusieurs matières du cours................ | 5.00 |
| Toute reprise d'examen de 2ème année sur une ou plusieurs matières..... | 10.00 |
| Reprise d'examen de doctorat en septembre | 15.00 |
| Inscription nouvelle.................... | 5.00 |
| Chaque matière à reprendre........... | 10.00 |

1. Le bureau du trésorier est ouvert tous les soirs, samedi et dimanche exceptés, de 4.45 à 5.45 heures, pendant les mois d'octobre et janvier: et à la même heure les lundi, mercredi et vendredi pendant les autres mois du cours.

2. Ceux qui paieront le montant complet de l'année avant le 15 octobre auront droit à une remise de $5.00. Après le premier février, il sera chargé un intérêt de 5 pour cent par

année, sur la balance due, jusqu'à ce qu'elle soit acquittée. La cotisation pour la Maison des étudiants est obligatoire pour les cinq années d'étude.

3. La carte d'hôpital pour l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Notre-Dame est obligatoire pour les élèves de 2ème, 3ème, 4ème et 5ème années.

Le prix, pour les deux hôpitaux, pour 12 mois, est perçu par le trésorier.

La carte d'admission à la Maternité est obligatoire pour les élèves de 3ème année ; le prix en est perçu à l'hôpital des soeurs de Miséricorde.

## VIII. — ENSEIGNEMENT

Les études en vue du doctorat en médecine durent cinq années.

L'enseignement en vue du doctorat en médecine comprend :

1o Un enseignement théorique présentant l'ensemble des connaissances nécessaires au futur docteur en médecine :

2o Un enseignement technique donné dans les laboratoires (travaux pratiques) et coordonné à l'enseignement théorique :

3o L'enseignement clinique donné dans les hôpitaux.

### ENSEIGNEMENT THEORIQUE

L'enseignement théorique comprend :

Anatomie descriptive,

Anatomie topographique,

Histologie,
Physiologie et embryologie,
Chimie générale,
Chimie médicale,
Bactériologie,
Anatomie pathologique,
Pathologie générale,
Pathologie interne,
Pathologie externe,
Obstétrique,
Gynécologie,
Médecine opératoire,
Thérapeutique et matière médicale,
Pharmacologie,
Pédiatrie,
Médecine légale et toxicologie,
Maladies mentales et nerveuses,
Phtisiothérapie,
Dermatologie et syphilographie,
Ophtalmologie, otologie et rhino-laryngologie,
Electricité médicale et physiothérapie,
Histoire de la médecine et déontologie médicale,
Hygiène.

Tous ces enseignements sont complétés suivant leur nature par des démonstrations et des travaux pratiques.

### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (travaux pratiques)

Les travaux pratiques sont obligatoires et sont répartis entre les cinq années de scolarité.

Le travail de l'étudiant aux travaux pratiques est constaté par des interrogatoires et des manipulations.

L'enseignement technique comprend :

Anatomie pratique (dissection),
Physiologie expérimentale,
Histologie normale pratique,
Anatomie pathologique pratique,
Bactériologie pratique,
Médecine opératoire.

La dissection se fait par régions.

Chaque élève doit disséquer au moins six régions, soit trois régions par année, avant de passer les examens d'anatomie.

Chaque élève est interrogé trois fois par le professeur d'anatomie pratique au cours de la dissection de chaque région, et, si ses réponses sont satisfaisantes, il reçoit séance tenante les initiales du professeur sur sa carte de dissection, ainsi que la date de cette signature.

Le professeur d'anatomie pratique inscrit au registre le nom de ses élèves, les régions qu'ils ont disséquées et la période de cette dissection.

## ENSEIGNEMENT CLINIQUE

L'enseignement clinique comprend, avec les exercices pratiques qui y sont afférents :

1o L'enseignement élémentaire et pratique de la séméiologie et de la technique sémiotique pour les élèves des premières années.

2o La clinique médicale, la clinique chirurgicale, la clinique obstétricale.

3o L'enseignement complémentaire des cliniques spéciales suivantes :

Maladies nerveuses,
Maladies mentales,
Médecine infantile,
Ophtalmologie,
Oto-rhino-laryngologie,
Gynécologie,
Maladies contagieuses,
Syphilis et dermatologie.

## COURS PARTIELS

1. Les étudiants en droit qui désirent suivre les cours d'anatomie, de jurisprudence médicale et de toxicologie peuvent être admis à ces leçons en prenant une carte chez le trésorier.

2. Les étudiants dentistes sont admis à suivre les cours d'anatomie, de physiologie, de chimie et d'anatomie pratique exigés par l'Ecole de Chirurgie Dentaire.

3. Les étudiants en pharmacie sont admis à suivre les cours requis par les règlements du Collège de Pharmacie.

## EXAMENS

Pour être admis aux examens, l'élève doit posséder toutes les inscriptions requises, avoir passé avec succès tous les examens antérieurs ou réparé les échecs, avoir acquitté tous les droits, avoir été assidu aux cours, avoir tenu une bonne conduite, et n'être passible d'aucune peine disciplinaire.

Les examens qui déterminent la collation du grade de docteur en médecine sont de deux sortes :

1o Les examens scolaires;

2o Les examens de doctorat.

### Examens scolaires

Les examens scolaires ont lieu à la fin de la première et de la troisième année. Ils portent sur les matières enseignées durant l'année, sauf la pathologie générale et la bactériologie qui font partie de l'examen de doctorat.

### Examens de doctorat

Les examens de doctorat portent sur toute l'étendue des matières enseignées. Chacun d'eux comprend des épreuves pratiques et des épreuves orales, suivant la nature de l'enseignement.

Les examens de doctorat ont lieu à la fin de la dernière année d'études et les examens de reprise, au commencement de l'année scolaire suivante.

Les dates en sont fixées par le doyen.

Aucun examen individuel ne peut avoir lieu en dehors des deux sessions règlementaires ni des lieux ordinaires des examens.

Tout étudiant doit, à moins d'une autorisation du doyen, qui n'est accordée que pour motif grave, subir l'examen correspondant à son année d'étude, à la session de fin d'année. Sont seuls admis à se présenter à la session du commencement d'année, les candidats ajournés à la session de fin d'année ou autorisés à ne pas s'y présenter.

L'élève doit conserver au moins cinquante pour cent des points attribués à l'ensemble des matières d'un examen et cinquante pour cent sur chaque matière en particulier.

L'élève peut reprendre toute matière sur laquelle il a échoué pourvu qu'il ait conservé la moyenne sur l'ensemble. S'il ne conserve pas la moyenne sur l'ensemble, il doit reprendre toutes les matières de l'examen.

Nul élève ne peut après sa seconde année commencer la troisième année, ni obtenir son inscription pour la troisième année, s'il ne s'est présenté à l'examen et s'il n'a conservé cinquante pour cent sur l'ensemble des points attribués aux matières de l'examen de doctorat de la fin de la deuxième année. Tout élève qui n'a point ainsi conservé la moitié des points attribués à l'ensemble des matières de l'examen de la fin de la deuxième année, est tenu de recommencer et de payer de nouveau tous les cours de la deuxième année et de subir de nouveau l'examen sur toutes les matières.

Il y a un examen de reprise à la fin de la troisième année, pour les élèves qui ont échoué sur quelques matières de l'examen à la fin de la deuxième année, pourvu qu'ils aient satisfait sur l'ensemble.

Si l'élève échoue de nouveau, il doit se présenter à l'examen de reprise suivant. Si, à cet examen, il ne répare pas les échecs éprouvés, il ne peut être inscrit pour la quatrième année, tant qu'il n'a pas subi avec succès, à un examen régulier subséquent, une nouvelle épreuve sur les matières sur lesquelles il a échoué.

Le jury d'examen se compose de deux professeurs : titulaire, adjoint ou agrégé en exercice. Le professeur du cours est de droit l'un des examinateurs.

La note donnée sur toute matière à un examen est finale

pour cette matière et cet examen. Elle règle le sort de l'élève sans compensation possible par les notes obtenues sur d'autres matières.

Les examens de doctorat sont repartis comme suit :

| MATIERES DE L'EXAMEN | Nombre des points |
|---|---|
| **Deuxième Année :** | |
| Chimie générale | 30 |
| Anatomie descriptive | 100 |
| Anatomie topographique | 100 |
| Physiologie théorique et pratique | 100 |
| Histologie normale théorique et pratique | 30 |
| **Troisième Année :** | |
| Pathologie générale | 100 |
| Bactériologie pratique | 30 |
| **Quatrième Année :** | |
| Pathologie interne | 100 |
| Pathologie externe | 60 |
| Thérapeutique et matière médicale | 60 |
| Tocologie | 100 |
| Anatomie pathologique | 30 |
| Médecine opératoire | 30 |
| Pédiatrie théorique et pratique | 30 |
| Médecine légale et toxicologie | 30 |

Cinquième Année :

| | |
|---|---|
| Hygiène . . . . . . . . . . . . . | 60 |
| Ophtalmologie et oto-rhino-laryngologie . | 30 |
| Gynécologie . . . . . . . . . . . . | 30 |
| Maladies nerveuses et mentales . . . . | 30 |
| Syphilis et dermatologie . . . . . . . | 30 |
| Histoire de la médecine et déontologie . . | 10 |
| Clinique interne . . . . . . . . . | 100 |
| Clinique externe . . . . . . . . . | 100 |
| Clinique des enfants et maladies infectieuses | 30 |
| Clinique obstétricale . . . . . . . . | 75 |

## IX. — PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

### ANATOMIE DESCRIPTIVE

*Professeur* : M. L.-D. Mignault.

### ANATOMIE PRATIQUE

*Professeur:* M. Delorme.

*Démonstrateurs* : MM. G.-T. Moreau et Virolle.

*Assistants-démonstrateurs :* MM. Dufresne, Robichon, Demers et C. Saint-Pierre.

L'enseignement anatomique est sous la haute direction de M. le professeur Mignault.

Cet enseignement est à la fois théorique et pratique.

Au cours d'anatomie descriptive, le professeur

s'efforce de faire comprendre aux élèves l'anatomie des os du crâne, des articulations, du système nerveux et des organes. Chaque cours est suivi d'une démonstration sur une pièce anatomique ou sur le sujet préalablement préparé par les prosecteurs. Ce cours, tout en étant didactique, a pour but non seulement de donner des connaissances anatomiques, mais encore de faire l'application de ces connaissances à la pratique médicale et chirurgicale.

Le professeur d'anatomie pratique donne, en outre, aux élèves de première année un cours d'ostéologie qui les prépare à profiter de leurs travaux au laboratoire d'anatomie pratique.

L'anatomie pratique s'enseigne à la salle de dissection où les élèves étudient eux-mêmes sur le cadavre l'anatomie des muscles, des nerfs, des vaisseaux sanguins et des organes.

Ces travaux se font sous la surveillance des démonstrateurs, dont plusieurs se spécialisent dans la chirurgie, de sorte que leurs démonstrations acquièrent une valeur spéciale pour ceux qui se destinent à cette branche de la médecine.

La salle de dissection est ouverte tous les jours de 4 heures à 6 heures du soir.

## PHYSIOLOGIE

*Professeur* : M. Duval.
*Suppléant* : M. Asselin.

## PHYSIOLOGIE EXPERIMENTALE

*Professeur* : M. Asselin.

Le cours de physiologie se donne en deux ans ; il est théorique et expérimental. La partie théorique est donnée par M. le professeur Duval, avec explications au tableau par des schémas et des démonstrations.

Le cours de physiologie expérimentale est donné par M. le professeur Asselin. Les élèves assistent à des démonstrations expérimentales faites sur des pigeons, des lapins et autres animaux, dans le but d'étudier les phénomènes de la respiration, de la circulation, du système nerveux, etc.

Un cours d'embryologie est aussi donné par M. le professeur Asselin, comme annexe du cours de physiologie. Ce cours a pour objet l'étude de la formation et des développement de l'embryon et l'organogénie.

## CHIMIE

*Professeur :* M. Rivet.

## CHIMIE PRATIQUE

*Chargé du cours* : M. Baril.

Le cours de chimie est donné chaque année aux élèves de première et de deuxième année qui doivent posséder déjà les préliminaires de cette science. Au début des cours, ces préliminaires sont assez rapidement passés en revue ; on insiste davantage sur la théorie atomique et les lois chimiques.

On aborde ensuite la chimie organique si importante pour le médecin. Les expériences de chimie organique consistent surtout en analyses opérées sous les yeux des élèves.

La chimie organique terminée, les étudiants passent à la

chimie biologique par l'étude théorique et pratique du suc gastrique, des urines, et autres produits physiologiques et pathologiques. Puis vient l'étude des poisons et de leurs antidotes, la toxicologie. Ce cours fait partie de la médecine légale, mais il fut rattaché, il y a quelques années, à la chimie afin de permettre à l'étudiant pleinement au courant de l'action chimique des corps, d'étudier les poisons d'une manière plus complète.

Le cours de chimie théorique est complété par des travaux au laboratoire de chimie pratique.

Sous la direction du professeur de chimie pratique, les élèves font des manipulations de chimie minérale et organique, ainsi que des analyses minérales et biologiques.

Le laboratoire est en outre ouvert aux élèves du cours spécial d'hygiène pratique. Ils y assistent à des démonstration de chimie appliquée et y poursuivent les analyses de l'air, de l'eau, du sol, des eaux d'égoûts, des aliments, des boissons, des condiments, etc.

## HISTOLOGIE

*Professeur* : M. Boucher.

*Suppléant* : M. Archambault.

*Démonstrateur* : M. Del Vecchio.

Le cours d'histologie est suivi par les élèves de première et de deuxième année; il comprend soixante leçons, dont trente sur l'histologie proprement dite et trente sur l'organologie.

Les méthodes employées pour l'enseignement sont théoriques et pratiques. Les leçons théoriques sont toujours

accompagnées de schémas au tableau noir et sont immédiatement suivies de démonstrations au microscope, faites par des aides qui ont sous leur direction un groupe de pas plus de six élèves.

On enseigne à l'étudiant les meilleures méthodes d'examen des tissus dans leur état normal et de conservation pour leur étude ultérieure.

On lui apprend à faire les dissociations, les inclusions, les coupes, les colorations, etc.

Les laboratoires sont bien outillés et les divers instruments: microscopes, microtomes, etc., sont fournis gratuitement aux élèves par la Faculté.

## PATHOLOGIE GENERALE

*Chargé du cours :* M. Bernier.

Le cours de pathologie générale est divisé en deux parties: l'une, le cours de première année, comprend l'étude des causes des maladies, causes intrinsèques, chimiques et physiques, les agents toxiques, les agents animés.

L'autre partie, cours de deuxième année, comprend l'étude des réactions des cellules et des tissus, des troubles des différents organes et appareils de l'organisme, et de l'évolution des différentes maladies. Ce cours est théorique et illustré au moyen de planches murales.

## BACTERIOLOGIE

*Professeur:* M. Bernier.

*Suppléant :* M. Jeannotte.

*Assistant :* M. Aubry.

Le cours de bactériologie comprend soixante leçons et est divisé en deux parties. La première a pour sujet la morphologie, la biologie, le rôle des bactéries, la technique de la stérilisation, l'examen microscopique des cultures et des innoculations.

La seconde a pour objet l'étude des bactéries pathogènes pour l'homme, l'analyse de l'eau, du lait, et autres produits contaminés.

Ces cours sont théoriques et pratiques, un cours théorique étant généralement suivi de travaux sur le même sujet, exécutés par les élèves eux-mêmes, sous la direction du professeur et des démonstrateurs. Ces travaux se font dans un laboratoire aménagé spécialement pour les recherches microscopiques, et muni du matériel nécessaire, microscopes, appareil de stérilisation, etc.

Les élèves sont ainsi initiés aux manipulations que le médecin peut être appelé à faire dans l'exercice de sa profession pour le diagnostic des maladies microbiennes.

## ANATOMIE PATHOLOGIQUE

*Chargé du cours* : M. Latreille.

Le cours d'anatomie pathologique comprend un enseignement clinique et un enseignement didactique.

L'enseignement clinique est suivi tous les matins de 9 heures à 10 heures dans les laboratoires de l'Hôtel-Dieu par les élèves des cliniques médicales et chirurgicales divisés par groupes de dix. Il porte sur la pratique des autopsies, sur la technique histologique et sur l'examen macroscopique et microscopique des pièces chirurgicales provenant des salles d'opération. Cet enseignement est essentiellement

pratique et individuel. Chaque élève, sous la direction du professeur et de ses assistants est entraîné à la technique des travaux du laboratoire, ainsi qu'à l'examen histologique et au diagnostic pathologique des divers spécimens anatomo-cliniques de la pratique médico-chirurgicale courante.

Enfin, un cours didactique réunit les élèves de 4me année à l'Université dans un cours méthodique d'une trentaine de leçons sur les différents sujets de la pathologie humaine. Commençant par les processus généraux — les dégénérescences cellulaires et les différents aspects du processus inflammatoire, la tuberculose, la syphilis, les tumeurs — ce cours se poursuit par l'étude plus détaillée des lésions spéciales à chacun des grands systèmes: circulatoire, respiratoire, digestif, urinaire, nerveux et génital.

Chacun de ces sujets est traité dans une leçon théorique et dans une leçon pratique. La leçon théorique comprend un exposé synthétique avec schémas et dessins au tableau noir, et une série de projections à l'écran. La leçon pratique comporte des démonstrations individuelles aux élèves divisés par petits groupes sur les spécimens macroscopiques et microscopiques du musée de pathologie se rapportant au sujet traité.

En résumé, l'outillage perfectionné du laboratoire de l'Hôtel-Dieu avec le matériel anatomo-clinique varié dont il dispose pour l'enseignement et pour les recherches, joint à l'importance toujours croissante du musée de pathologie de la Faculté, tout cela offre à l'étudiant sérieux, de même qu'au jeune gradué consciencieux et enthousiaste, un champ d'exploitation scientifique considérable, en rapport, du reste, avec les progrès si actifs de la médecine moderne.

## HYGIENE

*Professeur :* M. E. Persillier-Lachapelle.

*Suppléant :* M. Valin.

Ce cours est rendu pratique par des démonstrations au moyen de cinq ou six cents transparents ou projections lumineuses et cartes murales, et aussi par des visites à des établissements municipaux ou industriels.

Le cours traite successivement : l'hygiène de la personne, des vêtements, des exercices corporels ; la prophylaxie générale et spéciale des maladies contagieuses, les règles de l'isolement, de la quarantaine et de la désinfection ; l'air, ses effets sur l'homme ; le sol, son action sur l'homme, son assainissement ; le climat, classification, climats du Canada, climatothérapie ; l'habitation, ses influences sur la santé, éclairage, chauffage, ventilation, drainage ; l'alimentation, principes alimentaires, régime physiologique selon l'âge, le sexe, le repos et le travail, maladies résultant d'un régime mal équilibré ; le lait, altération, conservation, approvisionnement, régime lacté ; l'alimentation carnée, valeur nutritive, inconvénients, préparation des viandes, conservation, inspection ; l'alimentation végétale, valeur nutritive, régime végétarien, ses indications ; les boissons alimentaires, thé, café, chocolat, inconvénients et avantages ; les boissons fermentées, vin, bière, cidre, koumis, kéfir ; les boissons distillées, alcools, alcoolisme ; l'eau potable, qualités requises, impuretés, approvisionnement, purification ; l'hygiène scolaire, milieu scolaire, écoliers ; l'hygiène industrielle, le milieu industriel, les travailleurs.

## MATIERE MEDICALE ET THERAPEUTIQUE

*Professeur* : M. Fortier.

*Suppléant* : M. Bourgoin.

*Assistant* : M. G.-E. Mignault.

Le cours de matière médicale et de thérapeutique se donne en deux ans.

Il est suivi par les élèves de troisième et de quatrième années réunis en une seule classe.

Les premières leçons de chaque année sont consacrées à l'exposition des principes généraux de la thérapeutique et à l'enseignement de l'art de formuler.

Le professeur donne les définitions ; il étudie, d'une manière générale, les voies d'administration des médicaments, leur mode d'absorption et d'élimination, les différentes causes qui peuvent faire varier l'action thérapeutique.

Dans l'art de formuler, à cause des circonstances spéciales où se trouvent placés les élèves de notre nationalité, l'on étudie non seulement les poids et les mesures du système métrique, mais aussi les poids et les mesures de la pharmacopée britannique et on habitue les élèves à se servir indifféremment de ces deux systèmes.

La rédaction de l'ordonnance est l'objet d'explications et de démonstrations particulières.

Après ces leçons préliminaires commence l'étude des médicaments.

Le professeur a adopté la classification d'après l'action physiologique ; il est convaincu que c'est la plus pratique pour de futurs médecins.

Cette étude, à cause de l'importance et du nombre des groupes médicamenteux, ne peut se faire d'une manière utile en moins de deux années.

Le professeur n'accorde pas une égale importance à tous les médicaments d'une même classe. Il s'attache surtout à la description des médicaments types. Ce sont ceux que le praticien doit employer tout d'abord quand il veut obtenir une action définie ou une modification quelconque des fonctions physiologiques.

Les médicaments dont le rôle est surtout d'être des succédanés ne sont pas négligés mais sont traités plus brièvement.

Les progrès de la science contemporaine nous ont fait ajouter à notre cours une partie importante : la physiothérapie. Sans entrer dans des détails qui intéressent plutôt le spécialiste, le professeur étudie les agents physiques et naturels afin que les élèves connaissent bien les résultats que l'on en peut obtenir et les modes d'applications les plus pratiques.

Avant chaque leçon, le professeur fait apporter du laboratoire le médicament que l'on doit étudier et il en démontre les propriétés physiques et chimiques.

Les dix dernières minutes du cours sont consacrées à l'art de formuler. Tous les jours deux ou trois élèves sont appelés à tour de rôle au tableau, pour y prescrire les médicaments dont il a été question.

Afin de se renseigner sur la valeur des élèves, le professeur fait une revue orale tous les mois, et, à la fin de chaque terme, un examen écrit.

## PATHOLOGIE INTERNE

*Professeur* : M. Lesage.

Ce cours se donne aux élèves de troisième et quatrième années, à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, sur les sujets suivants :

*Première année.* — Maladies infectieuses, maladies de la nutrition, du sang, du coeur et des poumons.

*Deuxième année.* —Maladies du tube digestif, du foie, des reins ; maladies du système nerveux.

Ces leçons sont illustrées par des cartes murales, des projections lumineuses et des tracés sur le tableau noir.

Les élèves sont exercés par des répétitions fréquentes à la reproduction des sujets traités.

## PATHOLOGIE EXTERNE ET MEDECINE OPERATOIRE

*Professeur :* M. Parizeau.

*Suppléant :* M. Bourgeois.

L'enseignement de la pathologie externe comprend un certain nombre de leçons théoriques suivies de démonstrations de technique opératoire. La partie théorique est illustrée, en autant que le comportent les sujets traités, par les projections lumineuses et les pièces du musée pathologique chirurgical. La production de ces pièces, de même que celle des instruments et d'appareils orthopédiques, permet aux élèves un premier contact avec les pratiques chirurgicales

que la clinique à son tour renouvellera plus fréquemment.

Cet enseignement s'inspire autant que possible d'idées pratiques, et cherche à faire pénétrer dans l'esprit de l'élève des idées générales sur la chirurgie actuelle. Il ne saurait être question pour eux de faire, sans études spéciales, de la chirurgie. Mais ils seront en état, moyennant un travail personnel suffisant, de faire, au besoin, appel aux connaissances reçues qui leur aideront à établir un diagnostic et à prescrire, sinon à pratiquer eux-mêmes, le traitement approprié.

## PROPEDEUTIQUE

*Professeur :* M. Hébert.

Ce cours a pour but l'enseignement élémentaire de la clinique médicale et se donne au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame.

Le grand nombre de malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, offrent aux étudiants un champ d'étude considérable et essentiellement pratique. Après avoir étudié le sujet en bonne santé, afin d'acquérir une connaissance aussi parfaite que possible de l'état normal des organes, les élèves sont exercés individuellement à l'examen du malade. Ils apprennent les diverses moyens d'explorer les organes, ainsi que les différents modes d'investigation, pour découvrir les symptômes de la maladie.

Ce cours se donne tous les jours à 11 heures, excepté le samedi.

## X. — CLINIQUES MEDICALES

### HOTEL-DIEU

*Professeur* : M. Guérin.

*Assistants* : MM. Dubé, Bruneau, Verner et Lebel.

### HOPITAL NOTRE-DAME

*Professeur* : M. Benoit.

*Suppléant* : M. Alphonse Mercier.

Les cliniques médicales sont suivies par les élèves de troisième et quatrième années comme enseignement fondamental, et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux et alternent après un certain temps, afin d'éviter l'encombrement et d'arriver à l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

La clinique médicale est à la fois didactique et pratique. Elle a lieu les lundi, mercredi, et vendredi de chaque semaine, de 10 heures à midi. Pendant la première heure, les élèves, divisés par groupes et dirigés par le professeur titulaire et les assistants, observent les malades dans leurs lits, apprennent à pratiquer les examens, à rédiger les observations, à établir le diagnostic, à formuler le traitement. De 11 heures à midi, les élèves se réunissent à l'amphithéâtre, où le professeur leur fait étudier les cas spéciaux et leur donne des leçons détaillées sur l'étiologie, l'anatomie pathologique et la thérapeutique des maladies observées

dans les salles. Les démonstrations techniques (ponctions, lavages, saignées) ont lieu de préférence à l'amphithéâtre. Les analyses spéciales se font au laboratoire. Enfin les lésions, en cas de décès, sont démontrées à la salle d'autopsie, aussi souvent que possible.

## XI. — CLINIQUES CHIRURGICALES

### HOPITAL NOTRE-DAME

*Professeur :* M. O.-F. Mercier.

*Assistant :* M. Bourgeois.

### HOTEL-DIEU

*Profeseur :* M. Marien.

*Professeur adjoint :* M. Saint-Jacques.

*Assistants :* MM. Hingston, Rhéaume et Alex. Saint-Pierre.

Comme les cliniques médicales, les cliniques chirurgicales sont suivies par les élèves de troisième et de quatrième années comme enseignement fondamental, et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux, afin d'éviter l'encombrement et d'obtenir l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

L'hôpital Notre-Dame possède un service complet et autonome de chirurgie.

La visite au lit du malade, l'examen de celui-ci, permettent aux élèves de contrôler et d'appliquer les notions

acquises au cours de pathologie externe. Le professeur consacre chaque matin deux heures, soit aux explications que comporte chaque cas, soit à une leçon de revue sur une série de cas identiques, soit encore aux opérations pratiquées en présence des élèves à qui on explique et leurs indications et leur technique. Cet enseignement se donne aux élèves de troisième et de quatrième années; mais il ne faut pas oublier que ceux-ci, dès la deuxième année, apprennent à se familiariser au dispensaire chirurgical de l'hôpital Notre-Dame avec la pratique de la petite chirurgie, des traitements des plaies, des injections locales, des petites opérations, des pansements, etc., pratique, en somme, qui devient plus tard l'apanage du médecin non spécialiste.

L'Hôtel-Dieu met à la disposition de l'enseignement de la clinique chirurgicale environ soixante-quinze lits, qui sont divisés en trois services de chirurgie générale.

Les élèves sont admis dans les services de 9 heures du matin à midi, tous les jours, et sont obligés de faire un stage régulier d'hôpital au lit du malade. Ils prennent part à l'examen clinique des malades, rédigent les feuilles d'observation et font les pansements.

Trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis, de 11 heures à midi, des leçons sont données par les professeurs, et des opérations sont pratiquées devant les élèves au grand amphithéâtre.

Les malades sont choisis dans les trois services de chirurgie.

Le sujet de chaque leçon, affiché à l'avance, peut être ainsi illustré par une série de malades choisis pour démontrer les diverses phases d'une même maladie et son traitement chirurgical.

## PEDIATRIE

*Professeur :*

*Suppléant à la clinique :* M. Cormier.

*Assistant à la clinique* : M. Leduc.

*Suppléant au cours* : M. Masson.

*Assistant au cours* : M. Ricard.

Le cours de pédiatrie est donné aux élèves de troisième et de quatrième années.

La partie théorique qui comprend soixante leçons est ainsi divisée :

Quinze leçons de diagnostic infantile ;

Quinze leçons de thérapeutique infantile ;

Vingt à trente leçons sur les maladies des nouveaux-nés et sur les maladies communes aux enfants et aux adultes, mais qui se rencontrent le plus souvent chez les enfants.

Les cliniques sur les maladies des enfants se donnent au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame et à la Crèche des soeurs de Miséricorde. Ces cliniques ont lieu pendant le troisième terme.

## OPHTALMOLOGIE

## OTOLOGIE ET RHINO-LARYNGOLOGIE

*Professeur :* M. Foucher.

*Suppléant :* M. Boulet.

Les élèves de troisième année suivent à la Faculté un cours de trente leçons théoriques sur les affections des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Parmi celles qui se rencontrent habituellement dans la pratique générale de la médecine, une attention spéciale est accordée au diagnostic.

En quatrième année, le cours se donne exclusivement à la clinique et comporte plus de développements relativement au diagnostic différentiel et au traitement. Les rapports entre les maladies des yeux, des oreilles, de la gorge et du nez, avec les diathèses et l'état général du patient, sont l'objet d'une étude sérieuse de la part du professeur Foucher.

Les élèves de quatrième année reçoivent eux aussi leur instruction clinique à l'hôpital Notre-Dame, pendant quatre mois, aux jours et heures indiqués sur l'horaire des cours.

## MALADIES MENTALES ET NERVEUSES

*Professeur* : M. Villeneuve.

*Assistant à la clinique des maladies nerveuses et suppléant au cours des maladies mentales* : M. Chagnon.

*Suppléant à la clinique des maladies mentales:* M. Tétreault.

*Assistant à la clinique des maladies mentales* : M. Lef. de Bellefeuille.

*Démonstrateurs* : MM. Noël et Larose.

Cet enseignement est suivi par les élèves de quatrième année comme cours fondamental, et par ceux de cinquième comme cours de perfectionnement.

Il comprend des leçons théoriques professées à l'Université et des cliniques données à l'asile Saint-Jean-de-Dieu et au dispensaire des maladies nerveuses de l'hôpital Notre-Dame.

Les religieuses de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu ont gracieusement mis les ressources cliniques de leur immense établissement à la disposition de la Faculté. Des cliniques hebdomadaires portant sur les maladies mentales et nerveuses et les maladies organiques de l'encéphale et de la moëlle y seront données. Ces cliniques seront illustrées par l'étude de nombreux malades, de manière à couvrir, d'une façon méthodique, tout le champ des maladies mentales et nerveuses. La pratique courante de la neurologie sera démontrée au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame où plusieurs centaines de malades se présentent tous les ans.

Un service d'électrodiagnostic et d'électrothérapie a été ajouté à la clinique des maladies nerveuses, à l'hôpital Notre-Dame, sous la direction de M. le Dr Panneton.

## OBSTETRIQUE

*Professeur :* M. René de Cotret.

*Assistant* : M. Langevin.

Ce cours théorique, de cent vingt leçons, se donne en troisième et en quatrième année. Il constitue une introduction nécessaire à la clinique obstétricale. Il est nécessaire pour deux raisons :

1o Pour permettre à l'élève de comprendre les leçons cliniques, qu'il est impossible de surcharger de détails élémentaires ;

2o Pour lui donner les connaissances indispensables que les hasards de la clinique ne mettront pas sous ses yeux.

On ne saurait méconnaître les avantages qu'offre l'étude de cette matière. Instrumentation, asepsie, antisepsie, eutocie, dystocie, méthodes, procédés, etc., sont autant de connaissances théoriques nécessaires à la compréhension lucide et intelligente de la clinique. De fait, il est aussi difficile de comprendre la clinique obstétricale sans la tocologie, que la chirurgie sans l'anatomie. De plus, trois fois par semaine, un cours pratique est donné sur le mannequin.

D'après la loi médicale, l'élève est obligé d'assister à vingt cas d'accouchement pendant son cours d'étude, c'est-à-dire pendant une année : de mars en troisième année à mars de l'année suivante. C'est là un cours essentiellement clinique, expliqué et surveillé par le professeur et auquel assistent les élèves par comités de six à douze successivement. En outre, deux fois par semaine, le mardi et le samedi, une clinique est donné au lit des parturientes. Ces cliniques sont données à la Maternité des Soeurs de Miséricorde.

L'élève qui aura mis à profit l'enseignement théorique et pratique donné sera tout à fait en état d'accepter les responsabilités de la pratique obstétricale.

## MEDECINE LEGALE

*Chargé du cours* : M. Derome.

Ce cours est donné aux élèves de troisième et de quatrième années, et aux élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Il comprend un certain nombre de leçons didactiques qui sont professées à la Faculté. Une attention toute particulière est donnée à la jurisprudence médicale pour que l'élève comprenne bien le rôle du médecin, lorsqu'il est appelé à aider les tribunaux, dans les cas de justice civile ou criminelle qui peuvent être éclairés par la médecine. Au laboratoire de la Faculté, les élèves apprennent à faire l'expertise des empreintes et des taches. La recherche du sang sera démontrée par les procédés les plus récents.

Grâce à la bienveillante permission de Sir Lomer Gouin, procureur-général, les élèves seront admis à la morgue de Montréal. Ils assisteront aux autopsies et s'y livreront à des travaux pratiques, dans la mesure permise par le matériel.

## GYNECOLOGIE

*Professeur :* M. de Lotbinière-Harwood.

*Suppléant :* M. A. Ethier.

*Assistant :* M. Trudeau.

La partie théorique de ce cours se donne à l'Université et la partie clinique à l'hôpital Notre-Dame. Après un certain nombre de leçons didactiques préparatoires, les élèves apprennent la pratique courante de la gynécologie au dispensaire de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame fréquenté par un grand nombre de malades. Les élèves visitent aussi le service interne de gynécologie et reçoivent des

leçons au lit des malades. De nombreuses opérations, auxquelles assistent les élèves, leur font parcourir tout le champ opératoire de la gynécologie.

## PHTISIOTHERAPIE

### (Chaire J.-Auguste Richard)

*Professeur* : M. Dubé.

Cet enseignement nouveau, qui vient d'être institué, grâce à la générosité de M. J.-Auguste Richard, de Montréal, qui en a doté la chaire, sera inauguré cette année.

Le professeur chargé du cours de phtisiothérapie fera des conférences sur le diagnostic précoce et général de la tuberculose. Ce cours comprendra, en plus des leçons cliniques, des conférences sur l'étiologie, la prophylaxie; sur le contrôle par les municipalités et l'Etat; sur la climatologie, le traitement chez soi et dans les institutions spéciales; sur l'importance sociale et l'histoire de la tuberculose.

Les élèves seront divisés par groupes pour l'examen clinique des malades.

Cet enseignement phtisiothérapique sera fait à la clinique antituberculeuse de l'Institut Bruchési, où les malades tuberculeux présentent toutes les variétés cliniques nécessaires à la formation des élèves.

## DERMATOLOGIE ET SYPHILIGRAPHIE

*Professeur* : M. Décarie.

Le cours des maladies cutanées et syphilitiques est suivi par les élèves de cinquième année.

Des leçons théoriques au nombre de 10 sont données à l'amphithéâtre de la Faculté et portent surtout sur les sujets suivants : Anatomie et physiologie de la peau, symptomatologie générale, nomenclature et description des lésions primaires et secondaires de la peau, les différentes réactions de la peau au cours des maladies générales, traitement constitutionnel, local et interne.

Pour faciliter aux élèves l'étude des maladies de la peau, l'Université met à leur disposition des moulages en cire exécutés à Paris depuis quelques années sous la direction immédiate du professeur. Ces pièces sont d'une grande utilité pour l'étude du diagnostic différentiel en dermatologie.

L'enseignement clinique est donné à l'Hôtel-Dieu dans le service de dermatologie, et à la consultation externe pour les maladies cutanées et syphilitiques.

## PHARMACIE PRATIQUE

*Chargé du cours :* M. Laurence, pharmacien.

Ce cours a pour but d'enseigner aux élèves l'art de formuler et de préparer les médicaments ; il comprend vingt-cinq leçons professées dans l'ordre suivant :

Métrologie. — Chaleur. — Solution. — Osmose. — Distillation. — Modes d'extraction.

Les diverses formes pharmaceutiques.—Incompatibilité.

Les principaux médicaments de la pharmacopée considérés dans l'ordre et sous les rubriques suivants : leurs préparations et combinaisons, leurs caractères physiques et pharmacologiques, leurs incompatibilités ; acides, métalloï-

des, sels et oxydes, substances amylacées et saccharines et dérivés; huiles volatiles, résines, oléorésines et baumes ; corps gras et paraffines ; substances glucosidales ou à principes astringents ; substances alcaloïdales ; produits du goudron ou synthétiques; substances d'origine animale.

Rédaction des ordonnances.

## XII. — HOPITAUX

Affectés à l'enseignement clinique

### HOTEL-DIEU

Cet hôpital contient 250 lits et est construit de manière à recevoir 300 et même 450 malades au besoin.

Avec la bienveillante permission des religieuses de l'Hôtel-Dieu, les élèves de la Faculté sont admis à profiter de tous les avantages qu'offre cet hôpital pour les cliniques médicales et chirurgicales.

Le département médical est sous le contrôle de la Faculté, ses professeurs titulaires étant de droit médecins de l'Hôtel-Dieu.

### HOPITAL NOTRE-DAME

Les élèves de la Faculté, avec la permission du conseil médical, ont accès à l'hôpital Notre-Dame. Cet hôpital, fondé en 1880, peut aujourd'hui recevoir facilement 135 à 150 malades.

Il y a deux services de médecine, deux services de chirurgie, un service de gynécologie, un service d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, un service de neurologie, un service de dermatologie et un service de

pédiatrie. Il y a aussi un laboratoire de bactériologie et de chimie.

Grâce à l'initiative de M. le Dr Panneton, un service d'électricité médicale, de radiologie, de thermothérapie et de photothérapie a été ajouté à l'hôpital. Ce service, muni des appareils les plus perfectionnés est placé sous la direction de M. le Dr Panneton. Il sert à l'enseignement et au traitement des malades de l'hôpital; mais il est aussi à la disposition du public et de la profession médicale.

Pour le plus grand avantage des élèves, les places suivantes leur sont offertes : 1o deux places d'interne en chirurgie ; 2o deux places d'interne en médecine ; 3o une place d'interne en gynécologie ; 4o deux places d'interne en petite chirurgie ; 5o deux places d'interne pour la section des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge : 6o deux places d'assistants au laboratoire d'histologie, de chimie et à la salle d'autopsie ; 7o une place d'interne à la section d'électricité médicale ; 8o une place d'assistant au dispensaire général ; 9o une place d'assistant au dispensaire des enfants.

## HOPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU

Dans cet établissement où sont hospitalisés près de dix-neuf cents malades, les soeurs de Charité de la Providence admettent gracieusement les élèves et mettent ses immenses ressources cliniques au service de l'enseignement.

Un laboratoire clinique a été ajouté à l'hôpital qui se trouve ainsi complètement outillé pour l'enseignement.

## HOPITAL DE LA MATERNITE

A l'hôpital de la Maternité, dirigé par les soeurs de Misé-

ricorde, les étudiants en médecine sont admis tous les jours, sous la direction des professeurs. Il y a constamment cent lits occupés par des parturientes, et il s'y fait chaque année une moyenne de cinq cents accouchements que les élèves peuvent suivre.

Les professeurs titulaires de la Faculté sont de droit médecins consultants à cet hôpital.

## DISPENSAIRES

En dehors des cliniques régulières, données aux hôpitaux et à la Maternité, les élèves de la Faculté sont admis à suivre les services des différents dispensaires établis dans les limites de la ville.

Le nombre des malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, tout rend ces dispensaires d'une grande utilité pour les élèves qui assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service les explications nécessaires, et se rendent ainsi compte des besoins habituels de la pratique.

A l'hôpital Notre-Dame, outre le dispensaire général divisé en deux sections, médecine et chirurgie, il y a un dispensaire d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, un dispensaire de pédiatrie, un dispensaire des maladies de la peau, des maladies vénériennes et des maladies nerveuses, et un dispensaire de gynécologie.

## XIII. — PRIX HINGSTON

Une médaille d'or, destinée à perpétuer la mémoire de feu Sir William Hingston, est accordée par Lady Hingston

à l'élève qui aura conservé le plus grand nombre de points sur les matières primaires et finales.

## XIV. — PRIVILEGE DES GRADUES EN MEDECINE

L'Université Laval de Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de: " Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal ". Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Médecine, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.

## XV. — COURS SPECIAL D'HYGIENE PRATIQUE

### Pour l'obtention d'un diplôme d'hygiéniste public

### PERSONNEL

M. le Dr J.-A. BEAUDRY, inspecteur d'hygiène de la province de Québec; *chargé du cours d'hygiène théorique et pratique.*

M. le Dr ARTHUR BERNIER, professeur titulaire de bactériologie à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de bactériologie théorique.*

M. le Dr G.-H. BARIL, professeur agrégé de chimie pratique à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de chimie théorique et pratique.*

M. le Dr HECTOR AUBRY, professeur agrégé de bactériologie à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de bactériologie pratique.*

Plusieurs médecins se disposant à entrer dans les services sanitaires, — provinciaux, municipaux et autres, — en qualité d'hygiénistes de carrière, la Faculté croit le moment venu d'inaugurer des cours spéciaux d'hygiène appliquée. Cette innovation est d'autant plus opportune que le gouvernement de Québec vient d'autoriser son Conseil d'Hygiène à diviser le territoire de la Province en dix districts sanitaires avec un hygiéniste de carrière *dûment qualifié* en charge de chaque district.

La distribution de l'enseignement est provisoirement établie comme suit :

**Enseignement :**

1. 36 leçons sur les principes de l'hygiène. On consacrera plus de leçons à l'hygiène publique qu'à l'hygiène privée.

(Pour ces leçons, le programme du cours d'hygiène donné aux étudiants en médecine sera généralement suivi).

2. 36 leçons et démonstrations sur la " pratique journalière de l'officier-hygiéniste ".

Application de la loi et des règlements sanitaires dans la province de Québec ; organisation et fonctionnement du service provincial d'hygiène; organisation des services municipaux d'hygiène des grandes villes, des petites villes, des villages et autres municipalités rurales.

Application des prescriptions règlementaires relatives aux maladies contagieuses de l'homme ; démonstrations ; difficultés rencontrées dans les municipalités et moyens de les résoudre; épidémiologie.

Usage à faire des statistiques vitales et mortuaires ; exercices sur les problèmes de statistique.

Application des mesures relatives aux maladies des animaux communicables à l'homme.

Manière de faire les investigations relatives aux eaux potables: aqueducs publics et privés, puits; procédés de correction de l'eau ; inspection des approvisionnements de glace.

Surveillance des aliments ; inspection des abattoirs et tueries, des vacheries et laiteries, entrepôts-frigorifiques, boulangeries, etc.; démonstrations aux abattoirs sur la qualité de la viande.

Lutte contre la mortalité infantile.

Construction, surveillance et inspection des habitations privées et des édifices publics ; (assainissement du sol, orientation, construction, distribution des pièces, éclairage naturel et artificiel, *tuyauterie,* ventilation, chauffage).

Fonctionnement ordinaire de l'inspection médicale des maisons d'éducation.

Mode d'inspection sanitaire et médicale des établissements industriels.

Manière de faire les investigations relatives aux réseaux d'égoût, drainages particuliers, fosses fixes, puisards. Inspection des dispositifs de purification des eaux d'égoût.

Organisation de l'enlèvement des gadoues; inspection des incinérateurs.

Manière de procéder à la vérification des *nuisances ;* remèdes ou suppression.

Génie sanitaire en rapport avec les alimentations d'eau, les réseaux d'égoût, la purification des eaux d'égoût, l'habitation.

Architecture en rapport avec l'hygiène de la construction.

Géologie en rapport avec les alimentations d'eau; métho-

des de purification des eaux d'égoût et d'assainissement du sol de l'habitation.

Inspection des cimetières.

Rédaction des rapports sanitaires.

3. 28 leçons et 28 démonstrations sur la bactériologie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Caractères généraux des micro-organismes : morphologie et biologie ; action des agents physiques et chimiques sur les bactéries ; bactéries saprophytes et pathogènes ; moisissures, levures ; fermentations ; putréfaction ; toxines ; ptomaïnes.

Technique des examens microscopiques, des cultures et des inoculations.

Rôle des bactéries dans les maladies infectieuses : pénétration dans l'organisme ; effet produit ; immunité naturelle et acquise ; contagion ; épidémiologie ; prophylaxie ; antitoxines et vaccins.

Bactéries pathogènes en particulier : habitat ; morphologie ; cultures ; inoculations ; toxines ; diagnostic bactériologique ; immunité ; prophylaxie.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des eaux d'égoût, des poussières.

Analyse du lait et des autres produits alimentaires.

Epreuve du pouvoir désinfectant des antiseptiques et des étuves.

Les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

4. 28 leçons et 28 démonstrations sur la chimie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des aliments, des condiments et boissons, des eaux d'égoût, des désinfectants.

Outre les leçons et démonstrations du professeur, les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

Règlements :

1. Ces cours spéciaux d'hygiène dureront neuf mois, commençant le 1er octobre pour se terminer en juin par les examens, écrit et oral, pour l'obtention du *diplôme d'hygiène publique.*

2. Les élèves qui désirent s'inscrire devront produire, au préalable, leur diplôme de docteur en médecine.

3. Les honoraires pour le cours complet et le diplôme sont de $100.00.

4. Pendant leur stage à l'Université, les élèves devront s'inscrire au Bureau municipal d'hygiène de Montréal pour suivre, dans la mesure du possible, les opérations de ce bureau et notamment accompagner les inspecteurs sanitaires municipaux.

5. Les élèves devront aussi se familiariser avec le diagnostic des maladies contagieuses et parasitaires en visitant l'hôpital Saint-Paul, l'hôpital des varioleux et en suivant les dispensaires dermatologiques de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Notre-Dame.

6. Les élèves pourront être chargés individuellement d'aller faire des inspections sanitaires dans la ville de Montréal et aux environs pour en faire rapport au professeur.

7. Les examens du cours d'hygiène publique se font au mois de juin, à l'Université Laval.

Programme des examens :

1ER JOUR.—Examen écrit sur l'hygiène (de 9 heures à midi), sur la bactériologie et la chimic (de 2 heures à 5 heures du soir). Les élèves signent leurs copies d'un pseudonyme.

2ME JOUR.—Inspection et rapport.

3ME JOUR.—Travaux pratiques de chimie (9 heures de l'avant-midi), de bactériologie (2 heures de l'après-midi).

4ME JOUR.—Examen oral en présence de deux professeurs (9 heures de l'avant-midi). L'élève est interrogé au moins un quart d'heure sur chaque matière.

Les examinateurs sont MM. Beaudry et Baril pour l'hygiène et la chimie; MM. Bernier et Aubry pour la bactériologie.

Points alloués sur chaque matière :

| | | |
|---|---|---|
| Examen écrit | Hygiène | 100 |
| | Chimie | 50 |
| | Bactériologie | 50 |
| Inspection et rapport | | 100 |
| Chimie pratique | | 50 |
| Bactériologie pratique | | 50 |
| Examen oral | Hygiène | 100 |
| | Chimie | 50 |
| | Bactériologie | 50 |

Soit 300 points pour l'hygiène
" 150 " " la chimie
" 150 " " la bactériologie.

L'élève doit conserver 60 pour cent sur l'hygiène, soit 180 points. 50 pour cent sur la chimie et la bactériologie, soit 75 points sur chacune des deux matières.

L'enveloppe contenant les noms correspondant aux pseudonymes ne doit être ouverte qu'après l'examen oral.

Ne sont admis aux examens que les médecins qui ont entièrement acquitté leurs redevances à la Faculté.

Docteurs en Hygiène publique :

1912—
MM. les Drs
Beaudoin, Joseph-A.
Chaussé, J.-N.
Corsin, Adélard
Gauthier, Joseph-R.
Lesage, J.-C.
Pariseau, Léo

1912—
MM. les Drs
Saint-Georges, Henri
1913—Barrette, E.-A.
Boucher, Séraphin
Gervais, J.-H.
Venne, S.

## XVI. — PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

### DEFINITION

Le Conseil comprend tous les membres de la Corporation.

L'assemblée de la Faculté comprend les membres du Conseil et tous les professeurs expressément chargés d'un enseignement, à titre de chef responsable.

La Faculté comprend les membres du Conseil et tout le personnel de l'enseignement.

### ASSEMBLEE DE LA FACULTE ET FACULTE

Le président convoque de plein droit ou de l'avis du Conseil les réunions de la Faculté ou de l'assemblée de la Faculté.

Les questions soumises à l'assemblée de la Faculté con-

cernent l'enseignement et l'attribution des notes d'examen.

La Faculté est conviée aux fonctions publiques.

Dans toute réunion, soit de l'assemblée de la Faculté soit de la Faculté, les membres du Conseil ont seuls voix délibérante.

## TITRES ACADEMIQUES

Les titres académiques sont les suivants :

Professeur émérite,
Professeur titulaire,
Professeur adjoint,
Professeur agrégé,
Démonstrateur.

## PRESEANCE

La préséance est établie comme suit :

Le doyen,
Les membres du Conseil,
Les professeurs titulaires ne faisant pas partie du Conseil,
Les professeurs adjoints,
Les professeurs agrégés en exercice,
Les professeurs agrégés libres,
Les démonstrateurs.

Dans une même classe, la préséance s'établit d'après la date de la nomination; à date égale de nomination, par celle de promotion; à date égale de promotion, par l'âge.

## XVII. — DISCIPLINE

76 [1].—Tout élève est tenu d'assister régulièrement aux cours cliniques, travaux pratiques, etc.

Chaque professeur doit se rendre compte suffisamment de la présence régulière des élèves à son cours pour être en situation de certifier leur assiduité. Il est interdit à tout élève de répondre à un autre appel qu'à celui de son nom.

77.—Tout élève qui manque dix pour cent des leçons d'un cours quelconque durant une année scolaire, sans raisons valables et sans autorisation, peut se voir interdire les inscriptions et les examens tant qu'il n'a pas complété le nombre voulu de leçons. Les seuls congés reconnus sont ceux qui sont expressément autorisés par l'Ecole ou qui sont mentionnés dans l'annuaire de l'Université Laval de Montréal.

78.—Les peines de discipline sont :

1o La réprimande;

2o L'interdiction de prendre son inscription et de subir des examens dans la Faculté pendant un an ou plus;

3o L'exclusion de la Faculté pendant un an ou plus;

4o L'exclusion de la Faculté pendant deux ans ou plus;

5o L'exclusion de la Faculté pour toujours.

79.—Le doyen a droit d'avertissement ou d'admonestation à l'égard de tous les élèves de la Faculté; les autres peines sont prononcées par le Conseil.

---

(1) Les chiffres indiqués dans ce paragraphe renvoient aux articles du règlement spécial de la Faculté.

80.—Les actes passibles des peines ci-dessus sont :

1o Les infractions aux règlements ;

2o Les fautes contre la discipline et l'ordre scolaire ;

3o L'inconduite dans la Faculté ou ailleurs ;

4o L'ivrognerie ;

5o Les fait criminels ou délictueux.

81.—Un acte criminel légalement prouvé et suivi d'une condamnation définitive devant un tribunal compétent, qui décrète l'incarcération dans un pénitencier, comporte de plein droit l'expulsion pour toujours de la Faculté.

82. — Un acte criminel ou tout autre acte délictueux, légalement prouvé et suivi d'une condamnation définitive par un tribunal compétent à l'amende ou à l'incarcération dans une prison, entraîne des peines prévues par l'article soixante-dix-huit.

83.—Si une faute prévue par l'article quatre-vingt-un commise durant la scolarité n'est connue que durant ou après l'examen final, l'examen est suspendu ou annulé de plein droit suivant le cas et l'élève est expulsé pour toujours de la Faculté. En aucun cas, un diplôme ne peut être accordé à tel élève.

L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme s'il a été délivré avant la connaissance de l'offense.

84.—Si une faute prévue par l'article quatre-vingt-deux commise durant la scolarité n'est connue que durant ou après l'examen final, l'examen est suspendu ou annulé sui-

vant le cas, de plein droit et l'élève est passible de l'une des peines prévues par l'article soixante-dix-huit.

L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme s'il a été délivré avant la connaissance du délit.

85.—Tout examen entaché de fraude ou de tentative de fraude doit être déclaré nul. En cas de flagrant délit, le candidat quitte la salle, la nullité de l'examen est prononcée par le jury; dans tous les autres cas, la nullité est prononcée par le Conseil. La nullité et l'annulation de l'examen peuvent être prononcées contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de tentative de fraude. L'auteur principal et ses complices peuvent être punis d'une des peines prévues à l'article soixante-dix-huit.

86.—L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme dans le cas où il a été délivré avant la connaissance de la fraude.

## XVIII. — PROFESSEURS ADJOINTS ET SUPPLEANTS

Les professeurs adjoints sont sous la direction du professeur titulaire au cours duquel ils sont adjoints.

Il est nommé pour chaque cours, parmi les professeurs agrégés, un suppléant, qui se tient à la disposition du professeur titulaire lorsque celui-ci s'absente ou est incapable de donner son cours.

En cas d'urgence ou d'incapacité purement temporaires, le titulaire doit prévenir son suppléant ou le faire prévenir. En tout autre cas d'absence ou d'incapacité, le titulaire doit prévenir ou faire prévenir le doyen qui prend les mesures urgentes nécessaires et informe le Conseil.

Lorsqu'un professeur suppléant apprend ou est averti, de quelque façon que ce soit, que le professeur titulaire dont il est le suppléant est absent ou incapable de donner son cours, il doit faire toute la diligence nécessaire pour le remplacer.



# GRADUES

## De l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal, depuis leur fondation respective et leur union

## BACHELIERS. (1)

### Faculté de Médecine de l'Université Laval

1880—Cherrier, Joseph
Cormier, Isaïe
Gaboury, Aimé
1881—Chaffers, Joseph
Joyal, Arthur
Lafontaine, Félix-Gustave
Leroux, Joseph
Matte, Louis-Eugène-Nap.
Prévost, Jos.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1882—Brennan, Michael-Thomas
David, Paul-Arthur
Desjardins, Joseph
Mignault, Rodrigue
Surprenant, Joseph
Sylvain, Emile
1884—Hénault, Wilbrod-Antoine
Lambert, J.-O.
1885—Chabot, N.-Gédéon
Delisle, Arthur
Delorme, L.-N.
Filiatrault, Stanislas
Marsil, Charles
Ostiguy, Charles-Ovide
Richard, J.-B.
Roy, L.-J.-Hercule
1886—Cotret de, Elphège-René
Daignault, Joseph-Arthur
Duhamel, Alfred-Antoine
Mount, John-N.-P.
Rasconi, Charles-Edouard
Ricard, J.-Arthur
Schiller, L. Edouard
Thériault, Horace
1887—Desjardins, J.-Stanislas
Laberge, Joseph-Edouard
Ostiguy, J.-Bte-Emile
Pontbriand de, J.-T.-D.
Villeneuve, Georges
1888—Boulet, J.-Rodolphe
Cotret de, Oswald-René
1888—Harwood, L. de Lotbinière
Lemoyne de Martigny, Adels.
Lesage, J.-E.
Letourneau, J.-Narcisse
Mercier, Oscar-F.
Poirier, S.-Simon
1889—Désy, Louis-Joseph
Duhamel, Henri-Masson
Laurin, E.
Leduc, L.-P.-N.
O'Rourke, Jean-Guillaume
1890—Beaudry, Rodolphe
Brien, J.-A.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Hébert, René
Préfontaine, H.
1891—Charlebois, Ls-A.
1892—Bourdeau, V.-S.
Champagne, J.-A.
Chènevert, O.
Dufresne, L.-A.-H.
Duhamel, A.
Godin, C.-H.
Lemay, J.-D.
1893—Bachand, J.
Beauchamp, J.
Desrosiers, L.-A.
Gendron, A.-E.
Landry, N.
Lefebvre, A.
Lupien, L.
Montpetit, L.-A.
1894—Bergeron, E.
Charon, T.-C.-C.
Girard, A.
Hurtubise, A.
Lebel, A.
Legris-Lavergne, J.-W.
Pinault-Deschâtelets, J.-P.
Pomerat, C.-M.
Richard, J.-B.

---

(1) L'ancienne Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ne conférait pas le grade de bachelier.

1894—Robillard, J.-E.
1895—Albert, L.-N.
Boulay, A.-O.
Charbonneau, J.
Chevigny, A.-J.
Demers, J.-F.
Desaulniers, E.-L.-M.
Fecteau, A.
Gélinas, J.-A.
Labelle, W.-J.
Roy, J.-N.
1896—Daudelin, S.-A.
Désy, E.-V.
McCoy, H.-Alexandre
Ostiguy, Paul
Poutré, Ephrem
1897—Caisse, L.-P.
Décarie, J.-P.
Lemoine, J.-H.
Roy, G.
1898—Boucher, N.
Girouard, L.-D.
1899—Abdou, N.-A.
Casgrain, E.
Colin, J.-E.
Jacotel, J.-A.
Malouf, Abraham-Kattini
Saucier, J.-T.-O.
Scott, Charles
1901—Brisset, Gabriel
Caron, Amable
Desmarais, Philéas
Landry, Joseph-Napoléon
1902—Aubin, Alexandre
Lamontagne, J.-Aimé
Massé, Jean-Baptiste
Rochon, J.-Omer
Schiller, Joseph
1903—Archambault, G.
Bellefeuille de, G.
Bertrand, E.
Bonin, A.
Brault, T.
Chagnon, D.
Desorcy, C.
Dumont, R.
Gagné, R.
Grenier, M.-P.
Handfield, J.-A.
Hébert, O.
Labelle, E.
Laflèche, J.-T.
1903—Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Landry, L.-H.
Limoges, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Millette, E.
Monet, F.
Renaud, P.-P.
Ricard, J.
Roy, L.-A.
Simpson, C.
Tellier, J.-E.
Thibodeau, C.
Tétrault, A.
Vanasse, R.
Vandandaigue, I.
1904—Baillargeon, C.-J.
Barrette, E.-A.
Beaudry, O.
Beaulieu, J.-F.
Blackburn, J.
Boulanger, J.
Bousquet, J.-P.-E.
Bouvier, J.-P.
Cartier, W.
Champagne, J.-A.
Delaney, M.
Deserres, A.
Desjardins, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Desrosiers, P.
Dupuis, Z.
Foisy, A.
Gaudette, L.
Gosselin, H.
Guilbault, N.
Hamelin, J.
Handfield, A.
Lachance, F.
Larose, R.
Lord, W.
Martin, J.-G.
Masson, L.
Maynard, H.
Mignault, G.-E.
Moreau, F.
Pelletier, L.
Pigeon, A.
Plourde, A.
Poirier, A.
Prince, J.

1904—Renaud, L.-H.
Robichon, A.
Rouillard, W.
Rousseau, A.
Rousse, A.
Saint-Georges, H.
Tellier, J.-E.
Valiquette, U.
1905—Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Arpin, J.
Badeaux, J.
Bélisle, G.
Benoit, D.
Bigué, A.
Birs, A.
Cartier, H.
Caza, O.
Champagne, E.
Champagne, J.-E.
Charbonneau, A.
Collin, H.
Couillard, A.
David, J.
Delvecchio, P.
Denis, A.
Donais, J.
Dupuis, E.
Ethier, H.
Gatien, H.
Grégoire, G.-M.
Grenier, M.-L.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jarry, A.
Jasmin, H.
Lambert, H.
Leduc, R.
Lefebvre, Z.
Lussier, L.
Mathieu, J.-A.-H.
Millier, A.-G.
Prévost, A.
Prévost, H.
Robichaud, P.-A.
Roch, S.
Saint-Pierre, C.-L.
Simard, A.
1906—Acram, E.
Auger, E.
Audet, A.
Ayotte, J.-D.
1906—Baril, G.-H.
Charlebois, J.-L.
Cléroux, V.
Croteau, T.
Délisle, F.
Doré, R.
Drouin, J.-B.
Dumont, A.
Dupont, C.-A.
Falardeau, R.
Gauthier, P.
Gratton, L.
Guy, C.
Huot, A.
Jutras, L.
Kimpton, A.
Lafortune, S.
Lamarche, P.
Lamoureux, A.
Lamoureux, E.
Lapierre, G.
Latour, G.
Lonergan, Geo.
Richard, A.
Rinfret, L.
Routhier, J.-C.
Roy, D.
Saint-Jacques, R.
Trépanier, A.
1907—Amyot, E.
Archambeault, H.-J.
Archambeault, J.
Aubry, W.
Beaudoin, A.
Bélanger, E.
Bernard, E.
Boileau, A.
Boileau, J.
Bohémier, S.
Bouvier, G.
Brossard, A.
Brunet, J.
Chabot, L.-A.
Chevrier, A.
Corriveau, U.
Cypihot, H.
Décary, E.
Despatis, R.
Dorval, L.-H.
Dufresne, E.-R.
Dupont, L.-A.
Dussault, E.

1907—Ecrément, A.
Ferron, A.
Gadbois, G.-H.
Gariépy, U.
Giroux, A.
Gravel, A.
Grignon, H.
Gross, C.-J.
Hamel, G.
Jabour, D.
Jeannotte, E
Lachapelle, E.
Lachapelle, J.-A.
Lagacé, A.
Lalande, E.
Langelier, E.
Langevin, S.
Laporte, P.-C.
Larochelle, E.
Lavallée, H.
Lebrun, K.
Lesage, O.
Lussier, A.
Mallette, E.
Martineau, G.-H.
Moreau, E.
Noël, O.
Noiseux, O.
Panneton, J.-E.
Patenaude, A.
Plante, L.
Potvin, V.
Racicot, W.
Richer, P.
Robert, H.
Rodier, A.
Roux, L.
Thibaudeau, A.
Toupin, J.
Waisman, M.
1908—Barolet, W.
Besner, Ad.
Berthiaume, Henri
Berthiaume, Hors.
Coupal, H.-J.
Chevrier, Raoul
Forest, G.-Albani
Lachapelle, Toussaint
Larose, Arthur
Leroux, Oza
Laurendeau, Nap.
Plouffe, Daniel
Robidoux, W.
1908—Sabourin, Sév.
Thibault, J.-P.
Trudeau, J.-H.
Venne, H.-D.
1909—Archambault, R.
Bertholet, Geo
Boisclair, Horace
Castonguay, Emile
Caisse, Antoine
Chaussé, J.-N.
Cholette, Mén.
Collin, L.-D.
Delporte, Gabriel
Desrochers, Emile
Desrosiers, J.-E.
Dontigny, Arthur
Dufresne, Albert
Emery, E.-F.
Forgues, J.-A.-H.
Gagné, Joseph
Gagnon, Ad.
Hétu, Georges
Janelle, Ls-Jos.
Lalande, Stan.
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio
Milot, J.-D.
Monast, P.-A.
Normandin, A.
Perrin, L.-G.
Poulin, Emile
Prud'homme, L.
Savage, Léopold
Tremblay, P.
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph
1910—Adam, Philippe
Aubin, Arthur
Beaupré, Dollard
Bourget, Emélias
Daigneault, Emile
Deschesnes, Adjutor
Desjardins, Arthur
Francoeur, D.-Homère
Dupuis, Pierre
Faubert, Omer
Joyal, Hector
Lajoie, Roméo
Lamarche, Charles
Lamothe, Gustave
Lapierre, Aquila

1910--Levesque, Ronald
Marion, J.-Eustache
Phénix, G.
Nepveu, Théodule
Panneton, Auguste
Paré, Armand
Perras, Fernand
Mathieu, C.-F.
Plouffe, Adrien
Ritchot, Dolphis
Tétreault, Arthur
Turgeon, Roméo

1911—Archambault, L.-P.
Biron, Romuald
Brault, Norbert
Brunet, Zénon
Brault, Raoul
Hébert, Joseph
Labarre, Gédéon
Laplume, Henri

1911—Larouche, Henri
Léger, Anselme
Mousseau, Alfred
Provost, Albert
Saint-Jacques, E.
Saint-Pierre, Damien

1912—Archambault, J.-B.
Beaudry, Stanislas
Belcourt, Ls-Emile
Bertrand, Charles
Bissonnette, Stan.
Clermont, Hector
DeCotret, Gaston
Garand, Lucien
Gravel, Lionel
Houle, Joseph-Firmin
Mandeville, Louis
Piette, Edmond
Rolland, Rodolphe
Thibault, Jude



## Docteurs

### I. — Gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal depuis sa fondation jusqu'à son union à l'Université Laval (1843-1891)

1843—Desmarais, L.-J.
1844—Bourgeois, G.-A.
1845—Mignault, Jos.-A.
Prévost, J.-E.
Tassé, J.
1846—Barbier, A.-P.
Bourgeois, L.-N.
Brown, C
Buxton, J.-H.
Carter, Brock
Craig, A.-B.
Elisworth, A.-R.
Lafontaine, J.-D.
Larochelle, P.
Melançon, N.
Lussier, P.
1847—Bondy, A.-D.
Courteau, Eugène
Daoust, H.
Dorion, J.-B.-T.
Dubord, L.-E.
Félix, P.
Larocque, A.-B.
Larue, P.-A.
Latour, Charles-S.
Laurier, Moïse
Robillard, Ed.
Rottot, J.-P.
Sauvé, H.
Vallée, W.
1848—Boudrias, Joseph-L.
Brisson, Auguste
Cloutier, G.-A.
David, S.
Duguay, Wm
Dunn, Wm
Hazen, H.-L.
Laferrière, F.-X.
Lepailleur, L.
L'Heureux, Léon
McGillivray, I.
Millette, J.-M.
Nelson, H.
O'Leary, Joseph
Séguin, A.
1849—Beaulieu, A.
Crevier, J.-A.
Delinelle de, C.
Fournier, C.
Lafarge, P.-E.
Lemaine, C.
Marion, Joseph
Martigny de, Chs
Nelson, A.
Rolland, H.
Quesnel, J.
1850—Chamberland, A.
Fortier, Alfred
Lapierre, Jos.-A.
LeBlanc, J.
Letourneau, H.
Maureault, L.-B.
Perreault, F.-X.
Préfontaine, Jérémie
Raymond, O.
Saint-Amand, J.-L.
1851—Bruneau, O.
Casgrain, Charles
Daoust, G.
Drainville, J.-S.
Leclerc, Charles-J.
Leclère, O.
Lefort, P.-O.
McMicking, G.
Molloy, H.-E.
Mount, W.-J.
Sabourin, M.
1852—Charbonneau, A.
Couagne de, A.
Desjardins, J.-A.
Duguay, Z.-E.
McFarlane, J.
Ross, J.-J.
Saint-Germain, J.-H.-L.
Trestler, C.-F.-F.
1853—Dansereau, H.
Delisle, A.
Durocher, L.-B.
Ferté, J.-E.
Paquet, A.-H.

1853—Poitevin, J.-C.
Quesnel, G.
Richard, A.
Tassé, R.
1854—Boudreau, Z.
Franchère, J.
Gauthier, S.
Pepin, P.
Picard, I.
1855—Boulet, M.-S.
Casavant, H.
Charpentier, F.
Coté, F.-X.
Daoust, C.-D.
Desaulniers, A.-L.
Forest, J.-B.
Goyette, S.
Pelletier, Ovide
Poisson, Ernest
Robillard, N.
Saint-Jean, P.
1856—Auger, Ch.-L.
Cyr, L.-D.
Dufresne, P.-C.
Dupuis, J.-J.-B
Généreux, D.
Keefer, C.
Laberge, E.
Lafleur, C.-B.
Lafleur, P.-A.
Marien, Amédée
Martigny de, J.-Adelstan
Mayball, M.
Palardy, M.-J.
Perras, A.
Quintal, L.-A.
Sauriol, T.
Têtu, U.
Tremblay, Ambroise
1857—Archambault, D.-M.
Bernier, P.-H.
Lorimier de, L.-J.-V.
Duchesneau, J.-A.
Marsan, A.
Phaneuf, C.
Picault, A.-C.
1858—Bissonnette, A.
Chèvrefils, E.-C.-P.
Dagenais, Ad.
Fontaine, E.-D.
Forest, Ludger
Fortier, L.-A.
1858—Lemire, C.
Loupret, M.
Marcil, David
Nolin, J.-E.
Pominville, R.
Renaud, Joseph
Tétu, A.
Whiteford, R.
1859—Barolet, F.-H.
Bérard, P.-A.
Duhamel, A.
Forest, Isaïe
Gaudette, D.
Gaudette, M.-H.-E.
Mignault, R.
Mongeon, C.
Pepin, G.-Adrien
Trudeau, L.
1860—Boudreau, J.-B.
Brossard, L.-P.
Brosseau, A.-T.
Caron, E.
Chapleau, P.
Chopin, J.-N.
Desrosiers L.-L.
Duchesnois, N.
Fortier, J.
Frenet, H.
Larose, Alfred
Larue, Th.
Lavallée, V.-P.
Leclair, Jules
Lemery, H.
Lenoir, Joseph
Lescault, Charles
Robitaille, A.
Roy, G.-E.
Tanguay, J.-O.
1861—Archambault, J.-A.
Beauchemin, L.-J.-B.
Béique, A.-G.-H.
Desjardins, J.-M.
Frégeau, Is.
Gaucher, A.
Gravel, Ls-Joseph
Guertin, J.-F.
Ponton, C.
Rivard, A.-M.
Saint-Cyr, E.
1862—Beaudry, F.-X.
Desroches, J.-M.
Desrosiers, H.-T.

1862—Fontaine, G.-H.
Fortier, A.
Grenier, P.
Hamelin, Flavien
Lallier, J.-O.
Lacasse, Th.
Mignault. Alf.-D.
Nadeau, L.-H.
Palardy, F.-L.
Paré, Frédéric
Préfontaine, H.
Prévost, Et.
Valois, A.-F.
Vermette, Léon
Vilbon, A.-P.-V.
1863—Bohémier, J.-M.
Garceau, T.
Gagnon, E.-T.
Lacerte, N.
Laferrière, A.-M.
Lecavalier, J.-A.
Leclair, M.
Lefebvre, J.-L.
Marsan, N.
Marsolais, D.
Provost, Philémon
Quevillon, C.-M.
Smith, G.-E.
Thibeault, C.
Valade, F.-X.
1864—Bazin, Adélard
Boissy, E.
Bonin, O.
Côté, J.
Dagenais, O.
Desjardins, L.-E.
Ethier, Isidore
Gaboury, A.
Gourdeau, G.-A.
Labadie, H.-A.
Labelle, T.
Labrie, G.
Laferrière, A.-A.
Lamontagne, W.
Lenoir, A.
Lippé, J.
Savoie, H.
1865—Beaudet, L.-A.
Beaudoin, Joseph
Bourque, E.-J.
Chapleau, E.
Darche, E.-R.
1865—Dufresne, G.-A
Gauthier, S.
Gaboury, E.
Girard, F.-X.
Jacques, N.
Martel, M.-D.-S.
Mount, P.-E.
Pâquet, J.
Perreault. Cléophas
Roy, G.-Henri
Saint-Jacques. Eugène
1866—Dartois, P.-A.
G rmain, G.
Gervais, Al honse
Grenier, Georges
Guertin, A.
Kertson, L.
Ladouceur, N.
Lafortune, N.
Lanctôt, J.-O.
Laviolette, A
Leroux, Gaspard
Montmarquet, J.-E.
Smith, W.
Thibeault, A.
1867—Benoit, Léonard
Bulmer, L.-S.
Delvecchio, A.
Dutrisac, J.-O.
Gariépy, L.
Gladu, A.
Lapierre, A.
Laporte, A.
Laramée, J.-A.
McBean, D.-B.
Poulin, L.-S.
Primeau, A.
Voligny, L.-L.
1868—Archambault, J.-S.
Béliveau, H.
Br deur, L.
Choquette, L.-B.
Demers, F.-X.
Drainville, D.
Garneau, J.-A.
Gingras, J.
Godin, A.
Laferrière, E.
Longtin, S.-M.
Mignault, P.-B.
Robitaille, J.
Sylvestre, L.

1868—Valcourt, P.-E.
1869—Archambault, G.
Archambault, P.-C.
Aubuchon, S.
Bald, W.-A.
Dagenais, Ald.
Dansereau, E.-H.
Ferron, W.
Gervais, E.
Gervais, P.-E.
Giroux, P.
Giroux, P.-C.
Hurtubise, E.
Lachapelle, E.-Persillier
Lanctôt, Joseph
Marchessault, I.
Meunier, Alfred
Moreau, H.
Pasoël, F.
Peltier, J.-A.
Plante, Elysée
Proulx, L.
Santoire, S.
Tanguay, J.-B.-A.
Tremblay, A.
Trudel, F.-X.
1870—Bellemare, M.-F.
Chagnon, G.
Chaurette, L.
Corbeille, L.
Dame, F.-A.
Deguise, J.-B.
Delages, J.
Forté, R.-N.
Haynes, T.-S.
Labarre, G.
Laviolette, C.
Madore, G.
Marier, P.
Martineau, S.
Ouimet, J.-B.
Perrin, J.-M.-A.
Potvin, Jos.
Pratte, Charles
Pratte, Noé
Quintal, Luc
Renaud, P.-P.
Rinfret, A.
Rinfret, C.-J.
1871—Bélanger, U.-A
Brisson, T.-A.
Camirand, J.-O.
1871—Dansereau, P.-E.
Desilets, P.-A.
Desjardins, G.
Dick, N.
Fagnan, F.-B.
Gadbois, A.
Gatien, F.
Gouin, L.-J.-E.
Grenier, L.
Hardy, J.
Laberge, P.
Legris, C.
Mignault, V.
Mitigny, L.
Mousseau, J.-O.
Paré, J.-A.
Perrault, C.-A.
Prévost, N.
Primeau, H.
Sheppard, J.-J.
1872—Beaupré, L.
Cartier, P.
Coulombe, C.-J.
Demers, Frédéric
Desmarteau, N.-B.
Dufort, T.-A.
Dupuis, J.
Duval, Arthur
Fafard, Charles
Filiatrault, C.-M.
Gaboury, U.
Gagnon, Joseph
Gosselin, V.
Héroux, H.
Lamarche, Siméon
Lanouette, A.
Laporte, J.-B.
Larue, O
Laurin, V.
Mathieu, Arthur
McDonald, R.-D.-R.
Meunier, P.
Mignault, Zoël
Pâquet, J.
Rouleau, Eugène
Roy, L.-M.-A.
Simard, A.
Trudel, F.
1873—Archambault, Gaspard
Aubry, A.-D.
Beaudry, G.-O.
Beaudry, J.-A.

1873—Brodeur, L.
Carrière, L.
Comeau, Joseph
Coutu, O.
Desautels, Alf.-C.
Fafard, N.
Gaboury, T.-C.
Gadoury, J.-R.
Germain, A.
Godin, O.-N.
Jacques, D.-L.-A.
Lafrenière, G.-D.
Lafrenière, N.-D.
Lalonde, E.
Lamarche, J.-B.-A.
Lesage, E.
Martel, L.-J.
Pelletier, G.-G.-U.
Verner, L.
Vigneau, B.
1874—Brossoit, A.-N.
Brouillet, V.-J.-E.
Brunet, L.-M.
Charbonneau, J.
Demers, L.-A.
Demers, Ls-C.
Desorcy, C.
Dorval, A.
Duval, Salluste
Ethier, Marc
Ferron, E.
Harel, V.-A.
Hébert, L.-D.
Jeannotte, B.
Jeannotte, H.
Laberge, Louis
Lachapelle, Sévérin
Lamoureux, S.
Laurendeau, J.-C.
Leblanc, G.-J.
Leduc, J.-P.
Lemieux, J.-J.
Majeau, A.
Malo, N.
Moquin, V.
Mousseau, F.-X.
Munro, Ed.-H.
Ouimet, Edmond
Prévost, L.-C.
Rose, E.
Rouleau, Z.
Roy, G.-A.
1874—Royal, Paul
Seallon, J.-E.
Trudel, J.-E.
Wilson, T.-O.-J.
1875—Alexander, B.
Allard, Prime
Bélanger, T.
Bergeron, Pierre
Berthelot, J.-E.
Boileau, J.-M.
Bourret, L.-G.
Brun, J.-A.-E.
Brunelle, J.-A.-S.
Carreau, L.
Casgrain, P.-F.
Champagne, A.-B.
Chevalier, Joseph
Comtois, P.-Z.
Couillard, P.-L.
Duplessis, F.-X.
Ernouf, C.
Fauteux, E.
Filiatrault, F.
Fontaine, E.
Gosselin, P.
Goyer, Oswald
Guilmot, B.
Hétu, O.-P.
Jeannotte, F.
Lanciaux, Henri
Lambert, J.-C.
Leduc, H.-J.
Léger, T.-A.
Lassisseraye, A.-P.
Léonard, J.-A.-R.
Létourneau, A.
Manseau, L.
Nadeau, Alex.
Paquette, E.
Piché, Alphonse
Piette, A.-P.
Privé, P.-B.
Provost, Ls-R.
Taupier, R.-S.
Simard, A.-Ferdinand
Trudel, F.
1876—Bourque, L.-N.
Brissette, A.
Brunet, N.
Campeau, B.
Cholet, B.
Dubé, P.-C.

1876—Fafard, T.
Gaboury, A.
Gareau, J.-A.
Grondin, H.
Hébert, Avila
Lacaille, Ubald
Lanthier, H.
Lesage, A.
Longtin, J.
Merrill, G.-H.
Millet, Chas.
Robillard, G.
Saint-Paul, C.
Saint-Pierre, Ad.
1877—Alexander, Walter
Baril, F.-X.
Beaudry, J.-Od.
Brossard, J.-H.
Cartier, A.
Cléroux, L.-V.-B.
Despars, F.
Desroches, J.
Fiset, G.-M.
Fortier, Cyr.
Fortier, Ph.-O
Giroux, G.
Grignon, W.
Lasalle, A.
Longpré, A.
Maucotel, Alfred
Meagher, H.-A.
Petit, N.
Prévost, E.-N.
Robillard, J.
Toupin, J.
Trudeau, F.
1878—Auger, C.-E.
Bachand L.-C.
Charbonneau, O.
Desnoyers D.
Fiset, L.-P.
Gaillardet, P.
Gaucher, L.-G.-R.
Giroux, J.-R.
Hébert, A.
Jolicœur, N.
Labadie, F.
Lambert, J.-T.
Lapalme, H.
Lefebvre, M.
Olivier, L.-A.
Ouimet, J.-Alex.
Paquin, Elzéar

1878- Saint-Jacques, Robert
Roberge, A.-N.
Sylvestre, J.-S.
Thérien, C.-U.-A.
Watier, O.-A.
1879—Alain, A.-S.
Aubin, J.-E
Auclair, Zéphirin
Auger, L.-L.
Bellemare, E.
Bergeron, Jos.-N.
Boucher, Louis
Chagnon, Raymond
Côté, Camille
Coté, Télesp.
Coté, Victor
Desjardins, Samuel
Duquette, E.-E.
Elie, J.-A.
Falcon, J.-Z.
Fleury, A.-F.
Foucher, A.-A.
Gaudet, F.-Ed.
Gauthier, J.-S.
Girouard, Jean
Grandpré de, A.
Grandpré de, P.
Guérin, M.
Guertin, M.
Jénigor, E.-C.
Lacerte, G.-A.
Laflèche, E.-X.
Laforest, G.-L.
Lafortune, G.-T.
Lalonde, Ed.-C.
Larocque, A.
Laurendeau, Alb.
Leblanc, J.-A.
Lefaivre, A.-A.
Legris, E.
Leprohon J.-L.-O.
Letourneau, J.-E.
MacKinnon, M.
Massé, L.-A.-O.
Mathieu, J.-E.-V.
Normandin, S.
Plante, A.
Pratte, Irénée
Provost, J.-A.
Routhier, L.-G.
Roy, J.
Saint-Georges, A.-E.

1879—Saint-Jacques, J.-R.
1880—Beaudet, Napoléon
Beaupré, W.
Beausoleil, J.-M.
Belcourt, O.-E.
Bergeron, J.-E.
Bergeron, S.-E.
Blondin, L.-J.
Camiré, A.-O.
Carignan, J.-L.
Chaput, F.-X.
Coulombe, N.
Fournier, J.-E.
Gauthier, A.
Gibault, A.
Gill, L.-H.-U.
Labrie, Ed.
Lacerte, J.-D.
Lachapelle, F.-X.
Lafarge, J.-E.
Laroche, Zotique
Larocque, C.
Lavallée, L.-O.
Laval, M.-E.-F.-A.
Mouilpied, Walter
Moreau, J.-T.
Paquet, L.-H.
Phénix, T.
Robillard, Joseph
Roy, J.-E.-E.
Serre, Félix
Saint-Jacques, E.
Tétreault, P.-J.-E.
Vadenais, J.
Vaudreuil de, Louis
1881—Asselin, Joseph
Bachand, L.-E.
Cadieux, L.-P.
Clerck, C.
Cornu, Félix
Cypihot, Th.
Lorimier de, J.-R.-C.
Fauteux, C.
Fortier, G.-M.-A.
Fourier, Eug.-N.
Hamelin, T.
Huot, Gilbert
Legault, Horm.
Martin, E.
Martin, A.
Page, P.-E.
Prévost, C.-A.
1881—Prieur, J.-A.
Savard, Jules
Soulard, J.-A.
Saint-Jacques, Frédéric
Voisard, Elzéar
1882—Aubry, Edmond-S.
Baril, Georges-E.
Beaudry, J.-Odilon
Beaupré, A.
Dubeau, Napoléon
Gagnon, J.-A.
Gareau, S.-Jos.
Gauthier, J.-H.-H.
Geoffrion, P.
Goulet, J.-A.-C.
Leduc, Hector
Leroy, J.-B.
Letourneau, A.
Mackay, W.-A.
Maillet, J.-E.-B.
Manseau, H.-H.
Murray, F.
Panneton, Ephrem
Paquet, Gustave
Paquin, S.-G.
Theriault, J.-E.
Turgeon, E.
Vanier, F.-P.
Venne, J.
1883—Aliard, Omer
Archambault, H.-A.
Bastien, Joseph-V.
Bignesse, Pierre
Biron, Alexandre
Brien, Aug.
Brisebois, J.-M.
Camiré, L.-Jos.
Chaffers, J.
Chagnon, J.-S.
Chartrand, J.-P.
Craig, Sydney
Etue, A.-Z.
Gervais, O.
Lacoursière, G.-H.
Langis, H.-M.
Lesage, A.-W.
Mathieu, H.
Moll, L.-A.
Morency, Napoléon
Ouimet, J.-A.
Péladeau, J.-F.
Poitevin, Amédée

1883—Prévost, G.-F.
Prévost, J.-G.
Prud'homme, R.
Rioux, J.-F.
Salvail, N.-J.-A.
Simard, E.-M.-A.
Tessier, Ch.
Vaillancourt, R.-L.-P.
Watier, G -N.
Ward, Joseph
1884—Barolet, A.-D.
Beaudoin, George-E.
Béliveau, Lucien-J.
Berthiaume, C.-Odilon
Brosseau, S.-H.
Comtois, J.-G.
Daignault, Fréd.-X.
Demers, J.
Denis, C.-A.
Dubois, J.-E.-T.
Duckett, Alfred
Dufresne, D.
Fournier, W.-T.
Gagnon, A.
Gauthier, Hormisdas
Lafricain, E.
Langevin, A.
Leblanc, A.-A.
Leblanc, S.
Letourneau, P.-Azarias
McCaffrey. J.-H.
Mignault, Rod.
Morasse, Ls-Ovide
Paradis, Jules
Paré, A.
Richard, A.-C.
Robert, J -A.
Séguin, André
Théoret, J.-W.
1885.—Bellehumeur, C.
Brodeur, Horm.
Bussière, L.-C.
Chalifoux, J.-H.
Charest, L.-R.-C.
Cypihot, L.-M.
Desrosiers, J.
Gaudreau, Hilaire
Grandpré de, L.-P.
Grignon L.-G.-E.
Jetté, J.
Lacombe, G.-A.
Laferrière, R.-E.-A.
1885—Laurendeau, A.
Lauzon, P.-O.
Lavoie, Florina
Martin, P.-M.
Monakey, Pierre
Morin, L.-A.
Perrault, C.-A.
Pidalue, Joseph
Poissant, J.-C.
Sanche, J.
Simard, F.
Thibault, A.
Toupin, A.-J.
Ulric, Cornélius
1886—Bourbonnais, Herm.
Burque, J.
Catudal, J.-U.
Charron, Touss.
Cheval, A.
Dauth, H.
Elie, Ant.
Grignon, Jany-E.
Hervieux, H.
Hétu, J.-E.
Laberge, J.
Laberge, Pierre-Ulric
Legault, J.
L'Espérance, J.
Lussier, Cyrille-F.
Mallette, Alf.
Marquis, E.-Ph.
McNamara, Daniel
Mignault, Armand
Pilon, Pierre-Cé.estin
Rodier, Joseph
Roy, J.-H.
Saint-Amour, A.
Thérien, E.-B.
Tremblay, F.-X.
1887—Archambault. Alex.
Bissonnette, P.-J.-L.
Boileau, F.-X.
Bouchard, J.-B.
Cabana, Ls-V.
Carle, C.
Charlebois, L.
Chrétien, A.-A.
Clément, A.-B.
Comeau, F.-X.
Deschambault, A.-F.
Desilets, H.
Ducharme, J.
Dugas, C.-A.

1887—Dumont, U.
Ferland, Jos.-S.-E.
Fontaine, J.-D.
Gadbois, W.
Garceau, J.-H.
Girard, C.
Guy, J.
Joyal, W.
Laferrière, C.-E.
Lamarche, J.-T.
Lanthier, G.
Leclaire, Ch.-J.-A.
Levasseur, F.
McIntosh, James
Michaud, J.-A.
Mignault, Adolphe
Pelland, Pierre
Poitras, C.-N.
Primeau, N.-A.
Richer, O.-H.
Rochette, L.-S.
Rodier, C.-S.
Tremblay, E.-C.
Turcot, Isidore
1888—Aubry, J.-Gér.
Barolet, L.-Joseph.
Bastien, Hyacinthe
Beaudry, L.-A.
Beaulne, Joseph
Belhumeur, Paul
Benoit, Raymond
Bourgeault, Victor
Brault, Elie
Chartier, J.-M.
Cloutier, O.
Couture, Th.
Désy, Jos.
Dorais, U.-A.
Dorion, Louis-A.
Ducharme, H.
Ennis, Thomas
Gaboury, C.-J.
Gendron, A.-S.
Gravel Adrien
Kelly, Samuel-J.
Langis, Ant.
Laurent, E.
Lécuyer, J.-T.
Marcotte, J.-Albert
Mignault, Arthur
Morel de la Durantaye, C.-T.
Paré, Jos.-Alphonse
1888—Picotte, N.-J.
Pominville, Joseph
Rivet, N.
Rohman, H.
Soulier, J.-P.
Sirois, F.
Tassé, G.-C.
1889—Bédard, Joseph-A.
Bernard, Améric
Boucher, G.-Henri
Boucher, Sér.
Dandurand, S.
Désy, J.
Fortier, J.-E.
Fortier, L.-E.
Germain, J.-D.
Giguère, Jos.
Girard, H.
Girouard, J.-A.
Girouard, L.
Grandpré de, Henri
Guilbault, Charles
Guimond, Omer
Hamelin, J.-A.
Hélie, O.
Kennedy, E.-J.
Lajoie, M.
Lapierre, H.
Lapointe, Aug.-A.
Laurin, Ed.
Leblanc, A.-N.
Marin, J.-Aster
Marin, J.
Mathieu, A.
Pelletier, Martial
Piché, Eucharistе
Prévost, Henri
Prévost, P.-E.
Riberdey, Amédée
Rochette, Louis-Damien
Sicard, J.-D.
Sirois, Alphonse
Tassé, Jos.-D.
Thérien, Benoni
1890—Archambault, A.-L.
Baribeau, Arthur
Berthiaume, Denis
Biron, J.-H.-R.
Blackburn, N.-N.
Brady, Chas-A.
Brault, Israël
Campeau, H.

1890—Cayley, H.
Chardonnet, A.
Charest, Charles
Coutu, H.
Daignault, O.
Dandurand, J.
Desrosiers, Cléophas
Dumont, E.
Faribeault, Georges
Forest, Moïse
Forget, U.
Gagnon, O.
Gagnon, P.
Girard, Charles
Guernon, H.
Huet, E.-J.
Jasmin, F.
Laforce, Ed.
Lafrenière, Arsène
Landry, Elie
Larin, G.-E.
Larose, Arthur
Larue, G.-E.
Lasalle, T.
Lavallée, M.
Lecavalier, Alb.-E.
Legault, William
Magnan, J.-A.
Marchildon, P.-H.
Marien, A.-Amédée
Masson, L.-J.-G.
McGill, P.-J.
Molleur, J.-C.
Paiement, A.-J.
Painchaud, E.-A.
Piette, Alphonse

1890—Poitras, J.-O.
Robillard, L.
Roch, E.
Roy, Hector
Savignac, Art.
Saint-Germain, Louis
Sylvestre, F.-X.
Taillefer, Arthur
Tremblay, G.-N.
1891—Arsenault, Alfred
Beauchamp A.
Beaudoin, W.
Blanchet, G.
Bouillon, Alfred
Caron, L.-T.
Charbonneau, L.
Chopin, Jules-A.
Chouinard J.-B.
Dagenais, A.
Fontaine, J.-E.
Gagné, Louis
Grondin, G.-M.
Grondin, J.-M.
Guillemette, G.-E.
Lachapelle, O.
Lecompte, G.-L.
Normandin, O.
Paulhus, G.-M.
Perrault, J.-M.
Pichette, P.-A.
Pigeon, J.-P.
Poupart, Joseph
Prévost, F.-de-S.
Richardson, Joseph
Rohrer, T.
Voisard, F.-X.

**II—Gradués de l'Université Laval depuis l'organisation de la Faculté de Médecine de Montréal (1880-1913)**

1880—Cardinal, Joseph-Arthur
Carrières, Damase
Demers, Octave
Dupont, Flavien
Jeannotte, Benjamin
Jeannotte, Joseph-Hébert
Lacaille, J.-C.-Ernest
Mallette, Avila
1881—Cormier, Isaïe-J.
Gaboury, Aimé
Lemaître, Joseph-Edouard

1881—Olivier, Georges-H.
Savard, Alfred
Tranchemontagne, Rod.
1882—Guerrier, Joseph
Demers, Gustave
Janson, Gaspard
Matte, L.-E.-Napoléon
1883—Bastien, Edmond
Brien, Samuel
Cormier, Arthur

1883—Devlin, Frank
Filiatrault, Michel
Gagnier, F.-X.
Gauthier, Jérôme-D.
Goyette, J.-Octave
Grenier, Edmond
Joyal, Arthur
Lafontaine, F.-Gustave
Leroux, Joseph
Marsolais, Avila-L.
Prévost, J.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1884—Barnaud, Elie
Boucher, Hormisdas
Brennan, Michael-T.
David, Arthur-P.
Desjardins, Joseph
Duval, Ernest
Surprenant, Joseph
Tremblay, Jos.-Euclide
Valin, Charles-N.
1885—Houle, Joseph
Legault, Napoléon
Smith, Chs-Gaston
1886—Benoit, Louis-V.
Bernard, A.-Anaclet
Chabot, N.-G.
Choquette, Horace-Ernest
Delisle, Georges-Arthur
Delorme, L.-N.
Garneau, P.-Uldéric
Hénault, Wilbrod-A.
Lavallée, Arsène
Normand, Louis-Philippe
Ostiguy, Charles-Ovide
Rochon, L.-C.-A.
Roy, L.-J.-Hercule
1887—Daigneault, Joseph-A.
Delisle, Arthur
Desjardins, Joseph-S.
Duhamel, A.-A.
Girard, Sévère
Marcil, Chs-V.-E.
Mayrand, J.-A.
Perrault, L.-Rock
Pontbriand de, Joseph-T.
Rasconi, Chs-E.
Richard, Jean-Baptiste
1888—Bélanger, Ferdinand
Cotret René de, Elphège
Laberge, Joseph-Edouard
1888—Lavoie, G.-N.
Mount, John-N.-P.
Ricard, Arthur
Schiller, Louis-Edouard
Thériault, Horace
1889—Foy, Meredith
Mackay, Eugène
Laviolette, Camille
Letourneau, J.-N.
Ostiguy, Emile
Villeneuve, Georges
1890—Bélanger, Ferdinand
Bissonnette, O.-Arthur
Boulet, J.-Rodolphe
Brodeur, A.-J.-L.-O.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Chevrier, G.-Rodolphe
Cotret René de, J.-Oswald
Dorion, Jérôme
Duhamel, Henri-Masson
Fortier, Henri-O.
Fugère, Napoléon
Gariépy, Joseph-Camille
Leduc, L.-P.-Napoléon
Leriche, L. E.
Lesage, Georges-E.
Martigny de, Adelstan-J.-L.
Mercier, Félix-Oscar
O'Rourke, J.-W.
Poutré, J.-Ephrem
Préfontaine, H.-H.
Sasseville, H.-M.-N.
Smith, G.-H.-Labrèche
Thuot, J.-V.
Valois, L.-J.-Alméida
Vanasse, J.-E.
1891—Auger, Narcisse
Bellemare, A.-H.-N.
Caron, T.-E.
Charette, Joseph-Albini
Charlebois, Louis-A.
Daunais, Charles-E.
Derome, Simon
Dion, J.-Thomas
Dusseault, N.-Arthur
Harwood de Lotbinière, L.
Johnson, J.-O.
Lalonde, M.-J.-P.
Lemay, Jos.-Daniel
MacDuff, Stanislas
Rochon, Charles-A.

1892—Arrault, Jules, *a. g. d.* (1)
Bélanger, Davin-Siméon
Bessette, E.-A., *a. d.*
Beaudoin, J.-E.-A., *a. d.*
Bergevin, Louis, *a. d.*
Beauchemin, Hermén., *a d.*
Bourbonnais, Elie
Bellerose, A.-H., *a. g. d.*
Brien, J.-Adhémar, *a. g. d.*
Benoit, Emmanuel, *a. d.*
Beaudry, Rodolphe, *a. g. d.*
Champagne, Adélard
Charbonneau, Anthime
Cholette, Clément
Choquette, Félix
Deslauriers, J.-Bte
Daigle, J.-Achille, *a. g. d.*
Daoust, J.-A.-Olivier
Dagenais, E.-G.
Dussault, F., *a. d.*
Désy, Louis-Philippe
Demers, Toussaint
Duckett, G.-Oscar-Dunn
Desjardins, Frs-Xavier
Ethier, Aldège, *a. g. d.*
Ermatinger, Hildebrand
Frenette, Joseph
Forest, Alfred-C.
Fontaine, Alphonse, *a. g. d.*
Fortin, Joseph-Abel
Gaboury, Henry
Gervais, Rosario
Guertin, Auguste
Gadbois, Joseph-O., *a. g. d.*
Gravel, J.-M.-Arthur, *a. d.*
Gauthier, Wilfrid, *a. d.*
Hudon, Armand, *a. d.*
Hébert, René
Laurier, Ruben-C., *a. g. d.*
Lapierre, J.-Avila, *a. d.*
Leblanc, Clément, *a. g. d.*
Landry, David, *a. g. d.*
Laberge, Alexandre-T
Lortie, J.-C.-Hormisdas
Lahaie, Bruno
Lefils, Frédéric, *a. g. d.*
Lebœuf, Sylva

1892—Longpré, Daniel
Lamarche, Boniface
Levasseur, Aug.-J.-H., *a. d.*
Lapointe, Charles-E.
Lapointe, J.-G.-Honoré
Ladouceur, J.-Daniel
Morin, William, *a. g. d.*
Nolin, E.-D.
Pichette, J.-M.-P.
Plourde, Francis
Prieur, Jean-Charles
Plouffe, D.
Plouffe, F.-X.
Paiement, Osias, *a. d.*
Picard, Hormisdas
Ranger, J.-A., *a. d.*
Toutant, Thomas
Trudeau, Louis-Joseph, *a.d.*
Vary, Aimé, *a. d.*

1893—Archambault, Joseph, *a. d.*
Asselin, Elie-G.
Bernard, Joseph-Chs, *a. d.*
Bérard, Urgèle, *a. d.*
Béland, Henri
Bournival, Origène
Boucher, Gaspard, *a. d.*
Boucher, Anatole
Barrette, Pierre, *a. d.*
Beauchamp, Zénophile
Bernier, J.-Camille
Chénevert, Joseph-Ovide
Couture, M.-H.
Déchêne, Elzéar-Miville, *a.d.*
Déziel, Jos.-O.
Duquet, Antoine
Gervais, Théodore
Geoffrion, Victor, *a. d.*
Gallant, André
Gagnon, Joseph-P.
Gauthier, Arthur, *a. d.*
Gendron, A.-Eugène, *a. g. d.*
Giroux, Raymond, *a. d.*
Genest, L.-Aristide, *a. d.*
Letourneau, Fortunat, *a.g.d.*
Lupien, Lucien, *a. d.*
Laviolette, Isidore
Lamoureux, J.-Elzéar, *a.g.d.*

---

(1) C'est à partir de cette date que la Faculté a commencé à joindre au titre de docteur une note qualificative. Les abréviations signifient : *a. d.*, *avec distinction ; a. g. d., avec grande distinction; a. t. g. d., avec très grande distinction.*

1893—Lesage, Henri, *a. d.*
LeBlanc, Gilles, *a. d.*
Larose, Hubert, *a. d.*
LaRue, Eugène, *a. d.*
Lambert, Philéas-Michel
Lespérance, Alfred, *a. d.*
Lemieux, Louis-Joseph
Landry, G.-Edouard
Labrèche, Joseph
Martigny de, F.-X.
Milot, Ernest, *a. d.*
Milot, Homer, *a. d.*
Montpetit, Elzéar
Martel, M.-J.-S.
Michaud, L.-P.-B.
Nadeau, Aurel, *a. g. d.*
Ouellette, Léon
Ouimet, Joseph
Pratte, Arthur
Pichette, J.-Omer
Roy, Edouard, *a. d.*
Roy, Hormisdas
Riverin, Adélard, *a. d.*
Routhier, Omer, *a. g. d.*
Renaud, F.-X.
Savoie, Joseph
Schiller, Frederic
Simard, Emile
Saint-Onge, Joseph
Séguin, Ludger
Tétrault, L.-Joseph, *a. g. d.*
Tremblay, Joseph, *a. d.*
1894—Asselin, Arthur
Archambault, J.-B.
Aubin, J.-Nicéphore
Bergeron, F.
Bergeron, Jean
Beauchamp, Joseph
Bourdeau, Victor-J., *a. d.*
Belleau, Fortunat-S.
Bachand, Joseph
Bellemare, Narcisse
Charette, J.-Armand
Charon, Ernest
Cabana, Toussaint
Côté, Isidore
Courteau, Eugène-G., *a.g.d.*
Chaput, H.-Ernest, *a. g. d.*
Dorion, J.-B.-Théophile
Dubé, J.-Edmond, *a. g. d.*
Dufresne, Albert-A.
Deschatelets, Joseph-P.
1894—Dufresne, G.-H.-A., *a. g. d.*
Duhamel, Ovila-G.
Duhamel, J.-Albert, *a. d.*
Désilets, Léopold
Fluhmann, Emile
Fréchette, Hormisdas, *a. g.d.*
Godin, C.-Hect., *a. g. d.*
Goyette, F.-X.-Pierre
Girard, G.-Arthur
Internoscia, Antonio
Jacques, Ulric, *a. d.*
Jarry, Wilfrid
Joyal, Hector-Homer
Lesage, J.-Albert, *a. g. d.*
Lefebvre, Arthur
Lambert, Napoléon, *a. d.*
Lebuis-Lavergne, J.-Wilfrid
Marsolais, Gaspard-L.
Mercier, Alphonse, *a. g. d.*
Malo, Zénon
Masse, L.-Valmore, *a. d.*
Ouellet, L.-Alfred
Poliquin, R.-L.-O., *a. d.*
Pineau, J.-Arthur
Rouleau, J.-Alphonse
Ricard, Honorius, *a. d.*
Roberge, David, *a. g. d.*
Robillard, J.-E,
Riopelle, Joseph-Henri
Saint-Germain, Henri
Salvail, J.-D., *a. d.*
Trudeau, Raphaël, *a. d.*
Tessier dit Lavigne, J.-B.-E.
Trudeau, Arthur, *a. d.*
Vézina, J.-M.-Damien, *a.g.d.*
Valois, Hector
Yvon, J.-B.-Wilfrid
1895—Allaire, Adolphe-A.
Aubin, Aug.-Jos., *a. d.*
Bélanger, Jos.-Alfred
Bélanger, Mac.-C., *a. d.*
Belisle, Ernest
Bonnier, Benjamin, *a. g. d.*
Bossé, J.-F.-X., *a. g. d.*
Boulay, Oscar-A., *a. d.*
Bouthillier, Alexis
Brunelle, Ern., *a. g. d.*
Campeau, E.-C., *a. g. d.*
Chévigny, Jules
Constantineau, Aurélien
Côté, A.-Gustave
Daudelin, S.-A., *a. g. d.*

1895—Denis, Paul
Dequoy, J.-Gaspard
Derome, W.-J.-Arm., *a.g.d.*
Desaulniers, E.-L., *a. g. d.*
Desgroseillers, Alb., *a. g. d.*
Desmarteau, Em.-B., *a. g. d.*
Festeau, Adélard, *a. d.*
Gagnier, L., *a. d.*
Gélinas, Evariste
Gélinas, Arthur-E.
Godard *dit* Lapointe, O., *a. d.*
Grandpré de, A., *a. d.*
Huguenin, Wilfrid, *a. g. d*
Hurtubise, Athanase
Jacques, Olivier, *a. g. d.*
Lagacé, Alexis
Lapierre, Joseph, *a. d.*
Labelle, J.-W.
Lacroix, Arthur
Lasalle, Albert, *a. g. d.*
Lasnier, Henri, *a. d.*
Lebel, Timothée
Lecavalier, Daniel-E., *a.g.d.*
Lécuyer, Arthur
Lesage, Edmond, *a. d.*
Lewis, Walter, *a. g. d.*
Lortie, J.-Arthur, *a. g. d.*
Magnan, A.-P.
Martin, Eximère
Martin, J.-B., *a. d.*
Nesbit, Thomas
Pagé, J.-G.-E., *a. g. d.*
Pelletier, Frédéric
Pepin, J.-R.
Renaud, L.-Z., *a. d.*
Ricard, J.-C.-A., *a. g. d.*
Rodrigue, Alexandre
Rouleau, C.-B.
Roux, J.-P., *a. g. d.*
Sarrazin, A.
Saint-Denis, J.-A., *a.g.d.*
Tetreault, C.-E., *a. g. d.*
Verdon, C.-P., *a. g. d.*
Viger, Jos.-E.-A.
1896—Archambault, Arthur
Beaulne, Honorius
Beauchamp, G.-E.
Beauregard, Ls-Wilfrid
Belhumeur, S.-David
Berthiaume, Paul
Bordeleau, Alphonse
Bourdeau, Alexandre
Bourgeois, Geo., *a. d.*
1896—Brosseau, Wilfrid
Bruneau, Théodule, *a. g. d.*
Cadot, Jos.-Alf.
Chagnon, Max.
Charbonneau, Isaie
Cyr, Alfred
D'Amour, Jos.-Ed., *a. d.*
Demers, Jos.-Fréd.
Dubreuil, H., *a. d.*
Ferland, Aristide
Girardin, A.
Germain, Rodolphe
Gaudreau, A.-E.-F.
L'Abbé de Grandchamp, E.
Labelle, Ludger
Lamarche, L.-Amédée
Lamothe, Elzéar
Lorrain, J.-Alph.
Latour, Joseph, *a. g. d.*
Ledoux, Omer, *a. g. d.*
Lefebvre, Adolphe
Lemoine, Jos.-H.
Lesage, J.-Aldéric
Lovatt, Thomas
Marchand, Z.
Marion, Joseph
Massé, Normand, *a. d.*
Ostiguy, Paul
Pagé, J.-L.-H.
Pelletier, Emile, *a. d.*
Pelletier, Ernest, *a. d.*
Pelletier, F.-Moïse
Peltier, Hector
Picotte, W.-T.
Prévost, Eugène
Proulx, Esdras
Quintal, H.-A.
Quintal, J.-B.-A.
Ruest, Florian
Serres *dit* St-Jean, Eugène
Sabourin, N.-A., *a. d.*
Saint-Denis, E.
Saint-Jacques, E., *a. g. d.*
Sainte-Marie, Ph., *a. g. d.*
Sylvestre, J.-A.
Trudeau, Aldéric, *a. d.*
Trudel, Paul, *a. g. d.*
Vandandaigue, P.
1897—Albert, Noé
Aumond, J.-M.
Besner, Achille
Beauchesne, Roméo

1897—Bédard, Pierre
Bernier, A., *a. d.*
Boucher, Nap.
Caissac, Paul
Cartier, Geo.-E., *a. d.*
Daignault, M.
Dansereau, P.
Deguire, Elzéar
Doray, Louis
Delâges, Hector
Duhamel, Télesphore
Duplessis, F.-X.
Dupuis, J.-D.
Ethier, J.-A.-C., *a. d.*
Fournier, Arthur
Groulx, Elzéar, *a. d.*
Lafleur, Henri, *a. g. d.*
Lamy, Wilfrid
Laramée, Albert
Lassonde, A.
Lavallée, Hector
Letourneau, O.
Massicotte, F.-X.
Mourgues *dit* Monge, J., *a. d.*
Miquelon, Antonio
Myre, Joseph
Ouimet, M.
Pelletier, Horace, *a. d.*
Pesant, Joseph
Picard, R.
Pineault, J.-Alph.
Primeau, Ernest, *a. d.*
Poirier, J.-A., *a. d.*
Rémillard, J.-R.
Robillard, Paul
Roy, J.-N., *a. d.*
Salomon, Jean
Tessier, R.
Thibault, Z.
Tremblay, Roma
Tourigny, O., *a. g. d.*
1898—Amyot, Charles
Archambault, Euclide
Beaudry, J.-A., *a. g. d.*
Béland, Jos., *a. d.*
Bourque, A., *a. d.*
Chagnon, Nap.
Chevrier, A.
Chouinard, D., *a. d.*
Cooke, Ed., *a. g. d.*
Daignault, O.
Descoteaux, A., *a. d.*
1898—Deschambault, H.
Dubuc, *a. d.*
Duclos, J.-A.
Dulude, Stéphane
Favier, Pierre
Foucreault, W.
Gagnon, Albert-M., *a. d.*
Geoffrion, Louis
Girouard, L.-D.
Labelle, U.
Lalonde, A.-J.
Laroche, W.-S.
Lauzon, Ernest
Lemieux, C., *a. d.*
Loranger, Jos.-T., *a. d.*
Maranda, H.
Paré, L.-A.
Perreault, J.-G.
Plamondon, Ed.
Poirier, Alfred
Savoie, J.-Upton
Saint-Aubin, Hildège
Vadenais, Zacharie
Virolle, Eugène, *a. g. d.*
1899—Aumont, Zénon
Beauchamp, Louis-Félix
Belisle, Ernest
Biron, Charles-Borr., *a. d.*
Bonnier, J.-Wilfrid, *a. g. d.*
Bourdon, Alexandre
Casgrain, Edgar
Charpentier, Albert
Choquette, Henri
Collin, Ernest
Côté, A.-E.
Décarie, J.-P., *a. g. d.*
Derome, Arth., *a. g. d.*
Desmarais, Philéas
Dion, Joseph, *a. d.*
Dumont, Harry-C.
Dupont, Emile
Dupont, Georges-J.
Dupré, Hormisdas
Fafard, Carolus
Favier, Pierre
Fournier, Noé, *a. d.*
Gagnon, J.-A.
Garceau, Elisée, *a. d.*
Garceau, Joseph
Geoffrion, Ulric
Hébert, Georges
Labrosse, Henri, *a. d.*

1899—Lalonde, Edmond
Lorrain, Omer, *a. d.*
Martigny de, Adélar, *a. d.*
Massicotte, Achille-Georges
Myre, Charles
Rhéaume, Vildac
Robert, C.-A., *a. d.*
Rochon, J.-Omer
Samson, Henri
Séguin, Edouard
Saint-Denis, Napoléon
Sylvestre, Aristide
1900—Abdou, Nadgib
Allard, J.-A.
Archambault, Amable
Archambault, Léonard
Bayard, Charles
Beaudoin, J.-A., *a. g. d.*
Bélanger, Jos.-Isaïe
Bolduc, Théod.
Brosseau, Aldéric
Caron, Amable
Caron, Damase
Chapdelaine, Victor
Choquette, Emile
Clermont, Ovide
Collin, Albert
Doyon, H.
Drapeau, Aurèle
Dubuc, Léotable
Ducharme, Charles-N.
Duval, Phil.
Ferron, Alfred
Ferron, Arthur
Fleury, Ferd.
Fontaine, T.
Gaboury, Edmond, *a. d.*
Gauthier, Ernest
Gravel, L.-J.-A., *a. g. d.*
Guertin, Albert
Guilbert, Lucien
Huot, Ernest, *a. d.*
Lacroix, Paul
Lalonde, Léonide
Lamarche, L.-A.
Lebel dit Bouchard, A.
Leblanc, Henri
Leduc, Charles, *a. d.*
Lefebvre, Arthur
Longpré, Damase
Marin, Raymond
Maynard, Oswald, *a. d.*

1900—Morin, Alyre
Myre, Charles
Nicol, Phil.
Ouellette, J.-A., *a. d.*
Paquin, Ernest
Plouffe, J.-N.
Pominville, J.-M.
Pouliot, Zotique
Rhéaume, Zéphir
Scott, Chas.
Tellier, J.-S.
Théoret, J.-B.
Valois, J.-M.-A.
1901—Archambault, A.
Baribeau, Louis
Bélanger, Arthur
Bourque, Edmond, *a. g. d.*
Caron, Alex-Nap.
Cloutier, Saül-A., *a. d.*
Coutu, Georges
Demers, A.
Gendron, Prudent
Gauld, Arthur
Goyer, Rodolphe
Grenier, Ed.-P., *a. d.*
Hingston, Donald, *a. d.*
Jacques, D.
Lafortune, Em.
Landry, Napoléon
Laporte, P., *a. d.*
Latourelle, T.
Legault, Louis
L'heureux John
Maynard, Albert
Malouf, A., *a. d.*
Mireault, J.-A., *a. g. d.*
Monette, W.
Morin, T., *a. d.*
Mousseau, Ed.
Ouimet, F.-Louis
Pagé, Joseph
Paquin, U., *a. g. d.*
Paquin, Wilfrid
Saint-Pierre, Alex., *a. d.*
Sainte-Marie, Ald.
Thauvette, Joseph
Thibault, Georges
Trépanier, A.
Villandré, Joseph-D., *a. d.*
1902—Aubin, Alexandre, *a. d.*
Aubry, Hector, *a. g. d.*
Beauséjour, T.-H.-Armand

1902—Bourgeois, J.-B.-Geo., *a.g.d.*
Cartier, Côme
Charland, L.-C
Choquette, O.
Christin, A.
Collette, J.-E.-Adalbert
Collerette, Wilfrid
Côté, Georges
Côté, Solomon
Dauth, A.
Demers, O.
Derome, Wilfrid, *a. g. d.*
Dorion, K.
Dubois, Léon
Dufeutrelle, Henri, *a. g. d.*
Dugas, G.
Ethier, H., *a. d.*
Fortin, A.
Frigon, Rosario, *a. d.*
Gagnon, E., *a. g. d.*
Gagnon, L.
Gauthier, A.
Giroux, L.-S.
Hall, Walter
Hamelin, Romuald
Lafleur, C.
Lafleur, Jules, *a. d.*
Lamontagne, J.-Aime
Langlois, Phydime
Lanoue, A.
Lebel, F., *a. d.*
Lebel, Luc
Leduc, J., *a. d.*
Martel, H.
Massé, J.-B.
Massicotte, J.-P.-Henri
Masson, R., *a. d.*
Maurault, B.
O'Brien, Cyriac, *a. d.*
Pagé, Rosario
Pellerin, J.-M.
Picard, Léopold
Pilon, A.
Rochon, P.-E., *a. g. d.*
Schiller, J.
Sénésac, A.
Tassé, Raoul
Thériault, J.
Turcotte, A.
Verdon, Edouard, *a. d*
Verner, L., *a. g. d.*
Véronneau, Moïse

1903—Bédard, Georges-E., *a. g. d.*
Belisle, J.-Raymond, *a. d.*
Bergeron, D.
Bourgouin, J.-C., *a. d.*
Bigué, Georges
Brisset, André, *a. g. d.*
Chaussé, Ernest
Chevrette, Wilfrid
Choquette, Omer
Christin, Arsène
Cléroux, Albert
David, Edgar, *a. g. d.*
Dorion, Kinton
Dorval, Louis-Philippe, *a. d.*
Drouin, N.-J.-W., *a. g. d.*
Gervais, Horace, *a. d.*
Godbout, Jos.-A.-B.
Godin, W.-N.
Guertin, Joseph
Guertin, P.-P.
Hall, Walter
Isabelle, Josaphat
Labarre, Arsène
Lachance, Alfred-P.
Laflèche, J.-F.
Lafleur, Charles
Lalonde, Irénée
Lamontagne, Aimé
Laporte, J.-P., *a. d.*
Larose, Albert, *a. d.*
Larose, Hormisdas
Latreille, Eugène, *a. d.*
Maillet, H.-A.
Marleau, L.-P., *a. d.*
Mauffette, Samuel
Melançon, Joseph
Meunier, J.-H.
Ouimet, William, *a. d.*
Pelletier, Edouard
Perron, S.-Lactance
Piché, Georges
Prévost, Henri
Quesnel, Philippe
Racicot, Joseph-Ernest
Ricard, Léopold
Riopel, J.-A.-C.
Riopel, J.-A.-M.
Riopel, P.-E., *a. d.*
Robinson, Joseph
Rousseau, J.-A.
Sabourin, Joseph-Arthur
Smith, Elzéar
Tétrault, Joseph-Wilfrid
Thibodeau, Alexandre
Touchette, Henri

1903—Véronneau, Moïse
Viau, Hector
1904—Beaulieu, J.-F.
Beauregard, Georges-E.
Bélanger, Jos.-E., *a. g. d.*
Bonin, Adrien
Chagnon, Deodatus
Chapron, Philéas
Choquette, Alfred
Corsin, A., *a. d.*
Cousineau, Jos.-A., *a. g. d.*
Delaney, M.
Desbois, P.
Desnos, Louis
Demers, Albert, *a. t. g. d.*
Dubé, Ls-Félix, *a. d.*
Desorcy, Chs
Dupuis, Zéphirin
Dufresne, Eugène, *a. d.*
Desmarais, Henri, *a. d.*
Foisy, A.
Foley, Joseph
Gagner, Emmanuel
Gaguer, Rodolphe
Gagnon, U.
Gaudet, Lucien
Grenier, A.
Guenette, Joseph-A., *a. d.*
Gatien, Joseph-Albert
Gunville, Joseph
Hébert, Oswald
Lebel, Hyacinthe, *a. t. g. d.*
Landry, Eugène
Labelle, Emile
Lachaine, Edmond
Laudry, Louis
Lachance, Fortunat
Longpré, Euclide
Marcil, Alfred, *a. d.*
Martin, Auguste, *a. d.*
Meunier, Joseph, *a. d.*
Malchelosse, Maurice, *a. d.*
Millet, Eugène
Monette, Francis, *a. d.*
Moreau, Aug.
Pelletier, Antonio
Poirier, Armand
Pariseau, Léo, *a. d.*
Pariseau, Wm, *a. d.*
Pontbriand, H.
Renaud, Ls-Henri
Sénécal, F.
1904—Simpson, Charles
Vanasse, S.
Vaudandaigue, Isaac
1905—Archambault, Gust., *a.t.g.d.*
Auger, R.-L.
Baillargeon, C.-J., *a. d.*
Bélanger, D.-A.
Bélanger, G.-L., *a. d.*
Bélisle, O.
Bellefeuille, G. de, *a. t. g. d.*
Bellemare, Dionel, *a. d.*
Benoit, Léon, *a. d.*
Bertrand, Frédéric, *a. t. g. d.*
Boulais, Oscar
Bousquet, Gaspard
Bouvier, J.-P., *a. d.*
Brault, Thomas, *a. d.*
Cartier, Walter, *a. d.*
Champagne, J.-A., *a. d.*
Conroy, Claude
Deslauriers, Hermas, *a. d.*
Desrochers, Armand
Desserres, Anatole
Dumont, Rodolphe, *a. d.*
Falcon, Arthur
Foisy, Azarie
Galarneau, Ludger
Gosselin, Henri
Grenier, M.-P.
Guilbault, Noël
Hamelin, Jules
Handfield, J.-Azarie, *a. g. d.*
Laguë, Léonidas
Lamarche, Joseph
Larocque, Chs, *a. g. d.*
Lefebvre, Zotique, *a. d.*
Lemoyne, Méderic, *a. g. d.*
Longtin, J.-M., *a. g. d.*
Martel, J.-L.-H.
Masson, Léopold
Painchaud, C.-F.
Plourde, Adélard, *a. d.*
Potvin, Eugène
Renaud, P.-P.
Ricard, Jean
Robitaille, S.-Arthur
Rousse, Arthur
Roy, Aurèle
Roy, Laurent-Arsène
Taupier, Henri
Tellier, Ernest
Tétrault, Alcée, *a. d.*

1905—Thibodeau, Conrad, *a. g. d.*
1906—Acram, Moïse
Archambault, Amable
Arpin, Joseph, *a. g. d.*
Barette, A.-E., *a. d.*
Beaudry, Odilon
Bellemare, Onias
Benoit, Dioscore
Bigué, André
Blackburn, John
Boulanger, Joseph
Bousquet, J.-P.-E., *a. g. d.*
Cartier, Henri, *a. d.*
Champagne, J.-E.
Charbonneau, Arthur, *a. d.*
Charlebois, J.-B.
Côté, J.-A.
Couillard, Aug., *a. d.*
Denis, Arthur
Desjardins, Aug., *a. g. d.*
Delille, Félix
Desrosiers, Pierre, *a. t. g. d.*
Ethier, Hormisdas, *a. d.*
Gauthier, Roméo, *a. d.*
Grenier, M.-L.-E., *a. d.*
Handfield, Aimé, *a. d.*
Hartley, Henry-Saturnin
Jarry, Arthur, *a. d.*
Lalanne, P.-E.
Lambert, Henri
Larose, Raoul, *a. d.*
Laurin, Ariste
Leduc, Roméo
Lefebvre, Zacharie
Lemire, Henri
Lonergan, Georges
Lord, Wilfrid, *a. g. d.*
Marquis, Edouard-K.
Martin, J.-G.-A., *a. t. g. d.*
Maynard, Henri, *a. d.*
Mignault, G.-E., *a. g. d.*
Paiement, P.-A., *a. g. d.*
Pelletier, Ludger, *a. d.*
Pigeon, Arthur, *a. g. d.*
Prévost, Hyacinthe, *a. d.*
Prince, J.-B., *a. t. g. d.*
Richard, Arthur
Robichon, Arthur, *a. t. g.d.*
Rouillard, Wilfrid, *a. d.*
Saint-Georges, Henri,*a.g.d*
Saint-Pierre, C.-E., *a. d.*
Simard, A.

1906—Valiquette, Ulric, *a. t. g. d.*
Verschelden, Ls, *a. d.*
1907—Allaire, J.-M.-P., *a. d.*
Archambault, Z., *a. d.*
Auger, Ernest
Badeaux, J., *a. d.*
Bailly, R., *a. d.*
Bélisle, G., *a. d.*
Bernier, J.-E.
Birs, O., *a. d.*
Bouillé, J.-L., *a. d.*
Brassard, Arthur
Bussière, Lauréat.
Caza, O., *a. d.*
Chabot, L.-A.
Champoux, E., *a. d.*
Clément, Albert
Cléroux, V., *a. d.*
Collin, H.
Corriveau, U.
Croteau, T., *a. d.*
David, J.
Delvecchio, P., *a. d.*
Demers, H.
Donais, J., *a. d.*
Dumas, Arthur
Dupont, Chs-Arthur
Dupont, J.-A.-Mastaï
Dupuis, E., *a. d.*
Dussault, E.
Gariépy, U., *a. d.*
Gatien, Henri
Godin, Arsène
Grégoire, G.-M., *a. d.*
Gross, C.-J.
Jeannotte, Emile
Jutras, Lorenzo
Handfield, D., *a. d.*
Hébert, A., *a. g. d.*
Jabour, D.
Jasmin, H.
Lachapelle, E.
Lamoureux, E.
Lamy, Evariste
Lauzé, L., *a. d.*
Lonergan, Gérald
Lussier, L., *a. g. d.*
Millier, A.-J., *a. g. d.*
Perrin, P., *a. d.*
Prévost, A., *a. d.*
Richer, Paul
Robichaud, P.-A., *a. d.*

1907—Robillard, Raoul
Roch, S., *a. g. d.*
Roy, D., *a. g. d.*
Waisman, D., *a. g. d.*
1908—Allaire, Joseph
Allard, Joseph
Audet, Achille
Ayotte, J.-B., *a. d.*
Baril, Geo.-Herm., *a.t.g.d.*
Bohémier, Séraphin
Bouvier, Georges
Cotnoir, A.-B.
Comtois, Achille
Chevrier, Aurèle
Dufresne, E.-Rivard, *a.d.*
Dumont, Réal
Despaties, Roch, *a. d.*
Drouin, Jean-B., *a. d.*
Doray, Raymond
Dupont, L.-A., *a. d.*
Ecrément, Arsène
Falardeau, L., *a. d.*
Faille, Jean-Louis, *a. d.*
Ferron, Nap.
Gadbois, Guil.-Henri
Gaudet, Wilfrid
Gauthier, Pacifique
Guy, Claude, *a. d.*
Gratton, Léonard, *a. g. d.*
Giroux, Alcibiade, *a. d.*
Hamel, Guy, *a. g. d.*
Huot, Arthur
Kimpton, Alfred, *a. d.*
Lafortune, Sylvio, *a. g. d.*
Lamarche, Paul, *a. d.*
Lamoureux A.
Latour, Guillaume
Larochelle, Romulus, *a.d.*
Lalande, Eudore, *a. d.*
Lapierre, Gaston
Langelier, Eugène
Lefebvre, Wilfrid
Mathieu, J.-Alfred
Noël, Omer
Noiseux, O'Leary, *a. d.*
Plante, Lucien
Racicot, William
Rinfret, Léonard
Rodier, Adélard
Routhier, J.-C.
Saint-Jacques, Robert
Sénécal, Rodolphe
Trépanier, Armand, *a.g.d.*

1909—Amyot, Etienne
Archambault, A.-H., ***a.g.d.***
Archambault, J., ***a. d.***
Aubry, Wallace, ***a. d.***
Baril, Philippe
Beaudoin, Armand
Bélanger, Ls-Ernest
Bernard, Emile, ***d.***
Boileau, Joseph
Bouchard, C. A., ***a. d.***
Brunet, J.-N
Chaffers, W.-H.
Cypihot, Hector, ***a. g. d.***
Décary, Ernest, ***a. d.***
Demers, F.
Dorval, Ls-Henri
Ferron, Alph., ***a. d.***
Gauthier, Eugène
Godreau, Edmond
Gravel, A.
Grignon, Henri, ***a. d.***
Guay, Hidola
Langevin, Stephen, ***a.t.g.d.***
Lachapelle, J.-A., ***a. d.***
Lafontaine, Ulric
Lagacé, Alph.
Lamarche, Claude, ***a. d.***
Laporte, P.-Carmel, ***a. d.***
Lavallée, H., ***a. d.***
Lesage, J.-C.
Lesage, Ovide
Lussier, Adonias, ***.ag.d.***
Mallette, Eugène
Martineau, Geo.-H., ***a. d.***
Millaire, Edouard
Moreau, Emile
Panneton, Eug., ***a.t.g.d.***
Paquin, Jos.-Ubald
Patenaude, Arm., ***a. d.***
Potvin, Hector
Robert, H., *a. d.*
Roux, Ls ,*a. d.*
Saint-Arnaud, Laur., ***a. d.***
Tessier, Napoléon
Thibaudeau, Adrien
Toupin, Jos.-Roméo, ***a. d.***
Valois, Gustave
1910—Badeaux, Georges
Beaudet, Gustave
Bellemare, Eugène
Berthiaume, Henri, ***a. d.***
Besner, Edouard, ***a. d.***
Bourque, Oscar

1910—Boutin, Alfred
Chevrier, Raoul, *a. d.*
Côté, Ildephonse
Coupal, Henri-Géd.
Dubé, Alphonse
Forest, G.-Albani
Giroux, Fernando
Gouin, J.-M.
Handfield, Oswald
Hébert, Raymond
Lachapelle, T. *a. g. d.*
Ladouceur, Wildy
Lamy, Lorenzo
Larose, Adrien, *a. g. d.*
Larose, Camille
Lefebvre, Dollard
Lefebvre, Gustave
Leroux, J.-Oza, *a. d.*
Lahaise, Guillaume
Laurendeau, Narcisse-A.
Marchand, Arthur
Plouffe, Daniel
Poulin, Ernest
Provost, J.-M.-Elphège
Robidoux, William, *a. d.*
Sabourin, Sévérin, *a. d.*
Sormany, Albert
Tétreault, Arthur
Thibeault, J.-Pamphile
Trudeau, J.-Hector, *a. d.*
Turcot, René, *a. g. d.*
Véniot, Clarence-J., *a.g.d.*.
Venne, Séraphin, *a. d.*
1911—Barolet, Wilfrid
Beaudry, Philippe
Bécotte, Henri
Bélisle, Romuald
Bertholet, Georges
Boisclair, Horace
Chartier, Aimé
Caisse, Antonio, *a. d.*
Carignan, Léopold
Castonguay, Eug., *a. d.*
Charpentier, Léopold
Charron, Avila
Chaussé, J.-N.
Cholette, M.-Albert, *a.g.d.*
Clerk, Geo.-E.
Collin, Louis-D., *a. d.*
Delporte, Gabriel, *a. d.*
Desrosiers, Arthur
Desrochers, Emile, *a. d.*
Dontigny, Arthur
1911—Dufresne, Albert
Dumontier, C.-A.
Ferron, Henri
Forbes, Frédéric
Forgues, J.-A.
Foucher, Ernest
Gagné, Joseph
Gagnon, Adhémar, *a. d.*
Godin, Laurent
Goyette, J.-D.
Guertin, Alphonse
Hébert, Louis-A., *a. d.*
Hétu, L.-G.
Lalande, Stanislas
Larivière, Joseph
Lawler, Arthur
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio, *a. g. d.*
Milot, J.-Donat
Mousseau, Ovide
Normandin, Armand, *a. d.*
McGibbon, Walter-J.
Perrault, J.-Etienne
Perrin, L.-Georges, *a. d.*
Poulin, Emile
Powers, Alfred, *a. d.*
Prévost, Léon
Prud'homme, Léopold, *a.d.*
Savage, Léopold, *a. d.*
Ship, Abraham
Simard, Paul-Emile
Tessier, Alph.-D.
Tremblay, Philippe
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph-C.
1912—Accocella, G.-A., *a. d.*
Adam, L.-P., *a. d.*
Aubin, J.-L.-A.
Beaulac, J.-H.-E.
Beaupré, Dollard, *a. d.*
Bourget, Emélias
Deschesnes, J.-G.-A., *a. d.*
Desjardins, Art., *a. d.*
Dupuis, P.-B., *a. g. d.*
Daniel, Paul, *a. g. d.*
Emery, Fernand
Gagnon, J.-J.-L.
Geoffroy, Albert
Hurtubise, Elzéar
Janelle, L.-J.
Joyal, J.-A.-H., *a. g. d.*

1912—Lamarche, J.-E.-C., *a. g. d.*
Lajoie, J.
Lapierre, A., *a. d.*
Lapierre, A., *a. d.*
Lévesque, Ronald
Lundie, J.-A., *a. d.*
Mathieu, C.-T., *a. d.*
Panneton, J.-A., *a. g. d.*
Paquin, J.-D.-F.
Paré, J.-A.-A., *a. g. d.*
Perreault, Nestor
Perras, J.-H.-F., *a. d.*
Phénix, G.-A.-F., *a. g. d.*
Pineault, Adhémar
Plouffe, A.-F., *a. g. d.*
Ritchot, J.-E.-D.
Telmosse, J.
Tétreault, J.-A., *a. d.*
Turgeon, J.-A.-R., *a. g. d.*
1913—Archambault, Phil., *a. d.*
Beauchemin, L.-O., *a. d.*
Biron, Romuald, *a. d.*
Brault, Raoul, *a. d.*
Brault, Norbert-R., *a. d.*
Brunet, Zénon, *a. d.*
Bastien, Benoit
1913 Côté, L.-Oliva, *a. d.*
Downing, George-F.
Forget, Achille
Gaudet, Camille
Gratton, Albert, *a. d.*
Hébert, Joseph-Louis
Labonté, Boniface
Labarre, Gédéon
Lacasse, Gustave
Larouche, Henri
Lafrance, Arthur-D.
Laplume, Alph.-Henri
Léger, Anselme
Limoges, Gédéon
Milard, Joseph-Edouard
Nepveu, Théodule, *a. d.*
Paquette, Albini
Pleau, Stephanus
Provost, Albert, *a. l. g. d.*
Pilon, Oscar
Poirier, Aimé
Rhéaume, Raymond
Rouleau, Albert
Roy, Richard
Saint-Jacques, E., *a. d.*
Saint-Pierre, Damien



# FACULTÉ DES ARTS

La Faculté des Arts n'a pas atteint son plein développement. Mais, comme l'enseignement scientifique et littéraire qui fait l'objet ordinaire des cours de cette faculté dans les universités anglaises est donné, dans cette province, à la jeunesse catholique par les collèges et les petits-séminaires classiques affiliés à l'Université Laval où les élèves obtiennent les grades de bachelier ès lettres, ès sciences, ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas encore rigoureusement dans l'Université même.

Trois cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le premier, celui de Littérature Française, fondé en 1898 par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second a pour objet le Droit Public de l'Eglise; le troisième, l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, sont chargés de cours réguliers dans les collèges affiliés à l'Université ou sont appelés occasionnellement à donner quelques conférences publiques dans l'Université.

La Faculté des Arts encourage en outre et contrôle effectivement l'instruction classique donnée aux jeunes filles dans l'Ecole d'Enseignement Supérieur, dirigée par les Dames de la Congrégation. Elle a aussi organisé dans certaines congrégations de Frères un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne français.

Sa bibliothèque d'étude, tenue au courant des meilleures publications par des apports annuels considérables, contribue aussi largement au développement intellectuel des étudiants et du public en général.

Une revue très appréciée, que dirige un groupe de professeurs universitaires, concourt au même but

Enfin, l'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et pourvue en 1908 d'un département d'architecture, a été annexée en 1887 à la Faculté des Arts. Cette Ecole, généreusement subventionnée par le gouvernement provincial et les principaux chemins de fer du Dominion, correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines.



## PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

---

### DOYEN

Sa Grandeur Mgr ZOTIQUE RACICOT

### PRO-DOYEN

M. le chanoine GASPARD DAUTH

### SECRETAIRE

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE

### PROFESSEURS TITULAIRES

M. l'abbé J.-FLAVIEN LALIBERTE, P. S. S., maître ès arts ; *professeur de littérature grecque.*

S. G. Mgr ZOTIQUE RACICOT ,évêque de Pogla et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, vicaire-général ; *professeur d'histoire ecclésiastique.*

Mgr PHILIPPE CHOQUETTE, prélat domestique, maître ès arts, licencié ès sciences, ex-directeur du laboratoire de la province de Québec, membre fondateur de la société internationale des électriciens ; *professeur de physique.*

M. l'abbé GASPARD DAUTH, chanoine de la Métropole de Montréal, bachelier ès arts, docteur en théologie, vice-recteur ; *professeur d'histoire de la philosophie.*

M. l'abbé ADOLPHE VOLBART, P. S. S., bachelier ès sciences et licencié ès lettres ; *professeur d'astronomie.*

M. l'abbé ELISEE HEBERT, maître ès arts ; *professeur d'histoire du Canada.*

M. l'abbé PIERRE-AUGUSTE FOURNET, P. S. S., bachelier ès lettres ; *professeur d'histoire de la littérature française.*

M. l'abbé ELZEAR LEONIDAS PERRIN, P. S. S., docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique; *professeur de philosophie.*

M. ERNEST MARCEAU, principal de l'Ecole Polytechnique ; *professeur d'économie industrielle.*

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE, docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique ; *professeur de droit naturel.*

M. l'abbé PHILIPPE PERRIER, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de droit public de l'Eglise.*

M. l'abbé ANTONIN NANTEL, chanoine honoraire, docteur ès lettres ; *professeur d'apologétique chrétienne.*

M. l'abbé L.-ARTHUR JASMIN, chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur d'éloquence.*

M. JEAN-BAPTISTE LAGACE; *professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.*

M. l'abbé J.-L. DESJARDINS, docteur en théologie, bachelier ès arts; *suppléant à la chaire d'histoire ecclésiastique.*

## PROFESSEURS AGREGES

Sir LOUIS-A. JETTE, docteur en droit ; *professeur d'économie politique.*

M. PAUL WIALLARD ; *professeur d'élocution.*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, bachelier ès arts, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de philosophie.*

M. JOSEPH HAYNES : *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. F.-C. LABERGE ; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. C. LELUAU ; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. RENE GAUTHERON, agrégé ès lettres ; *chargé du cours de littérature française.*

## PROFESSEURS EMERITES

Sa Grandeur Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr J.-M. EMARD, évêque de Valleyfield, ancien professeur à la Faculté des Arts.

## BIBLIOTHECAIRE

M. l'abbé J.-L. DESJARDINS



# ÉLÈVES ADMIS À SUIVRE LES COURS

## PENDANT L'ANNEE 1912-1913

### Cours de Littérature Française

| | |
|---|---|
| MM. Beauregard, L. | Montréal, Q. |
| Gagnon, S. | Montréal, Q. |
| Gérin-Lajoie, L. | Montréal, Q. |
| Handfield, O. | Montréal, Q. |
| Mazur, P. | Montréal, Q. |
| Tourillon, T. | Montréal, Q. |
| Frères Anselme | Montréal, Q. |
| Arator, | Montréal, Q. |
| François | Montréal, Q. |
| Oscar | Montréal, Q. |
| Philippe | Montréal, Q. |
| Melles Arnould, G. | Montréal, Q. |
| Boulanger, C. | Montréal, Q. |
| Désy, B. | Montréal, Q. |
| Gareeau, B. | Montréal, Q. |
| Gervais, G. | Montréal, Q. |
| Girard, B. | Montréal, Q. |
| Lamarre, J. | Montréal, Q. |
| Lesage, I. | Montréal, Q. |
| Madore, Marie-Ange, | Montréal, Q. |
| Martigny, J.-L. de | Montréal, Q. |
| Martineau, E. | Montréal, Q. |
| Massicotte, Blanche | Montréal, Q. |
| Nolin, A. | Montréal, Q. |
| Perreault, S. | Montréal, Q. |
| Pineault, M.-E. | Montréal, Q. |
| Rodier, L. | Montréal, Q. |
| Rodier, Y. | Montréal, Q. |
| Saint-Charles, Anna | Montréal, Q. |
| Saint-Charles, M.-A. | Montréal, Q. |
| Tellier, T. | Montréal, Q. |
| Tétreau, A. | Montréal, Q. |
| Thibaudeau, M. | Montréal, Q. |
| Thibaudeau, S. | Montréal, Q. |
| Trudeau, M.-A. | Montréal, Q. |
| Zappa, E. | Montréal, Q. |

Nombre des élèves : 36.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

---

### I. — COURS DE LITTERATURE FRANCAISE ET CONFERENCES PUBLIQUES

Le cours principal dans cette Faculté est celui de Littérature Française. Il a été créé en 1898, grâce à la libéralité de M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice. Des professeurs français agrégés de l'Université de Paris en ont été chargés jusqu'ici.

Il comprend à la fois des conférences publiques sur les grands auteurs et les chefs d'oeuvre de la littérature française ; et un cours, essentiellement didactique, sur l'art d'écrire et la critique littéraire.

#### REGLEMENT DU COURS

I. Le cours est ouvert à trois catégories d'auditeurs : les élèves proprement dits, messieurs et dames, spécialement inscrits ; les membres du personnel universitaire ou d'autres maisons d'éducation admis gratuitement sur présentation de leur carte d'inscription aux autres cours ou d'une carte spéciale obtenue au secrétariat; toute autre personne, moyennant un droit d'entrée de 25 cents par leçon ou de $3.00 pour la saison.

II. Pour être considéré comme élève du cours, il faut s'inscrire préalablement au secrétariat de l'Université, assister au cours avec assiduité et présenter les travaux indiqués

par le professeur. Le défaut d'une de ces conditions peut entraîner la radiation de la liste des élèves.

III. Les élèves ont accès au concours de fin d'année, pourvu, toutefois, qu'ils n'aient manqué aucune des compositions périodiques, à moins d'un motif sérieux soumis à l'appréciation du professeur ; et qu'ils en aient, dans tous les cas, fait au moins les trois-quarts. La moyenne des notes obtenues durant l'année, ajoutée aux résultats du concours, détermine le classement final.

IV. Le cours comprend : 1o des leçons de composition et de style ; 2o la correction des travaux remis par les élèves ; 3o des commentaires d'ouvrages critiques et des explications d'auteurs, classiques ou modernes, qu'on étudiera au triple point de vue de l'histoire littéraire, de l'art d'écrire et du développement de la langue.

V. La saison du cours embrasse une période de six mois, novembre-avril, en tenant compte des vacances de Noël et de Pâques. Le cours se donne le lundi de chaque semaine, à 8 heures du soir. Il commencera, cette année, le 10 novembre et se terminera le 27 avril.

VI. L'inscription et les cartes d'admission se prennent au secrétariat de l'Université.

## CERTIFICATS ET DIPLOMES

1. Un certificat, constatant les progrès accomplis par les élèves du cours didactique dans la connaissance théorique et pratique de la langue, du style et de la composition, est donné par la Faculté des Arts.

2. Tous les élèves inscrits peuvent y aspirer, à condition d'avoir suivi les cours avec assiduité pendant une année au moins, d'avoir, durant cette période fait au moins les trois quarts des devoirs indiqués et d'avoir obtenu des notes dont la moyenne ne soit pas inférieure à dix points.

3. La composition finale (dissertation, discours, narration ou lettre) sert d'épreuve écrite. Elle est cotée suivant l'échelle ordinaire, de zéro à vingt; la note obtenue, augmentée de son sixième, s'ajoute, pour chaque candidat, à la moyenne générale de l'année.

4. Ceux pour qui le total ainsi réalisé n'est pas inférieur à trente points, sont admis aux épreuves orales. Le maximum pour cette épreuve est fixé à dix points, zéro entraînant l'exclusion.

5. Pour être reçu définitivement, on doit avoir un total d'au moins trente-cinq points. La mention spéciale " avec distinction " est donnée à quiconque a atteint ou dépassé la somme de quarante-deux points, quatre-cinquièmes du total idéal.

6. A ceux qui, ayant avec succès subi pour la seconde fois ces diverses épreuves, y ajoutent des notions élémentaires d'histoire de la littérature française, peut être attribué, à la discrétion des examinateurs, un diplôme d'études littéraires.

7. Pour la correction de la composition finale et pour l'examen oral, un comité spécial de deux membres nommés par la Faculté est adjoint au professeur.—Le vice-recteur assiste *ex officio* aux délibérations de cette commission d'examen.

8. Les certificats et diplômes sont décernés en séance publique à la suite d'un rapport sur les travaux du cours didactique.

## CONFERENCES PUBLIQUES

La saison des conférences publiques est la même que celle du cours de littérature française; novembre-avril. Elle comporte une série de conférences sur la littérature française faites tous les quinze jours par le professeur qui donne le cours.

Ces conférences ont lieu régulièrement le mercredi soir, à 8.15 heures, dans la salle des Promotions. Elles commenceront cette année le 5 novembre. Le public y est admis gratuitement. On peut toutefois retenir un siège pour toute la saison au prix de $3.00. Les billets de sièges réservés se prennent au secrétariat. Ils sont valables non seulement pour les conférences publiques de Littérature Française, mais aussi pour les cours de Droit Public de l'Eglise et pour les cours d'Esthétique et d'Histoire de l'Art.

## II. — COURS DE DROIT PUBLIC DE L'EGLISE

La Faculté des Arts a aussi fondé une chaire de Droit Public de l'Eglise. Les autorités ecclésiastiques et universitaires désiraient depuis longtemps la création de cette chaire si bien à sa place dans une université catholique.

Plusieurs leçons, données annuellement par un professeur compétent, fournissent aux étudiants et à notre société instruite un enseignement solide, de plus en plus nécessaire, sur l'organisation de l'Eglise,ses rapports avec l'Etat, ses droits en matière de législation, de discipline, d'éducation, etc.

Cette année, ces leçons commenceront le 18 février, et se donneront à 8.15 heures du soir. L'admission est gratuite.

## III. — COURS D'ESTHETIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART

La Faculté des Arts ajoutera, cette année encore, à son enseignement régulièrement organisé, une série de conférences sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Ces conférences, comme celles de Droit Public de l'Eglise, se feront à 8.15 heures du soir, et commenceront le 12 novembre. L'admission est gratuite.

## IV. — BIBLIOTHEQUE GENERALE D'ETUDE

A côté des bibliothèques spéciales des Facultés et des Ecoles affiliées, il fallait une bibliothèque générale. L'Université, dès l'origine, s'était occupée de ce besoin. Grâce à la générosité d'amis ecclésiastiques et laïques, plusieurs milliers de volumes dont quelques-uns de grande valeur, avaient été collectionnés peu à peu et rangés dans une large pièce située au dernier étage de la maison.

Plus tard, sans cesser de rester la propriété de l'Université, ces livres, de même que les intérêts de la bibliothèque furent confiés, sous la direction du vice-recteur et du secrétaire-général, aux soins de la Faculté des Arts qui relève d'une façon plus intime de l'administration universitaire.

Au mois de janvier 1906, M. Arnould, nouvellement arrivé à l'Université en qualité de professeur de littérature française, s'avisa de vouloir combler une lacune qu'il avait remarquée dans l'organisation de cette bibliothèque géné-

rale. Il voulut en faire un moyen d'étude d'accès plus facile et en même temps la développer dans un sens plus moderne et plus pratique.

L'idée venait si bien à son heure que, à peine énoncée, elle put commencer à se réaliser. La Corporation des Administrateurs fournit un nouveau local au rez-de-chaussé.

A l'oeuvre naissante, une aide française fit bientôt faire un pas décisif : au milieu du mois d'avril, un cablogramme de Paris, nous envoyait, par l'intermédiaire de M. Klesckowski, consul-général de France au Canada, mille piastres, don de M. Robert Lebaudy.

Le 24 juin de l'année 1909, Lady Chapleau donnait à l'Université la riche collection de livres, plus de quatre mille, de son mari, Sir Adolphe Chapleau.

Un peu plus tard, M. L.-H. Archambault, avocat de Montréal, faisait parvenir une grande partie de sa bibliothèque, qui compte bon nombre de livres fort importants.

Et tous les ans, des amis dévoués, parmi lesquels se distingue Sir Lomer Gouin, premier ministre provincial, nous versent des sommes importantes, qui sont employées à l'acquisition de nouveaux livres.

Sans parler de la très riche collection de livres canadiens de l'honorable juge Baby, tenue jusqu'ici forcément à l'écart dans nos voûtes de sûreté, l'Université se trouve enfin dotée d'une véritable bibliothèque générale ouverte à toute la classe intellectuelle.

Cette bibliothèque complète fort heureusement notre enseignement. Elle sert de foyer à tous ceux qui veulent allumer, entretenir ou accroître en eux la flamme des choses de l'esprit, la culture littéraire, historique, religieuse, philosophique, scientifique ou artistique.

Par un contrat intervenu entre l'Université et le Séminaire de Saint-Sulpice, au cours de la présente année, la bibliothèque va quitter le local actuel devenu trop étroit et s'installer dans les salles spacieuses à l'épreuve du feu mises à sa disposition dans l'édifice que le Séminaire fait construire sur la rue Saint-Denis, entre les rues Emery et Ontario. Ce contrat garde à l'Université le contrôle de ses volumes et la décharge des frais d'entretien et d'administration. Les règlements en vigueur seront ceux de la bibliothèque Saint-Sulpice.



# GRADUES

## Certificat d'études littéraires

1904—M. Charbonneau, A.-B.
Mme Duval, A.
M. Fauteux, J.-N.
Mlles Millette, A.
Renaud, S.
M. Sauvé, J.-H.
Mlle Wells, P.
1905—MM. Gratton, Z.
Lanctôt, G.
1906—M. Bruchési, P.-E.
Mlles Lareau, B.
Quirk, C.
1907—MM. Gadbois, E.
Girard, P.-M.
Frère Louis-Armand
MM. Sicotte, A.
Maurault, O.
1908—Mlle Gérin-Lajoie, M.
MM. Gibeault, O.
Provost, A.
Mlle Saint-Jacques, E.
M. Vanier, G.
1909—Mlles Bélanger, L.
Charette, Y.
Fernet, F.
Frère Louis
Mlles Lamontagne, B.
Lemoyne, G.
Mignault, C.
Mignault, J.
1910—Mlle Cloutier, M.
1910—M. Fauteux, N.
Frère Josephus
Mlles Martel, C.
McNabb, V.
Meilleur, A.
Surveyer, T.
Villeneuve, H.
1911—Mlles Czernkovich, L. de
Denys, M.-F.
Désaulniers, L.
Desrosiers, M.
M. Lanthier, H.
Mlles Madore, M.-A.
Pineault, M.-E.
Tardif, M.-A.
1912—Frère Ambroise-Emile, *a.d.*
Frère Anselme
Mlle Girard, J.
M. Goudrault, M., *a. d.*
Mlles Martineau, E.
Nolin, A.
Frère Philippe
Sr Sainte-Anne-Marie, *a.d.*
M. Tourillon, T.
Mlle Zappa, E.
1913—Mlles Arnould, G.
Garceau, B.
Thibaudeau, M.
Thibaudeau, S.
Frère François
Frère Arator

## Diplôme d'études littéraires

1905—Mme Duval, A.
Mlle Renaud, S.
M. Sauvé, J.-H.
1906—M. Gratton, Z.
Mlle Millette, A.
1908—M. Girard, P.-M.
1909—Mlle Gérin-Lajoie, M.
1910—Mlles Charette, Y.
Fernet, F.
Frère Louis
Mlle Quirk, C.
1911—Frère Josephus
1911—Mlles McNabb, V.
Villeneuve, H.
1912—Mlles Denys, M.-F.
Desaulniers, L.
Madore, M.-A.
Meilleur, A.
Tardif, M.-A.
1913—Frère Anselme
Mlle Zappa, E.
Frère Philippe
M. Tourillon, T.

## PRIX

Melle G. Arnould ($25.00)
Melle B. Garceau ($20.00)
Frère Anselme ($15.00) } ex-aequo.
Melle E. Zappa ($15.00) }



# RAPPORT

DES

## TRAVAUX DE LA FACULTÉ DES ARTS

**Pour l'année 1912-1913**

Lu à la séance de cloture de cette Faculté

---

Monseigneur (1),

Mesdames,

Messieurs,

Notre réunion de ce soir clôt une année académique à la faculté des Arts. Ce nous est une satisfaction profonde de constater que les résultats répondent aux travaux de nos professeurs toujours si pleins de zèle et de bonne volonté Plusieurs facteurs devraient pourtant s'opposer à la réalisation de nos projets. D'un côté, la vie trépidante qui est celle des habitants d'une grande ville, les soucis matériels, le désir d'arriver le plus tôt possible à la fortune sont des causes qui évidemment nuisent chez un bon nombre aux préoccupations intellectuelles. Par ailleurs, le nombre toujours plus grand de ces lieux d'amusements où l'on se peut récréer sans un travail de l'esprit sont une source d'attirance bien propre à détourner des choses sérieuses. Et pourtant le nombre des auditeurs vraiment désireux de s'instruire est allé en augmentant. C'est un excellent signe

(1) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université.

de la vitalité intellectuelle de notre peuple et cela nous donne confiance pour l'avenir.

Des trois chaires dont vous suivez les cours et conférences, sous l'égide de la Faculté, deux ont changé de titulaires par le jeu normal des circonstances. Dans la chaire de littérature française, M. Réné Gautheron s'est révélé à nous excellent professeur, sachant faire travailler ses élèves et leur inculquer le goût des lettres. " Je viens, disait-il dans sa première conférence, collaborer à une œuvre très grande, au maintien de l'âme française et des véritables traditions qui ont fait la grandeur de votre passé et qui sont pour vous une des plus sûres garanties d'un avenir brillant ".

L'âme française, M. le professeur l'a fait revivre par ces mémorialistes dont les ombres lui semblaient s'approcher en foule et demander qu'on leur rende la vie pour raconter l'histoire des grandes actions accomplies par nos ancêtres, de leurs mœurs, de leurs idées, de leurs souffrances, de leurs victoires. Du premier coup nous avons été conquis par de remarquables qualités d'exposition claire et précise, de documentation exempte de sécheresse et de lourdeur, de charme évocateur qui nous captivait au point de nous forcer à écouter lors même que l'heure était déjà avancée.

Nous avons été grandement heureux de revoir, dans la chaire de droit public de l'Eglise, le brillant conférencier qu'est M. l'abbé Elie-J. Auclair. En lui, vous le savez, la verve du chroniqueur est loin de nuire à la science du professeur et sa haute autorité nous était un sûr garant de l'intérêt de ses leçons. Aussi ses conférences pleines de l'histoire du droit n'ont-elles été ni vides ni languissantes.

La chaire d'esthétique a toujours le même titulaire qu'elle espère garder longtemps encore. M. J.-B. Lagacé a continué à se montrer très maître de son sujet, sa documentation sûre et précise aidée par la magie d'un style riche et chatoyant a charmé les dilettantes des choses de l'art. Ses auditeurs ont même paru si satisfaits que l'Université a décidé de porter à dix, l'an prochain, le nombre de ses leçons.

* * *

En dix conférences, quatre siècles de mémoires ont cette année passé devant nos yeux. Depuis Geoffroi de Villehardouin jusqu'à Maximilien de Béthune, duc de Sully, tous racontent ce qu'ils ont vu, les spectacles qu'ils ont eu sous les yeux, les événements qu'ils ont vécu. Tous évidemment n'ont pas des qualités éminentes, car ce ne sont pas des lettrés, quelle que soit leur valeur au point de vue psychologique et historique. Ils écrivent mal trop souvent mais se découvrent d'autant mieux puisqu'ils mettent dans leurs livres un accent personnel, des reflets directs de la vie qui les protègent contre l'oubli. Et aujourd'hui il n'y a pas d'hommes dont nous connaissions mieux le caractère et le visage que ceux dont ils ont fait le portrait si ce n'est eux-mêmes. M. le professeur fait défiler devant nous une galerie de bustes et de statues et vivre les personnages dans la mesure où ils le méritent. Pourrais-je ne pas ajouter que l'étroitesse du sujet nous a privés d'entendre parler d'auteurs extrêmement intéressants comme Froissart et Brantôme ?

Les deux premiers mémorialistes sont Geoffroi de Villehardouin et Robert de Clari, l'un riche seigneur, l'autre pauvre chevalier picard. Tous deux nous racontent la quatrième croisade, cette grande expédition qui se termine par la prise de Constantinople et la fondation d'un empire latin.

Ils nous peignent les mœurs des croisés et de leurs adversaires, nous montrent pour ainsi dire à travers leurs narrations et leurs descriptions les trois caractéristiques du temps : foi ardente et collective, culte de l'honneur et amour de la guerre.

Villehardouin est le premier historien national en langue nationale et son œuvre est le premier chef d'œuvre de la prose française. D'instinct il a trouvé le style qui convient à l'histoire. On trouvera des mémoires plus vivants peut-être, plus enjoués, plus amusants, mais il faudra descendre jusqu'au 16me siècle pour en trouver d'aussi parfaits de forme et d'aussi admirablement composés. Clari n'est ni un penseur ni un artiste. Avec sa naïveté grossière et son ignorance il est cependant plein d'intérêt pour notre curiosité rétrospective car il a su regarder autour de lui et a fait effort pour nous donner l'impression de ce qu'il a vu. Et si son livre ne mérite pas d'être mis en parallèle avec l'œuvre puissante de Villehardouin, du moins peut-on dire qu'il la complète heureusement et ne méritait pas l'oubli sept fois séculaire dans lequel il a été plongé.

Pour répondre à la requête de Jeanne de Navarre, sa suzeraine, le sire de Joinville écrit dans les premières années du 14me siècle un livre des saintes paroles et des bons faits de Louis IX — Saint-Louis —, roi de France.

Ce livre n'est pas l'histoire du roi, c'est plutôt la notation quotidienne et anecdotique de ce que Joinville a fait, de ce qu'il a vu et entendu dire ; car dans toute cette histoire on ne voit intervenir le roi qu'à partir du moment où Joinville devient son obligé et son vassal. Ce qui caractérise l'écrivain c'est un don d'observation unique, l'œil de l'artiste qui saisit tous les détails, note toutes les nuances et ne peut plus les oublier. Et cette grande exactitude de description est toujours relevée de finesse malicieuse, d'enjouement et de bonne humeur. Emotion, précision vivante et colorée, c'est par la fusion harmonieuse de ces qualités que Joinville dans une langue un peu gauche encore et assez pauvre réalise cette perfection du style français : le naturel.

Au printemps de l'année 1489, les juges du Parlement créèrent des loisirs à Philippe de Commines, loisirs qu'il eut le bon goût d'employer à la rédaction de ses mémoires sans se douter assurément que, pour les idées, cet ouvrage serait le premier grand manuel de philosophie politique. Commines est avant tout un homme qui pense : il est travaillé du besoin de comprendre et d'expliquer. Il a été mêlé d'ailleurs à de grands événements. Depuis sa vingtième année, alors qu'il devint le compagnon d'armes du jeune Comte de Charolais plus tard Charles le Téméraire, jusqu'à sa mort, il vit avec des rois, tantôt favori, tantôt disgracié. Témoin véridique et impartial, il n'apporte aucune prétention à nous raconter l'histoire de son temps, et nous donne seulement le journal de ce qu'il a vu ou pensé. Il excelle à ces descriptions qui mettent en évidence les caractères ou les passions des hommes. Bon serviteur

de la monarchie, politique généreux et clairvoyant, profond observateur des hommes, nous pouvons dire de lui qu'il a de plus su mettre un beau style au service de ses idées.

Avec l'esprit politique et moderne du quinzième siècle finissant, il semblait que la chevalerie fut morte à jamais que l'intelligence et l'intrigue eussent définitivement remplacé la bravoure et que l'enthousiasme eut fait place aux préoccupations utilitaires. Mais non ; si l'esprit chevaleresque en France peut se modifier, il ne se détruit pas. Au roi politique Louis XI succèdent des rois guerriers avec qui la chevalerie perd peu-à-peu sa forme féodale. Elle met la bravoure de l'ancien temps et le sentiment de l'honneur au service du patriotisme national. Et c'est ainsi que trente ans après la mort de Louis XI, nous trouvons l'idéal chevaleresque représenté par le roi François Ier autour de qui se groupent naturellement Louise de Savoie, sa mère, son éducatrice et sa grande amie, Robert de Fleurange, le jeune aventureux, son compagnon de jeunesse, et enfin le Loyal Serviteur, celui qui a transmis à la postérité l'idéal de toute chevalerie en nous racontant les exploits de Bayard. Tous trois cisèlent avec amour les portraits de leurs deux héros si généreux et si loyaux, d'une bravoure toujours joyeuse et désintéressée, vrais types du chevalier français, aventureux, galant, prodigue, respectueux de la parole donnée.

Blaise de Montluc, Marguerite de Valois et Agrippa d'Aubigné forment une autre trilogie autour de la personne du roi et nous conduisent à la fin du 16me siècle. Montluc nous fait voir le point de vue français et royaliste dans les guerres de religion. Ce capitaine écrit avec

beaucoup d'orgueil et un peu d'amertume — il a bien raison. N'empêche que dans la littérature française il n'y a guère de livre qui donne une plus belle et plus vivante leçon d'énergie que les *Commentaires* de ce soldat vaillant et prodigue, grand capitaine par son seul mérite et grand écrivain sans études mais qui voulut bien écrire. Le point de vue protestant nous apparait sous la plume du huguenot d'Aubigné, théologien, poète et historien qui dans un style imagé et violent, avec un singulier mélange de dureté intraitable et de tendresse mystique, nous raconte les guerres civiles de son temps — surtout ses rapports avec Henri IV. La reine Marguerite écrit les souvenirs de sa vie non point pour faire œuvre littéraire, semble-t-elle dire, mais simplement pour fournir des matériaux à son historien et rectifier quelques erreurs. On y trouve le tableau très vivant d'un temps singulièrement troublé. Tous les personnages dont fut entourée la reine jusque vers sa quarantième année, tous les événements dont elle fut ou témoin ou actrice revivent dans ces mémoires qui à l'agrément de la narration joignent l'éclat et la vigueur du style. Elle revoit et décrit avec prédilection cette magnificence de la cour de Henri II et de Charles IX, où l'éclat des lettres et des arts voile la corruption et la brutalité des mœurs et c'est à elle que nous devons le tableau le plus curieux et très probablement le plus vrai de tous ces personnages violents et compliqués, moitié Valois et moitié Médicis.

Henri de Mesnes, conseiller au Parlement, Claude Haton, prêtre du diocèse de Meaux, Jean de la Fosse, curé de Saint-Barthélemy à Paris et Jean Burel, pauvre tanneur du Puy

en Auvergne ont été tous quatre mêlés aux événements de la seconde moitié du seizième siècle. Leurs écrits reflètent très vivement les diverses passions de cette époque troublée ; ils nous donnent un tableau vivant et complet des mœurs de leurs contemporains ; ils nous font vivre l'éducation de leur époque, assister aux études dont les programmes paraissent chargés même de nos jours et surtout décrivent les huguenots tels qu'ils apparaissent, c'est-à-dire avec une foi négative qui ne se manifeste guère que par des attaques et des moqueries contre la religion catholique et transformant la France en un vaste champ de bataille par la guerre civile.

Pierre de l'Estoile a vécu au temps de Henri IV. C'est un curieux qui s'efforce de voir tout ce qui se passe et qui raconte tout, parfois avec une très grande naïveté. Il mérite vraiment d'être rangé au nombre de ces badauds parisiens dont il se moque de si bon cœur. Si l'on cherche à introduire un peu d'unité dans ses mémoires décousus, il est une figure centrale qui s'impose à l'attention : le Roi, et l'Estoile sans rien nous cacher des fautes de ce roi soldat populaire, bon et de joyeuse humeur ajoute amoureusement chaque jour une ligne à son portrait.

Monseigneur le duc de Sully, malgré toutes ses qualités d'administrateur ou peut-être à cause d'elles, n'a pu gagner ni l'affection ni le respect de ses contemporains mais il songe à la postérité : il veut que lui et son roi fassent bonne figure devant elle. Ayant à ses gages de nombreux secrétaires, il en prend quatre pour faire son apologie ; ces thuriféraires lui relatent en un style détestable mais avec une grande fidélité

tous les événements auxquels il a été mêlé. De ces mémoires se dégage le portrait du ministre : serviteur irascible, féru de sa noblesse et entiché de ses prérogatives, travailleur acharné, confident intime d'un roi qui le comprend et le soutient, français avant tout, pour qui le roi et la France sont deux idées inséparables. Pourtant ce qu'il y a de meilleur dans les *Economies royales* c'est à coup sûr les passages où l'on reconnait la main de Sully, les lettres, les anecdotes, les mémoires rédigés par lui-même, les conversations avec le roi rapportées par lui. Tout le reste n'est lisible que pour les historiens qui vont y chercher des documents comme ils en chercheraient aussi bien dans les archives des notaires.

* * *

Dans l'église catholique comme dans toute société intelligemment organisée, se trouvent les gouvernants et les gouvernés et chacun, selon sa vocation, se tient à sa place. Les laïques n'ont pas juridiction dans l'Eglise : ils n'ont pas à exercer l'autorité : mais, dans un sens large, ils participent au pouvoir et à l'action de l'Eglise par leurs prières, par leur dévouement et par leur savoir. Ils exercent autour d'eux une sorte de sacerdoce, un triple apostolat : celui de la science et des lettres, de la charité et de la vertu, de la parole et de l'action publique. Ils peuvent exprimer leurs désirs, ce qui serait accepté par eux, ce qu'il serait nécessaire de faire dans l'intérêt de la religion et de la morale, au point de vue laïque, mais toujours d'une manière subordonnée à l'utilité et à l'esprit de l'Eglise.

Quelle est cette organisation qui s'appelle l'Eglise et quels sont ceux qui gouvernent dans cette société ? Telles sont les questions traitées en quatre conférences par M. l'abbé Auclair.

L'Eglise, institution divine, est une vraie société douée de capacité juridique car elle en a les éléments : union de plusieurs hommes, but, unité d'action et moyens communs, surtout principe supérieur qui dirige : l'autorité. Société divine et véritable, l'Eglise est aussi société nécessaire, spirituelle et surnaturelle, une par sa doctrine toujours essentiellement la même et par son gouvernement se succédant d'âge en âge semblable à lui-même. Par conséquent l'Eglise ne peut être un rouage dans l'Etat car tous deux diffèrent par leur origine, par leur fin, par les moyens dont ils disposent. De même ne peut-on soutenir la formule de Cavour et de Portalis : l'Eglise libre dans l'Etat libre, car l'Eglise est une société juridique capable d'imposer des obligations à ses membres et ayant le droit d'en exiger l'accomplissement.

Dans cette société, telle qu'elle est organisée et telle qu'elle apparaît à tous les fidèles, il y a, au sommet, le pape qui gouverne toute l'Eglise ; à la tête de chaque diocèse, l'évêque qui dirige ceux qui sont soumis à sa juridiction ; à la tête de chaque paroisse constituée en droit, le curé qui a charge d'âmes.

Le pape, évêque de Rome, est élu par le collège des cardinaux. Il n'en fut pas toujours ainsi. Jusqu'au onzième siècle, le clergé et les laïques avaient une part plus ou moins grande dans l'élection. Cette intervention était d'ailleurs d'un caractère essentiellement testimonial. De là

toutefois des brigues, des divisions, des mouvements tumultueux. Au onzième siècle, sous l'inspiration du moine Hildebrand — plus tard Grégoire VII — un nouveau système fut organisé, le collège cardinalice étant changé seul désormais de pourvoir à la vacance du pouvoir pontifical. Depuis 1905, Sa Sainteté Pie X a même retranché le droit de *veto* reconnu jusque-là à certaines nations catholiques.

Une fois élu, le pape est le chef juridique de toute la société catholique, comme il en est le chef d'honneur et le pontife souverain. En lui se concentre l'autorité dont Dieu a investi l'Eglise et que l'Etat doit reconnaître. Il est le lien visible de l'unité catholique ; de lui émane toute règle de foi et de vie morale et par lui tout pouvoir ecclésiastique commande. De là découle une règle fondamentale en droit public : c'est que tous les états, monarchies ou républiques, devraient reconnaître la suzeraineté papale et que le pape a le droit d'avoir ses légats, ses nonces, ses délégués apostoliques partout où il le juge opportun au bien de l'Eglise.

Sous l'autorité du pape, il faut ce que M. le conférencier appelle des généraux de division, c'est-à-dire des évêques exerçant leur juridiction sur un territoire déterminé qu'on appelle diocèse. Le diocèse créé par le Souverain Pontife soit directement, soit sous l'influence de concordats, l'Eglise en choisit le chef et l'investit du pouvoir qu'il aura à exercer. Tout en s'éclairant des lumières et des conseils qui lui sont nécessaires et tout en ayant égard, selon son jugement, à ce que les circonstances demandent pour l'honneur de son action dans le monde et le bien de la paix, l'Eglise seule a

le droit de consacrer l'évêque et de le constituer en fonction. Ce chef est législateur avec une autorité juridictionnelle subordonnée à celle du pape. Il a donc plein droit de faire des lois, de préciser, là où il convient, par des déterminations positives nouvelles les règles de mœurs non prévues ou insuffisamment prévues par le droit d'autorité supérieure, naturel ou positif. Et ces lois épiscopales obligent en conscience les diocésains.

La paroisse est comme un fragment, une section vitale de l'association diocésaine primitive, seule existante avant le IVe siècle. A sa tête est placé par l'évêque un homme qui, choisi du groupe des prêtres, a charge de présider à l'assemblée du peuple chrétien et de voir au salut des âmes. Nommé, le curé a des devoirs : il doit prêcher le peuple à lui confié, le détourner du vice et l'inciter à la vertu. Pour cela, il lui faut demeurer dans sa paroisse ; ne pas s'en absenter pour un temps notable sans une raison grave au jugement de l'autorité diocésaine. Il doit connaître ses paroissiens, les visiter chaque année, par lui ou par ses vicaires. En retour il a droit à une honnête subsistance comme il a droit à la considération et au respect de ceux vers qui l'Eglise le députe. Et c'est ainsi que par sa hiérarchie l'Eglise conduit les âmes à leur véritable et unique fin.

* * *

L'an dernier nous avons vu, sous la direction de M. Lagacé, à quel degré de grandeur et de puissance s'était élevé l'art italien avec Michel-Ange, Raphaël et Titien, ces maîtres qui couronnèrent l'effort prodigieux des artistes dans leur tendance à affranchir l'art des entraves du byzantinisme

par le retour au culte de la nature et aux traditions classiques. Pendant les courtes leçons de cette année — cinq conférences — nous nous sommes dirigés du côté de la Flandre et de la Hollande et nous avons étudié l'art des Pays-Bas.

En parfait accord avec le génie national, l'art flamand et hollandais n'a pas d'aspiration vers les hauts sommets ; il est raisonnable et pondéré, borné au présent et tourné vers les joies tranquilles et ordonnées. Ses artistes ne cherchent pas, comme les peintres allemands, à pénétrer le mystère de la douleur et à montrer l'homme courbé sous la loi inflexible de la souffrance ; ou, comme les peintres anglais, à peindre des caractères, à habiller des âmes de formes immatérielles. Fidèles à leur tempéramment. ils n'ont d'autre ambition que de croquer la nature sur le fait, telle qu'elle s'offre journellement à leur contemplation ; ils ne reculeront même pas devant les scènes les plus communes, voire même les plus vulgaires, pas plus qu'ils n'hésiteront à célébrer la vie et la santé, le déploiement des fêtes ou des somptuosités royales, aussi bien que le désordre bruyant des kermesses et des réunions populaires. Pour ces hommes aux mœurs joviales, la peinture devient une nouvelle jouissance, parce qu'elle chante avec des frissons de plaisir la quietude parfaite des intérieurs bourgeois, le confortable de l'échoppe ou de la ferme, la bonhomie des tavernes remplies de la fumée des pipes et des âcres senteurs des bocks. Mais le principale mérite de ces peintres est l'excellence de leur coloris, ce qui s'expliquent assez facilement si l'on tient compte de l'éducation que l'œil reçoit dans cette atmosphère légèrement embrumée où les contours des objets se trouvent

forcément estompés et où tout semble noyé dans une buée laiteuse que percent difficillement les rayons du soleil.

On s'étonne parfois de l'importance que les historiens accordent aux vieux maîtres dont les œuvres semblent plutôt des énigmes proposées aux visiteurs que l'expression réfléchie d'une pensée disciplinée. Mais il faut se souvenir que les chefs-d'œuvre d'une époque ne sont que la synthèse d'une science esthétique dont chaque œuvre antérieure a réalisé une formule ou résolu une difficulté. Aussi pour bien comprendre les grands maîtres, faut-il interroger les précurseurs qui ont préparé la voie et réuni la matière des plus sublimes créations.

La langue forte et colorée que parle Rubens, les Van Eyck,considérés comme les fondateurs de l'école de Bruges, et Memling en ont composé les mots pittoresques et les constructions élégantes : les vieux gothiques ont inventé la grammaire de l'art flamand, les Van Eyck en ont élaboré les préceptes de syntaxe, Rubens, lui, a découvert le style aux larges périodes.

Les artistes flamands successeurs des Van Eyck et de Memling sont fascinés par la Renaissance et sous cette influence disparaît l'école de Bruges. Cependant malgré l'attirance qu'exerce l'Italie, la palette flamande garde la magie de ses gammes blondes et, sous les extravagances des formes, le génie tenace de la Flandre conserve sa lucidité tout en acquérant plus d'habilité technique et d'expérience manuelle. Si l'école de Bruges a disparu, celle d'Anvers s'est formée. Et c'est cette dernière qui, au lendemain de la crise du protestantisme, grâce à l'encouragement des princes et à la faveur populaire, se libère par degré de l'empire

italienne pour arriver à sa décisive et dernière incarnation dans un homme qui va résumer en son œuvre immense toutes les conquêtes de l'art de son époque en se révélant le plus flamand de tous les flamands : Pierre Paul Rubens.

Cet artiste, grand peintre à vingt ans, d'une prodigieuse fécondité, d'un incroyable sangfroid qui le fait demeurer toujours maître de sa pensée comme de son pinceau, est éblouissant de lumière et étourdissant de verve ; la vue d'un de ses tableaux produit l'effet d'un coup de soleil sur la nuque. Toutes les taches claironnantes de ses peintures forment la plus suave des harmonies par suite d'un savant mélange de nuances savoureuses répandues dans une atmosphère de cristal. Pour Rubens, l'intérêt de la peinture n'est jamais en dehors de la couleur et de la vie. Et,chose remarquable, ses effets les plus puissants, il les obtient par les moyens les plus simples.

Plus heureux que Raphaël, Rubens se continue en un artiste qu'il a formé et qui sait cueillir sa part de lauriers : Van Dyck, être d'élite que la nature semble s'être complu à parer de tous les avantages physiques et intellectuels. Ce peintre n'a ni l'exubérance ni la fougue de son maître ; mais il le dépasse en sentimentalité et en délicatesse ; on dirait qu'un trait féminin s'est ajouté aux traits énergiques de son père intellectuel. Et c'est précisément cette distinction légèrement maniérée, cette grâce touchante, cette élégance native, ce charme séducteur qui font l'essence rare de son art.

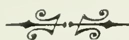
Mais Van Dyck n'est pas le seul qui ait gravité autour de l'astre éblouissant que fut Rubens : il y a encore Jordaëns qui hérita de la verve du maître et qui se sent si à

l'aise dans les scènes où il peut étaler sa bonne humeur tapageuse et rutilante. On a dit que si Van Dyck est Rubens en ambassade, Jordaëns est Rubens à la kermesse.

Au lendemain des troubles qui marquèrent le début du XVIIe siécle une réaction se produisit en Flandre. De même en fut-il dans la Hollande où tout se trouva transformé de fond en comble : régime de gouvernement et sources d'inspiration de l'art. Le problème que les artistes ont à résoudre est de trouver un art qui plaise aux bourgeois hollandais, gens pratiques et peu rêveurs, se complaisant dans la tiède chaleur de leur foyer puritain. Ils font alors le portrait de la Hollande et en tracent une image non point idéalisée et embellie mais ressemblante et vraie. Le moindre coin de cette terre offre à leur observation sagace mille sujets de tableaux ; les choses et les hommes scrupuleusement étudiés deviennent pour eux un répertoire inépuisable, fourmillant de vie, offrant à chacun un spectacle conforme à ses instincts ou à ses préférences. Cette diversité d'impressions se fond en une heureuse unité qui fait de ces petits maîtres une école dont les efforts se concentrent dans la réalisation d'un idéal nouveau : immortaliser en des chefs-d'œuvre l'image de la patrie. La peinture hollandaise, toute imprégnée de force, de vérité et de beauté manque cependant de ce reflet de la flamme idéale, rayon de céleste beauté, qu'une fois seulement elle possèdera avec Rembrandt.

Considéré à juste titre comme le plus grand des peintres hollandais, Rembrandt est cependant le moins hollandais des peintres de cette école. Il est la contrepartie des tendances et des affinités que l'on remarque dans les

nombreuses personnalités artistiques qui illustrent son temps et sa patrie. Les spectacles dont se repaissent ses compatriotes ne l'intéressent en aucune façon et ceux dont ils se détournent l'attirent et le subjuguent. Dans la Hollande protestante, Rembrandt, par une tournure spéciale de son esprit, se complait dans l'Evangile et en reproduit les scènes les plus pathétiques. Sans doute il ne se soucie pas plus de la vérité locale qu'il ne se préoccupe des traditions, mais, comme l'a dit un critique, avec son œil de visionnaire il atteint des effets grandioses et dans ses scènes bibliques parle un langage que personne n'avait même balbutié avant lui. Ce génie singulier fut en même temps un coloriste de premier ordre : le clair-obscur a été l'atmosphère naturelle et poétique qu'il n'a cessé d'habiter. Ce magicien de la lumière qui, suivant Huysmans, dans la nuit même enferme de l'essence de soleil, a répandu dans le réalisme de son école cette flamme d'idéal qui manquait aux parfaites images de l'univers pittoresque. C'est là sa gloire et elle est bien à lui, puisqu'il n'appartient ni à son école ni à aucune école et qu'il demeure isolé et solitaire comme certain pic hérissant la plaine monotone et dont le sommet labourant les nuages a gardé quelque chose de la pourpre des soirs magnifiques et de l'or des nuits étoilées.



# RAPPORT DE M. RENÉ GAUTHERON

## SUR LES COURS DU LUNDI

Monseigneur (1),

Mesdames,

Messieurs,

" Ne nous flattons donc point, voyons sans indulgence
L'état de notre conscience.... "

Sans indulgence et avec brièveté afin de suivre dès aujourd'hui le conseil qui vient de nous être donné très discrètement par M. le secrétaire-général.

Aussi bien, après le résumé substantiel que vous venez d'entendre et les réflexions suggestives dont il était accompagné, me reste-t-il peu de chose à dire sur nos conférences du mercredi. Si tous mes auditeurs ont gardé de ces studieuses soirées un souvenir aussi présent et aussi juste, je ne puis que me féliciter d'avoir été si bien compris. Et pourtant une objection a dû venir à l'esprit de plusieurs. Pourquoi, dans une étude sur les Mémoires, le professeur a-t-il fait si peu de place à la critique historique et au contrôle des documents ? Il vous répondra que s'il a étudié ces ouvrages historiques d'un point de vue littéraire et moral, c'est que tel est son métier. En vous parlant des Mémorialistes

---

(1) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université.

il a eu surtout pour but de vous signaler leur existence et de vous inviter à les fréquenter un peu. Car ce sont gens d'agréable compagnie: et pourtant on les connaît mal et on ne les lit guère. Parce que la plupart d'entre eux ne sont pas des écrivains de profession, parce qu'ils n'ont pas été préoccupés de faire oeuvre d'art, on les range parmi les documents d'archives, dans ces collections bien reliées, qui garnissent noblement — et inutilement — les rayons des bibliothèques.

Nous les avons tirés de cet asile poudreux et ils sont venus à nous un peu honteux du long oubli dans lequel on les avait tenus. Les traits de leur physionomie nous ont apparu d'abord. Nous les avons vus dans leur attitude familière, nous avons noté l'expression de leur regard. Et nous avons entendu à travers le silence des siècles morts le son affaibli de leur voix parvenir jusqu'à nous. Voix lointaines et touchantes nous les avons écoutées avec respect. Oh, sans doute, parmi eux, il y en a plus d'un qui parlait mal. Vous rappelez-vous Robert de Clari, ce pauvre chevalier picard qui ne savait même pas le français? Mais aussi nous n'avons point oublié la voix franche et naïve d'un Joinville, la voix précise et claire d'un Commines, la voix rude et brève d'un Monluc, la voix dangereusement enveloppante d'une Marguerite de Valois.

Toutes ces figures si différentes ont un trait commun : elles sont énergiques et volontaires. Ces gens qui aspirent à vivre dans la mémoire des hommes et qui composent leur personnage pour la postérité, ont pendant leur passage sur la terre intensément vécu. De Villehardouin, le rude chevalier des lointaines croisades, jusqu'à Sully, le ministre étroit et dur d'un grand roi pacificateur, tous les personna-

ges que nous avons étudiés au cours de ces quatre siècles, ont mis une volonté forte au service d'une grande idée, d'une grande passion ou d'une grande erreur.

De toute cette littérature essentiellement personnelle et agissante se dégage donc une philosophie de l'action. Nous avons voulu en tirer quelque chose de plus: l'histoire de notre langue, l'histoire de nos moeurs et comme une histoire de l'esprit français. De ce que ces auteurs ne sont pas des écrivains de profession ils ne nous font que mieux connaître le langage ordinaire et journalier des hommes de leur temps. C'est chez eux que se trouvent les expressions vraiment populaires, le style naïf et pittoresque du vieux terroir de France. Chaque fois que nous l'avons découvert, nous l'avons étudié avec une filiale piété.

Et nous nous sommes arrêtés longuement aux scènes vivantes, aux tableaux concrets qui sont les manifestations directes de l'activité et des moeurs de ces époques lointaines. Visions parfois douces et touchantes, visions trop souvent cruelles et brutales. Nous n'avons point prétendu que ce fût là toute l'histoire: nous avons cru néanmoins que c'en était une partie notable et celle-là même qui était le mieux de notre ressort. Car les moeurs et les idées sont la matière propre de la littérature; et c'est en étudiant de tels récits que nous pouvons le mieux mettre en relief le talent littéraire, le tempérament, le caractère de chaque auteur.

Enfin, il est une pensée qui nous a hanté dans cette étude. En fréquentant ces personnages qui ont pensé et écrit en français nous nous sommes constamment demandé en quelle mesure chacun d'eux possédait et représentait l'esprit français: l'esprit français, c'est-à-dire la force au service de la justice, la clarté, la grâce, la douceur. Il en

est qui ne l'ont pas du tout : ce sont les sectaires et les prêcheurs de haine. Ils nous servent à mieux apprécier les autres. Nous aimons davantage Henri IV lorsque nous avons arrêté quelque temps notre regard sur un Agrippa d'Aubigné. Plusieurs en approchent et n'y atteignent pas : il manque à Sully le désintéressement et la simplicité, à Monluc l'humanité, à Commines le coeur. Çà et là quelques figures très nobles dans lesquelles cet esprit atteint sa plus haute expression et se personnifie aux regards de la postérité : Joinville avec son héros Louis IX, le saint français, Bayard, le chevalier français.

Nos conférences sur les Mémoires nous ont amenés au seuil du 17e siècle. Les cours didactiques du lundi ont porté sur les trois siècles suivants. Pour les travaux de ces cours il n'y a pas encore de tradition établie : le professeur était donc pleinement libre de choisir sa méthode. Dans ce choix il a été uniquement guidé par le désir d'être pratique et utile. Une étude générale et rapide sur l'évolution de notre littérature depuis le 17ème siècle, accompagnée et justifiée par l'explication d'un certain nombre de textes tirés de nos meilleurs auteurs, tel a été le procédé suivi. De Corneille à Leconte de Lisle, nous avons vu comment la pensée, la langue, les formes littéraires se sont peu à peu modifiées et sous quelles influences. Le professeur a condensé dans cet exposé théorique les résultats les plus certains de la critique contemporaine. Mais il a en même temps et d'une façon constante attiré l'attention de son auditoire sur l'impossibilité où l'on est de comprendre ces auteurs sans une étude directe et sur la sottise qu'il y aurait à en parler sans les avoir lus.

Et précisément pour faire passer ce précepte dans la pra-

tique, nous avons, à chacun de nos cours, consacré la plus grande partie de notre temps à la lecture commentée des auteurs. Pour que ce travail produisît tout son effet nous avons cru qu'il était nécessaire de demander aux auditeurs leur collaboration. Cet appel a été entendu. Chaque lundi un des auditeurs a consenti à prendre la parole. Et ainsi, pendant cette année académique, dix étudiants en droit, un étudiant en médecine, un élève du collège de Montréal et trois jeunes filles de l'Ecole d'Enseignement Supérieur, nous ont fait des lectures commentées. Je sais qu'un grand nombre d'autres étaient disposés à nous offrir leur concours et plusieurs s'étaient fait inscrire: je leur donne rendez-vous à l'année prochaine.

Je pense en effet que cette pratique mérite d'être continuée. Tous les travaux présentés aux cours du lundi, soit par les étudiants soit par d'autres auditeurs, étaient le produit d'un travail consciencieux et d'une rigoureuse méthode. Plusieurs de nos jeunes orateurs s'exprimaient assurément aussi bien que pourraient le faire de bons candidats à la licence ès lettres.

Et pourquoi ne dirai-je pas combien j'ai trouvé touchant le dévouement de ceux qui ont sacrifié le temps de leurs distractions ou de leurs plaisirs à nos austères travaux. Je sais combien il est difficile de réserver une heure ou deux à la littérature entre le travail absorbant de la Faculté et le travail abrutissant du bureau. Mais il y a pour les Canadiens-français qui veulent maintenir chez eux la haute culture intellectuelle, un intérêt national à faire de ces sacrifices-là. Je remercie de tout coeur ceux d'entre vous qui l'ont compris.

J'espère que les auditeurs du lundi nous demeureront

fidèles, ou plutôt qu'ils reviendront plus nombreux et plus ardents. L'expérience de cette année est concluante : nous n'avons plus à craindre les tâtonnements et les erreurs. Nous nous efforcerons de rendre de plus en plus active la collaboration entre le professeur et ceux qui l'écoutent. Quelle que soit l'attention soutenue et sympathique dont j'ai à me féliciter de la part de mes auditeurs, il m'a paru que l'on pouvait sans inconvénients supprimer aux cours du lundi l'exposé purement historique. Les auditeurs sont en effet réduits pour cette partie du cours à n'être que des auditeurs : ils ne participent point d'une façon assez effective à l'enseignement. A cette suppression, qui peut être compensée par de rapides indications bibliographiques, nous gagnerons d'avoir beaucoup plus de temps à consacrer au commentaire de nos lectures. Les textes d'explication seront imprimés et mis entre les mains de tous les auditeurs. Ainsi nous aurons un cours pratique qui nous fournira des leçons de style complètes et sincères, une discipline active et efficace. Nous apprendrons en même temps et par le même exercice à discerner la beauté littéraire chez autrui et à la produire dans la mesure où nous en sommes capables.

Car c'est bien un exercice, un exercice ardu parfois, sérieux toujours, comme le sont toutes les joies de l'esprit. Ceux-là se trompent qui font semblant de considérer nos cours du lundi comme une distraction mondaine hebdomadaire. Un grand ami du Canada, M. Hanotaux, lorsqu'il était professeur à l'Ecole des Hautes Etudes en Sorbonne, avait un mot favori ; il disait : " Messieurs, il faut aboutir." Nous aussi nous sommes des gens qui veulent aboutir. Notre cours est destiné aux éducateurs, aux pères et aux mères de famille qui veulent être à même de diriger l'éducation

littéraire de leurs enfants, à tous ceux enfin qui veulent apprendre à lire les bons auteurs, en discerner le mérite littéraire, se cultiver à leur contact et en parler judicieusement. Tout cela demande une application suivie. " Je ne croyais pas, me dit un jour un étudiant parmi les plus dévoués, que ce fût un travail si sérieux et si difficile que d'expliquer une page de Châteaubriand. " Et je crois bien que je lui répondis : " C'est avoir fait un grand progrès dans la littérature que de ne pas la prendre pour un art superficiel et aisé ".

Ceux-là tout particulièrement le savent qui ont traité les sujets de composition proposés par le professeur. Ils sont nombreux, puisque pendant l'année nous avons reçu 155 copies. Je crois qu'ils pourraient être beaucoup plus nombreux encore. Afin de satisfaire tous les goûts nous nous sommes efforcés de varier les sujets : c'est ainsi que nous avons abordé successivement la narration historique, le portrait, le dialogue, la lettre, le discours, la dissertation morale, la dissertation littéraire. Comme il fallait s'y attendre, les sujets qui prêtent à l'observation maligne ou aux confidences personnelles ont emporté tout le succès. "Tracez-nous le portrait d'un maniaque de votre connaissance.— Faites-nous connaître votre idéal de vie " ; voilà des questions auxquelles on est bien aise de répondre ; il y en a même qui ont répondu deux fois. L'empressement est moins grand lorsque l'on demande de faire un éloge oratoire de Pasteur ou de disserter sur l'idée de patrie. A de tels sujets on réserve un succès d'estime. C'est une épreuve à laquelle le maître reconnaît ses fidèles, " le petit nombre des élus. ".

Ils étaient dix-huit qui par leur assiduité et leurs succès

avaient conquis le droit de se présenter aux examens et d'aspirer aux diplômes de l'Université. Onze seulement ont répondu à l'appel. Parmi ceux qui ne sont point venus il en est plus d'un, — je devrais dire plus d'une, — qui a cédé à une excessive timidité. Je le regrette d'autant plus que sur les onze candidats restants nous avons eu à déplorer un échec. Encore cet insuccès est-il dû beaucoup moins à la composition de l'examen qu'à la faiblesse des notes de l'année. Le résultat final est très honorable : cinq jeunes filles, quatre frères enseignants et un professeur de l'Ecole normale sont définitivement admis.

On avait pensé qu'il convenait pour la composition finale de proposer un sujet littéraire qui eût un intérêt pratique et fût en harmonie avec l'enseignement donné à la Faculté. Le professeur ayant parlé des Mémoires pendant toute l'année crut que ses auditeurs seraient très préparés à disserter sur le genre historique et les invita à développer le sujet suivant :

" Dans son Traité des Etudes, Rollin parlant de l'histoire, a écrit : " Je la regarde comme le premier maître qu'il faut donner aux enfants, également propre à les amuser et à les instruire, à leur former l'esprit et le coeur, à leur enrichir la mémoire d'une infinité de faits aussi agréables qu'utiles. ". Etes-vous de cet avis ? Vous semble-t-il que l'étude de l'histoire soit d'une importance capitale pour la formation de l'homme et du citoyen ? Faisant appel à vos souvenirs et à votre expérience vous nous direz ce qui vous intéresse plus particulièrement dans l'histoire et de quelle façon vous voudriez qu'elle fût enseignée à vos enfants. ".

Cette composition est de celles qui exigent des lectures, de la réflexion et même une certaine expérience de la vie.

A des candidats dont la moitié au moins sont entrés dans la carrière de l'enseignement public et dont l'autre moitié se destine à l'éducation dans la famille, j'ai cru que cette question pouvait être utilement posée.

Et en effet elle m'a valu un certain nombre de réponses consciencieuses et intéressantes parmi lesquelles la copie d'une candidate est tout à fait hors de pair. Celle-là avait sur les autres l'avantage d'avoir beaucoup lu : Augustin Thierry, de Barante, Michelet, Guizot, les études diplomatiques de M. de Tocqueville, les Origines de la France contemporaine de Taine, et jusqu'aux anecdotes de M. Lenôtre. Avec une formation aussi complète il était difficile de ne pas donner une composition nourrie de faits bien contrôlés et de réflexions judicieuses.

D'autres étaient beaucoup moins munis de faits et d'idées. On leur demandait de faire appel à leurs souvenirs et à leurs réflexions : et ils ont fait appel sans doute, mais vainement. Ils ont, autant que faire se peut, suppléé aux idées précises et concrètes par l'aisance et l'harmonie des périodes, l'abondance verbale et une émotion de surface.

Il fallait que ces critiques fussent formulées : elles ne diminuent pas la valeur de l'ensemble qui reste très satisfaisant. Des idées généreuses ont été exprimées avec beaucoup de chaleur sur la formation morale de l'enfant par l'histoire, par le spectacle des grands hommes et des grands dévouements. On a démontré combien elle était nécessaire pour donner le sens patriotique et jusqu'à quel point l'histoire de la patrie était la patrie elle-même. A la vérité plusieurs n'ont pas vu quels pouvaient être les inconvénients de cette méthode et qu'elle tendait à transformer l'histoire en une pure prédication. Ils ont paru confondre l'histoire avec

les histoires. Et ce sont les mêmes qui n'ont pas su nous dire quelle formation intellectuelle l'enfant doit retirer de cette étude. La plupart ont parlé de la philosophie de l'histoire, de la connaissance des causes et des lois. Et cela est très bien. Mais il est une autre formation dont bien peu ont parlé : celle que l'on se donne par la comparaison des documents et la critique des textes. Bossuet est admirable lorsqu'il nous expose les grands principes qui ont dominé la politique romaine et les grandes lois auxquelles est soumise l'histoire du monde ; mais il est un autre Bossuet que l'on connaît trop peu : c'est celui qui ne parlait jamais d'un livre sans l'avoir lu en entier, qui comparait les éditions successives, s'intéressait aux plus infimes questions de dates, montrait dans toutes ses recherches la plus stricte probité intellectuelle. Et ce Bossuet-là me paraît encore plus admirable que le premier.

Nous voici un peu loin de l'histoire enseignée aux enfants. Nos jeunes candidates ont été particulièrement séduites par ce sujet. Et elles ont trouvé d'instinct de très jolies choses qu'elles ont su très bien dire. Je ne résiste pas à la tentation de citer quelques phrases. Voici un court passage sur l'emploi de la méthode directe : " Dès que l'enfant grandira profitons de toutes les occasions pour lui montrer les lieux mêmes où les faits se sont passés. Oh ! la sombre petite pièce où Henri de Guise fut trouvé si grand par Henri III, qui est-ce qui pourrait l'effacer de mes yeux ? et l'immense plaine des Champs Catalauniques, et la maison des Dernières cartouches ? . . . . En revenant d'un pèlerinage à la cathédrale de Reims, lisez à l'enfant les pages colorées que Barante a écrites sur le sacre de Charles VII : les oubliera-t-il jamais ? " Une autre s'est demandé quels sont les détails de

l'histoire qui seront accessibles à l'intelligence de l'enfant: " Il ne comprendra, dit-elle, ni l'évolution lente des peuples ni l'esprit des nations anciennes; il ne se rendra pas compte de la durée. Mais il comprendra les anecdotes; il aimera tel ou tel grand homme: Clovis, le roi sauvage, à cause de sa conversion, Charlemagne à cause de Roland, Saint-Louis à cause du chêne de Vincennes, Henri IV pour son panache blanc. " Il y a là bien des observations judicieuses et une utile psychologie. Voulez-vous savoir comment la même personne donnera ses premières leçons d'histoire quand le moment sera venu: " C'est à Rousseau, dit-elle, que j'emprunterai la méthode à suivre. Comme il dit: Apprenez la géographie à l'enfant en commençant par sa chambre, sa maison, son village, pour finir par son pays et par le monde, je voudrais enseigner l'histoire à mes enfants en commençant par mon histoire, en continuant par celle de mes parents, de ma ville, de ma province, de ma patrie et du monde entier. ". Voilà une observation qui n'est pas d'un esprit vulgaire. Et il y a beaucoup de remarques de ce genre dans nos compositions d'examen.

J'avais désiré que cette dissertation fût écrite autant avec le coeur qu'avec l'esprit, qu'elle laissât transparaître les lointains souvenirs, les émotions d'enfance, les convictions profondes. Le très grand nombre l'a bien compris. Avec quelle chaleur communicative on m'a parlé de la patrie canadienne et de son histoire: " cet écrin de perles ignorées", suivant le mot d'un de nos poètes. Je vous le dirais bien, mais il faudrait quelques citations encore et vous m'accuseriez sans doute d'en avoir abusé...

C'est que, voyez-vous, le meilleur moment de la vie du professeur, ce n'est pas lorsqu'il paraît devant le brillant

auditoire du mercredi ou parmi les studieux habitués de nos cours didactiques. Il est dans la conversation solitaire qu'il entretient la plume à la main avec la pensée écrite de ses élèves. Il sourit à leurs timides ébauches : il applaudit bruyamment à leurs demi-succès ; en présence d'une pensée belle, jeune et vibrante il a tout l'enchantement des grandes découvertes. Et toujours il éprouve une sympathie ardente pour ce laborieux présent tout plein des promesses de l'avenir.



# ECOLE POLYTECHNIQUE

## MONTREAL

Annexée à la Faculté des Arts

---

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et annexée à la Faculté des Arts en 1887, est généreusement subventionnée par le gouvernement de la province de Québec et les principaux chemins de fer du Dominion. Elle correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc. Elle comprend deux divisions principales: la division des ingénieurs ou Ecole de Génie Civil, et la division des architectes ou Ecole d'Architecture.

Cette Ecole est installée dans de vastes édifices spéciaux adaptés à ses besoins, où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique, théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

### I — PERSONNEL DIRIGEANT

| | |
|---|---|
| M. ERNEST MARCEAU, principal, président.<br>Mgr EMILE ROY, président de la commission des écoles catholiques de Montréal.<br>M. ALFRED FYEN, directeur-secrétaire. | *Ex officio.* |

Sir LOMER GOUIN, *délégué du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

L'honorable H. ARCHAMBEAULT, *délégué du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

M. A. BOYER, *délégué des anciens élèves gradués de l'Ecole.*

M. E. BELANGER, *délégué des anciens élèves gradués de l'Ecole.*

L'honorable HONORE GERVAIS, *délégué de la Corporation des Administrateurs de l'Université.*

M. le chanoine A.-P. DUBUC, *délégué du Bureau des Gouverneurs de l'Université.*

## II — PERSONNEL ENSEIGNANT

### DIRECTEUR DES ETUDES

M. ALFRED FYEN

### PROFESSEURS TITULAIRES

M. JOSEPH HAYNES, *architecture et construction, travaux publics, chemins de fer et dessin.*

M. S. DUVAL; *électricité physique, électrotechnique.*

M. C. LELUAU ; *résistance des matériaux, hydraulique, exploitation des chemins de fer, ponts.*

M. ALFRED FYEN ; *mathématiques, géométrie descriptive pure et appliquée.*

M. ELZEAR BEAUPRE ; *calcul différentiel et calcul intégral.*

M. CONRAD MANSEAU ; *algèbre supérieure et géométrie analytique; chargé du service météorologique.*

M. EMILE DULIEU ; *minéralogie, géologie, mines et métallurgie.*

M. J. FLAHAULT ; *chimie générale, analytique et industrielle; chargé du laboratoire des recherches et analyses chimiques.*

M. E. DYONNET ; *dessin et modelage.*

M. JULES POIVERT ; *composition architecturale.*

PROFESSEURS CHARGES DE COURS

M. A. BEAUGRAND-CHAMPAGNE; *dessin, histoire et théorie de l'architecture, hygiène, chauffage et ventilation.*

M. E. DESAULNIERS; *mathématiques et mécanique.*

M. A. BEAULNE ; *constructions métalliques et assistant pour les travaux techniques.*

M. C. FRIGON; *mesures électriques et chargé des laboratoires d'électricité.*

M. A. MAILHOT; *minéralogie et géologie générale ; conservateur du musée de minéralogie et de géologie.*

M. P.-E. MERCIER; *exploitation et construction des chemins de fer.*

M. H. CHARLEBOIS; *dessin.*

M. E. MONTPETIT; *législation industrielle.*

M. P. CHARTON; *topographie et arpentage.*

M. A. DOLLO; *physique, thermodynamique et machines thermiques.*

M. F. BABOULENE ; *arts décoratifs.*

M. T. LAFRENIERE ; *génie sanitaire.*

## PROFESSEURS ADJOINTS

M. C. BOUSQUET ; *laboratoire des recherches minéralogiques et essais métallurgiques.*

M. A. QUEVA ; *laboratoire de chimie, de recherches et d'analyses chimiques.*

M. W. HAYNES ; *atelier des machines-outils, machines à vapeur, forge.*

M. L. LASNIER ; *laboratoires et mesures électriques.*

M. M. KOETZ ; *laboratoire provincial des mines.*

## PROFESSEURS HONORAIRES

M. ALEXANDRE BONIN ; *officier d'Académie, ingénieur du Comptoir d'escompte de Paris, ancien professeur à l'Ecole.*

M. JOSEPH OBALSKI ; *ancien inspecteur des mines de la province de Québec, ancien professeur à l'Ecole.*

M. E. VANIER ; *ancien professeur à l'Ecole.*

M. F. ANDRE ; *ancien professeur à l'Ecole.*

M. F.-C. LABERGE ; *ancien professeur à l'Ecole.*



# ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

## DURANT L'ANNEE 1912-1913

## DIVISION DES INGENIEURS

### 37ème Promotion

| | |
|---|---|
| MM. Archambault, H. | Montréal, Q. |
| Bernier, E. | Montréal, Q. |
| Bertrand, E. | Montréal, Q. |
| Brunelle, C.-E. | Gentilly, Q. |
| Cailloux, M. | Montréal, Q. |
| Clerk, W. | Montréal, Q. |
| Duval, E. | Batiscan, Q. |
| Farrell, E. | Montréal, Q. |
| Fortier, H. | Montréal, Q. |
| Hébert, C. | Saint-Jean, Q. |
| Lambert, Z. | Yamachiche, Q. |
| Lamothe, G. | Québec, Q. |
| Landry, F. | Saint-Barthélemy, Q. |
| Larivière, A. | Lotbinière, Q. |
| Lefebvre, A. | Montréal, Q. |
| Leroux, A. | Montréal, Q. |
| Marcoux, P.-G. | Québec, Q. |
| Massue, H. | Varennes, Q. |
| Ménard, C.-A. | Cascades-Point, Q. |
| Painchaud, F.-B. | Québec, Q. |
| Pepin, O. | Chambly-Bassin, Q. |
| Pelletier, E. | Yamaska, Q. |
| Robert, F. | Montréal, Q. |

### 38ème Promotion

| | |
|---|---|
| MM. Aubin, L. | Lancaster, Ont. |
| Beauchamp, A. | Montréal, Q. |
| Beaudoin, H. | Montréal, Q. |
| Bonaventure, J.-E. | Lanoraie, Q. |
| Boucher, E. | Hull, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Bourbonnais, A. | Saint-Clet, Q. |
| Gagnon, J.-E. | Laprairie, Q. |
| Galarneau, E. | Montréal, Q. |
| Grandmont, J. | Champlain, N. Y. |
| Guay, E. | Viauville, Q. |
| Laurin, J. | Montréal, Q. |
| Lavigueur, F.-X. | Victoriaville, Q. |
| Legendre, J. | Westmount, Q. |
| Lefebvre, O. | Ville-Marie, Q. |
| Mackay, L. | Ottawa, Ont. |
| Marois, A.-J. | Québec, Q. |
| Moreau, J. | Montréal, Q. |
| Paradis, L. | Warwick, Q. |
| Pepin, A. | Chambly-Bassin, Q. |
| Piché, P.-E. | Montréal, Q. |
| Prévost, M. | Montréal, Q. |
| Racicot, J.-A. | Saint-Robert, Q. |
| Valiquette, J.-A. | Saint-Jérôme, Q. |
| Verge, L. | Québec, Q. |

### 39ème Promotion

| | |
|---|---|
| MM. Barrette, A. | Montréal, Q. |
| Bertrand, H. | Témiscouata, Q. |
| Bessette, O. | Montréal, Q. |
| Coderre, J. | Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q. |
| Deschamps, A. | Montréal, Q. |
| Dombrowski, P. | Québec, Q. |
| Dubreuil, A. | Québec, Q. |
| Dupont, O. | Montréal, Q. |
| Dupuis, J.-H. | Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q. |
| Fournier, V. | Coaticook, Q. |
| Forgues, J.-A. | Montréal, Q. |
| Gagnon, A. | Montréal, Q. |
| Gauthier, H. | Montréal, Q. |
| Godin, C. | Saint-Jean, Q. |
| Guay, E. | Montréal, Q. |
| Héroux, J.-E. | Montréal, Q. |
| Jacquemart, R. | Montréal, Q. |
| Julien, R. | Saint-Timothée, Q. |
| Laurin, J. | Montréal, Q. |
| Lavigueur, F.-X. | Montréal, Q. |
| Legendre, J.-C. | Montmagny, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Mackay, F. | Ottawa, Ont. |
| Marien, O. | Montréal, Q. |
| Martineau, C.-A. | Montréal, Q. |
| Méthê, L.-P. | Henryville, Q. |
| Panneton, F. | Les Trois-Rivières, Q. |
| Pauzé, L.-A. | Montréal, Q. |
| Piché, H. | Saint-Léonard-d'Aston, Q. |
| Poitras, P.-E. | Montréal, Q. |
| Savoie, R. | Montréal, Q. |
| Veilleux, C.-G. | Lévis, Q. |
| Vermette, N. | Montréal, Q. |

## 40ème Promotion

| | |
|---|---|
| MM. Barcelo, J. | Montréal, Q. |
| Bernardin, L. | Terrebonne, Q. |
| Bessette, O. | Montréal, Q. |
| Boisseau, L.-G. | Montréal, Q. |
| Carbonneau, E. | Sorel, Q. |
| Cimon, H. | Québec, Q. |
| Circe, J.-A. | Sherrington, Q. |
| Clermont, L. | Saint-Narcisse, Q. |
| Descarries, A. | Lachine, Q. |
| Deschamps, A. | Montréal, Q. |
| DeVarennes, H. | Waterloo, Q. |
| Dubuc, E. | Nicolet, Q. |
| Dubreuil, A. | Saint-Placide, Q. |
| Dupont, A. | Maisonneuve, Q. |
| Gauthier, R. | Mont-Laurier, Q. |
| Gervais, J. | Montréal, Q. |
| Jacquemart, R. | Montréal, Q. |
| Larochelle, E. | Saint-Ferdinand-d'Halifax, N.-E. |
| Lavigne, E. | Québec, Q. |
| Lavoie, H. | Chicoutimi, Q. |
| Marien, R. | Montréal, Q. |
| Miquelon, G. | Danville, Q. |
| Probst, E. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Rocher, B. | Montréal, Q. |
| Veilleux, C.-A. | Lévis, Q. |

## DIVISION DES ARCHITECTES

### 3ème Promotion

| | |
|---|---|
| MM. Côté, G. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Denoncourt, E. | Les Trois-Rivières, Q. |
| Lafontaine, J. | Saint-Cuthbert, Q. |
| Latourelle, E. | Montréal, Q. |
| Morin, C. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Routhier, A.-G. | Québec, Q. |

### 4ème Promotion

| | |
|---|---|
| MM. Cardinal, D. | Montréal, Q. |
| Cormier, H. | Montréal, Q. |
| David, C. | Montréal, Q. |
| Lacroix, W. | Québec, Q. |
| Saint-Louis, J.-C. | Montréal, Q. |
| Vautrin, I. | Montréal, Q. |

### 5ème Promotion

| | |
|---|---|
| MM. Beauchamp, N. | Lachine, Q. |
| Bernier, A. | Montréal, Q. |
| Bigonesse, J.-A. | Montréal, Q. |

---

## ARTS INDUSTRIELS

| | |
|---|---|
| MM. Asselin, A. | Montréal, Q. |
| Denis, A. | Saint-Norbert, Q. |
| Dignard, A. | Montréal, Q. |
| Forest, E. | Montréal, Q. |
| Léveillé, J.-B. | Montréal, Q. |
| Millette, J.-A. | Montréal, Q. |
| Paquette, J. | Montréal, Q. |

## COURS PREPARATOIRE

| | |
|---|---|
| MM. Alain, J.-B. | Chicoutimi, Q. |
| Allard, J.-A. | Saint-François-du-Lac, Q. |
| Bastien, J.-P. | Montréal, Q. |
| Beaulieu, R. | Montréal, Q. |
| Bousquet, C.-A. | Drummondville, Q. |
| Brodeur, M. | Montréal, Q. |
| Brunetto, L. | Montréal, Q. |
| Cartier, J.-A.-E. | Montréal, Q. |
| Cléroux, E. | Montréal, Q. |
| Dansereau, J.-B. | Québec, Q. |
| Delorme, L.-L. | Saint-Léonard-de-Port-Maurice, Q. |
| Demers, P.-E. | Montréal, Q. |
| DePaul, J. | Montréal, Q. |
| Desmarteau, A. | Boucherville, Q. |
| Ecrément, J.-G. | Maisonneuve, Q. |
| Forget, L. | Labelle, Q. |
| Gagnon, A. | Chicoutimi, Q. |
| Gareau, J. | Montréal, Q. |
| Gauthier, L. | Mont-Laurier, Q. |
| Giguère, E. | Montréal, Q. |
| Julien, H. | Montréal, Q. |
| Lagarde, H. | Greenville, Q. |
| Lapointe, A. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Lavallée, L. | Montréal, Q. |
| Laverdure, J. | Montréal, Q. |
| Lefebvre, J.-A. | Montréal, Q. |
| Lepage, J.-A. | Sandy-Bay, Q. |
| Lesage, A.-S.-R. | Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q. |
| Manseau, L.-J. | Nicolet, Q. |
| Marchand, J. | Victoriaville, Q. |
| McGowan, L. | Saint-Martin, Q. |
| Parent, L. | Montréal, Q. |
| Potvin, G. | Chicoutimi, Q. |
| Quenneville, A. | Valleyfield, Q. |
| Reeves, J.-A. | Maisonneuve, Q. |
| Reid, J.-M. | Sainte-Agathe, Q. |
| Saint-Jean, J. | Montréal, Q. |
| Villeneuve, J.-A. | Montréal, Q. |

Nombre des élèves : 163.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

---

### I. — ENSEIGNEMENT

Les programmes d'études embrassent toutes les sciences pures et appliquées qui forment le fond de l'enseignement dans toutes les institutions importantes du même genre.

L'Ecole Polytechnique comprend deux divisions principales: la division des ingénieurs ou Ecole du Génie Civil et la division des architectes ou Ecole d'Architecture.

La division des ingénieurs comprend 4 années d'études divisées en deux sections : 1o la section des sciences (les 2 premières années d'études) qui donne droit au grade de candidat ingénieur ; 2o la section technique (les 2 dernières années d'études) qui donne droit au grade d'ingénieur.

Les études de la section des sciences sont communes à tous les élèves. Ceux-ci doivent se spécialiser à leur entrée dans la section technique; pendant la période correspondant à la section technique, les diverses catégories d'ingénieurs suivent, outre les cours qui leur sont communs, des cours spéciaux et particuliers à leur catégorie.

La division des ingénieurs de l'Ecole Polytechnique forme des ingénieurs civils, des ingénieurs métallurgistes et des mines, des ingénieurs chimistes et industriels, des ingénieurs mécaniciens, des ingénieurs électriciens, des ingénieurs hydrauliques et des ingénieurs des chemins de fer.

Les intéressés consulteront avec fruit le programme spécial élaboré par l'Ecole.

Aux cours de l'Ecole viennent s'adapter des travaux d'application qui sont présentés, chaque année, à un jury dénommé " Conseil de perfectionnement ".

## II. — CONDITIONS D'ADMISSION A LA PREMIERE ANNEE D'ETUDES

1o Etre âgé de 16 ans au moins, sauf dispense de un an accordée par le directeur, suivant le résultat de l'examen.

2o Avoir subi, devant un jury composé de professeurs de l'Ecole, un examen satisfaisant sur les matières suivantes :

*Partie littéraire:* français, anglais, histoire (depuis 1500) de France, d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada, géographie générale et géographie détaillée du Canada.

*Partie mathématique :* arithmétique théorique, algèbre (1er et 2e degré inclus.), géométrie plane et de l'espace, trigonométrie rectiligne et sphérique.

*Partie scientifique :* physique et chimie, d'après un programme déterminé par l'Ecole.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre. La date est annoncée par la voie des journaux.

En prenant leur inscription, les récipiendaires acquittent les frais prescrits qui sont de $5.00.

Sont dispensés de l'examen d'admission :

1o Les élèves du cours de préparation de l'Ecole d'Arpentage de Québec ;

2o Les élèves du cours spécial du Mont Saint-Louis,

Montréal, et du cours spécial de l'Académie commerciale de Québec.

Les examens des élèves de ces deux catégories doivent être subis en présence d'au moins un délégué de l'Ecole Polytechnique.

3o Les bacheliers ès arts et ès sciences.

Les candidats de cette catégorie auront à subir un examen sur la trigonométrie et l'algèbre.

Les candidats munis d'un certificat d'études peuvent être, sur décision du jury d'examen, dispensés de l'examen sur la partie littéraire.

## III. — DIPLOMES ET GRADES

L'Université délivre les diplômes d'ingénieur civil aux élèves qui terminent leur cours dans les conditions de succès déterminées par les règlements. Ce diplôme donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées. (B. S. A.)

La *Gazette officielle* de la province de Québec, le rapport du surintendant de l'Instruction publique et l'annuaire de l'Université Laval publient la liste des élèves sortants qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Les élèves de l'Ecole Polytechnique jouissent des privilèges conférés aux étudiants en génie civil par les lois spéciales à la profession d'arpenteur.

## IV. — RETRIBUTIONS SCOLAIRES

Les rétributions scolaires sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| Cours de préparation | $100.00 |
| Première année | 125.00 |
| Deuxième année | 150.00 |

| | |
|---|---|
| Troisième année.................... | 150.00 |
| Quatrième année.................... | 150.00 |
| Pour chacune des 4 années de la division des architectes .................. | 115.00 |
| Section des arts industriels........... | 100.00 |

Les élèves auront de plus à faire en prenant leur inscription pour l'année scolaire, un dépôt de $10.00 pour couvrir les fournitures faites par l'Ecole et la dépense de certaines détériorations légères provenant de la faute des élèves. Le surplus leur est remis à la fin de l'année. Les élèves des promotions sortantes auront à verser, pour l'obtention de leur diplôme, la somme de $25.00. Nul n'est admis à passer des examens généraux, spécialement à la fin de l'année, s'il n'est en règle avec l'administration pour quelque compte que ce soit.

Le diplôme de bachelier ès sciences appliquées (B. S. A.) ou ès arts appliqués (B. A. A.) coûte $10.00, mais il est facultatif.

## V. — TRAVAUX DE VACANCE

L'Ecole exige que ses élèves consacrent pendant les vacances une partie de leur temps à la visite d'ateliers, d'usines et de chantiers. Ils doivent y recueillir des renseignements et des croquis à l'aide desquels ils rédigeront des dessins et des mémoires descriptifs dont la remise est obligatoire au moment de la reprise des cours.

La note attribuée à ce travail entre dans la moyenne générale.

## VI. — COURS SPECIAL DE PREPARATION

Le cours spécial de préparation de l'Ecole Polytechnique prépare aux études de l'Ecole. Les matières enseignées sont : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne et sphérique, le dessin, les éléments de physique et de chimie, conformément au programme d'admission.

Pour être admis dans le cours préparatoire, les candidats doivent avoir subi un examen satisfaisant sur les matières suivantes: français, anglais, histoires, géographie, conformément au programme d'admission et sur les parties suivantes des sciences mathématiques : arithmétique élémentaire, algèbre (2e degré inclus.), géométrie (les 3 premiers livres).



## GRADUÉS

### Ingénieurs Civils (1)

1877—Haynes, William
Marceau, J.-O.-Ernest, *a. d.*
Papineau, Gustave
Pariseau, L.-Stanislas
Vanier, J.-Emile, *a. d.*
1878—Languedoc de Guéry, Geo.
1879—Desbarats, Georges, *a. g. d.*
1880—Charbonneau, Maximin
Giroux, Napoléon
Marien, Joseph
1881—Doré, Joseph
Dupuis, Edouard, *a. d.*
Gauthier, Louis
Lafleur, Eugène, *a. g. d.*
1882—Faribault, Rodolphe, *a. d.*
Labelle, Henri
Vincent, P.-Antoine, *a. d.*
Voligny, L.-Rodolph., *a.g.d.*
1883—Bertrand, Louis
Sénécal, Omer
1884—Ducharme, Dominique, *a. d.*
Garneau, J.-Georges, *a.g.d.*
Laurin, James, *a. g. d.*
1885—Bélanger, Ernest, *a. g. d.*
Dupont, Hector
Labrèche, Viger-G., *a. g. d.*
Lefebvre, F.-X., *a. l. p. g. d.*
Lozeau, Napoléon, *a. d.*
Malo, François-Xav., *a. g. d.*
Saint-Laurent, Arthur
1886—Bourque, Phydime
Charbonneau, Julien, *a. d.*
Fontaine, Napoléon, *a. d.*
Houdet, Auguste, *a. d.*
Lefebvre, Edgar, *a. d.*
Tremblay, Aquilas, *a. g. d.*
1887—Laforest, Alfred, *a. d.*
Leduc, Clovis
Loignon, André
1887—Simard, Onésime, *a. d.*
Thomas, Ovila, *a. d.*
1888—Beauchamp, J.-A.-T., *a. d.*
Demers, Joseph, *a. d.*
Gravelle, Ovila, *a. g. d.*
Lafontaine, Emery, *a. d.*
Loignon. Ernest, *a. g. d.*
Michaud André
Montpetit, Ludger
Parrot, Daniel
Vincent, Arthur, *a. g. d.*
1889—Boucher, Urgèle
Fortin, Sifroy, *a. g. d.*
1890—Arcand, Oscar, *a. l. p. g. d.*
Auclair, Henri-Louis, *a. d.*
Frusey, L.-E.-F., *a. g. d.*
Gauthier, Hormisdas, *a. d.*
Lefebvre, Hercule, *a. d.*
Spénard, Joseph, *a. g. d.*
1891—Delisle, Joseph-Olivier, *a.g.d.*
Faribault, Phi.-Arthur, *a. d.*
1892—Carmel, Joseph, *a. g. d.*
Parent, Paul-Etienne, *a. d.*
Laberge, F.-Charles, *a.l.p.g.d.*
Lemire, J.-Tancrède, *a. g. d.*
Marion, Joseph-Alf., *a. g. d.*
Piché, Jos.-P.-M.-E., *a. g. d.*
1893—Pinet, Alexandre-Jos.
1894—Desmarais, J.-A.-Z., *a.l.p.g.d.*
Roy, Allyre, *a. l. p. g. d.*
1895—Fournier, Ernest
Héroux, Joseph
Pelletier. Herman, *a. g. d.*
1896—Amos, Arthur, *a. g. d.*
Boyer, Aurélien, *a. g. d.*
1897—Beullac, Marcel, *a. d.*
Bourgeois, Samuel, *a. d.*
Chevrette, Victor, *a. g. d.*
Toupin, Arthur, *a. d.*

(1) Cette liste comprend les noms de tous les gradués de l'Ecole, y compris ceux qui ont reçu leur diplôme du surintendant de l'Instruction publique de la Province, avant l'affiliation de l'Ecole à l'Université en 1887. Le diplôme d'ingénieur civil donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées : B. S. A. Les abréviations *a. d.*, *a. g. d.*, *a. l. p. g. d.*, indiquent les notes qualificatives : *avec distinction, avec grande distinction, avec la plus grande distinction.*

1898—Lamoureux, Jos.-A., *a. d.*
1899—Côte, Onésip.-H., *a. d.*
Lefebvre, Jos.-S.-H.
Mercier, Paul-E. *a d.*
Terriault, H.-Aug.
1900—Charlebois, L.-Henri
Côté, Ls-Euel., *a g. d.*
1901—Beaulne, Alb.-S., *a .g. d.*
Denis, Valmore
Dubuc, Art.-E., a *g. d.*
Duchastel de Montrouge, Jules, Alex., *a. g. d.*
Hardy, E.-J.-M., *a.l.p.g.d.*
Malo, Euel.-J.-J., *a.l.p.g.d.*
1902—Blanchard, Jos.-E., *a. d.*
Leclaire, Paul-Jos.
Lefebvre, O.-O., *a.l.p.g.d.*
Sabourin, Alex.-Geo
Surveyer, Art.-M., *a.g.d.*
1903—Amirault, Jos.-E., *a.g.d.*
Bertrand, Jos.-E.-Casimir
Bourbonnais, O.-Ad., *a.d.*
Chatigny, Jos.-Alb., *a. d.*
Dessaules, Geo.-H *a.d.*
Hurtubise, L.-L., *a. g. d.*
Labelle, Jos., *a .g. d.*
Préfontaine, Rolland, *a.d.*
1904—Balète, Emile, *a. d.*
Chapais, C., *a. d.*
Dubuc, Henri
LeSage, Royal
Normandeau Emile
Ouimet, Georges, *a. d.*
Ouimet, Séraphin, *a. d.*
Saint-Pierre, Georges
Thibault, Edmond, *a. d.*
1905—Chevalier, P.
Dufort, L., *a. d.*
Dufresne, M., *a. g. d.*
Lefebvre, F.
Masson, A., *a. d.*
Robichon, R.
Smith, J., *a d.*
1906—Beaupré, E., *a.l.p.g.d.*
Béique, P., *a. d.*
Bélanger T.
Carnes W.
Charton, P.
Cormier, E *a. d.*
Jodoin, E.
Laperrière, D.
Léonard, G.
Leroux, J., *a. d.*
Siéyès, F. de

1907—Arsenault, Albert
Beauchemin, Alphonse
Beaudoin, Oscar
Béique, Eugène, *a. d.*
Brault, Bernard
Cadieux, Hector
Dubuc, Olier
Hurtubise, Gabriel
Lefebvre, Real
Lepage, Damase, *a. d.*
Malchelosse, Armand
Manseau, Conrad, *a. g. d.*
McConville, Alfred
Mendelsohn, Joseph, *a.g.d.*
Mereil, Alfred, *a. d.*
Normandin, Benjamin
Ortiz, Enrique
Valiquette, Henri
Vallières, Irénée
1908—Bailey, Alex., *a. g d.*
Barrette, Oscar
Boucher, L.-W., *a.l.p.g.d.*
Brunet, J.-A., *a. d.*
Gagnon, J.-N.-H.
Gill, J.-E.
Hamel, Edouard
Jetté, Arthur
Joreas, Paul
Kieffer, Henri-F., *a. d.*
Lamarche, D.-B., *a. d.*
Leblanc, Henri
Martin, Alex.
Meunier, Joseph
Milot, Adélard, *a. d.*
Pelland, Etienne, *a. d.*
Porlier, Henri, *a. d.*
Rousseau, Theo., *a. d.*
Sainte-Marie, L.-A.
Sicotte, Armand
Simard, Jos.-N., *a. d.*
Sorgius, Henri
1909—Baribault, J.-R.-D.
Brunet, Léon
Buisson, G.-J.-Art.
Buteau, Amédée
Chéné, Dosithé, *a. d.*
Cousineau, Aimé
Desaulniers, Eugène
Drolet, J.-Emile
Dubuc, C.-P.
Forest, Albert-J.
Fraser, Alexandre
Frigon, Augustin, *a. d.*
Ghysens, Edouard, *a. d.*

1909—Guimond, J.-Amédée
Joron, Rodolphe
Labelle, L.-G.-Adrien
Laflèche, Alphonse
Lafrenière, J.-Théodore
Langlois, Amédée
Papineau, Jean-A.
Plamondon, J.-Adrien
Robitaille, H.-Jules
Saint-Laurent, J.-Emile
Tessier, J.-DesRiv.
1910—Archambault, Gasp.-E.
Bauset, Maurice
Bélanger, Alph.-J.
Boucher, Alex.
Brosseau, Jos.-Armand
Cinq-Mars, Gust.
Couture, Alex.
Deslauriers, Jos.-H.
Dupuis, Armand
Fournier, Ovide
Genest, Aimé
Gibeault, Jos.-Emile
Girard, Henri
Gosselin, Ernest
Gravel, Jos-Avila
Lacroix, Emile
Laliberté, Louis
Landreau, Georges
Langelier, Nap.
Lapointe, Eug.
Leblanc, Jos.
Mailhot, Adhémar
Maillet, Paul-Emile
Marchand, Art.-H.
Ruel, Fabius
Thériault, Antonin
Vaillancourt, Wenceslas
Vallée, Ivan-Edm.
Vanier, Geo.
1911—Bastien, J.-C.
Beausoleil, R.
Béique, A.
Bourassa, L.-W.
Bourbeau, R.
Côté, J.-C.
Cyr, J.-E.
Dagenais, L.
Dubuc, C.-J.
Dufresne, A.
Duperron, A.
Elie, A.
1911—Gauvreau, R.
Girouard, H.
Gélinas, C.-E.
Hétu, E.
Laframboise, A.
Langlais, Z.
Lasnier, L.
Lemieux, A.
Lessard, C.
Mathieu, A.
Painchaud, R.-L.
Paquet, D.
Poitevin, E.
Riendeau, V.
Saint-Pierre, G.
Werminlinger, J.
1912 Blais, R.
Boulet, N.
Cailloux, M.
Deschesnes, A.
Desrochers, L.
Favreau, H.
Gauvreau, E.
Gratton, A.
Guimont, A.
Hébert, L.
Jetté, H.
Labrecque, L.
Lalonde, A.
Lamontagne, A.
Langlois, R.
Leclerc, L.
Mackay, E.
Papineau, G.
Paradis, A.
Roy, A.
Toupin, T.
1913 Bertrand, J.-E.
Brunelle, C.-H.
Clerk, W.
Duval, E.
Lambert, Z.
Lamothe, G.-E.
Landry, J.
Larivière, A.
Lefebvre, A.
Leroux, J.
Massue, H.
Ménard, C.-A.
Painchaud, F.-B.
Pelletier, E.
Robert, F.

## Architectes

1911—Bigonnesse, L.
Drouin, J.-C.
Paquet, G.-E.
Préfontaine, F.
1912—Benoit, U.-L.
Bolduc, N.
Doucet, A.
Girard, J.-C.
1912—Morissette, J.-A.
Robitaille, L.
1913—Côté, G.
Denoncourt, E.
Lafontaine, E.
Latourelle, E.
Morin, C.
Routhier, A.-G.

## Bacheliers ès sciences appliquées

1898—Amos, J.-H.-Art.
Boyer, M.-A.-Aurélien
Faribault, E.-Rodolphe
Faribault, P.-H.-Art.
Garneau, J.-Georges
Héroux, Jos.-Ph.
Laberge, F.-C.
Labrèche-Viger, Godef.
Marceau, J.-O.-E.
Marion, Joseph-A.
Sénécel, Omer
Vanier, J.-Emile
1900—Côté, M.-L.-E.
1901—Beaulne, Albert
Desbarats, Georges
Dubuc, Arthur
1901—Duchastel de Montrouge, J.-A.
Hardy, Edmond
Malo, Euclide
Mercier, Paul-Emile
Parent, Paul-Etienne
1902—Côté, Onésiphore
Laurin, James
Lefebvre, F-X.
1903—Bertrand, J.-Edouard
Bourbonnais, Octave-A.
Dessaules, Geo.-Henri
Labelle, Joseph
Préfontaine, Rolland
1904—Chapais, C.
LeSage, Royal



# ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

## ET DE

## SCIENCE VETERINAIRE

Agrégée à l'Université

---

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire installée cette année même dans un bel édifice, rue DeMontigny, existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec, dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le degré final est celui de docteur en Médecine Vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques, qui se donnent à l'infirmerie de l'Ecole, rue Craig-Est. L'Ecole possède de belles salles de cours, un intéressant musée pathologique, un laboratoire de bactériologie, un laboratoire de chimie, etc. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable ; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre les médecins vétérinaires possédant bien leur art.



# PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

## I. — OFFICIERS HONORAIRES

### PRESIDENT D'HONNEUR

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A QUEBEC

### VICE-PRESIDENT D'HONNEUR

LE VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITE LAVAL de Montréal.

## II. — OFFICIERS DU BUREAU

### PRESIDENT

Le docteur E. PERSILLIER-LACHAPELLE, chevalier de la Légion d'honneur, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec.

### DIRECTEUR ET SECRETAIRE

Le professeur F.-T. DAUBIGNY, chevalier du Mérite Agricole, membre de l'Association Vétérinaire Américaine, membre à vie de l'Hôpital Notre-Dame et juge de paix pour la cité de Montréal.

### ADMINISTRATEUR

Le professeur A. DAUTH, secrétaire-trésorier du Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, membre de l'Association Vétérinaire Américaine.

## SECRETAIRE CONJOINT

Le docteur E.-P. BENOIT, professeur titulaire à la Faculté de Médecine, secrétaire de l'Hôpital Notre-Dame.

## III. — MEMBRES DU BUREAU

E. PERSILLIER-LACHAPELLE, M. D., *professeur titulaire de médecine légale vétérinaire.*

F.-T. DAUBIGNY, M. V., *professeur titulaire d'anatomie et de chirurgie opératoire, chargé du cours de clinique médicale et de pathologie spéciale.*

E.-P. BENOIT, M. D., *professeur agrégé de matière médicale.*

A. DAUTH, M. V., *professeur titulaire de pathologie générale, chargé des cours de maladies contagieuses, d'histologie, d'inspection des viandes et de bactériologie.*

L.-P. LORRAIN, M. V., *professeur titulaire de pathologie externe et d'obstétrique.*

D. GENEREUX, M. V., *professeur titulaire de pathologie interne et chargé des cours d'extérieur du cheval.*

W.-J. DEROME, M. D., *professeur agrégé de chimie et de physiologie.*

G. DUJARDIN, M. V., *professeur agrégé de zootechnie et d'hygiène vétérinaire.*

J.-C. REID, M. V., *professeur agrégé d'inspection du lait et de chimie alimentaire.*

OMER LAROCHE, M. V., *professeur agrégé d'anatomie pratique.*

# ÉLÈVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

## PENDANT L'ANNEE 1912-1913

---

### IIIème Année

| | |
|---|---|
| MM. Bédard, J.-M.-Ferd. | Roberval, Q. |
| Bourdeau, Jos.-M. | Embrun, Ont. |
| Brault, J.-M. | Valleyfield, Q. |
| Coulombe, Aimé-Eug. | Montréal, Q. |
| Etienne, Geo.-Urbain | Montréal, Q. |
| Fontaine, J.-A. | Montréal, Q. |
| Gauthier, Joseph-L. | Acton-Vale, Q. |
| Gauvin, Ed.-C. | Acton-Vale, Q. |
| Labelle, Ed.-C. | Saint-Eustache, Q. |
| Lefebvre, Fortunat | Saint-Philippe-de-Laprairie, Q. |
| Lefebvre, Aug.-Alb. | Montréal, Q. |
| Lorrain, Léonidas | Montréal, Q. |
| Pilon, J.-A.-G. | Vaudreuil, Q. |
| Pilon, H.-J.-Ern. | Vaudreuil, Q. |
| Sauvé, Charles | Montréal, Q. |
| Sicard, Alphonse | Montréal, Q. |
| Théoret, Jos.-Adélard | Saint-Polycarpe, Q. |

### IIème Année

| | |
|---|---|
| MM. Biron, Jean | Weedon, Q. |
| Brouillette, J.-C.-A. | Saint-Henri-de-Mascouche, Q. |
| Chagnon, J.-A. | Sainte-Théodosie, Q. |
| Chagnon, M. | Verchères, Q. |
| Coupal, V.-A. | Saint-Philippe, Q. |
| Cousineau, Léop. | Vaudreuil, Q. |
| Grignon, L.-M. | Sainte-Adèle, Q. |
| Laroche, L.-P. | Montréal, Q. |
| Lauzon, J.-D. | Montréal, Q. |
| Lefebvre, J.-E.-M. | Montréal, Q. |
| Lefebvre, M.-L. | Saint-Philippe, Q. |
| Picard, J.-A. | Saint-Thomas-d'Aquin, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Sainte-Marie, J.-J.-L. | Montréal, Q. |
| Shannon, J. | Saint-Chrysostôme, Q. |
| Théoret, J.-H. | Saint-Polycarpe, Q. |
| Turcot, J.-W.-T. | Howick, Q. |

### 1ère Année

| | |
|---|---|
| MM. Beaudry, J.-E. | Saint-Valérien, Q. |
| Bédard, J.-A.-E. | Québec, Q. |
| Béland, J.-A. | Les Trois-Rivières, Q. |
| Bélanger, A. | Saint-Ambroise-de-Kildare, Q. |
| Clément, A.-B. | Angus, Q. |
| Geoffroy, J. | Montréal, Q. |
| Grandmaison, E. | Ottawa, Ont. |
| Labelle, E.-C. | Saint-Eustache, Q. |
| Laberge, L. | Chateauguay, Q. |
| Landry, D. | Carleton, Q. |
| Lapointe, J.-A. | Saint-Jérôme, Q. |
| Leblond, J.-E. | Lister-Station, Q. |
| Ragiotte, A. | Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Q. |
| Rainville, J.-H. | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Simard, P.-E. | Varennes, Q. |
| Turcot, J.-T. | Saint-Sacrement, Q. |
| Villeneuve, H. | Montréal, Q. |

Nombre des élèves : 50.



## HORAIRE DES COURS : 1er TERME.

| Années | Jours | HEURES 8-9 | 9-10 | 10-11 | 11-12 | 2-3 | 3-4 | 4-5 | 5-6 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1ère Année | Lundi | Physiologie (Dr Derome) | ............ | ............ | Extérieur du cheval DrGénéreux) | Matière médicale (Dr Benoit) | Maréchalerie (Dr Lorrain) | Anatomie (Dr Daubigny) | Pathologie spéciale (Dr Daubigny) |
| | Mardi | | ............ | ............ | | | | | |
| | Mercredi | ............ | ............ | ............ | | .......... | ............ | ............ | ............ |
| | Jeudi | Chimie (Dr Derome) | ............ | ............ | ............ | Pathologie générale (Dr Dauth) | Zootechnie (Dr Dujardin) | ............ | ............ |
| | Vendredi | | ............ | ............ | ............ | | | ............ | ............ |
| 2ème Année | Lundi | Physiologie (Dr Derome) | Chirurgie (Dr Daubigny | Obstétrique (Dr Lorrain) | Pathologie externe (Dr Lorrain) | Matière médicale (Dr Benoit) | Pathologie interne (Dr Généreux) | Anatomie (Dr Daubigny) | Pathologie spéciale (Dr Daubigny) |
| | Mardi | | | | | | | | |
| | Mercredi | ............ | ............ | ............ | ............ | .......... | ............ | ............ | ............ |
| | Jeudi | Chimie (Dr Derome) | Clinique médicale (Dr Daubigny) | Clinique (DrDaubigny) | ............ | Pathologie générale (Dr Dauth) | ............ | ............ | ............ |
| | Vendredi | | | | ............ | | ............ | ............ | ............ |
| 3ème Année | Lundi | Inspection des viandes (Dr Dauth) | Chirurgie (Dr Daubigny) | Obstétrique (Dr Lorrain) | Pathologie externe (Dr Lorrain) | .......... | Pathologie interne (Dr Généreux) | ............ | Pathologie spéciale (Dr Daubigny) |
| | Mardi | | | | | .......... | | ............ | |
| | Mercredi | | ............ | ............ | ............ | .......... | ............ | ............ | ............ |
| | Jeudi | Maladies contagieuses (Dr Dauth) | Clinique médicale (Dr Daubigny) | Clin'que (DrDaubigny) | ............ | .......... | ............ | ............ | ............ |
| | Vendredi | | | | ............ | .......... | ............ | ............ | ............ |

# HORAIRE DES COURS : 2ème TERME.

| Années | Jours | HEURES 8-9 | 9-10 | 10-11 | 11-12 | 2-3 | 3-4 | 4-5 | 5-6 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1ère Année | Lundi | Physiologie (Dr Derome) | .... | .... | Maréchalerie (Dr Lorrain) | Matière médicale (Dr Benoit) | .... | Dissection (Dr Laroche) | Dissection (Dr Laroche) |
| | Mardi | | .... | .... | | | .... | | |
| | Mercredi | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... |
| | Jeudi | Chimie (Dr Derome) | .... | .... | .... | Hygiène (Dr Dujardin) | .... | .... | .... |
| | Vendredi | | .... | .... | .... | | .... | .... | .... |
| 2ème Année | Lundi | Bactériologie (Dr Derome) | .... | .... | Pathologie externe (Dr Lorrain) | Matière médicale (Dr Benoit) | Pathologie interne (Dr Généreux) | Dissection (Dr Laroche) | Dissection (Dr Laroche) |
| | Mardi | | .... | .... | | | | | |
| | Mercredi | .... | .... | .... | .... | .... | | .... | .... |
| | Jeudi | Chimie (Dr Derome) | Clinique médicale (Dr Daubigny) | Histologie (Dr Dauth)[2] | .... | Hygiène (Dr Dujardin) | Bactériologie et histol. pratiques (Dr Dauth) (3) | .... | .... |
| | Vendredi | Physiologie (Dr Derome) | | | .... | | Inspection du lait et chimie alimen. (Dr Reid) (3) | .... | .... |
| 3ème Année | Lundi | Bactériologie (Dr Dauth)[1] | .... | .... | Pathologie externe (Dr Lorrain) | .... | Pathologie interne (Dr Généreux) | .... | .... |
| | Mardi | | .... | .... | | .... | | .... | .... |
| | Mercredi | .... | .... | .... | .... | .... | | .... | .... |
| | Jeudi | Inspection du lait (Dr Reid) | Clinique médicale (Dr Daubigny) | Histologie (Dr Dauth)[2] | .... | .... | Bactériologie et histol. pratiques (Dr Dauth) (3) | .... | .... |
| | Vendredi | | | | .... | .... | Inspection du lait et chimie alimen. (Dr Reid) (3) | .... | .... |

**Note.** — L'heure des cours de chimie alimentaire sera fixée durant l'année.

(1) Lorsque les cours de physiologie seront terminés. (2) Lorsque le cours de pathologie externe est terminé. (3) Lorsque le cours de pathologie interne et la dissection sont terminés.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

### 1.—ADMISSION

Les examens d'admission à l'étude de la médecine vétérinaire ou examens du brevet, dont la date est fixée par le Bureau des Gouverneurs, ont lieu chaque année, dans la première semaine de septembre, à l'Université Laval, dans les salles de l'Ecole. L'examen est annoncé dans les journaux, et se fait sur le programme d'études des écoles modèles de la province de Québec; il comporte des questions écrites sur la grammaire française, la géographie, l'histoire du Canada, l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, l'arithmétique, ainsi qu'une dictée française et une version anglaise. Les candidats de langue anglaise sont questionnés sur la grammaire anglaise, ont à écrire une dictée anglaise et une version française. Les copies sont corrigées par deux examinateurs nommé par le Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, lesquelles corrections sont revisées par un censeur nommé par le même Collège. Les élèves sortis des collèges affiliés à l'Université Laval, et porteurs du titre de bachelier, les élèves des écoles normales porteurs du diplôme d'école modèle ou académique ont droit au brevet d'études sans subir un nouvel examen. Il en est de même des élèves admis à la Faculté de Médecine de l'Université Laval qui désirent s'inscrire à l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.

Tout candidat au brevet doit avoir 18 ans accomplis. En faisant application au directeur de l'Ecole, il doit lui remettre le certificat de sa naissance ainsi qu'un certificat de moralité délivré par le curé ou le maire de sa paroisse.

Par la convention intervenue entre l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal et le Ministère de l'Agriculture à Québec, le gouvernement de la Province a le privilège d'envoyer à l'Ecole vingt-cinq jeunes gens, comme boursiers, qui ont le droit de suivre gratuitement tous les cours vétérinaires, sauf certains frais spéciaux mentionnés au chapitre des déboursés, et cela aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu leur diplôme.

## II. — PROGRAMME DES COURS

Les cours comprennent dix-neuf matières divisées en deux groupes : les primaires et les finales. L'ensemble de ces matières constitue un compendium des connaissances requises pour exercer avec compétence la profession de médecin vétérinaire. Nous donnons plus loin sur chacune de ces matières une note explicative qui permet de se rendre compte de la nature et de la portée du programme de l'Ecole.

L'enseignement se donne en trois années de huit mois ; chacune de ces années se divise en deux termes dont le premier commence les premiers jours de septembre pour se terminer la veille de Noël, et le second le 8 janvier pour finir au mois de mai.

Les matières primaires sont enseignées aux élèves de première et de deuxième années. Elles comprennent : la zootechnie, l'extérieur du cheval, la maréchalerie, dont l'exa-

men est subi à la fin de la première année, ainsi que la chimie générale, l'anatomie, la physiologie, la pathologie générale, la matière médicale et l'hygiène qui exigent deux années d'enseignement, et dont l'examen n'a lieu qu'à la fin de la deuxième année pour le concours du baccalauréat.

Les élèves de première année suivent aussi 25 leçons de pathologie spéciale.

Les matières finales sont enseignées aux élèves de deuxième et de troisième années. Ce sont : l'histologie, la bactériologie, la pathologie interne, la pathologie externe, la pathologie spéciale, la chirurgie opératoire, la clinique, l'obstétrique, les maladies contagieuses, l'inspection des viandes et du lait et la chimie alimentaire. Elles constituent le programme de l'examen du doctorat subi à la fin de la troisième année.

Le nombre des leçons consacrées chaque année à chaque matière est le suivant : zootechnie 25, extérieur du cheval 20, maréchalerie 10, chimie 30, anatomie pratique 60, physiologie 40, pathologie générale 20, matière médicale 70, hygiène 20, histologie 30, bactériologie 20, pathologie interne 90, pathologie externe 90, chirurgie opératoire 30, clinique 25, obstétrique 20, maladies contagieuses 20, inspection des viandes 30, inspection du lait 10, chimie alimentaire 30 et pathologie spéciale 25. Ce qui donne un total de 715 leçons par année.

Les cours et les cliniques ont lieu alternativement à l'Université et à l'hôpital, 266, rue Craig-Est. Ils se donnent de 8 heures du matin à 6 heures du soir, les samedis, dimanches et jours de fête exceptés. Chaque élève a un numéro correspondant au sujet dont il suit le traitement sous la surveillance du professeur de clinique et de l'administrateur de l'hôpital.

Voici maintenant une courte explication des matières du programme :

### 1. — Matières primaires

Ce sont celles sur lesquelles les élèves subissent une épreuve écrite et orale à la fin de la première et de la deuxième années, et dont la maîtrise donne droit au titre de bachelier en médecine vétérinaire.

#### 1.—ZOOTECHNIE

C'est l'étude des caractères distinctifs des différentes races d'animaux et des diverses classes d'animaux domestiques, étude faite surtout au point de vue de la reproduction des races et des profits qu'on en peut tirer.

#### 2.—EXTERIEUR DU CHEVAL

On enseigne dans ce cours l'organisation du cheval, sa conformation extérieure, ses aplombs, ses proportions, ses allures, comment on reconnaît sa robe, son âge, son signalement, ses qualités, ses défauts, ses aptitudes, et aussi comment déjouer les mille et une ruses du maquignonnage.

#### 3.—MARECHALERIE

Les élèves apprennent dans ce cours à connaître la forge, l'application des fers, les diverses ferrures, et spécialement celles destinées au soulagement des pieds malades ou défectueux.

### 4.—CHIMIE

La chimie est l'étude des substances qui entrent dans la composition des corps. Outre les leçons théoriques qu'il reçoit, l'élève doit, sous la direction du professeur, pratiquer au laboratoire les analyses chimiques qui peuvent lui être utiles dans la pratique, telles que l'analyse des urines ou celle du lait.

### 5.—ANATOMIE

Ce cours est divisé en deux parties: l'une théorique, où l'on enseigne la conformation des tissus, des organes et des systèmes organiques, tels que les muscles et les os, le coeur et les poumons, le système nerveux ou lymphatique; l'autre, d'application pratique, dans laquelle l'élève doit se rendre compte par lui-même, en disséquant des cadavres d'animaux, de leur conformation interne.

### 6.—PHYSIOLOGIE

Dans ce cours, les élèves étudient les fonctions des organes vivants, telles que la circulation, la respiration, la digestion, ainsi que les fonctions des tissus, des glandes et des systèmes, telles que la sensibilité, les sécrétions, la locomotion. C'est l'étude de l'animal vivant et en bonne santé.

### 7.—PATHOLOGIE GENERALE

Ici l'élève aborde l'étude des maladies, mais d'une manière générale, se bornant à analyser les signes principaux des maladies, les causes qui les provoquent, les résultats

qu'elles ont sur la santé et sur les organes, les altérations qu'elles déterminent dans les glandes et les tissus, et l'on s'efforce de faire comprendre les altérations organiques par l'examen de pièces prises aux abattoirs, dans les établissements d'équarrissage et à la salle d'autopsie.

### 8.—MATIERE MEDICALE

C'est l'étude des médicaments, de leur provenance, de leur action sur les organes, de leurs indications dans les maladies, de leurs modes d'administration. Ces leçons sont complétées par des applications pratiques à la clinique médicale.

### 9.—HYGIENE

L'hygiène s'occupe des moyens de conserver la santé des animaux et de les mettre à l'abri des maladies contagieuses; elle étudie les meilleurs systèmes de ventilation et de drainage des étables, les divers modes de transport des animaux ainsi que les méthodes de désinfection des étables, des chars, des cours et des ustensiles employés dans les vacheries.

### 2. — Matières finales

L'examen écrit et oral sur ces matières termine les trois années du cours vétérinaire et donne droit, lorsqu'il est subi avec succès, au titre de docteur en médecine vétérinaire.

### 10.—HISTOLOGIE

C'est l'étude de l'anatomie microscopique, permettant de se rendre compte de l'organisation des plus petites fibres

des plus petites cellules, soit dans les tissus, soit dans les organes. Elle s'applique aux tissus sains et aux tissus malades, et rend les plus grands services dans les analyses et les inspections.

### 11.—BACTERIOLOGIE

C'est l'étude des parasites microscopiques qui peuvent envahir le corps de l'homme et des animaux et déterminer des maladies microbiennes. L'élève apprend dans ce cours à reconnaître les microbes de certaines maladies graves, telles que le charbon, le choléra, le farcin, la diphthérie des volailles; on lui enseigne au laboratoire les manipulations nécessaires pour reconnaître la nature de ces maladies au microscope. L'étude des inoculations et des vaccins complète ce cours.

### 12.—PATHOLOGIE INTERNE

C'est à ce cours que l'on explique aux élèves les différentes maladies internes et les moyens qu'on a de les reconnaître et de les traiter.

### 13.—PATHOLOGIE EXTERNE

Ce cours est le parallèle du précédent. On y étudie les maladies externes, celles qui sont accessibles à la vue et au toucher et que l'on peut traiter par des interventions chirurgicales.

### 14.—CHIRURGIE OPERATOIRE

Les élèves apprennent dans ce cours à se servir des ins-

truments de chirurgie, à préparer les animaux, à les fixer et à les anesthésier pour l'opération, et pratiquent sous la direction du professeur les opérations les plus usuelles.

### 15.—CLINIQUE

La clinique est l'étude des maladies sur les animaux malades. Elle se fait à l'hôpital et constitue le meilleur entraînement que les élèves puissent recevoir pour leur carrière future. C'est là qu'ils mettent en pratique les leçons théoriques reçues à l'Université, et qu'ils apprennent à reconnaître et à traiter les maladies, tant internes qu'externes. Chaque élève est obligé durant l'année de rédiger les cartes cliniques d'au moins douze cas d'animaux malades.

### 16.—OBSTETRIQUE

L'élève étudie à ce cours les conditions de la grossesse, les maladies qui peuvent la compliquer et la pratique des accouchements.

### 17.—MALADIES CONTAGIEUSES

On comprend sous ce titre l'étude spéciale des maladies qui peuvent se transmettre d'un animal à l'autre, et aussi de l'animal à l'homme, et créer des épidémies, ainsi que des moyens à prendre pour les éviter.

### 18.—INSPECTION DES VIANDES

Ce cours est donné en partie à l'Ecole et en partie aux abattoirs de Montréal ; il a pour but de donner

aux élèves la compétence requise pour se présenter aux examens spéciaux du ministère de l'Agriculture à Ottawa, afin d'obtenir les positions d'inspecteur des bestiaux ou d'inspecteur des denrées alimentaires. On y étudie les maladies des animaux de boucherie et les méthodes d'inspection des viandes.

### 19.—INSPECTION DU LAIT

Ce cours a été organisé en vue de l'application des lois sanitaires provinciales et municipales. La santé des vaches laitières, la pureté du lait, sa valeur commerciale, les moyens de la déterminer en font l'objet. Les analyses chimiques et bactériologiques du lait sont faites au laboratoire.

### 20.—PATHOLOGIE SPECIALE

Ce cours embrasse l'étude des maladies spéciales des animaux domestiques et des petits animaux de basse-cour.

## III. — EXAMENS

Durant les derniers jours de chaque terme, tous les élèves qui suivent les cours de l'Ecole sont examinés par écrit sur toutes les matières qui leur ont été enseignées pendant ce terme.

Ces examens ont lieu dans la semaine précédant les examens du baccalauréat et du doctorat et sont obligatoires pour tous les étudiants.

A la fin de la deuxième année, l'élève subit un examen qui donne droit au titre de bachelier en médecine vétérinaire. L'examen sur les matières de baccalauréat est définitif.

Lorsque l'élève a complété ses trois années d'études, il doit subir l'examen d'admission à la pratique ou examen du doctorat devant les professeurs, en présence des assesseurs délégués par le Collège des Médecins Vétérinaires et d'un représentant du Ministre de l'Agriculture de Québec.

La durée de l'examen de chaque élève sur chaque matière est réglée par l'Ecole. Il y a d'abord un examen écrit éliminatoire sur toutes les matières; puis, sur chaque matière, un examen oral dont la durée ne dépasse pas dix minutes.

Les notes d'examen du doctorat sont données par les assesseurs du Collège, d'après l'échelle suivante :

| | |
|---|---|
| 0 | Nul. |
| 1—2 | Très mal. |
| 3—4—5 | Mal. |
| 6—7—8 | Médiocre. |
| 9—10—11 | Passable. |
| 12—13—14 | Assez bien. |
| 15—16—17 | Bien. |
| 18—19 | Très bien. |
| 20 | Parfait. |

Pour être admis, l'élève doit conserver sur chaque matière le minimum de 12 points.

L'élève qui a échoué aux examens de fin d'année sur une, deux ou trois matières, doit reprendre son examen sur la matière ou les matières insuffisamment apprises, à l'automne, à l'examen supplémentaire qui a lieu durant la première semaine d'octobre. S'il échoue de nouveau à cet examen, il devra recommencer l'année d'études qui l'a précédé. Un échec sur plus de trois matières aux examens de fin d'année oblige l'élève à recommencer l'année.

## IV. — ASSISTANCE AUX COURS

L'Ecole exige des élèves une grande assiduité aux cours. Les professeurs tiennent compte des absences non motivées, et aucun élève ne peut se présenter aux examens s'il n'a conservé au moins 80 pour cent de ses notes de présence sur chaque matière.

Lorsqu'un élève doit s'absenter pour une raison valable ou s'est trouvé forcé de le faire, il doit en prévenir le directeur verbalement ou par écrit.

L'élève dont les parents habitent la campagne trouvera dans le quartier universitaire des pensions qui lui permettent d'être à portée des cours et des cliniques.

## V. — DISCIPLINE

La discipline de l'Ecole est formulée dans les règlements internes de l'institution. Le directeur, plus spécialement, et les professeurs, chacun à leur cours, sont chargés de la faire respecter. Toute infraction à la discipline est jugée par le Conseil de l'Ecole et son jugement est définitif. Les élèves doivent en outre, dans l'édifice universitaire, subir la régie du vice-recteur de l'Université, de même qu'ils sont astreints, au même titre que les autres, aux règlements de la Maison des Etudiants, lorsqu'ils en font partie.

## VI. — INSCRIPTIONS ET DEBOURSES

Tout candidat à l'examen du brevet doit verser au Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec la somme de cinq piastres. Cette somme n'est pas remise en cas d'échec. Lorsque l'examen est réussi, le candidat

heureux doit se procurer le brevet d'études qui coûte également cinq piastres. En outre, l'Ecole exige chaque année, pour inscrire l'élève admis, sur son propre registre, la somme de quarante piastres. Cette somme est exigible de tous les élèves sans exception et doit être payée au trésorier dans la première quinzaine qui suit l'ouverture des cours.

Le diplôme de bachelier, que l'élève obtient à la fin de la deuxième année, coûte cinq piastres plus les frais de poste. Le montant doit être versé au trésorier de l'Ecole avant l'examen. Il en est de même pour le diplôme de docteur, dont le prix est de trente piastres. Il faut ajouter vingt-cinq cents pour l'étui et les frais de poste, lorsqu'on désire se faire expédier le diplôme à la campagne. Pour être reçu docteur, il faut d'abord être bachelier. En cas d'insuccès aux examens, la moitié du montant versé pour le diplôme de bachelier ou celui de docteur est remboursée à l'élève. En outre, pour chaque reprise d'examen et pour chaque matière, l'élève doit verser la somme de deux piastres.

Une fois diplômé, le médecin vétérinaire qui veut exercer sa profession doit demander une licence au Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec. Son diplôme lui donne droit à la licence qui coûte cinq piastres. Il devra par la suite payer au Collège une contribution annuelle de deux piastres.

Durant l'année académique, l'élève de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal qui a pris son inscription et payé ses frais de laboratoire, n'a plus qu'à se pourvoir de cahiers de note et à s'acheter de l'encre et des plumes. L'Ecole ne lui impose aucun manuel particulier. Il peut prendre aux différents cours les notes

nécessaires sur chaque matière et au besoin consulter les livres de la bibliothèque de l'Ecole. Lorsqu'un élève désire posséder des auteurs, il doit consulter le directeur ou les professeurs, qui se feront un plaisir de diriger son choix.

Pour faire partie de la Maison des Etudiants, il faut payer une contribution annuelle de cinq piastres. L'Association Médicale Vétérinaire Française exige également deux piastres et demie par année, ce qui donne aux membres l'usage de la bibliothèque et le droit à un diplôme spécial lorsqu'ils ont soutenu une thèse.



# GRADUES

## Médecins Vétérinaires (1)

1887—Duchesne, J.-D.
Lorrain, L.-P.-H.
Piché, M.-A.
Pilon, H.
1888—Charest, J.-A.
Demers, L.-J.
Desmarteau, W.-B.
Durocher, N.-D.
Labelle, T.-D.
Leduc, C.-L.
Masson, N.
Migneault, T.
Piette, D.-A.
Reid, R.-A.
Tellier, J.-A.
1889—Daubigny, F.-T.
Dauth, G.-A.
Guy, J.-O.
Letiecq, A.
Lorimier de, L.
Pouliot, L.
1890—D'Amour, L.-A.
Duclos, F.
Dumas, P.
Girard, A.
Grothé, M.
Maillet, T.
Mount, G.
Pépin, V.

## Docteurs

1890—Alarie, G.
Daubigny, F.-T.
Etienne, A.
Guy, J.-O.
Joly, A.
Leclaire, T.
Pouliot, L.
Tellier, J.-A.
1891—Dauth, G.-A.
Duchesne, J.-D.
Dufresne, Z.
Généreux, D.
Guertin, A.
Lapointe, L.
Lorrain, L.-P.-H.
Mauffette, A.
Nelson, W.-P.
Pilon, H.
1892—Caza, A.
Décary, A.
Gaudry, A.
Gouin, C.
1892—Janelle, E.
Labelle, M.-J.
Laurin, E.
Laurin, T.
Meldrum, J.
Piché, M.-A.
Tassé, L.-G.
1893—Belisle, L.
Brault, G.
Dufresne, A.
Guy, H.
Rabiot de Meslé, J.
1894—Allard, G.
Boyer, G.
Janelle, J.-Alfred
Lahaye, Edouard
Lecours, Nazaire
1895—Corbeil, P.
Gatien, P.-P.
Lalande, A.
Laurin, A.
Lefebvre, J.-A.

(1) Jusqu'en 1890, l'Université n'accordait que le titre de médecin vétérinaire. Plusieurs élèves gradués à ce titre ont obtenu leur doctorat, depuis cette date, soit en bénéficiant après coup des notes *minima*, aujourd'hui exigibles pour le doctorat, qu'ils avaient méritées à leur examen, soit en suppléant à ces notes par la soutenance d'une thèse spéciale.

1895—Maurice, P.-E.
1896—Denis, C.-A.
Duval, A.
Fortier, A.
Marcil, E.-P.
1897—Décary, A.-P.
Dufresne, E.
Elliott, P.
Mauffette, J.-O.
Vigault, H.
1898—Desnos, L.
Fredette, L.-G.
Marquis, N.
1899—Beauchemin, F.-X.
Huot, R.
Marcil, J.
Sylvestre, D.
1900—Côté, T.-A.
Gingras, F.
Lespérance, A.
1901—Telmosse, A.-T.
1902—Brault, Benoit
Delvecchio, Auguste-Z.
Langevin, Godefroy
1903—Charlebois, J.-Edou.
Dubois, Jos.-Phil.
Ratté, J.-A.
Reid, Jos.-C.
Rousseau, Alphonse
Séguin, Jos-Raoul
1904—Durocher, Edmond
Gauvin, Henri, *a d.*
Houde, Antonio. *a.t.g.d.*
Houde, Arthur, *a. d.*
Jacques, Mathias
Lemieux, Joseph-E.
Telmosse, J.-B.
1905—Campeau, J., *a. d.*
DuJardin, G., *a. g. d.*
Fortin, F.
Fréchette, J.-L., *a. d.*
Grignon, R.
Laroche, O., *a. g. d.*
Mayotte, R.-G.
1906—Hood A.
Poirier, O.-H.
Trudeau, J.
1907—Chagnon, J.-H.
Héliodore, J-P.
1908—Daignault, F.-A.
Gatien, J.-A.-W.
Laberge, J.-N.
Mathieu, J.-A.-H.
Saint-Jean. J.-R.-I.
1909—Beaudry, J.-E.
Bélanger. A.-A.
Dufresne, J.-B.
Lavoie, B.
1910—Beaudry, Jos.
Charbonnel, L.
Couture, L.
Desrosiers, A.
Duhault, R.
Duhamel. J.-L.-A.
Guertin, O.
Langevin, J.
Lefebvre, B.
Lemaire, W.
Major, A.-O.
Massé, A.
1911—Brien, C.-E.
Geoffroy, D.
Legault, C.-E.
Pilon, J.-B.
Roy, D.
Trudel, H.-A.
1912—Allard, J.-A.
Decelles, J.-C.
Duchesne, H.-D.-J.
Larocque, S.-N.
Lefebvre, O.
Souaillard, P.-P.
Viau, J.-A.
1913—Bédard, J.-M.-F.
Bourdeau, J.-M.
Brault, M.
Coulombe, A.-E.
Etienne, G.-A.
Gauthier, J.-L.
Gauvin, E.-C.
Lefebvre, A.-A.
Lefebvre, F.
Lorrain, L.
Pilon, E.-H.-J.
Pilon, A.-G.-J.
Sauvé, J.-C.-A.
Sicard, A.
Théoret, J.-A.

## Bacheliers

1903—Derome, Cornelius-F.
Durocher, Edmond
Jacques, Mathias
Houde, Jos.-Ant.
Houde, P.-A.
Lemieux, Jos.-E.-G.
Mauffette, Joseph
Telmosse, Jean-Bte,
1904—Campeau, Joseph
DuJardin, Guillaume
Fortin, François
Fréchette, Jean-Ls, *a.g.d.*
Grignon, René
Laroche, Omer, *a.t.g.d.*
Mayotte, René-G.
1905—Hood, A.
Poirier, O.-H.
Pruneau, J.
1907—Beaudry, J.-E.
1908—Bélanger, A.-A.
Dufresne, J.-B.
Lavoie, B.
1910—Allard, J.-A.
Brun, C.-E.
Cartier, O.
Decelles, J.-E.
Duchesne, H.-D.
Larocque, S.-N.
Lefebvre, O.-H.
1910—Legault, E.-C.
Pilon, J.-B.
Roy, D.
Souaillard, P.-P.
Trudel, H.-A.
Viau, J.-A.
1912—Bédard, J.-M.-F.
Bourdeau, J.-M.
Coulombe, A.-G.
Gauthier, L.-J.
Gauvin, E.-C.
Lefebvre, F.
Lorrain, Léo
Sauvé, C.
Sicard, A.
Théoret, J.-A.
1913—Biron, J.
Brault, Mastai
Chagnon, J.-A.
Etienne, G.-U.
Fontaine, J.-A.
Grignon, L.-M.
Lauzon, J.-D.
Lefebvre, A.-A.
Lefebvre, J.-E.-M.
Pilon, J.-G.-A.
Pilon, J.-N.-E.
Théoret, J.-H.



# ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

## DE MONTREAL

Affiliée à l'Université

---

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec, fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec, au mois de mai de la même année. Cette Ecole destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, a débuté livrée à ses propres ressources, et appuyée sur le seul dévouement de ses professeurs. Elle s'est développée très rapidement, et chaque année des élèves européens y viennent suivre des cours très appréciés.

L'enseignement couvre une période de quatre années, et le degré final est celui de docteur en chirurgie dentaire.

Les cours théoriques, les cliniques et démonstrations se donnent dans un immeuble appartenant à l'Université, et situé à l'angle des rues Saint-Hubert et DeMontigny. Cet immeuble, de trois étages, mesurant cent-cinquante pieds de front sur la rue Saint-Hubert, et cent cinq pieds, rue DeMontigny, est parmi les édifices destinés à l'enseignement de la chirurgie dentaire un des plus vastes, des plus modernes et des mieux aménagés qui soient au monde.

L'infirmerie est ouverte tous les jours, au même endroit, de 9 heures à midi; les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits, ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

# PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

## PRESIDENT ET DIRECTEUR

M. EUDORE DUBEAU

## VICE-PRESIDENT ET REGISTRATEUR

M. JOSEPH NOLIN

## SECRETAIRE-TRESORIER

M. J.-G.-A. GENDREAU

## PROFESSEURS TITULAIRES

M. EUDORE DUBEAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire, secrétaire et membre du Bureau des Gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec, membre honoraire des sociétés d'odontologie et de stomatologie de Paris, officier d'Académie ; *professeur de pathologie dentaire et de chirurgie buccale.*

M. JOSEPH NOLIN, docteur et licencié en chirurgie dentaire, membre du Bureau des Gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec ; *professeur de dentisterie opératoire, bridge-work, porcelaine et technique ; directeur des travaux pratiques.*

M. J.-G.-A. GENDREAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire ; *professeur de prothèse, métallurgie, anatomie et physiologie dentaire.*

M. GEORGES-H. KENT, licencié en chirurgie dentaire ; *professeur d'orthodontie.*

M. LOUIS FRANCHERE, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *professeur de matière médicale et de thérapeutique.*

## PROFESSEURS AGREGES

M. F.-A. HARWOOD, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *chargé du cours de technique opératoire.*

M. ARTHUR BEAUCHAMP, licencié en chirurgie dentaire; *chargé du cours d'anesthésie théorique et pratique.*

M. G.-A.-H. DUFRESNE, docteur en médecine ; *chargé des cours de physiologie, de bactériologie et d'hygiène.*

M. JEAN-P. DECARIE, docteur en médecine, préparateur d'histologie à la Faculté de Médecine ; *chargé du cours d'histologie.*

M. RENE HEBERT, docteur en médecine, professeur à la Faculté de Médecine, officier d'Académie; *chargé du cours d'auscultation.*

M. J.-A. DUHAMEL, docteur en médecine ; *chargé du cours d'anatomie générale.*

M. H.-L. COURVILLE, docteur en pharmacie; *chargé du cours de physique et de chimie.*

M. HECTOR AUBRY, docteur en médecine; *chargé du cours de bactériologie.*

## PROFESSEURS HONORAIRES

M. CHARLES GODON, docteur en médecine de la Faculté de Paris; *directeur de l'Ecole Dentaire de Paris.*

M. EMILE SAUVEZ, docteur en médecine de la Faculté de Paris; *directeur adjoint de l'Ecole Dentaire de Paris.*

## CLINIQUE DENTAIRE

M. JOSEPH NOLIN, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *directeur des cours de clinique.*

M. EUDORE DUBEAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire,; *directeur-adjoint des cours de clinique.*

M. F.-A. HARWOOD, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *démonstrateur de technique.*

M. ARTHUR BEAUCHAMP, licencié en chirurgie dentaire; *démonstrateur de technique.*

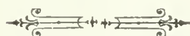
M. ALFRED LABELLE, licencié en chirurgie dentaire, *démonstrateur de prothèse.*

## CONSERVATEUR DU MUSEE

M. J.-H. BOURDON, docteur en chirurgie dentaire.

## BIBLIOTHECAIRE

M. F.-A. HARWOOD



## ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

### PENDANT L'ANNEE 1912-1913

---

### IVème Année

| | |
|---|---|
| MM. Asselin, T. | Montréal, Q. |
| Bourgeois, E. | Les Trois-Rivières, Q. |
| Charlebois, R. | Lachute, Q. |
| Chaussé, E. | Montréal, Q. |
| Comeau, A. | Montréal, Q. |
| Derome, M. | Montréal, Q. |
| Deschênes, A. | Montréal, Q. |
| Dionne, A. | L'Avenir, Q. |
| Dionne, E. | Montréal, Q. |
| Doucet, R. | Côteau-Landing, Q. |
| Fleury, M. | Sainte-Mélanie, Q. |
| Fontaine, E. | Montréal, Q. |
| Gleyze, M. | Paris, France. |
| Gendreau, G. | Montréal, Q. |
| Girard, A. | Saint-Ours, Q. |
| Hamelin, L. | Yamachiche, Q. |
| Kieffer, E. | Montréal, Q. |
| Lanthier, J. | Québec, Q. |
| LaRocque, L. | Valleyfield, Q. |
| Lavoie, T. | Sainte-Flavie, Q. |
| Lavigne, J.-C. | Montréal, Q. |
| Lebrun, E. | Montréal, Q. |
| Lefort, T. | Montréal, Q. |
| Picotte, P.-E. | Montréal, Q. |
| Poitras, P.-E. | Montréal, Q. |
| Plante, L. | Louiseville, Q. |
| Rajotte, O. | Sainte-Anne-de-Sorel, Q. |
| Saint-Pierre, W. | Les Trois-Rivières, Q. |
| Thibault, J. | Montréal, Q. |
| Voisard, A. | Louiseville, Q. |

## IIIème Année

| | |
|---|---|
| MM. Aucoin, Edmond | Glace Bay, Cap Breton. |
| Balthazard, E. | Montréal, Q. |
| Barbeau, Marin | Montréal, Q. |
| Beaulieu, Eugène | Québec, Q. |
| Béliveau, Roméo | Montréal, Q. |
| Bissonnette, Omfroy | Coteau-du-Lac, Q. |
| Chamberland, Alcide | Québec, Q. |
| Charest, Janvier | Québec, Q. |
| Dion, Alphonse | Québec, Q. |
| Dumont, Georges | Saint-Isidore-de-Dorchester, Q. |
| Duquette, Charlemagne | Montréal, Q. |
| Gélinas, Léopold | Louiseville, Q. |
| Houde, Frédéric | Les Trois-Rivières, Q. |
| Hurtubise, L., M. D. | Montréal, Q. |
| Jinchereau, Adjutor | Québec, Q. |
| Lamontagne, Rosario | Montréal, Q. |
| Landry, Philippe | Sainte-Flavie, Q. |
| Lapointe, Albert | Montréal, Q. |
| Latour, Edouard | Montréal, Q. |
| Leblanc, G.-H., M. D. | Montréal, Q. |
| Meek, John | Montréal, Q. |
| Monti, G. | Caire, Egypte. |
| Patenaude, G. | Montréal, Q. |
| Picard, A. | Montréal, Q. |
| Séguin, G.-F. | Montréal, Q. |
| Verner, Philippe | Montréal, Q. |

## IIème Année

| | |
|---|---|
| MM. Amiot, Giles | Montréal, Q. |
| Audet, A. | Longueuil, Q. |
| Brennan, J.-A. | Montréal, Q. |
| Brennan, J.-H. | Montréal, Q. |
| Beauchamp, A. | Montréal, Q. |
| Brunet, J.-O.-E. | Sainte-Anne-de-Bellevue, Q. |
| DeMontigny, L. | Montréal, Q. |
| Desroches, Arthur | Montréal, Q. |
| Diamond, A. | Nicolet, Q. |
| Dufresne, A. | Montréal, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Durand, M. | Montréal, Q. |
| Farrell, J. | Montréal, Q. |
| Fleury, P. | Sainte-Mélanie, Q. |
| Fontaine, H. | Coaticook, Q. |
| Fournier, A. | Montréal, Q. |
| Hamel, G. | Québec, Q. |
| Hébert, Ernest | Montréal, Q. |
| Jobin, T. | Québec, Q. |
| Labrecque, J. | Québec, Q. |
| Lafond, J.-H. | Hull, Q. |
| Lamoureux, J. | South Ham, Q. |
| L'Archevêque, A. | Montréal, Q. |
| Larocque, A. | Montréal, Q. |
| Mélady, A. | Sainte-Marie-de-la-Beauce, Q. |
| Préfontaine, A. | Montréal, Q. |
| Rhéaume, M. | Valleyfield, Q. |
| Rondeau, A. | Montréal, Q. |
| Touzin, A. | Montréal, Q. |
| Trudeau, R.-E. | Montréal, Q. |
| Turgeon, P. | Montréal, Q. |
| Warren, E. | Chicoutimi, Q. |

## Ière Année

| | |
|---|---|
| MM. Bonneau, D. | Montréal, Q. |
| Brault, H. | Montréal, Q. |
| Brosseau, A. | Huberdeau, Q. |
| Caillaux, R. | Montréal, Q. |
| Choquette, L. | Biddeford, Mass. |
| Coutu, P. | Joliette, Q. |
| Décarie, N. | Montréal, Q. |
| Fortin, H.-L. | Montréal, Q. |
| Garneau, G.-C. | Stanfold, Q. |
| Geoffrion, O. | Montréal, Q. |
| Gervais, V. | Montréal, Q. |
| Hébert, A. | Montréal, Q. |
| Houle, H | Saint-Dominique-de-Bagot, Q. |
| Lapointe, E. | Montréal, Q. |
| Laurence, M. | Montréal, Q. |
| Leduc, A. | Saint-Etienne-de-Beauharnois, Q |
| Lemire, P. | Nicolet, Q. |
| Lepage, Y. | Sandy Bay, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Lesage, C. | Lévis, Q. |
| Manseau, M. | Nicolet, Q. |
| Maranda, V. | Fournier, Ont. |
| McLaren, J. | Saint-Romuald, Q. |
| Michaud, J. | Danville, Q. |
| Ouimet, A. | Montréal, Q. |
| Perreault, L.-E. | Lévis, Q. |
| Pinet, H. | Montréal, Q. |
| Quesnel, G.-M. | Lausanne, Suisse. |
| Raymond, A. | Montréal, Q. |
| Therrien, A. | Nicolet, Q. |
| Thibeault, A. | Wolton, Q. |
| Trempe, G. | Sorel, Q. |
| Zachariades, M. | Caire, Egypte |

Nombre des élèves : 119.



# ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

## I. — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de l'Ecole de Chirurgie Dentaire se donne en quatre années. A la fin de la seconde année les élèves subissent l'examen pour le baccalauréat, à la fin de la quatrième année, pour le titre de docteur. Les matières se divisent en primaires et finales comme suit :

### PRIMAIRES

Pour les élèves de 1ère et de 2ème années

Anatomie générale, descriptive et pratique.
Physiologie générale.
Chimie.
Histologie théorique et pratique.
Technique opératoire.
Anatomie et physiologie dentaire, clinique.

### FINALES

Pour les élèves de 3ème et de 4ème années

Pathologie dentaire.
Chirurgie buccale.
Bactériologie théorique et pratique.
Hygiène.
Dentisterie opératoire.

Couronnes et ponts.
Obturations en porcelaine.
Prothèse.
Métallurgie.
Matière médicale.
Orthodontie.
Anesthésie.
Jurisprudence dentaire.
Cliniques à l'infirmerie.

## DISSECTION

Les étudiants-dentistes font la dissection complète sous la direction du professeur d'anatomie et des prosecteurs de l'Ecole.

## CLINIQUE

La clinique dentaire est ouverte tous les jours de semaine. Les étudiants sont dirigés par le surintendant.

## BIBLIOTHEQUE ET MUSEE

L'Ecole possède un très joli musée. On y remarque une collection superbe de crânes et maxillaires exposant les phases de la dentition depuis le foetus jusqu'au vieillard.

Elle possède aussi une bibliothèque d'ouvrages se rapportant à la chirurgie dentaire ancienne et moderne. Beaucoup de ces livres sont aujourd'hui très rares. Les élèves y trouvent les principales revues dentaires françaises et américaines.

## II. — EXAMENS

Les matières enseignées par cette Ecole sont en conformité avec les règlements du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec pour l'obtention de la licence.

Les cours commencent vers le 15 septembre et se continuent sans interruption, sauf la vacance de Noël, jusque vers le 15 avril, date des examens.

Un examen sur chaque matière a lieu à Noël et à la fin de l'année. Pour se présenter à l'examen de fin d'année, il faut avoir une carte d'assiduité qui n'est donnée qu'aux élèves ayant assisté à 80 pour cent des cours.

Pour passer d'une année à l'autre, il faut avoir conservé 60 pour cent sur chaque matière et 66 pour cent sur le tout.

Les examens de fin d'année se font par écrit et oralement; ceux de terme, oralement seulement.

## III. — GRADES ACADEMIQUES

Le grace conféré par l'Ecole est celui de docteur en chirurgie dentaire (D. D. S.). Ce diplôme est signé par le recteur et le secrétaire de l'Université Laval de Québec, et contresigné par le vice-recteur de l'Université Laval de Montréal, et par le directeur, le régistrateur et le secrétaire de l'Ecole. Pour avoir droit de se présenter pour ce grade, il faut: 1o avoir suivi régulièrement les cours des quatre années et produire ses cartes d'assiduité ; 2o avoir passé tous les examens de termes ou de fin d'année ; 3o avoir payé au trésorier de l'Ecole l'honoraire du grade ; 4o avoir été inscrit à la clinique dentaire deux années et pro-

duire un certificat du surintendant attestant qu'on a fait les opérations requises par le Conseil.

L'élève qui obtient 90 pour cent à l'examen final reçoit le grade avec la note *summa cum laude* ; 80 pour cent, *magna cum laude;* 75 pour cent, *cum laude* ; en-dessous et jusqu'à 66 pour cent, nombre de points minimum obligatoire, l'élève reçoit le grade sans note qualificative.

Le doctorat ne donne pas droit de pratiquer la chirurgie dentaire dans cette province ; il faut pour cela s'être conformé aux règlements du Collège des Chirurgiens Dentistes.

L'Ecole reçoit des élèves bénévoles ou étrangers, c'est-à-dire des élèves qui veulent obtenir seulement le grade, pour aller pratiquer ailleurs. Ces élèves ne sont pas obligés de passer un examen d'admission à l'étude; mais ils devront tout de même prouver, à la satisfaction du Conseil de l'Ecole, qu'ils ont les connaissances requises pour commencer les études de chirurgie dentaire. Ils devront aussi signer un document attestant qu'ils connaissent la loi régissant l'étude et l'exercice de la chirurgie dentaire dans la province de Québec. Les dentistes ayant un diplôme étranger peuvent être admis comme élèves bénévoles, à la discrétion du Conseil de l'Ecole. Dans ce cas, ils suivent, pendant une année académique, les cours prescrits aux élèves de quatrième année, et ils reçoivent le grade (D. D. S.), s'ils passent l'examen final avec succès.

L'Ecole décerne aussi le titre de bachelier en chirurgie dentaire aux élèves de deuxième année qui ont obtenu 75 pour cent sur les matières primaires.

## IV. — DISCIPLINE

1o Après les cours, les élèves doivent quitter la salle sans retard.

2o Tout manquement aux règles de la bienséance, inconduite au cours et à la clinique seront punis. En cas d'expulsion, aucune remise ne sera faite.

3o Pour être admis à la clinique il faut être inscrit sur les registres de l'Ecole.

4o Les élèves seront tenus responsables des détériorations causées par eux à la propriété ou à l'ameublement de l'Ecole.

5o Il est défendu de fumer dans les salles de cours.

6o Les élèves ayant affaire au directeur, au régistrateur, au trésorier de l'Ecole, ou à aucun des professeurs, devront autant que possible s'adresser à eux à l'Ecole, avant ou après les cours.

7o Les professeurs enregistrent les absences à chaque cours et les élèves ne peuvent pas s'absenter pour quelques jours sans permission. En cas de maladie, ils doivent en avertir le directeur.

## V. — DEBOURSES

1o Aucun élève ne pourra suivre les cours sans avoir obtenu, chaque année, du régistrateur une carte d'inscription qui lui sera remise sur présentation du reçu du trésorier.

2o Tous les paiements d'honoraires doivent être faits au

trésorier de l'Ecole qui fait remise à qui de droit de la partie qui leur revient.

3o Les honoraires de cours doivent être payés comme suit : l'inscription est au moins une moitié de l'honoraire à l'ouverture des cours, et le reste avant le 1er décembre. Ceux qui ne seront pas en règle se verront refuser l'admission au cours.

Aucune remise n'est faite à un élève qui abandonne les cours.

4o Les honoraires sont :

| | |
|---|---|
| Cours, clinique, inscription (chaque année) ......................... | $150.00 |
| Diplôme du doctorat (D. D. S.)...... | 30.00 |
| Licence payable au Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec ......................... | 60.00 |
| Reprise d'examen (chaque matière).... | 5.00 |
| Assesseur pour reprise d'examen (chaque matière)......................... | 5.00 |

## VI. — TECHNIQUE

Les élèves de première année doivent se procurer les instruments nécessaires à l'étude de la technique. Ces instruments leur seront utiles durant les années subséquentes.

Toute correspondance ou demande d'informations doit être adressée au directeur de l'Ecole.

## GRADUÉS

---

### Docteurs

1906—Archambault, L., *a. d.*
Boutin, L., *a. d.*
D'Argent, *a. d.*
Drouin, H.
Gendreau, J.-G.-A., (*sur*
Mauffette, S., *a.d.* *thèse*)
Porcheron, A., *a. d.*
Renhold, M., *a. d.*
1907—Bélanger, G.-A., *a.l.p.g.d.*
Bovadjieff, N., *a. g d.*
Cabana, T.
Desjardins, E.
Hamel, P., *a.l.p.g.d.*
Lacroix, A. *a. d.*
Schaefer, C., *a.l.p.g.d.*
Schavoir, H., *a. d.*
Smadja, F.
1908—Auer, A., *a. g. d.*
Dery, A., *a. g. d.*
Fortier, P.-A., *a .g. d.*
Kablechkoff, L., *a. g. d.*
Larose, A.-L., *a. g. d.*
Morel, C., *a. g .d*
Morel, L., *a. g. d.*
Rouleau, E.
Santoire, A., *a. g a.*
1909—Allard, S., *a. g. d.*
Audet, J.-L.
Beauchamp,A.,(*sur thèse*)
Buisson, E.
Côté, E., *a. g. d.*
Gendreau, J.-C.
Lapointe, E.
Masson, M., *a. g. d.*
Robert, J.-C.
Ronca, C., *a. l. p. g. d.*
1910—Bellemare, Roméo
Blondin, G., *a. d.*
Charland, W., *a. d.*
Chouvon, T.-E., *a. l. p. g. d.*
Fernandez, O., *a. g. d.*
Fisch, Hermann, *a. d.*
Lamothe, C.
Landry, A., *a. l. p. g. d.*
1910—L'Huillier, Marcel, *a. g. d.*
Rochette, W., *a. g. d.*
Rodrigues, N., *a. g. d.*.
Trudeau, C.-A., *a. g. d.*
Trudeau, J.-C.
1911—Bédard, A., *a. g. d.*
Berger, Z., *a. l. p. g. d.*
Cramer, H.-E., *a. l. p. g. d.*
Cyr, P.-S.
Delorme, A., *a. d.*
Demers, H.-P.
Dionne, R.
Frechette, H., *a. d.*
Lamarre, J.-H.
Mayotte, V., *a. g. d.*
Olivier, V.-H., *a. g. d.*
1912—Barras, A., *a. g. d.*
Béland, J., *a. d.*
Bourdon, J.
Boutin, L.-P., *a. g. d.*
Charron, E., *a. d.*
Cyr, Oliva, *a. g. d.*
Deguise, Louis, *a. t. g. d.*
DeSouffron, A., *a. d.*
Julien, H.
Laberge, X., *a. g. d.*
Larose, A.
Larseneur, T.-L., *a. g. d.*
LeBon, H., *a. d.*
LeBon, P.-A.
Lemire, L.
Leprohon, A., *a. d.*
Levasseur, V., *a. g. d.*
Millot, A., *a g. d.*
Précourt, E., *a. g. d.*
Renaud, A., *a. g. d.*
Seers, E.
Veilleux, J.
1913—Asselin, T., *a. g. d.*
Bourgeois, E.
Comeau, A.
Derome, M., *a. g. d.*
Deschênes, A., *a. g. d.*
Dionne, A., *a. d.*

1913—Doucet, R., *a. d.*
Fleury, M., *a. g. d.*
Girard, A., *a. g. d.*
Kieffer, E.,
Lantier, J., *a. g. d.*
Larocque, L. *a. g. d.*
Lavoie, T., *a. g. d.*
Lavigne, A.

1913—Lebrun, A.
Lefort, T., *a. g. d.*
Plante, L., *a. d.*
Poitras, P.-E., *a. g. d.*
Rajotte, O., *a. g. d.*
Saint-Pierre, W., *a. t. g. d.*
Voisard, A.

## Bacheliers

1909—Bédard, A.
Delorme, A.
Dionne, R.
Mayotte, V.
Olivier, V.-H.
Précourt, E.
1910—Barras, A.
Béland J.
Bourdon, J.
Boutin, L.-P.
Charron, E.-H.
Cyr, O.
Deguise, L.
Laberge, X.
Lebon, H.
Leprohon, A.
Levasseur, V.
Renaud, A.
Veilleux, J.
1911—Asselin, T.
Charlebois, A.
Derome, M.
Deschênes, J.-A.
Dubord, A.
Fleury, M.
Gendreau, G.
Girard, A.
LaRocque, L.
Lavoie, T.
Plante, L.
Poitras, P.-E.
Rajotte, A.
Saint-Pierre, W.

1911—Thibault, H.
1912—Aucoin, E.
Balthazar, E.
Barbeau, M.
Béliveau, R.
Bertrand, S.
Chamberland, A.
Charest, J.
Dion, A.
Jinchereau, A.
Lamontagne, R.
Meek, John
Picard, A.
Racicot, F.
Sauvé, L.
Verner, L.-P.
1913—DeMontigny, J.
Desroches, E.
Durand, M.
Farrell, E.
Fleury, P.
Fontaine, J.-H.
Hamel, P.
Hébert, E.
Jobin, E.
Labrecque, J.
Lafond, L.
L'Archevêque, A.
Melady, A.
Rhéaume, F.
Rondeau, V.
Turgeon, E.



# ECOLE DE PHARMACIE LAVAL

Affiliée à l'Université

L'Ecole de Pharmacie Laval a été constituée en corporation par une loi spéciale de la législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, et a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les cours sont donnés dans l'édifice même de l'Université, du commencement d'octobre aux premiers jours d'avril.

## PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

### PRESIDENT

M. JOSEPH CONTANT

### VICE-PRESIDENT

M. J.-E.-W. LECOURS

### SECRETAIRE-DIRECTEUR

M. A.-J. LAURENCE

## TRESORIER

M. E. VADBONCOEUR

## CONSEILLERS

MM. H. LANCTOT
A.-D. QUINTIN
J. BOUTIN
H. PILON
H. LALONDE
A. FERVAC-LAROSE

## PROFESSEURS TITULAIRES

M. JOSEPH CONTANT, pharmacien ; *professeur de déontologie et de jurisprudence pharmaceutique.*

M. J.-E.-W. LECOURS, pharmacien ; *professeur de matière médicale et de pharmacie.*

M. A.-J. LAURENCE, pharmacien ; *professeur de chimie biologique et de bactériologie, et chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. H. LANCTOT, pharmacien ; *professeur de chimie analytique.*

M. E. VADBONCOEUR, pharmacien ; *professeur de pharmacie magistrale.*

M. A.-D. QUINTIN, pharmacien ; *professeur de physique pharmaceutique.*

M. J. BOUTIN, pharmacien ; *professeur de toxicologie et de posologie.*

M. HENRI PILON, pharmacien ; *professeur de botanique et de micrographie.*

M. J. FLAHAUT, licencié ès sciences de l'Université de Lille; *professeur de chimie minérale et de chimie organique.*

## PROFESSEURS ADJOINTS

M. HENRI LALONDE, pharmacien ; *professeur de chimie analytique.*

M. ALFRED FERVAC-LAROSE, bachelier en pharmacie; *professeur de matière médicale.*



## ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

### PENDANT L'ANNEE 1912-1913

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Asselin, Alfred | Montréal, Q. |
| | Asselin, Paul | Montréal, Q. |
| | Aubin, Olivier-Lucien | Montréal, Q. |
| | Beaunoyer, Léonide | Marieville, Q. |
| | Beauregard, Adélard | Saint-Damase, Q. |
| | Bédard, Emile | Montréal, Q. |
| | Bérard, T.-Elphège | Drummondville, Q. |
| | Bourgeois, Armand | Saint-Jean, Q. |
| | Brunelle, Raoul | Montréal, Q. |
| | Brunet, Ernest | Montréal, Q. |
| | Cadieux, Georges | Montréal, Q. |
| | Chaffers, John | Québec, Q. |
| | Chamberland, Timothée | Arnprior, Ont. |
| | Charland, Donat | Bromptonville, Q. |
| | Choquette, Arthur | Montréal, Q. |
| | Clavet, Wilfrid | Québec, Q. |
| | Cléroux, Avila | Montréal, Q. |
| | Cléroux, Nicolas | Montréal, Q. |
| | Cloutier, Joseph | Montréal, Q. |
| | Coderre, Emile | Montréal, Q. |
| | Cofsky, Charles | Montréal, Q. |
| | DeBellefeuille, A. | Shawinigan, Q. |
| | Desilets, Joseph | Joliette, Q. |
| | Desy, J.-Victor | Montréal, Q. |
| | Duquette, Edouard-C. | Montréal, Q. |
| | Fafard, Wilbrod | Montréal, Q. |
| | Filion, Rosario | Youville, Q. |
| | Forget, Hector | Montréal, Q. |
| | Fortin, Lucien | Saint-François-de-Beauce, Q. |
| | Frigon, Omer | Montréal, Q. |
| | Gadbois, Paul | Montréal, Q. |
| | Gagnon, Paul | Montréal, Q. |
| | Gaucher, Omer | Montréal, Q. |
| | Gaudet, Lucien | Joliette, Q. |
| | Gauthier, Léonide | Montréal, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Gignac, Louis-Roméo | Magog, Q. |
| Girard, Léonard | Saint-Aimé, Q. |
| Girard, Lucien-Pierre | Saint-Angèle-de-Rouville, Q. |
| Gougeon, René | Montréal, Q. |
| Granger, Emile | Montréal, Q. |
| Grégoire, Jos. | Montréal, Q. |
| Grignon, Arthur | Sainte-Agathe-des-Monts, Q. |
| Groulx, Henri | Montréal, Q. |
| Guay, Joseph-Rosario | Saint-Isidore-de-Dorchester, Q. |
| Howe, George | Montréal, Q. |
| Huot, Roger | Montréal, Q. |
| Joubert, Lionel-O. | Maisonneuve, Q. |
| Kelley, Joseph | Montréal, Q. |
| Labelle, Elie | Longue-Pointe, Q. |
| Laberge, J.-Roméo | Saint-Jean, Q. |
| Lachaine, Ed. | Montréal, Q. |
| Lacoste, Marcellin | Montréal, Q. |
| Lagarde, Antoine | Montréal, Q. |
| Landry, Alfred-D. | Drummondville, Q. |
| Landry, Oscar | Drummondville, Q. |
| Larose, Aristide | Laprairie, Q. |
| Larue, Henri | Magog, Q. |
| Laurence, Alfred-J. | Montréal, Q. |
| Lavoie, Honorius | Québec, Q. |
| Leduc, Paul-Em. | Beauharnois, Q. |
| Léger, Wilfrid | Montréal, Q. |
| Letourneau, Marius | Montréal, Q. |
| L'Heureux, Jos.-Lionel | Montréal, Q. |
| Maillet, Geo.-Etienne | Montréal, Q. |
| Maisonneuve, William | Sainte-Thérèse, Q. |
| Marcotte, Henri-A. | Yamaska, Q. |
| Marcoux, J.-Ernest | Marieville, Q. |
| Montpetit, Armand-A. | Montréal, Q. |
| Morin, Edouard | Montréal, Q. |
| Paquin, Gédéon | Saint-Alexis-des-Monts, Q. |
| Paré, Damien | Montréal, Q. |
| Patry, Joseph | Hull, Q. |
| Payette, Arthur | Montréal, Q. |
| Pepin, Ovide | Rivière-des-Prairies, Q. |
| Perrin, Adrien | Viauville, Q. |
| Proulx, Marc-Henri | Sorel, Q. |
| Prud'homme, Wilfrid | L'Assomption, Q. |
| Racicot, Raoul | Montréal, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Radenen, Yves | Guingamp, France. |
| Ranson, Edouard-R. | Lachine, Q. |
| Renaud, Vital | Longueuil, Q. |
| Renière, Hidola | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Roberge, V. | Montréal, Q. |
| Robert, de Maisonneuve | Montréal, Q. |
| Robert, J.-Henri | Montréal, Q. |
| Robert, Louis | Montréal, Q. |
| Rochon, Edouard | Saint-Laurent, Q. |
| Saint-Jacques, Ernest | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Théoret, Ernest | Montréal, Q. |
| Thibodeau, Edouard | Sainte-Marie-Salomée, Q. |
| Thibodeau, Ls-Philippe | Lac-Mégantic, Q. |
| Trempe, Adélard | Montréal, Q. |
| Troie, Omer | Montréal, Q. |

Nombre des élèves : 93.

---

## COURS THEORIQUES

---

**Lundi et jeudi, de 9 à 10 heures**

Cours primaire : Déontologie et jurisprudence pharmaceutique. Matière médicale et pharmacie.

**Mercredi et vendredi, de 9 à 10 heures**

Cours final : Matière médicale, pharmacie, toxicologie et posologie.

**Mercredi et vendredi, de 10.45 à 11.45 heures**

Cours primaire : Physique pharmaceutique, chimie minérale.

Mardi et jeudi, de 10.45 à 11.45 heures

Cours final : Chimie organique, chimie minérale.

Mardi, de 9 à 10 heures

Botanique, micrographie.

---

TRAVAUX PRATIQUES

Mardi, de 4 à 5.30 heures

Cours primaire : Manipulations et expériences de physique et de chimie.

Mercredi, de 2.30 à 5 heures

Chimie analytique et biologique, microscopie.

Jeudi, de 4 à 5.30 heures

Cours final : Manipulations et expériences de chimie.

Vendredi, de 2.30 à 5 heures

Pharmacie chimique, galénique et magistrale.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

---

### I. — ENSEIGNEMENT

1. L'enseignement de l'Ecole est conforme à la loi de pharmacie de la province de Québec.

Il qualifie en tout point l'étudiant en pharmacie pour les examens à subir devant l'Association Pharmaceutique.

2. L'Ecole donne en outre plusieurs cours supplémentaires théoriques et pratiques non exigés par la loi, mais destinés à développer davantage les connaissances scientifiques et techniques de l'étudiant et à compléter son éducation professionnelle.

3. L'Association Pharmaceutique exige du candidat aux examens de licence qu'il ait suivi régulièrement deux cours de matière médicale et de pharmacie, deux cours de chimie et un cours de botanique.

4. Les matières pour lesquelles il est exigé deux cours se divisent en matières dites de " cours primaire ", et en matières dites de " cours final ", lesquelles sont enseignées concurremment durant la même année, aux jours et heures indiqués dans le programme.

5. Aucun élève n'est admis à suivre le cours primaire et le cours final durant la même année scolaire.

6. Pour les fins d'inscription, les cours de l'Ecole sont classés en quatre groupes comme suit :

### 1. SCIENCES MEDICO-PHARMACOLOGIQUES

| | |
|---|---|
| Déontologie et jurisprudence pharmaceutique | Cours primaire |
| Matière médicale . . . . . . . . . . | |
| Pharmacie . . . . . . . . . . . | |
| Matière médicale . . . . . . . . . . | Cours final |
| Pharmacie . . . . . . . . . . . | |
| Toxicologie . . . . . . . . . . . | |
| Posologie . . . . . . . . . . . . | |

### 2. SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| Physique pharmaceutique . . . . . . | Cours primaire |
| Chimie minérale. . . . . . . . . . . | |
| Chimie organique. . . . . . . . . . | Cours final |
| Chimie biologique. . . . . . . . . . | |

### 3. SCIENCES NATURELLES

Botanique.
Micrographie.

### 4. TRAVAUX PRATIQUES

1o Pharmacie chimique.
" galénique.
" magistrale.
2o Chimie analytique.
" biologique (analyses d'urine, sang, lait, etc.).
Microscopie.

7. Les travaux pratiques de pharmacie sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours primaire des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques.

8. Les travaux pratiques de chimie analytique et biologique et de microscopie sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours final des sciences physico-chimiques.

9. Il est recommandé aux élèves de s'inscrire dans l'ordre suivant :

*1ère année* : Sciences médico-pharmacologiques (cours primaire).

*2ème* " Sciences physico-chimiques (cours primaire).

*3ème* " Sciences physico-chimiques (cours final) et pharmacie pratique.

*4ème* " Sciences médico-pharmacologiques (cours final), botanique et chimie analytique.

## II. — EXAMENS

1. Les examens sur chaque matière ont lieu à la fin de l'année scolaire ; ils comprennent l'épreuve écrite et l'épreuve pratique.

2. Pour avoir droit de se présenter aux examens, l'élève doit produire sa carte d'assiduité.

3. L'examen n'est jugé satisfaisant que si le candidat a conservé au moins cinquante pour cent des points.

4. Il est loisible à tout élève régulièrement inscrit de se présenter aux examens sur toutes les matières enseignées par l'Ecole, à la fin de chaque année scolaire et même jusqu'à l'année suivant sa dernière inscription, inclusivement. Un examen non satisfaisant dans l'opinion du candi-

dat peut être repris, mais dès l'année suivante. Dans ce cas un honoraire de deux piastres ($2.00) est exigé. Si, pour une reprise d'examen, le candidat néglige de se présenter au temps requis, une nouvelle inscription au cours correspondant sera exigée,—sauf exemption pour bonne et valable raison, agréée par le secrétaire-directeur.

### III. — GRADES UNIVERSITAIRES

1o Les grades académiques que l'Ecole est autorisée à accorder sont ceux de bachelier en pharmacie, et de docteur en pharmacie.

2o L'aspirant aux grades universitaires doit avoir suivi tous les cours de l'Ecole et avoir subi avec succès tous les examens prescrits. Il doit en outre prouver qu'il a fait un stage d'au moins deux années sous la direction d'un pharmacien diplômé. Enfin il faut qu'il ait subi avec succès l'examen préliminaire d'admission à l'étude, exigé par l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, ou un examen équivalent, à la satisfaction du Conseil d'administration de l'Ecole. Provisoirement, les cours primaires des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques suivis antérieurement à l'année 1907 dans toute école de pharmacie reconnue par l'Association Pharmaceutique seront acceptés.

3o Le diplôme de bachelier en pharmacie est accordé à celui qui conserve, dans tous les examens réunis, un total d'au moins soixante pour cent des points.

4o Le diplôme de docteur en pharmacie peut être obtenu par tout bachelier de l'Ecole qui remplit les condi-

tions suivantes : *a)* s'inscrire et suivre de nouveau dans cette Ecole, à titre post-scolaire, le cours final de chimie minérale et organique, les séances de travaux pratiques, et le cours de chimie analytique ; *b)* subir, à la suite de ces cours, et avec succès, un examen spécial écrit et pratique dit " examen de doctorat ", portant sur toutes les matières du programme de l'Ecole. L'épreuve écrite comprend deux séances de deux heures chacune, et l'épreuve pratique, deux séances de travaux de laboratoire de trois heures chacune. Le minimum des points requis pour passer cet examen est de 60 pour cent sur chaque matière et 75 pour cent sur le total.

Celui qui obtient 85 pour cent reçoit le diplôme avec la note *magna cum laude,* avec grande distinction ; celui qui conserve 90 pour cent reçoit le diplôme avec la note *summa cum laude,* avec très grande distinction. Outre ce diplôme, ce dernier reçoit, lors de la promotion solennelle, un anneau d'or orné d'une camée portant les armes de l'Ecole.

5o Le grade de docteur en pharmacie peut en outre s'obtenir par tout pharmacien ou bachelier de l'Ecole après soutenance d'une thèse, comportant un travail original, conformément aux conditions établies par l'Ecole et approuvées par les autorités universitaires.

6o Aux élèves qui n'aspirent à aucun grade, l'Ecole délivre des *certificats d'études* pour chacune des matières dont ils auront suivi les cours au complet, et subi avec succès les examens.

7o Les diplômes sont signés par le recteur, le vice-recteur et le secrétaire de l'Université Laval, et contresignés par le président et le directeur de l'Ecole.

8o En vertu d'un règlement de l'Association Pharmaceutique de cette province, le porteur du diplôme de bachelier en pharmacie, est exempté de l'examen *primaire* de l'Association et obtient, sur présentation de ses titres, le certificat de *certifié*.

## IV. — IMMATRICULATION — INSCRIPTIONS HONORAIRES

1o L'année scolaire commence dans les premiers jours d'octobre et se continue sans interruption, sauf les vacances de Noël, jusqu'aux premiers jours d'avril.

2o Nul n'est admis à suivre les cours de l'Ecole, si son nom n'est inscrit au registre d'immatriculation et pour les cours qu'il désire suivre.

3o Les enregistrements et inscriptions se font au bureau du directeur, autant que possible dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de l'année scolaire.

4o Toute personne de bonne conduite morale est admise à suivre les cours en se soumettant aux règlements de l'Ecole.

5o Pour avoir droit à une carte d'assiduité aux cours, l'élève devra prouver qu'il a assisté à 75 pour cent des leçons.

6o Les droits et honoraires suivants doivent être acquittés au moment de l'inscription :

| | |
|---|---|
| Droit d'inscription . . . . . . . . | $ 5.00 |
| Honoraires pour les sciences médico-pharmacologiques . . . . . . . . | 20.00 |

| | |
|---|---|
| Honoraires pour les sciences physico-chimiques . . . . . . . . . . | 20.00 |
| Honoraires pour les sciences naturelles. | 15.00 |
| Honoraires pour les travaux pratiques de pharmacie . . . . . . . . . . | 20.00 |
| Honoraires pour les travaux pratiques de chimie, bactériologie et microscopie. . | 20.00 |
| Diplôme de bachelier . . . . . . . | 15.00 |
| " " docteur . . . . . . . . | 25.00 |

Il est en outre exigé de chaque élève du cours des sciences physico-chimiques, un droit de une piastre ($1.00), pour l'usage des appareils et de la verrerie du laboratoire.

## V. — DISCIPLINE

Les règlements disciplinaires sont ceux des autres facultés et écoles affiliées.

## VI. — PRIX

Une bourse de dix piastres ($10.00) est affectée annuellement à chaque cours en faveur de l'élève qui conserve à l'examen le plus grand nombre de points, à compter de 70 pour cent.

La bourse des classes de travaux pratiques sera portée à $25.00 si le nombre des inscriptions à ces cours atteint quinze.

N'ont droit de concourir pour les bourses que les élèves inscrits l'année même pour le cours correspondant.

# GRADUES

## DOCTEUR

1910—Laplante-Courville, H.

## BACHELIERS

1908—Boulkind, S.
Desautels, L.-S.
Fervac-Larose, Alfred
1909—Déchêne, Thomas
Michon, J.-E.-A.
1910—Giroux, L.-A.-A.
1911—Lanouette, H.
Loranger, J.-M.

1912—Bergeron, Adrien
Blouin, Ch.-Henri
Chamberland, Wilfrid
Labarre, Emile
1913—Cyr, Louis-Ald.
Létourneau, Marius
Radenen, Yves

## PRIX

### Sciences médico-pharmacologiques ($10.00)

Cours primaire : M. Emile Coderre

Cours final : M. Damien Paré

### Sciences physico-chimiques ($10.00)

Cours final : MM. Marius Letourneau et Oscar Landry, ex-aequo

### Botanique ($10.00)

M. Damien Paré

### Travaux pratiques de pharmacie ($10.00)

M. Yves Radenen

### Chimie analytique ($10.00)

M. Yves Radenen

# INSTITUT AGRICOLE D'OKA

Affilié à l'Université

---

L'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval le 26 mars 1908.

En fait, cette institution, sous le nom plus modeste d'Ecole d'Agriculture, existait déjà depuis plusieurs années. Son fonctionnement plus régulier date du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent au public à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial.

L'oeuvre depuis lors n'avait cessé de progresser : aux services administratifs, aux exploitations rurales et aux industries agricoles, elle fournissait des sujets d'une exceptionnelle compétence. Ses succès étaient de plus en plus remarqués, quand, pendant l'hiver de 1907, sur le désir du ministère provincial de l'Agriculture, comme aussi à la pressante sollicitation des autorités religieuses et des missionnaires agricoles, et aux applaudissements du Conseil de l'Instruction publique, les dévoués religieux qui dirigent cette maison se prêtèrent de grand coeur à la réorganisation plus parfaite d'une oeuvre de si grand intérêt national.

Il fut entendu que l'Ecole conserverait de son passé ce qu'une longue expérience avait démontré effectif et profitable, et que l'on grefferait sur cet acquis tous les développements et les diverses améliorations jugées utiles, au double point de vue d'un matériel d'enseignement plus moderne et d'un programme d'étude plus étendu.

Cette transformation a été achevée au printemps de 1910.

Le régime actuel de l'Institut comprend quatre années d'étude aboutissant aux grades universitaires.

Un enseignement spécial a aussi été organisé en faveur surtout des adultes empêchés d'embrasser dans toute leur ampleur les programmes réguliers. Cet enseignement comprend plusieurs cours abrégés, tout à fait pratiques, et dont la durée varie selon l'importance des spécialités dans lesquelles on désire se perfectionner.

On sait, au reste, qu'il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, sous le rapport des avantages de toutes sortes à offrir aux élèves, rien de comparable aux 1,800 acres de terre, dont plus de 700 déjà en culture, qui forment l'exploitation agricole de la Trappe de Notre-Dame-du-Lac.

L'Institut est à dix lieues seulement de Montréal.

Situé sur une de ces pittoresques éminences qui dominent la rivière Ottawa et le lac des Deux-Montagnes, il s'élève au milieu des prospères cultures et des multiples industries agricoles des Révérends Pères Trappistes. De la route, on voit l'école émerger gaiement au milieu de sa fraîche couronne d'érablières, de vergers, de vignobles et de jardins, où cascadent et gazouillent de jolies pièces d'eau naturelles. Site enchanteur, d'une rare salubrité, et qui semble créé tout exprès pour faire aimer la vie des champs.

Mais c'est surtout au point de vue si important de la formation pratique des élèves, que l'Institut Agricole offre des avantages exceptionnels.

La plupart des sols de la province de Québec sont représentés dans le domaine. Ces sols sont mis en culture presque sans apport de capital et n'en donnent pas moins des

rendements singulièrement rémunérateurs, grâce aux méthodes économiques et au travail rationel de ceux qui les cultivent.

Toutes les variétés de la production végétale, susceptibles de réussir dans notre province, sont cultivées avec succès et profit dans cette vaste exploitation.

La production animale y figure largement, dans des troupeaux variés et considérables formés des races les plus productives.

Les industries agricoles proprement dites y sont nombreuses et prospères, ainsi que les industries connexes, comme celles que l'on trouve dans les centres ruraux : travaux de forge, sellerie, menuiserie, boulangerie, savonnerie, etc.

Les applications pratiques tiennent naturellement une place capitale dans l'enseignement. Sous la direction des instructeurs, les élèves apprennent à exécuter eux-mêmes tous les travaux, labours, hersage, alimentation du bétail, soins de la basse-cour, plantation et taille des arbres fruitiers, récolte des céréales et des fruits, drainage, maniement des machines, jardinage, etc. Ce qui leur donne l'occasion de pénétrer dans les multiples détails de la surveillance, de l'exécution et de la direction des travaux de la ferme, et leur permet d'acquérir l'esprit d'observation, de jugement, de décision qui caractérise tout bon agriculteur. La ferme et ses exploitations annexes est le principal laboratoire du professeur. Car l'enseignement de l'agriculture, plus encore que celui des autres sciences, doit s'appuyer sur des faits, sur des démonstrations pour porter ses fruits.

Toutefois l'enseignement qui se donne à l'Institut a pour but de fournir aux jeunes gens destinés à l'agriculture non

seulement les connaissances professionnelles indispensables, mais en même temps toutes les notions scientifiques reconnues nécessaires pour la bonne exploitation du sol. Son objet est de former des hommes joignant à l'habitude de tous les détails techniques de leur profession assez de science pour être en mesure de juger par eux-mêmes, dans telles conditions données, de la valeur des diverses méthodes de culture ou d'industrie agricole. C'est au surplus ce qui ressort avec évidence de l'examen attentif du programme d'étude adopté par l'Institut.

Aussi voudrait-on voir les élèves arriver à l'Ecole avec une instruction aussi complète que possible. Cette préparation les mettrait en mesure d'aborder, dès leur entrée, avec plus de profit, l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles appliquées à l'agriculture ainsi qu'aux diverses industries rurales. Cependant, on cherche à rendre moins ardue cette partie des études, en la facilitant par la méthode des leçons de choses, par des démonstrations variées, par des manipulations de laboratoire, par un échange journalier de multiples et fécondes explications entre maîtres et élèves.

Enfin l'Institut n'oublie pas qu'aujourd'hui les questions culturales ne sont plus tout. Plus que jamais interviennent les questions commerciales, économiques, sociales. Autant que le climat et le sol, le débouché et le transport s'imposent à l'étude du cultivateur. Il importe de savoir choisir non seulement les produits qui conviennent le mieux à la terre, mais aussi ceux qui se vendent le mieux. L'agriculteur doit découvrir les débouchés nouveaux, connaître les questions de transport et de conservation des denrées.

Et, parallèlement, pour défendre ses intérêts contre les influences adverses, il lui incombe de bien comprendre — c'est encore là le rôle des notions de science économique et sociale qu'on s'efforce de lui inculquer—comment les forces individuelles, toutes faibles qu'elles sont isolément, peuvent devenir puissantes par l'association, la mutualité, les cercles, les créations syndicales de toutes sortes.

Telle est l'oeuvre poursuivie par l'Institut Agricole d'Oka. N'est-elle pas assez élevée pour susciter des enthousiasmes ? Plus d'un élève de nos meilleures écoles et même, —pourquoi ne pas le dire?—de nos collèges, y trouveraient pour leur propre bonheur et pour la prospérité générale du pays, une prompte et sérieuse préparation à la plus enviable peut-être de toutes les carrières.

L'avenir de notre race est là. " Soyons un peuple d'agriculteurs, disait Arthur Buies, en terminant une de ses plus remarquables brochures de propagande agricole, et nous ne tarderons pas à devenir une nation, de simple nationalité que nous sommes encore. C'est dans la terre qu'est la force, que sont les ressources suprêmes ; c'est par elle que tout se renouvelle et se féconde. Les habitudes et l'éducation agricoles font des races viriles. "

" Nous avons devant nous un domaine illimité où nous pouvons croître et nous multiplier à l'infini ; sachons tirer parti du don magnifique que nous a fait une généreuse Providence. "

La bibliothèque de l'Institut contient une collection remarquable d'ouvrages canadiens traitant de l'agriculture et des industries agricoles, ainsi que de nombreux volumes choisis parmi les ouvrages étrangers, français et anglais, regardés comme les plus au courant de l'a-

gronomie contemporaine. Elle renferme en outre plusieurs volumes de science, d'histoire, de biographie, de voyages et de vulgarisation technique d'une lecture attrayante et instructive.

Des sommes considérables ont été consacrées à l'installation d'un laboratoire scientifiquement aménagé; à l'acquisition de cabinets de physique et de chimie pourvus des appareils les plus modernes, de cabinets d'histoire naturelle contenant des échantillons caractéristiques de biologie végétale et animale, de zoologie et de zootechnie, d'entomologie, de minéralogie, de botanique et de géologie agricoles ; à l'achat d'appareils perfectionnés pour les essais des engrais, des terres et des graines, d'appareils météréologiques, et d'instruments pour le génie rural; à la confection d'un herbier spécial de plantes canadiennes, d'une collection d'insectes, etc.

Des cartes murales, des tableaux d'enseignement, des vues de projection lumineuse, en un mot, tout ce qui constitue aujourd'hui un matériel bien conçu est mis à la disposition des professeurs et des élèves, pour rendre l'enseignement vivant et effectif.

## I — PERSONNEL DIRIGEANT

Le très révérend Père dom ANTOINE OGER, O. C. R., abbé mitré de l'Abbaye de Notre-Dame-du-Lac.

Le chanoine G. DAUTH, vice-recteur de l'Université Laval.

Le révérend Père EDOUARD, O. C. R., directeur-général de l'Institut Agricole.

M. I.-J.-A. MARSAN, directeur des études scientifiques de l'Institut Agricole.

## II — PERSONNEL ENSEIGNANT

M. I.-J.-A. MARSAN, conférencier agricole : *professeur d'agriculture, de sylviculture, de construction rurale, de comptabilité agricole, d'économie et de législation rurales.*

R. P. EDOUARD, O. C. R., bachelier ès arts ; *professeur de géologie et de géographie agricoles; chargé du cours de religion.*

R. F. LIGUORI, O. C. R., secrétaire de L'Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec, rédacteur du Journal d'Agriculture; *conférencier aricole.*

M. A. DAUTH, médecin vétérinaire, administrateur de l'Ecole de Médecine Comparée de l'Université Laval ; *professeur de zoologie, d'hygiène animale, de science vétérinaire usuelle.*

R. P. ATHANASE, O. C. R. ; *professeur d'horticulture potagère et maraîchère, de floriculture usuelle.*

R. P. LEOPOLD, O. C. R., président de la Société de Pomologie de la province de Québec; *professeur de floriculture, de biologie végétale, de botanique, de bactériologie, d'entomologie, d'arboriculture fruitière.*

R. F. ISIDORE, O. C. R.; *professeur de biologie animale, de zoologie, de zootechnie, d'hygiène animale.*

R. P. MAUR, O. C. R., bachelier ès sciences ; *professeur d'apiculture.*

M. N. WALCH, docteur ès sciences naturelles de l'Université de Genève; *professeur de chimie, de bactériologie, de physique et de météorologie.*

M. H. NAGANT, ingénieur agricole et forestier de l'Université de Louvain; *professeur de minéralogie, de génie rural et de chimie agricole.*

M. A. HANSEN, chevalier de Danbrog, diplomé de l'Institut royal d'Agriculture de Copenhague; *professeur d'élevage du porc à bacon et de l'industrie des viandes fumées.*

M. A. GUERRI; *instructeur en drainage souterrain.*

## III — CHEFS DE PRATIQUE

1—Pratique agricole............R. F. Gérard.
2—Pratique horticole...........R. P. Athanase.
3—Pratique des parcelles d'expérimentation ...........M. I.-J.-A. Marsan et M. A. Désilets.
4—Pratique arboricole..........R. P. Léopold et R. P. Honoré.
5—Pratique viticole............R. P. Maur.
6—Pratique sylvicole...........M. I.-J.-A. Marsan.
7—Pratique chevaline..........R. F. Isidore.
8—Pratique bovine.............R. F. Isidore.
9—Pratique ovine..............R. F. Isidore.
10—Pratique porcine............R. F. René.
11—Pratique avicole.............R. F. Wilfrid.
12—Pratique apicole.............R. P. Maur.
13—Pratique du génie rural......M. I.-J.-A. Marsan.

14—Pratique de la beurrerie.....R. F. Edmond.
15—Pratique de la fromagerie....R. F. Edmond.
16—Pratique des conserves alimentaires ................R. P. Athanase.
17—Pratique de la sucrerie......M. I.-J.-A. Marsan.
18—Pratique de la vinification...R. F. Sébastien.
19—Pratique de la cidrerie.......R. F. Sébastien.
20—Pratique des viandes fumées.M. A. Hansen.

SURVEILLANTS

R. F. CHARLES, des Frères de l'Instruction chrétienne.
R. F. BENJAMIN, des Frères de l'Instruction chrétienne.
R. F. ROCH, O. C. R.

BIBLIOTHECAIRE

R. F. CHARLES.



## ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1912-1913

---

### COURS REGULIER

#### IVme Année

| | |
|---|---|
| MM. Emond, Paul | Vaudreuil, Q. |
| Montreuil, Elzéar | Les-Saules, Q. |
| Reboul, Jean | Versailles, France. |
| Roy, Télesphore | Cap-Chat, Q. |
| Roy, Alphonse | Saint-Gabriel, Q. |
| Sénécal, Lucien | Montréal, Q. |
| Vermette, Joseph | Saint-Cajetan, Q. |

#### IIIme Année

| | |
|---|---|
| MM. Desilets, Alphonse | Victoriaville, Q. |
| Dufresne, F. | Montréal, Q. |
| Faguy, Hervé | Québec, Q. |
| Fortin, Arthur | Hébertville, Q. |
| Lapointe, Phébia | Weedon, Q. |
| Letourneau, Firmin | Mont-Louis, Q. |
| Reboul, Pierre | Versailles, France. |
| Roy Philippe | Saint-Gabriel, Q. |
| Talbot, Maurice | Québec, Q. |

#### IIme Année

| | |
|---|---|
| MM. Bellemare, Omer | Yamachiche, Q. |
| Chopin, Jules-F. | Montréal, Q. |
| Cloutier, Jean-Baptiste | Saint-Narcisse, Q. |
| Couture, Jean-Marie | Québec, Q. |
| Dessane, Paul | Québec, Q. |
| Gagné, Pecci | Sherrington, Q. |
| Grignon, Henri | Sainte-Adèle, Q. |
| Grisé, Joseph | Montréal, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Lagacé, Napoléon | Saint-Pascal, Q. |
| Perreault, Alfred | Montréal, Q. |
| Rioux, Alexandre | Causapscal, Q. |
| Riquet, Pierre | Versailles, France. |
| Robillard, Emile | Sainte-Menelie, Q. |
| Roy, Emile. | Saint-Gabriel, Q. |
| Saint-Pierre, Alfred | Victoriaville, Q. |
| Tremblay, Antoine | Lac-à-la-Tortue, Q. |

## Ière Année

| | |
|---|---|
| MM. Anctil, Auguste | Saint-Roch-des-Aulnaies, Q. |
| Arcand, Oscar | Les Trois-Rivières, Q. |
| Archambault, Gaston | Montréal, Q. |
| Baril, Donat | Saint-Maurice, Q. |
| Beauchamp, Remy | Sainte-Rose-de-Lima, Q. |
| Bellemare, Odilon | Yamachiche, Q. |
| Blouin, Joseph | Saint-Valier, Q. |
| Bouliane, Edouard | Ville-Marie, Q. |
| Brière, Rodolphe | Montréal, Q. |
| Brunet, Roméo | Ormstown, Q. |
| Catelli, Paul | Montréal, Q. |
| Chabot, Arthur | Saint-Lazare, Q. |
| Chagnon, Joseph | Sainte-Théodosie, Q. |
| Couture, Gustave | Montréal, Q. |
| Croze, Rodrigue | Mascouche, Q. |
| Dagenais, Lucien | Montréal, Q. |
| David, Omer | Saint-Hubert, Q. |
| Desautels, Alphonse | Chambly, Q. |
| Descoteaux, Parfait | Saint-Etienne, Q. |
| Desmarteaux, Joseph | Boucherville, Q. |
| Dupont, Azarie | Saint-Etienne, Q. |
| Favreau, George | Montréal, Q. |
| Feron, Robert | Oka, Q. |
| Filteau, Joseph | Saint-Emilie, Q. |
| Gelinas, Arthur | Saint-Boniface, Q. |
| Geoffroy, Louis | Victoriaville, Q. |
| Guilbault, Ludger | Saint-Roch, Q. |
| Gosselin, Alphonse | Montréal, Q. |
| Gosselin, Emile | Saint-Laurent, Q. |
| Hogue Louis | Montréal, Q. |
| Jacques, Edmond | Sainte-Théodosie, Q. |
| Jouvet, Jacques | Montréal, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Laberge, Adrien | Oka, Q. |
| Lacerte, Omer | Saint-Etienne, Q. |
| Lachapelle, Gaspard | Saint-Bruno, Q. |
| Lachance, Maurice | Chicoutimi, Q. |
| Lajoie, Edouard | Saint-Calixte, Q. |
| Laliberté, Bruno | Sherbrooke, Q. |
| Lamothe, Roméo | Montréal, Q. |
| Latour, Charlemagne | Québec, Q. |
| Lebeau, Ludovic | Valcourt, Q. |
| Lefebvre, Paul | Ironside, Q. |
| Lemire, Emile | Saint-Etienne, Q. |
| Loiselle, Ubald | Villemarie, Q. |
| Lorange, Pierre-P. | Montréal, Q. |
| Magnan, Charles | Montréal, Q. |
| McKercher, Raoul | Montréal, Q. |
| Mercier, Odillon | L'Islet, Q. |
| Michaud, Jean-Baptiste | Montréal, Q. |
| Montplaisir, Armand | Montréal, Q. |
| Paquette, Henri | Mascouche, Q. |
| Payer, Adrien | Montréal, Q. |
| Pelletier, Camille | Saint-Alexandre, Q. |
| Robillard, Isidore | Saint-Félix-de-Valois, Q. |
| Rochon, Léandre | Saint-Bruno, Q. |
| Rouleau, Arthur | Saint-Laurent, Q. |
| Roy, Aimé | Saint-Valier, Q. |
| Roy, Antonio | Cap-Chat, Q. |
| Roy, Geo.-Donat | Saint-Valier, Q. |
| Séguin, Ernest | Montréal, Q. |
| Tremblay, Eudore | Montréal, Q. |
| Tremblay, Jos.-Arthur | Lac-à-la-Tortue, Q. |
| Turcot, Gérald | Saint-Chrysostôme, Q. |

## COURS ABREGES

| | |
|---|---|
| MM. Beauchemin, Joseph | Verchères, Q. |
| Brouillet, Emile | Sainte-Julienne, Q. |
| Couillard, Albert | Saint-Charles, Q. |
| Denis, Georges | Saint-Eustache, Q. |
| Denoncourt, Philippe | Pointe-du-Lac, Q. |
| Dickson, Georges | Rectory-Hill, Q. |
| Doyon, Gustave | Saint-Isidore, Q. |
| Fauteux, Jean | Saint-Benoit, Q. |
| Fréchette, S. J., Fr. Xavier | Montréal, Q. |

| | |
|---|---|
| MM. Fréchette, S. J., Fr. Vincent | Montréal, Q. |
| Gariépy, René | Longueuil, Q. |
| Godfreind, Florent | L'Assomption, Q. |
| Grandpré, Arthur | Saint-Liboire, Q. |
| Ménard, Joseph | Lac-Long, Q. |
| Mantour, Henri | Pointe-du-Lac, Q. |
| Normandin, Florent | Saint-Philippe, Q. |
| Prud'homme, Louis-P. | Saint-Eustache, Q. |
| Sorel, Joseph | Saint-Mathias, Q. |
| Vaillancourt, S. J., Frère | Montréal, Q. |
| Voisard, Edgar | Mussawippi, Q. |

Nombre des élèves : 115.



## ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE

### RETRIBUTIONS SCOLAIRES

#### DEBOURSES ANNUELS

*Elèves boursiers :*

| | |
|---|---|
| Inscription annuelle | $ 1.00 |
| Laboratoires et bibliothèque | 5.00 |
| Dépôt de garantie, pour avances de fournitures et détériorations | 10.00 |
| Blanchissage à l'extérieur, environ | 10.00 |
| Lingerie du lit, quand fournie par la maison : 50 cents par mois | 5.00 |

*Elèves non boursiers :*

| | |
|---|---|
| Logement, pension et enseignement : $12.00 par mois | 120.00 |
| Inscription annuelle | 1.00 |
| Laboratoires et bibliothèque | 5.00 |
| Dépôt de garantie, pour avances de fournitures et détériorations | 10.00 |
| Blanchissage à l'extérieur, environ | 10.00 |
| Lingerie du lit, quand fournie par la maison : 50 cents par mois | 5.00 |

*Elèves en chambre :*

| | |
|---|---|
| Supplément mensuel : $2.50 | 25.00 |

#### AUTRES DEBOURSES

| | |
|---|---|
| Certificats de fin d'études | 2.00 |
| Diplômes de l'Institut | 5.00 |
| Diplômes de l'Université | 10.00 |

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à l'Institut Agricole il faut :

1° *Si l'on désire jouir du privilège d'une bourse,* être sujet britannique et avoir son domicile dans la province de Québec ;

2° *Dans tous les cas,* avoir au moins quinze ans ;

3° Produire en entrant un certificat de moralité signé par son curé, ou par le directeur de l'institution scolaire dans laquelle on aurait séjourné dernièrement ;

4° Etre assez robuste pour travailler environ cinq heures par jour sur la ferme et dans les divers départements ;

5° Avoir l'intention d'exercer la profession d'agriculteur ou d'exploiter une industrie agricole ;

6° S'engager à suivre le règlement de la maison ;

7° Faire tous les déboursés requis ;

8° Avoir subi avec succès l'examen d'admission — sauf les exemptions prévues par le règlement.

## EXAMEN D'ADMISSION

L'examen d'admission à l'Institut Agricole se fait sur le programme d'étude des écoles primaires modèles de la province de Québec. Sauf les exceptions mentionnées

plus loin, cet examen est requis de tous les candidats, et spécialement de ceux qui désirent bénéficier des bourses du ministère provincial de l'Agriculture.

Sont exemptés de l'examen d'admission, les élèves sortis des collèges classiques affiliés à l'Université Laval et porteurs du diplôme de bachelier ou du certificat d'inscription, les élèves des écoles normales porteurs d'un diplôme d'enseignement primaire, les diplômés du Bureau Central des Examinateurs Catholiques de la province de Québec.

L'examen d'admission se fait par écrit. Les questions posées ne doivent pas dépasser le niveau du programme d'étude des écoles primaires du degré modèle. Candidats et examinateurs se reporteront, en conséquence, à ce programme, pour le détail de chacune des spécialités.

## DISTRIBUTION ANNUELLE DES COURS

### Ière Année

| PREMIER TERME | *Heures* | DEUXIÈME TERME | *Heures* |
|---|---|---|---|
| Langue française..... | 50 | Langue française..... | 50 |
| Langue anglaise...... | 30 | Langue anglaise...... | 30 |
| Arithmétique......... | 50 | Arithmétique......... | 50 |
| Comptabilité......... | 30 | Comptabilité......... | 30 |
| Algèbre ............. | 30 | Algèbre ............ | 30 |
| Géométrie .......... | 20 | Géométrie. .......... | 20 |
| Sciences naturelles.... | 30 | Sciences naturelles.... | 30 |
| Agriculture.......... | 50 | Agriculture.......... | 50 |
| Dessin .............. | 26 | Dessin............... | 14 |
| Total des heures.. | 316 | Total des heures.. | 304 |

### IIme Année

| PREMIER TERME | Heures | DEUXIÈME TERME | Heures |
|---|---|---|---|
| Grande Culture ...... | 20 | Grande Culture ...... | 40 |
| Culture Fruitière ..... | 70 | Culture Fruitière ..... | 30 |
| Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle..... | 105 | Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle..... | 60 |
| | | Apiculture............ | 50 |
| Génie Rural : Dessin — Notions de Toisé et de Trigonométrie ...... | 20 | Génie Rural : Dessin—Hydraulique ....... | 20 |
| | | Comptabilité Agricole. | 20 |
| Botanique et Biologie.. | 30 | Botanique et Biologie.. | 20 |
| Chimie: Générale, Inorganique............. | 25 | Chimie Organique .... | 20 |
| Physique............. | 25 | Physique............. | 30 |
| Météorologie.......... | 10 | Météorologie.......... | 5 |
| Langage et Rédaction.. | 11 | Langage et Rédaction. | 9 |
| Total des heures... | 316 | Total des heures... | 304 |

### IIIme Année

| PREMIER TERME | Heures | DEUXIÈME TERME | Heures |
|---|---|---|---|
| Grande Culture ...... | 20 | Grande Culture ...... | 40 |
| Culture Horticole et Flo- | | Culture Horticole et Flo- | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| riculture .......... | 40 | riculture ......... | 15 |
| Culture Fruitière ..... | 30 | Culture Fruitière ..... | 30 |
| Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle..... | 90 | Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle ..... | 75 |
| Apiculture............ | 25 | Aviculture .......... | 35 |
| Génie Rural : Dessin— Plans et levé de Terrain. — Arpentage et Nivellement ........ | 20 | Génie Rural : Dessin — Assainissement — Irrigation — Drainage | 50 |
| Economie Politique ... | 20 | Economie Rurale ..... | 20 |
| Entomologie.......... | 10 | Bactériologie ......... | 10 |
| Chimie : Organique, Analytique, Agricole | 30 | Géologie et Géographie Agricoles ......... | 20 |
| Minéralogie........... | 20 | | |
| Langage et Rédaction.. | 11 | Langage et Rédaction.. | 9 |
| Total des heures... | 316 | Total des heures.... | 304 |

### IVme Année

| PREMIER TERME | *Heures* | DEUXIÈME TERME | *Heures* |
|---|---|---|---|
| Grande Culture....... | 50 | Grande Culture ...... | 60 |
| Culture Forestière ... . | 20 | | |
| Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle..... | 110 | Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle ..... | 100 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Génie Rural : Dessin—Machines, Chemins et Ponts ........ ..... | 45 | Génie Rural : Dessin—Constructions Rurales. | 35 |
| Législation Rurale : Notions de Droit Civil, Notions de Droit Administratif, Notions de Droit Municipal.. | 40 | Législation Rurale : Notions de Droit Commercial — Lois spéciales intéressant l'Agriculture et les Industries Agricoles ... | 30 |
| Géométrie .......... . | 20 | Sciences appliquées aux Industries Agricoles ; Aliments : Boissons ; Produits Végétaux ; Produits animaux ; Produits Chimiques.. | 60 |
| Géologie et Géographie | | Géologie et Géographie Agricoles .......... | 10 |
| Langage et Rédaction.. | 11 | | |
| Bactériologie.......... | 20 | Langage et Rédaction. | 9 |
| Total des heures.... | 316 | Total des heures..... | 304 |

---

## MATIERE DES COURS

1o Cours Théoriques et Pratiques sur toutes les spécialités de l'agriculture ainsi que sur les sciences connexes.

2o Travaux Manuels Agricoles appropriés à ces diverses spécialités.

3o Autres Exercices Pratiques de Technologie Agricole et d'Industrie Rurale.

## I — COURS THEORIQUES ET PRATIQUES

**GRANDE CULTURE:** AGROLOGIE, AGRONOMIE, PLANTES AGRICOLES, SYSTEMES ET APPAREILS DE CULTURE, AMELIORATION DES PLANTES, SELECTION DES GRAINES DE SEMENCE, PARCELLES D'EXPERIMENTATION.

Agriculture : définition, division, importance.

Etude du terrain :

Considéré en lui-même, c'est-à-dire au point de vue de son origine, de sa composition, de ses propriétés physiques et chimiques ;

Considéré dans ses rapports avec le climat.

Etude rationnelle et technologie des divers moyens employés pour modifier les propriétés physiques et chimiques des sols :

Amendements ;
Engrais ;
Procédés culturaux ;
Appareils de culture.

Etude des diverses plantes agricoles —

Technologies générales :

Définition, division, importance ; notions appropriées de botanique, de biologie et de pathologie végétales, d'entomologie.

Technologies spéciales :

Plantes alimentaires;
Plantes fourragères ;

Plantes industrielles ;
Prairies et pâturages ;
Appareils spéciaux.

Etude des assolements et des systèmes de rotation.

Amélioration des plantes, sélection des graines de semence, parcelles d'expérimentation.

*Applications nombreuses sur la ferme et démonstrations quotidiennes des données acquises.*

CULTURE HORTICOLE : CULTURE POTAGERE, CULTURE MARAICHERE, CONSERVATION DES LEGUMES ; — FLORICULTURE.

Horticulture : définition, division, importance.

Notions appropriées de botanique, de biologie et de pathologie végétales, d'entomologie.

Culture potagère : technologies générales et spéciales.

Culture maraîchère : technologies générales et spéciales.

Etude spéciale des principes généraux de culture, de récolte et de conservation.

Moyens d'activer la végétation des plantes.
Moyens de propager les plantes.

Etude des principaux légumes :

Différentes natures de terre et propriétés des divers engrais.
Assolements.
Etablissement des jardins, des serres, des couches.
Distribution des eaux ; façons à donner au sol.
Propriétés germinatives des graines.

Semis ; repiquages ; marcottes ; boutures.
Soins culturaux ; arrosages.
Accidents, maladies, ennemis des légumes.
Récolte des légumes.
Outils et machines.
Emballage, expédition, conservation des légumes.

*Applications et observations pratiques dans les collections botaniques, les jardins et les serres, les celliers, les caves, les glacières.*

FLORICULTURE :

Notions pratiques sur quelques plantes à fleurs et quelques plantes d'ornement.
Etablissement et soins du parterre.

**CULTURE FRUITIERE** : VERGERS, VIGNOBLES, PEPINIERES, CONSERVATION DES FRUITS, BIOLOGIE VEGETALE, BOTANIQUE, BACTERIOLOGIE, ENTOMOLOGIE.

Préliminaires : Biologie, Botanique, Bactériologie, Entomologie.

Définition de la culture fruitière, division, importance.

Etude des divers arbres fruitiers et des principales espèces de vignes.

Conditions qui régissent ces productions.

Plantation : multiplication végétative : bouturage ; marcottage ; greffage.

Taille spéciale à chaque espèce et exigences qui lui sont propres.

Accidents, maladies, ennemis des vergers et des vignobles.

Récolte des fruits.

Emballage, expédition, conservation des fruits.

Etablissement des pépinières et procédés culturaux.

Outils, instruments et appareils.

*Applications et démonstrations pratiques dans les laboratoires, au musée, dans les vergers, les vignobles et les pépinières, les celliers, les caves et l'entrepôt frigorifique.*

CULTURE FORESTIERE : EXPLOITATION RATIONNELLE ET CONSERVATION DES BOIS ; TECHNOLOGIE FORESTIERE.

Définition, but, importanee.

Influence des forêts sur le climat et le régime des eaux.

Notions pratiques sur les principales essences.

Accidents, maladies, ennemis des bois.

Exploitation rationnelle des bois.

Aménagement des bois.

Cubage et estimation des bois.

Technologie forestière, abattage et vidange, qualités et défauts des bois, division et classification des produits.

Repeuplements artificiels.

Boisement et reboisement.

*Applications et démonstrations pratiques dans les bois, les divers chantiers et la scierie mécanique.*

**BETAIL:** BIOLOGIE ANIMALE, ZOOLOGIE, ZOOTECHNIE, HYGIENE, NOTIONS DE SCIENCE VETERINAIRE USUELLE.

Biologie animale.

Anatomie des animaux domestiques.

Physiologie des animaux domestiques.

Hygiène des animaux domestiques.

Zootechnie générale :

Production des jeunes — Méthodes de reproduction — Production du lait — Production de la viande — Production du travail — Zooéconomie.

Zootechnie spéciale :

| | |
|---|---|
| Les équidés.......... | *Races — Examen des individus — Hérédité —* |
| Les bovidés.......... | *Reproduction — Elevage —* |
| Les ovidés........... | *Alimentation —* |
| Les suidés........... | *Maniement — Harnachement — etc.* |

Habitation du bétail :

| | |
|---|---|
| Ecurie .............. | *Etablissement —* |
| Etable ............. | |
| Bergerie ............ | *Conditions hygiéniques —* |
| Porcherie ........... | *Aménagement — etc.* |

Extérieur des animaux domestiques.

Appréciation des individus.

Notions usuelles de médecine vétérinaire ; maladies contagieuses, mesures prophylactiques, police sanitaire.

*Applications quotidiennes, avec séances variées consacrées à des démonstrations et observations dans le musée, les laboratoires, sur les troupeaux, leur habitation, leur alimentation, etc.*

**LA BASSE-COUR** : AVICULTURE, INDUSTRIES AVICOLES. — LE CLAPIER.

Zootechnie générale :

Généralités sur les oiseaux de la basse-cour.

Zootechnie spéciale :

La poule; races diverses, producteurs d'oeufs, producteurs de chair, classification des races acclimatées ; alimentation, engraissement, gavage, chaponage; la ponte ; appréciation et mirage des oeufs ; incubation naturelle, incubation artificielle ; élevage naturel, élevage artificiel ; conduite des appareils ; sélection des sujets; maladies aviaires et ennemis de la basse-cour ; établissement des diverses sortes de poulaillers ; hygiène du poulailler ; conservation des oeufs; abattage; préparation, emballage et expédition des produits avicoles; marché avicole; les ressources de la province de Québec; l'industrie avicole et la coopération; associations avicoles.

Technologies spéciales :

Le canard — L'oie — Le dindon — Le pigeon.

Le lapin; le clapier.

*Applications immédiates à l'aide de démonstrations pratiques et d'observations recueillies dans les soins des divers troupeaux et du poulailler.*

APICULTURE : BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE, L'ABEILLE, LES RUCHES, PLANTES MELLIFÈRES, LE MIEL, LA CIRE.

Définition, objet de l'apiculture.

Avantages de l'apiculture.

L'abeille (biologie) ; la mère, les ouvrières, les faux-bourdons.

Différentes sortes d'abeilles.

Reproduction, élevage des mères, sélection, étude physiologique.

Essaimage naturel, essaimage artificiel.

Maladies des abeilles, ennemis des abeilles.

Le rucher, établissement et conduite.

Différentes espèces de ruches.

Soins de printemps, nourrissement, transvasements.

Récolte du miel.

Le miel, conservation, cristallisation, falsification.

Récolte de la cire.

La cire, raffinement, blanchissement, falsification.

Le pillage, causes, signes, moyens de prévention.

Hivernage, nourrissement.

Outillage spécial.

Plantes mellifères.

Dérivés du miel : hydromel, vinaigre.

*Applications immédiates, démonstrations et observations dans le service général des ruchers et de leurs produits.*

## GENIE RURAL ET DESSIN.

Définition, division, importance.

Dessin — applications appropriées.

Notions utiles de toisé, de trigonométrie, de mécanique, d'hydraulique, d'électricité, de forces motrices.

Notions pratiques usuelles :

Travaux d'épierrement, d'assainissement, d'irrigation, de drainage, de conduite des eaux ;

Appréciation des instruments et des machines agricoles ; montage, démontage, réglage et maniement ;

Construction rurale sous toutes ses formes ; logement des hommes, logement des animaux, logement des récoltes, logement des fumiers, puits, abreuvoirs, celliers, caves, glacières, clôtures :

Plans et levés de terrain, arpentage et nivellement ;

Chemins et ponts ruraux.

*Applications variées dans les différents services de la ferme, démonstrations et essais appropriés.*

## ECONOMIE ET LEGISLATION RURALES.

*Comptabilité domestique.*

*Comptabilité agricole.*

*Principes généraux d'économie politique :*

Richesses : production, circulation, répartition, consommation ; capital, travail, crédit ; association, coopération ; impôts, taxes, répartitions, cotisations ; épargne, assurance ; emprunts, hypothèques.

*Economie rurale :*

Richesses agricoles : production, circulation, répartition, consommation.

La terre, le capital, le travail, les conditions économiques, la production.

Association, coopération, syndicat, sociétés agricoles.

Industries rurales.

Marchés agricoles. — Transport.

*Législation rurale :*

Notions usuelles de Droit commercial ;

Lois diverses intéressant l'agriculture et les industries rurales ;

Notions essentielles de Droit Civil, de Droit Administra- de Droit Municipal.

*Exercices méthodiques mettant en application les connaissances acquises.*

BOTANIQUE, BIOLOGIE, BACTERIOLOGIE.

Organographie végétale ; anatomie végétale ; classification ; physiologie végétale ; pathologie végétale.

Biologie : Etude des caractères et des phénomènes vitaux communs à tous les êtres vivants ;

Etude de ces caractères et phénomènes dans les végétaux ;

Etude de ces caractères et phénomènes dans les animaux.

Microbiologie : microbes, levures, bactéries, moisissures.

*Applications variées : herborisations, collections de graines et de fruits d'intérêt agricole ; travaux de laboratoire, travaux microscopiques.*

ENTOMOLOGIE.

Notions générales.

Insectes utiles et nuisibles :

1° aux céréales, 2° aux fourrages, 3° aux plantes maraîchères et potagères, 4° aux plantes industrielles, 5° aux arbres fruitiers, 6° aux arbres forestiers, 7° aux animaux domestiques.

Insectes utiles : protection et multiplication.

Insectes nuisibles : moyens préventifs, moyens dérivatifs, moyens destructeurs.

*Applications et démonstrations, à l'aide des collections, de travaux de laboratoire, d'études sur les troupeaux, d'excursions dans les champs, les vergers, les vignobles, les jardins et les bois.*

CHIMIE.

*Chimie générale :*

Préliminaires et généralités.

*Chimie inorganique :*

Etude des métalloïdes ;
Etude de leurs principales combinaisons ;
Etude des métaux.

*Chimie organique :*

Analyse immédiate ;

Analyse élémentaire ;

Détermination du poids moléculaire ;

Principales fonctions chimiques des substances organiques ;

Fermentations.

*Chimie analytique :*

Analyse qualitative ;

Analyse quantitative.

*Chimie agricole :*

Les animaux.

Les végétaux.

Les terres.

Les amendements.

Les engrais.

*Applications et démonstrations au musée, au laboratoire et dans les divers départements de l'exploitation agricole.*

PHYSIQUE.

Notions préliminaires ; généralités.

Notions pratiques, appliquées à l'agriculture et aux industries connexes :

Mécanique ;

Hydrostatique ;

Hydraulique ;

Pneumatique ;

Chaleur ;

Notions essentielles d'optique et d'acoustique ;

Notions utiles de Magnétisme et d'Electricité.

*Applications et démonstrations au musée et dans les divers services de l'exploitation.*

METEOROLOGIE.

Notions utiles d'astronomie.

La terre : circulation des eaux à sa surface, courants marins, courants aériens. Variations et perturbations.

Météores aériens : vents, direction, force, vitesse, causes ; vents constants, périodiques, irréguliers.

Météores aqueux : rosée, gelée blanche, brouillards, nuages, pluie, neige, grêle, verglas.

Météores électriques : électricité atmosphérique, électricité des nuages, orages, aurores polaires.

Météores lumineux : couleur du ciel, arc-en-ciel, scintillation des étoiles, etc.

Etude de l'air : composition, température, humidité. — Poussières et microorganismes.

Appareils météorologiques : différents enrégistreurs, relevé et interprétation des observations. — Prévision du temps ; pronostics tirés de l'état du ciel et des instruments.

Climats : généralités ; étude spéciale en vue des exploitations agricoles.

*Applications et démonstrations. — Relevé des observations enregistrées par les appareils et des observations personnelles.*

MINERALOGIE.

*Minéralogie générale :*

Caractères essentiels des minéraux ;

Caractères accessoires des minéraux.

*Minéralogie descriptive :*

Minéraux organiques ;

Minéraux inorganiques ;

Etude plus détaillée des gisements de phosphates.

*Applications au laboratoire, au musée et sur la ferme.*

GEOLOGIE ET GEOGRAPHIE AGRICOLES.

*Géologie physique :*

Action des agents externes ;

Action des agents internes.

*Géologie descriptive :*

Les époques géologiques ;

Notions de lithologie ;

Stratigraphie de la province de Québec.

*Régions agricoles du Canada, spécialement de la province de Québec :*

Régions favorables à la culture :

Des plantes alimentaires ;

Des plantes fourragères ;

Des plantes industrielles ;

Des prairies et des pâturages ;

Des légumes et des fruits potagers;

Des arbres fruitiers ;

Des essences forestières.

Régions favorables :

A l'élevage du bétail ;

A l'aviculture ;

A l'apiculture.

Régions favorables :

Aux diverses industries agricoles.

Régions favorables :

A la colonisation.

Principaux marchés agricoles.

*Démonstrations pratiques par la recherche de la provenance des spécimens des diverses collections, l'observation des productions si variées obtenues dans les différents sols du domaine, et la constatation des rendements des diverses industries rurales.*

## SCIENCES APPLIQUEES AUX INDUSTRIES AGRICOLES.

Laiterie, Beurrerie, Fromagerie, Mouture, Panification, Sucrerie, Conserves alimentaires.

Vinification, Cidrerie, Brasserie, Vinaigrerie, Distillerie.

Savonnerie, Tannerie.

Engrais chimiques : phosphatés, azotés, potassiques.

*Observation : ce cours comprend toutes les notions scientifiques utiles, ainsi que des démonstrations pratiques faites au laboratoire et des stages ou visites avec explications raisonnées, aux nombreuses industries en fonctionnement dans l'exploitation du domaine.*

LANGAGE ET REDACTION.

Exercices variés. — Le but de ces exercices est de faire acquérir aux élèves l'habitude de la parole publique et des différentes formes de rédaction appropriées à leurs besoins spéciaux.

Lettres d'affaires, requêtes, mémoires, analyses de documents, rapports, comptes rendus, tableaux statistiques, narrations concises, descriptions brèves et précises, argumentations serrées et logiques, discussions contradictoires, conférences didactiques, discours et allocutions de circonstance, critiques, répliques, réponses aux questions posées, aux objections formulées et aux interpellations, etc., telles sont les formes principales du langage écrit et du langage parlé, étudiées dans ce cours d'entraînement essentiellement pratique.

*Trois sociétés, fonctionnant sous la direction des élèves eux-mêmes et modérées par des professeurs experts, concourent d'une façon très effective au but spécial et si utile poursuivi par ces divers exercices : Le Cercle Agricole, Le Cercle Saint-Isidore, Le Cercle Sainte-Cécile.*

## II — TRAVAUX MANUELS AGRICOLES

Saison d'été..............6 heures par jour.

Saison d'hiver............4 heures par jour.

Aux leçons données dans les salles de cours, aux conférences que les diverses associations agricoles tiennent à l'Institut plusieurs fois l'année, aux expériences faites dans les laboratoires, s'ajoute en plus pour le bénéfice des élèves une formation pratique méthodiquement organisée et sagement graduée, obtenue par le travail manuel quotidien et des observations journalières recueillies dans les différents départements.

Les services, obligatoires pour tous les étudiants du cours régulier sans exception, sont au nombre de vingt principaux ainsi distribués :

1—Service de la grande culture ;

2—Service des jardins potagers et maraîchers ;

3—Service des parcelles d'expérimentation ;

4—Service de la culture fruitière ;

5—Service de la culture viticole ;

6—Service de la culture forestière ;

7—Service des écuries ;

8—Service des étables ;

9—Service de la bergerie ;

10—Service de la porcherie ;

11—Service de la basse-cour ;

12—Service des ruchers ;

13—Service du génie rural et en particulier du fonctionnement des machines ;

14—Service de la beurrerie;

15—Service de la fromagerie;

16—Service des conserves alimentaires;

17—Service de la sucrerie;

18—Service de la vinification;

19—Service de la cidrerie.

20—Service de la fabrication des viandes fumées.

Les élèves sont chargés alternativement de ces différents services, sous la direction de chefs de pratique expérimentés. Ils acquièrent de la sorte une connaissance raisonnée en même temps que familière de toutes les opérations que comporte l'exploitation d'un domaine rural, et l'habitude de cette surveillance minutieuse et de ce contrôle toujours en éveil qui constituent en agriculture les meilleures garanties du succès. Ils en arrivent ainsi insensiblement à posséder la dextérité manuelle, le savoir-faire et l'endurance si nécessaires à l'agriculteur.

A ces travaux les élèves doivent consacrer en moyenne six heures par jour pendant la saison d'été et quatre heures en hiver ; déduction faite du temps qu'ils donnent à la pratique de l'une ou de l'autre des industries rurales énumérées dans le chapitre suivant.

Chacun de ces vingt services comporte des épreuves pratiques périodiques très variées et dont le résultat, apprécié avec soin par l'instructeur, compte pour un facteur important dans les notes d'examens. —En fait, l'inaptitude avérée d'un élève aux travaux agricoles le priverait de tout droit à un diplôme quelconque.

## III — AUTRES EXERCICES PRATIQUES DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET D'INDUSTRIES RURALES

Outre les cours théoriques et les manipulations de laboratoire destinés à leur procurer la connaissance des principes scientifiques qui président à plusieurs autres industries agricoles ou rurales, les élèves peuvent être initiés à la pratique même de quelques-unes de ces industries par un stage dans certains départements annexés à la ferme.

Ce stage est contrôlé par des épreuves du même genre que celles des travaux manuels agricoles et comportant les mêmes sanctions.

Parmi ces industries, les unes ont pour objet des produits alimentaires : meunerie, boulangerie, boucherie, charcuterie ; d'autres, des produits végétaux : tabac, cire ; d'autres, des produits animaux : tannerie, savonnerie ; d'autres, des produits chimiques : engrais phosphatés, engrais à base de potasse, d'azote, engrais organiques ; d'autres enfin, des produits industriels : scierie mécanique, menuiserie, charpenterie, charronnerie, maréchalerie, ferblanterie. plomberie, cordonnerie, sellerie, vannerie, etc.

En hiver surtout, on permet aux élèves qui le désirent et qui par leur bonne conduite et leur succès se rendent dignes de cette faveur, de passer un temps suffisant dans quelques-uns de ces départements, à leur option. Non pas, il est vrai, pour faire un apprentissage, mais pour acquérir des connaissances usuelles fort utiles aux cultivateurs.

Les grandes forces motrices de l'établissement sont des machines à vapeur, lesquels fournissent aussi l'éclairage électrique. Un service de quelques semaines dans ces deux

départements, par exemple, fournit aux élèves d'excellentes occasions de se rendre mieux compte des lois de la mécanique, de la chaleur et de l'électricité.

L'abattage des bois, leur estimation, leur division et leur classification, leur débit dans la scierie ou leur emploi dans la charpenterie et la menuiserie offrent de même aux étudiants d'inappréciables opportunités pour se perfectionner dans la pratique de la science forestière acquise en classe.

Et ainsi de suite, pour presque toutes les industries que l'on rencontre généralement dans les localités rurales.

## COURS ABREGES

Les cours abrégés constituent un enseignement spécial, pour l'avantage surtout des adultes, empêchés de suivre le cours régulier.

Ces cours, distincts et complets par eux-mêmes, se donnent en diverses saisons et sont annoncés dans le *Journal d'Agriculture.*

Ils sont tout à fait pratiques, et leur durée varie de deux à six semaines selon l'importance des spécialités enseignées.

Aucun examen n'est exigé pour l'admission à ces cours : mais il faut justifier de bonnes références, s'engager à suivre tous les travaux, à observer le règlement de la maison, et payer d'avance toutes les rétributions.

Les cours abrégés actuellement organisés ont trait, entre autres, aux industries suivantes :

I. Préparation du sol pour les semailles et sélection des graines de semence. — Rotations (deux semaines).

II. Culture fruitière (trois semaines).

III. Aviculture : la volaille et ses produits (six semaines).

IV. Horticulture (trois semaines).

V. Apiculture (quatre semaines).

Un certificat spécial, portant la signature de l'instructeur, est délivré par le Directeur à ceux qui ont suivi avec succès l'un quelconque de ces cours abrégés.

OBSERVATION : Des élèves plus jeunes peuvent aussi être admis aux cours abrégés, mais après entente particulière, pour chaque cas, entre le Directeur de l'Institut et les parents ou tuteurs.

---

## EXAMENS

### I — EXAMENS THEORIQUES

1.—Les interrogations orales individuelles qui se font dans le cours du mois, et les examens hebdomadaires des cahiers de notes comptent pour deux dixièmes dans la somme totale des points alloués pour l'ensemble des examens d'une même année.

2.—Chaque mois, a lieu un examen écrit sur toutes les matières enseignées pendant ce laps de temps. Ces examens mensuels comptent également pour deux dixièmes dans la somme totale des points alloués aux examens d'une même année.

3.—Dans chacun de ces examens mensuels, l'élève doit conserver les deux tiers du maximum global des points alloués, et pas moins du tiers des points accordés à chaque matière. Trois échecs successifs suffisent à motiver, soit le renvoi de l'élève à une division inférieure, soit même son renvoi définitif.

4.—A la fin de chaque premier terme a lieu un examen écrit et oral sur toutes les matières enseignées depuis le commencement de l'année scolaire. Cet examen compte pour trois dixièmes dans la somme totale des points alloués pour tous les examens d'une même année. Dans cet examen de terme l'élève doit conserver les deux tiers plus un du maximum global des points alloués, et pas moins du tiers des points accordés à chaque matière. Tout échec subi aux épreuves de cet examen doit être réparé dans les trois mois qui suivent, sous peine pour l'élève d'être classé l'année suivante dans la même division. Si l'échec a porté sur le maximum global des points, l'examen doit être repris tout entier. Si l'échec a porté sur le minimum requis pour chacune des matières, une reprise partielle suffit. Et, dans l'un et l'autre cas, l'élève bénéficie du nouveau résultat obtenu.

5.—Les épreuves écrites et orales du deuxième terme, appelées examen de fin d'année ou de passage, sont cotées de la même manière que celles du premier terme. Mais elles sont définitives, en ce sens qu'elles n'admettent pas de reprise pour réparer la note globale minima, et décident du passage de l'élève dans une division supérieure. Cependant si l'échec avait porté sur la note minima requise pour chacune des matières considérées séparément, et si

l'élève n'avait pas plus de deux de ces notes insuffisantes, il serait admis, à la rentrée suivante, à reprendre son examen sur la matière ou les deux matières en souffrance, et à bénéficier du nouveau résultat obtenu.

6.—L'examen de sortie, c'est-à-dire celui du deuxième terme de la dernière année, est coté de la même manière que l'examen de fin d'année ou de passage. Il est aussi régi par les mêmes règlements, sauf l'impossibilité de pouvoir relever par des reprises partielles la note globale initialement obtenue. Ces reprises restent néanmoins autorisées, pourvu qu'elles ne portent pas sur plus de deux matières, et qu'elles se fassent pendant le premier mois de la rentrée qui suit l'échec. Elles peuvent revalider la note globale primitivement obtenue, mais ne la relèvent pas.

7.—Ce dernier examen se fait plus particulièrement sous le contrôle des autoritées universitaires, et en la présence du Vice-Recteur ou de son représentant dûment délégué.

8.—Les seuls candidats admissibles à l'examen spécial du baccalauréat, sont ceux qui ont satisfait aux conditions suivantes: avoir subi avec succès tous les examens de terme et de passage et l'examen de sortie, et en plus avoir conservé dans chacun de ces six examens les deux tiers du maximum global des points.

9.—L'examen du baccalauréat suit immédiatement l'examen de sortie. Il consiste dans une composition portant sur au moins deux des matières enseignées pendant le cours régulier de l'Institut. Les sujets de cette composition sont choisis par le Vice-Recteur. Quatre heures sont allouées pour l'épreuve qui se fait sous surveillance et sans l'aide

d'aucune note ni d'aucun livre quelconque. Les copies sont remises, séance tenante, au surveillant désigné par le Vice-Recteur. Elles sont appréciées par un jury de trois membres également nommés par le Vice-Recteur. Sur rapport favorable du jury, et demande du Directeur de l'Institut contresignée par le Vice-Recteur, le diplôme du baccalauréat en agriculture est accordé par le Conseil Universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur et le Secrétaire de l'Université Laval, ainsi que par le Vice-Recteur, le Directeur général et le Directeur des études scientifiques de l'Institut Agricole.

10.—Observation : dans tous les cas de double épreuve sur une même matière — épreuve orale et épreuve écrite — l'épreuve orale compte pour quatre dixièmes, et l'épreuve écrite pour six dixièmes.

## II — EXAMENS PRATIQUES

1.—Indépendamment des examens théoriques, les élèves ont aussi à subir des épreuves pratiques sur toutes les matières qui en comportent, et en particulier sur les opérations des divers services agricoles.

2.—Ces services, au nombre de vingt principaux, sont énumérés plus haut. Ils comprennent la grande culture et les parcelles d'expérimentation, la culture horticole, la culture fruitière, la culture forestière, toute la production animale sous ses différentes formes, le génie rural et plusieurs industries agricoles.

3.—Les épreuves pratiques sont contrôlées par des chefs de département expérimentés, au courant des méthodes les plus progressives et les plus économiques.

4.—Ces épreuves sont subies par les élèves divisés en équipes peu nombreuses, et permettant à l'instructeur de se rendre un compte exact de leurs aptitudes individuelles.

5.—Elles sont l'objet d'un rapport hebdomadaire remis au Directeur de l'Institut, de façon à lui faciliter le renvoi des élèves aux services dans lesquels ils auraient besoin d'acquérir plus d'expérience et d'entraînement.

6.—La note moyenne mensuelle obtenue dans les épreuves pratiques ne doit pas être inférieure aux deux tiers du maximum global des points alloués.

## III — OBSERVATIONS GENERALES

1.—Faute de réussite dans les épreuves pratiques, l'élève ne peut être classé parmi ceux qui ont subi leurs examens théoriques avec succès, et encourt par conséquent toutes les sanctions édictées plus haut.

2.—Vice-versa, faute de réussite dans les examens théoriques, l'élève ne peut être classé parmi ceux qui ont subi leurs épreuves pratiques avec succès, et encourt nécessairement les mêmes sanctions.

3.—Tout examen non passé, toute épreuve pratique non subie est coté zéro et entre pour tel dans le calcul des notes, sauf le cas de maladie constatée. Dans ce cas l'élève devra passer l'examen ou subir l'épreuve pratique au jour qui lui sera fixé par le Directeur.

4.—Cependant dans le cas prévu au paragraphe précédent, lorsqu'il s'agit d'un examen général, c'est le Conseil

de l'Institut qui décide s'il y a lieu d'accorder ou de refuser l'ajournement.

## BACCALAUREAT, DIPLOMES, CERTIFICATS

1.—La classification des bacheliers en agriculture est déterminée par la proportion des points obtenus dans les examens requis tel que déterminé au chapitre précédent.

1° Sont bacheliers en agriculture *avec distinction*, les élèves qui ont conservé les quatre cinquièmes des points.

2° Sont bacheliers en agriculture sans note qualificative, les élèves qui ont conservé les deux tiers des points.

3° Reçoivent le diplôme de l'Institut, les élèves qui ont conservé la moitié plus un des points.

3.—Un certificat d'étude peut être délivré par le Directeur de l'Institut aux élèves qui, n'ayant pas obtenu le nombre de points minimum exigé pour le diplôme, ont fait preuve de connaissances suffisantes sur une ou plusieurs des branches principales de l'enseignement; et dans tel cas, le certificat doit porter la mention de cette spécialité ou de ces spécialités.

4.—Des certificats spéciaux, portant la signature de l'Instructeur, sont aussi délivrés par le Directeur aux personnes qui ont suivi avec succès les cours abrégés.

## DOCTORAT

I. — Le bachelier en agriculture qui désire obtenir le doctorat en science agronomique peut être admis aux épreuves un an après l'obtention du baccalauréat, s'il l'a obtenu

*avec distinction;* et trois ans après, s'il l'a obtenu sans note qualificative.

II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de l'Institut et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

III.—La thèse et les propositions sont remises au Vice-Recteur, en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le Vice-Recteur consulte sur le tout les membres du Conseil de l'Institut qui donnent leur avis sur la thèse, et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat s'ils ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le Vice-Recteur, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au Vice-Recteur et à chacun des professeurs de l'Institut une copie de la thèse et des propositions.

IV. — Les professeurs de l'Institut sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Le jury est présidé par le Vice-Recteur ou, en l'absence de celui-ci, par son délégué. Le président quel qu'il soit a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener le candidat à la question s'il s'en écarte, le reprendre s'il manque en quelque chose et même le protéger au besoin.

V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites et sur la thèse et sur les propositions.

VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boite placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises pendant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.



## GRADUES

### BACHELIERS

1911—Blanchard, J.-B., *a. g. d.*
Grignon, L.-M., *a. g. d.*
Rousseau, R.-A., *a. g. d.*
1912—Cloutier, H., *a. d.*
Magnan, J.-C.
Raymond, A., *a. d.*
1912—Simard, S.
1913—Montreuil, E., *a. d.*
Reboul, J., *a. d.*
Roy, A.
Roy, I.



# ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

## POUR LES JEUNES FILLES

Affiliée à l'Université Laval

---

Au mois de septembre 1908, le Conseil Universitaire affiliait à l'Université l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles, inaugurée solennellement le 8 octobre suivant.

Le but de cette fondation est de répondre aux exigences des temps actuels. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines, remarque bien vite le courant qui pousse les femmes vers des connaissances intellectuelles plus étendues. Leur désir de s'instruire est légitime, mais encore est-il besoin, sous peine de conduire aux abus, qu'il soit bien dirigé.

L'Université, en s'affiliant une section féminine, n'a pas songé à sortir la femme de la sphère d'action qui est la sienne, à la préparer à des carrières que la Providence lui a fermées. Ses qualités propres la destinent à un rôle précis ; sa vocation naturelle la dispose à tout autre chose qu'à des relations de rivalité avec les hommes.

En aidant les jeunes filles à se cultiver, nous aurons la chance de les enlever à la frivolité, au luxe, aux lectures malsaines auxquels elles sont exposées dans les milieux mondains, et qui leur font perdre quelquefois les meilleures années de leur vie.

Les cours réguliers comprennent deux, trois ou quatre années, selon la préparation antérieure des élèves. Tous les examens sont soumis au contrôle universitaire.

D'autre part, les élèves qui désirent étudier des spécialités sont libres de subir ou non des examens. Les examens marqués de succès donnent droit aux élèves de recevoir, à la fin de l'année académique, des certificats ou des diplômes analogues à ceux qui sont décernés au cours de littérature française à l'Université Laval.

---

## I — PERSONNEL DIRIGEANT

*Président* : M. le chanoine GASPARD DAUTH,
vice-recteur de l'Université Laval.

La révérende Mère Supérieure générale
de la Congrégation de Notre-Dame.

La maîtresse générale des études
de la Congrégation de Notre-Dame.

La directrice de l'Ecole.

La directrice des études de la section anglaise.

## II — PERSONNEL ENSEIGNANT

### SECTION DES LETTRES

#### Professeurs-maîtres

M. l'abbé HENRI GAUTHIER, p. s. s.; *professeur d'apologétique.*

M. l'abbé MAURICE, licencié ès lettres de la Faculté de Paris; *professeur de latin et des cours préparatoires à la composition en discours français.*

M. RENE GAUTHERON, agrégé des lettres de la Faculté de Paris; *professeur de littérature française.*

M. l'abbé HECTOR FILIATRAULT, docteur en théologie; *professeur de littérature française.*

M. l'abbé EMILE CHARTIER, licencié ès lettres de la Faculté de Paris; *professeur de littérature canadienne.*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, docteur en théologie et en droit canonique, secrétaire de la rédaction de la *Revue Canadienne; professeur de littérature canadienne.*

M. l'abbé L.-A. DESROSIERS, licencié ès lettres de la Faculté de Paris, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier; *professeur de géographie nationale.*

M. HECTOR GARNEAU; *professeur d'histoire du Canada.*

### Professeurs-maîtresses

Soeur SAINTE-ANNE-MARIE ; *suppléante aux cours de religion et chargée de la classe de littérature pour les élèves qui désirent obtenir le certificat d'études et le diplôme d'études littéraires à l'Université Laval.*

Soeur SAINTE-MAXIMILIENNE; *professeur de langue française.*

Soeur SAINT-JAMES; *professeur d'histoire universelle, de géographie et de rhétorique.*

Soeur SAINTE-ELISA; *professeur de logique, de mathématiques et de sciences naturelles.*

Soeur SAINTE-MARIE-PIA ; *professeur de littérature anglaise.*

Mme D'EMARESE ; *professeur d'italien.*

Melle ANNA WEGER ; *professeur d'allemand.*

Soeur SAINTE-SOPHRONIE ; *professeur d'histoire universelle et en particulier d'histoire de l'Eglise.*

Soeur SAINTE-MARIE-DES-LYS ; *professeur d'histoire universelle, des littératures anciennes et étrangères et de géographie universelle : suppléante aux cours de latin et d'italien.*

Soeur SAINTE-MARIE-ODILE ; *suppléante aux cours d'histoire de littérature canadienne.*

---

## SECTION DES SCIENCES

### Professeurs-maîtres

M. l'abbé J.-A. FOUCHER et M. l'abbé JOSEPH DUPUIS, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeurs d'apologétique.*

M. l'abbé EDMOUR HEBERT, docteur en théologie, en philosophie et en droit canonique ; *professeur de logique et de métaphysique.*

Révérend Père BOURNIVAL, S. J., procureur du Collège Sainte-Marie ; *professeur de morale.*

M. l'abbé ALEXANDRE ARCHAMBAULT, docteur en théologie et en philosophie ; *professeur de philosophie.*

M. le chanoine ADOLPHE SYLVESTRE, docteur en droit canonique, bachelier ès arts; *professeur de physique.*

M. JEAN FLAHAULT, agrégé de l'Université de Lille, professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie Laval et à l'Ecole Polytechnique; *professeur de chimie.*

M. EMILE DULIEUX, professeur à l'Ecole Polytechnique; *professeur de minéralogie et de géologie*

### Professeurs-maîtresses

Mère SAINTE-OLIVINE; *professeur de botanique.*

Soeur SAINTE-THEOPHANIE; *professeur de géométrie et de trigonométrie.*

Soeur SAINTE-ALPHONSINE ; *professeur de chimie, d'algèbre, d'arithmétique; suppléante aux cours de physique et de sciences naturelles.*

## LANGUE ANGLAISE

### SECTION DES LETTRES

Reverend MARTIN REID; *Professor of Apologetics.*

Reverend JOHN BROPHY, S. T. D. ; *Professor of Church History.*

Reverend JOHN DONNELLY and Reverend THOMAS KEARNEY, C. S. C.; *Lecturers on English Literature.*

Reverend L.-V. BROUGHALL, C. S. C. ; *Professor of English.*

## SECTION DES SCIENCES

Reverend GEORGE DALY, C. SS. R.; *Professor of Ethics.*

Reverend Father ETHELBERT, O. F. M. ; *Lecturer on History of Philosophy.*

Very Reverend EDWARD PACE, Ph. D., S. T. D., LL. D.; Professor of Philosophy in the Catholic University of America, Washington, D. C.; *Lecturer on Religion.*

Very Reverend THOMAS SHIELDS, Ph. D., LL. D. ; Professor of Psychology and Education in the Catholic University of America, Washington, B. C.; *Lecturer on Philosophy and Psychology of Education.*

## SECTION DES ARTS D'AGREMENT

M. J.-B. LAGACE, professeur à la Faculté des Arts; *professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.*

M. DYONNET, professeur au Monument National; *professeur de dessin et de modelage.*

M. EMILE TARANTO ; *professeur de violon.*

Soeur SAINTE-LUDGARDE DU SACRE-COEUR ; *professeur de piano et d'orgue.*

Mme BENNATI; *professeur de chant.*

Soeur SAINTE-LOUISE DE SAVOIE; *professeur de diction française.*

Soeur SAINTE-THEOTISTE; *professeur des arts du dessin.*

Soeur SAINT-FORTUNAT; *professeur de peinture à l'huile et sur porcelaine.*

## SECTION DU COMMERCE

Les professeurs du cours de religion, des cours de langue française et anglaise, d'allemand, d'italien, de logique, de morale, d'histoire et de géographie sont les mêmes que ceux des sections des Lettres et des Sciences.

Soeur SAINTE-CATHERINE DU ROSAIRE; *chargée des cours de calcul commercial, de tenue des livres, de sténographie et de dactylographie.*

## SECTION DES OEUVRES SOCIALES

M. EDOUARD MONTPETIT, licencié en droit, lauréat des Sciences Politiques et diplômé du Collège des Sciences Sociales de Paris; *professeur d'économie politique.*

### Professeur-maîtresse

Mme MARIE GERIN-LAJOIE; *professeur de droit usuel et de droit commercial.*

## SECTION DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE OU ENSEIGNEMENT MENAGER

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur d'anatomie.*

M. J.-G.-W. DEROME, professeur agrégé de chimie et de physiologie à l'Université Laval; *professeur de physiologie.*

M. A. AUBRY, docteur en médecine; *professeur d'hygiène.*

M. EDMOND DUBE, docteur en médecine : *professeur d'hygiène.*

*Des professeurs-maîtresses, laïques et religieuses, sont chargés des cours théoriques et pratiques sur chaque matière de cette section, peut-être la plus importante de toutes. Soeur Sainte-Cordule, en particulier, est professeur de coupe des vêtements et de travaux à l'aiguille.*



## ELEVES ADMISES A SUIVRE LES COURS

## PENDANT L'ANNEE 1912-1913

---

### SECTION DES LETTRES-SCIENCES

| | |
|---|---|
| Mlles Bohrer, Winnifred | Montréal, Q. |
| Chauvin, Marie | Montréal, Q. |
| Comette, Berthe | Saint-Alexandre, Q. |
| Demers, Germaine | Montréal, Q. |
| Duckett, Berthe | Montréal, Q. |
| Fox, Madeleine | New York, E.-U. |
| Gareeau, Blanche | Montréal, Q. |
| Guimond, Jeanne | Montréal, Q. |
| LeMoyne, Georgette | Montréal, Q. |
| Lesage, Irène | Montréal, Q. |
| Mallette, Marie | Montréal, Q. |
| Paiement, Hélène | Montréal, Q. |
| Richer, Angéline | Saint-Hyacinthe, Q. |
| Sénécal, Aline | Montréal, Q. |
| Sénécal, Berthe | Montréal, Q. |
| Zappa, Evangéline | Montréal, Q. |

### SECTION DES SCIENCES-LETTRES

| | |
|---|---|
| Mlles Bélanger, Stella | L'Orignal, Ont. |
| Chassé, Antoinette | Saint-Jean, Q. |
| Fortier, Cécile | Montréal, Q. |
| Grenier, Irène | Montréal, Q. |
| Lamontagne, Louise | Montréal, Q. |

### LITTERATURE FRANCAISE

| | |
|---|---|
| Mlles Bauset, Jeanne | Montréal, Q. |
| Bérard, Cécile | Montréal, Q. |
| Chauvin, Marie | Montréal, Q. |
| Désy, Béatrice | Montréal, Q. |
| Dubeau, Lucienne | Montréal, Q. |
| Gareeau, Blanche | Montréal, Q. |

| | |
|---|---|
| Mlles Gariépy, Jeanne | Montréal, Q. |
| Genin, Marguerite | Montréal, Q. |
| Granger, Henriette | Montréal, Q. |
| Grothé, Paule | Montréal, Q. |
| Lesage, Irène | Montréal, Q. |
| Madore, Marie-Ange | Montréal, Q. |
| Mignault, Albertine | Montréal, Q. |
| Pinault, Ernestine | Montréal, Q. |
| Rodier, Marguerite | Saint-Jean, Q. |
| Zappa, Evangéline | Montréal, Q. |

## COURS COLLEGIAUX

Mlles Acton, Florence
Alarie, Thérèse
Allan, Helen
Amos, Marguerite
Amyot, Gabrielle
Archambault, Annette
Archambault, Eugénie
Archambault, Germaiue
Audet, Raymonde
Baril, Germaine
Barr, Margaret
Barré, Germaine
Barrette, Angéline
Barrette, Antoinette
Beauchamp, Blanche
Beauchamp, Germaine
Beaudry, Alexina
Beaulieu, Albertine
Beaulieu, Irène
Beauregard, Yvonne
Beckley, Eugénie
Bélair, Berthe
Bélair, Thérèse
Bélanger, Antoinette
Bénard, Aurore
Bénard, Gertrude
Bernard, Fernande
Bernard, Germaine
Bernier, Amanda
Bernier, Angélina

Mlles Bernier, Charlotte
Berthelot, Yvonne
Bertrand, Alice
Bertrand, Lucienne
Bertrand, Marie
Bessette, Roberte
Bienjonetti, Graziella
Binette, Blanche
Biron, Léontine
Bissonnette, Adèle
Blaine, Zeishal
Blanchet, M.-Ange
Boissonnault, Marthe
Bonhomme, Aline
Bonin, Maria
Boulay, Antoinette
Boulet, Gabrielle
Boulet, Jeanne
Brault, Hortense
Brault, Marie-Anne
Brossard, Jeanne
Brouillette, Anita
Bruchési, Jeanne
Brunet, Marielle
Bryson, Maude
Buckly, Mary
Bureau, Emma
Burns, Helen
Bussières, Eugénie
Butler, Margaret

Mlles Byrne, Mary
Cadotte, Lucette
Campbell, Hazel
Campbell, Olga
Carmody, Gertrude
Carrière, Anna
Chabot, Albertine
Chagnon, Jeanne
Chapleau, Berthe
Chaput, Yvonne
Charland, Lauretta
Charland, Marie-Anna
Chauvin, Lucette
Cholette, Germaine
Clerk, Pauline
Comeau, Laurette
Comer, Lynne
Comer, Madeleine
Condon, Madeleine
Cotnoire, Laurette
Coursol, Robertine
Courtney, Helen
Courteau, Jeanne
Courtois, Germaine
Cousineau, Aline
Coutlée, Marguerite
Coutu, Adrienne
Craven, Meare
Crépeau, Marie-Antoinette
Dagenais, Jeanne
Dalpé, Elodie-Anna
D'Amours, Thérèse
D'Amours, M.-Marie
Daoust, Hermine
Daoust, Jeanne
Davignon, Rhéa
Décarie, Marguerite
Décary, Yvonne
Delorme, Adrienne
Delorme, Marguerite
Dénommée, Alexina
DeMartigny, Jacqueline
Deschambeau, Dorothy
Desgroseilliers, Adrienne

Mlles Desmarais, Gabrielle
DesRochers, Augusta
Desrosiers, Alice
Desrosiers, Aurore
DeVaudreuil, Jeanne
Devlin, M.-Blanche
Dolan, Catherine
Donoghue, Mary
Donovan, Helen
Dorion, Germaine
Dorion, Pauline
Dubé, Germaine
Ducharme, Antoinette
Dufresne, Yvonne
Dugas, Angela
Duhault, Paule
Duplessis, Albertine
Dupras, Françoise
Dupuis, Denise
Duquette, Daphné
Duquette, Georgette
Elie, Irène
Elie, Laure
Emard, Yvonne
Faille, Béatrice
Fages, Dorris
Fendall, Gertrude
Feron, Julia
Flanigan, Florence
Fortier, M.-Blanche
Fortin, Germaine
Foucrault, B.
Frederick, Blanche
Frigon, Alice
Fusey, Marie-Anna
Gagnon, Antonia
Gaudet, Estelle
Gaudreau, Laetitia
Gélineau, Alice
Gendreau, Aline
Gendron, Léontine
Gervais, Aurore
Gervais, Germaine
Gervais, Juliette

Mlles Gervais, Pauline
Gibbons, Hilda
Godin, Yvonne
Gohier, Clorinthe
Gohier, Rita
Golbenburg, Dorothy
Gravel, Laurette
Grégoire, Imelda
Griffin, Madeline
Guertin, Victoria
Guilbault, Bernadette
Hainault, Yvonne
Hamelin, Yvonne
Hartney, Teresa
Healy, Gertrude
Healy, Nellie
Hébert, Bella
Hébert, Juliette
Heilly, Sadie
Hinch, Kathleen
Johnson, Johanna
Joubert, Germaine
Kelly, Eva
Kelly, Helen
Kent, Ruth
Klembaus, Grace
Labadie, Amanda
Labadie, Germaine
Labelle, Juliette
Labelle, Lucille
Laberge, Gabrielle
Laberge, Margeurite
Labine, Marie
Labrecque, Antoinette
Lacroix, Adrienne
Lacroix, Gabrielle
Lafleur, Cécile
Lafrance, Lucienne
Lafrenière, Blanche
Lahaie, M.-R.
Lamarche, Hélène
Lambert, Victoria
Lamoureux, Victoria
Landry, Gabrielle

Mlles Landry, Louise
Langevin, Jeanne
Langley, Blanche
Langlois, Marguerite
Lapierre, Gabrielle
Lapierre, Rita
Lasnier, Adrienne
Lasnier, Imelda
Laurendeau, Marie
Laurier, Jeannotte
Laurier, Juliette
Lauzière, Juliette
Lavallée, M.-A.
Lavigne, Yvonne
Lawrence, Margaret
Leblanc, Marielle
Lecours, Jeanne
Lecours, Thérèse
Leduc, Aline
Lefebvre, Berthe
Lefebvre, Antonine
Lefebvre, Clorinthe
Légaré, Alexandrine
Légaré, Emilie
Legendre, Rolande
Lemieux, Gilberte
Lemire, Blanche
Lemire, Estelle
Lessard, Gabrielle
Lévesque, Alice
Lorange, Juliette
Lussier, Cécile
Mackay, Ida
Magnan, Berthe
Mahon, Frances
Mailloux, Antoinette
Marchand, Aline
Marcotte, Berthe
Marion, Antoinette
Marion, Bernadette
Marion, Jeannette
Marsolais, H.
Martin, Antoinette
Martin, Hélène

Mlles Martineau, Béatrice
Masson, Madeleine
Massue, Aimée
Massue, Mignonne
Mayer, Virginia
McCarthy, Anita
McFarlane, May
McGarvey, Helen
McGinn, Mary
McMenamin, Margaret
Melançon, Brigitte
Ménard, Gertrude
Mercier, Adrienne
Mercier, Alphonsine
Mercier, J.
Mercier, Marion
Mercure, Marguerite
Méthot, Antoinette
Métivier, Alice
Miller, Gabrielle
Mills, Evelyn
Miquelon, Irma
Miquelon, Isabelle
Moore, Annie
Moreney, Germaine
Moreney, Roberta
Mulcair, Agnes
Mulcair, Cécilia
Murphy, Catherine
Naubert, Antonine
Niquette, Isoline
Niquette, Loretta
Normand, Cécile
Normand, H.
Oakes, Angélina
O'Brien, Frances
O'Hagan, Rosebud
Olivier, Jeanne-Berthe
Ostiguy, Marguerite
Paquette, Juliette
Paradis, Cécile
Patenaude, M.-Françoise
Payette, Marguerite
Pelchat, Bernadette

Mlles Perras, Marguerite
Perrault, Germaine
Perrault, Marguerite
Perrault, Marie-Anne
Phelan, Kathleen
Picard, Antoinette
Pilon, Dorilda
Pitre, Claudia
Naud, M.-Antoinette
Plourde, Marguerite
Poissant, Lucienne
Poupart, Lucienne
Poliquin, A.
Prendergast, Kathleen
Prézeau, Cécile
Prévost, Irène
Prieur, Jeanne
Prince, Judith
Provencher, Béatrice
Rivet, Marie-Jeanne
Robert, Yvonne
Roberts, Ruth
Robichaud, Berthe
Robillard, Alice
Robillard, Lucille
Roseau, Annette
Rouleau, Irène
Rousseau, Irène
Sanders, Alice
Sanders, Edith
Sansregret, Marie-Ange
Savage, Maria
Sawyer, Gabrielle
Schwartz, Fanny
Scullion, Margaret
Senay, Germaine
Sénécal, Adrienne
Sénécal, Georgette
Sévigny, Rose-Anna
Shannon, Irène
Spelman, Edith
Saint-François, Bella
Saint-Germain, Gertrude
Saint-Jacques, Bernadette

Mlles Tanguay, Gabrielle
Tellier, Hélène
Thompson, Agnes
Talbot, Yvonne
Trottier, Aline
Trudeau, Cécile
Trudeau, Régina
Trudel, Antoinette

Mlles Valcourt, Rachel
Valentine, Claire
Vermette, Blanche
Villeneuve, Marie-Anne
Vinet, Marie-Anna
Wilson, Marguerite
Wynne, Loretta
Wynne, Madeline

## COURS COMMERCIAL

Mlles Ahern, Ruth
Anderson, Minnie
Asselin, Mary
Bannon, Mary
Barry, Irene
Bessette, Reina
Brosseau, Marguerite
Carbary, Bétarice
Carter, Mary
Carter Minnie
Casgrove, Mary
Castonguay, Marie
Charland, Marguerite
Creighton, Laura
Cullen, Helena
D'Amours, Alice
Doherty, Martha
Donavan, Florence
Duffie, Gertrude
Eagan, Irene
Eagan, Violet
Ferns, Ida
Fitzpatrick, Nora
Fox, Mary
Frawley, Ethel
Gervais, Pauline
Giblin, Winnie
Gould, Fannig
Grant, Mary
Hall, Mary
Hirt, Gertrude
Healy, Gladys

Mlles Kane, Gertrude
Kearns, Mary
Kearns, Minnie
Kearns, Nellie
Kerrigen, Annie
Labelle, Irène
Laberge, Gertrude
Laflamme, Marie
Lamothe, Marguerite
Larkin, Ina
Lavery, Marguerite
Love, Ethel
Mahoney, Mary
Manning, Margaret
McAuley, Florence
McCormick, Kathleen
McGinley, Ruth
McKenna, Anna
McPherson, Ruth
Meehan, Cécile
Moore, Evylin
Moore, Marguerite
Morrisson, Murial
Neil, Mary
Nolan, Annie
Nucci, Geneviève
O'Brien, Kathleen
O'Neil, Irene
Pegnem, Gertrude
Pelletier, Thérèse
Ramsay, Mary
Shea, Elsie

Mlles Shields, Mary
Tobin, Nellie
Twoohey, Agnes
Mlles Vallée, Jeanne
William, Jenny

## SECTION DES ARTS

Mlles Barwick, Helen
Beaulieu, Rosette
Bérard, Céeile
Brossard, Berthe
Bruneau, Eva
Charette, Yvonne
Charland, Lillian
Chauvin, Marguerite
Coggins, Lellie
Comette, Berthe
Creighton, Murial
Doran, Nellie
Granger, Henriette
Grothé, Berthe
Grothé, Paule
Labrèche, Aurore
Leboeuf, Louise
Levinson, Lillian
Mlles Masse, Clémence
Mullin, Emma
Olivier, Maud
Picard, Juliette
Plow, Marguerite
Robinson, Mabel
Rodier, Marguerite
Routhier, Antoinette
Scanlan, Viola
Sénécal, Aline
Sénécal, Berthe
Slack, Lizzie
Stewart, May
Théoret, Germaine
Thibaudeau, Madeleine
Timmons, Juliette
Ward, Annie
Withall, Birdie

## COURS SPECIAUX

Mlles Berthiaume, Lucienne
Caven, Mildred
Demers, May
Devlin, Norma
Doran, Estelle
Foisy, Germaine
Gallagher, Alice
Gauthier, Maria
Grothé, Berthe
Hénault, Fleurette
Kearney, Mary Ann
Lanctôt, Juliette
Mlles Levinson, Eva
McCullough, Margaret
Ménard, Marie-Louise
Morin, Zéphirine
Murray, Nellie
Nicholson, Marion
Plante, Ursule
Poupart, Edith
Quinlan, Mary
Robert, Yvonne
Saint-Louis, Juliette

Nombre des élèves .................... 496

Bacheliers ès arts .................... 5

# ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

## I. — REGIME DE L'ECOLE

Les cours s'ouvrent la première semaine d'octobre, et se terminent à la fin de mai.

Les maisons de Villa-Maria, du Mont Sainte-Marie, de l'Académie Saint-Paul et de l'Académie Saint-Urbain, reçoivent, en qualité de pensionnaire, les élèves qui demeurent hors de la ville.

L'Ecole ne reçoit que des élèves externes ; mais le repas du midi sera servi à celles qui en feront la demande, au prix de $3.00 par mois.

## II. — CONDITIONS D'ADMISSION

L'Ecole reçoit en qualité d'élèves régulières toutes les jeunes filles pourvues d'un certificat de bonne conduite et capables de justifier de connaissances réelles sur l'ensemble des matières inscrites au programme suivant :

Langue Française, Langue Anglaise. — Dictée. — Grammaire. — Composition. — Littérature.

Mathématiques. — Arithmétique. — Comptabilité.—Algèbre. (Jusqu'aux équations du 2ème degré).—Géométrie (Les deux 1ers livres d'Esseyric et Pascal).

Géographie. — Géographie générale. — Géographie du Canada.

HISTOIRE. — Histoire du Canada. — Notions principales d'histoire générale, ancienne et moderne.

SCIENCES. — Notions essentielles. — Physique. — Chimie.— Minéralogie. — Botanique. — Zoologie. — Cosmographie. — Hygiène.

LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES. — Notions sur les principales littératures étrangères, anciennes et modernes.

LANGUE LATINE. — Grammaire latine. — Version latine et thème latin.

Les matières non comprises au programme de la section du commerce ne sont pas obligatoires pour l'examen d'admission dans cette dernière section.

Les examens d'admission ont lieu, régulièrement, avant ou dans les premiers jours qui suivent la rentrée.

## III. — ENSEIGNEMENT

La durée du cours régulier de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles est de deux années pour la section des lettres et celle des sciences, et de trois années pour la section des lettres-sciences et des sciences-lettres.

La durée du cours de commerce et des autres cours suivis à l'Ecole dépend de la préparation antérieure des élèves.



## PROGRAMME DES ETUDES

---

### SECTION DES LETTRES

*Matières universitaires* : Composition littéraire; langue anglaise; langue latine; langue allemande ou italienne.

*Matières collégiales* : Histoire universelle ; histoire des Etats-Unis ; histoire du Canada ; géographie ; littérature française ; littérature canadienne ; littérature anglaise; histoire de la littérature biblique; histoire des littératures anciennes ; histoire des littératures étrangères.

### SECTION DES SCIENCES

*Matières universitaires* : Philosophie; arithmétique; algèbre; géométrie; trigonométrie; physique.

*Matières collégiales* : Chimie minérale et organique; botanique; minéralogie; géologie; zoologie; astronomie.

### SECTION DES ARTS

Esthétique; architecture; sculpture: histoire des Beaux-Arts ; dessin.

### SECTION DU COMMERCE

Langue française; langue anglaise; correspondances; géographie ; histoire ; sciences mathématiques ; sciences physiques et naturelles.

### SECTION DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE OU ENSEIGNEMENT MENAGER

*Hygiène* : Air; eau; hygiène corporelle; hygiène spéciale de la femme; hygiène en cas d'épidémie ou en cas d'accident : garde-malade ; pharmacie domestique; hygiène de l'habitation et du mobilier; tuberculose; alcoolisme.

*Anatomie et physiologie.*

*Economie domestique* : La femme et la ménagère ; entretien de l'habitation et du mobilier au point de vue sanitaire, éclairage et chauffage; vêtement, mode, linge, rôle des femmes dans les industries et le commerce du vêtement; alimentation, aliments du règne animal, aliments du règne végétal, condiments; comptabilité domestique; travaux à l'aiguille et coupe des vêtements.

### SECTION DES OEUVRES SOCIALES

Travail; épargne; droit usuel; doctrines économiques et sociales au 19e siècle.

## IV. — EXAMENS

L'année académique comprend deux termes; le premier, du mois d'octobre au mois de février; le second, du mois de février au mois de juin.

A la fin de chaque terme, des juges spéciaux pour chaque groupe distinct d'études font subir des examens, sous le contrôle du vice-recteur ou du doyen de la Faculté des Arts, sur toutes les matières étudiées.

Des examens oraux ou écrits ont aussi lieu tous les mois, en présence des professeurs de l'Ecole; les notes obtenues dans ces examens comptent pour l'obtention des certificats, diplômes et grades universitaires.

Les examens se divisent en examens collégiaux et en examens universitaires.

*Matières collégiales de la section des lettres.* — Instruction religieuse. Histoire universelle. Histoire du Canada. Géographie universelle. Préceptes littéraires. Histoire littéraire.

Le nombre maximum des points alloués aux différentes épreuves collégiales est fixé comme suit :

| | |
|---|---|
| Instruction religieuse . . . . | 8 points. |
| Histoire universelle . . . . | 10 " |
| Histoire du Canada . . . . | 8 " |
| Géographie universelle . . . | 5 " |
| Préceptes littéraires . . . . | 6 " |
| Histoire littéraire . . . . . | 5 " |

*Matières collégiales de la section des sciences.* — Instruction religieuse. Botanique. Géologie. Minéralogie. Zoologie. Astronomie. Chimie.

Le nombre maximum de points alloués aux différentes épreuves collégiales est fixé comme suit :

| | |
|---|---|
| Instruction religieuse . . . . | 10 points. |
| Botanique . . . . . . . . | 2.5 " |
| Géologie . . . . . . . . | 2.5 " |
| Minéralogie . . . . . . . | 2.5 " |
| Zoologie . . . . . . . . | 2.5 " |
| Astronomie . . . . . . . | 5 " |
| Chimie . . . . . . . . | 10 " |

Une épreuve collégiale est toujours définitive. On ne peut la recommencer que pour réparer un échec, et après un laps de temps convenable et assez long pour que l'élève ait fait une nouvelle et sérieuse étude de la matière de l'examen.

Alors même que l'échec est réparé, c'est le chiffre de cet échec qui subsiste.

L'examen collégial peut être repris tout entier, si le candidat n'a pas obtenu sur l'ensemble des épreuves collégiales et universitaires le nombre de points exigés pour le baccalauréat.

Les matières universitaires sont, pour la section des lettres :

Une composition littéraire (lettre ou discours), une version latine, un thème latin, une version allemande, italienne ou espagnole, selon la langue étrangère étudiée par l'aspirante au baccalauréat, et un thème anglais ou une version anglaise.

Les matières universitaires sont, pour la section des sciences :

La philosophie, les mathématiques et la physique.

Le maximum des points alloués aux différentes matières des épreuves universitaires est fixé comme suit :

SECTION DES LETTRES

| | | |
|---|---|---|
| Composition littéraire. . . . . . . . | 36 | points. |
| Version latine . . . . . . . . . . | 20 | " |
| Thème latin . . . . . . . . . . . | 20 | " |
| Version allemande, italienne ou espagnole. | 20 | " |
| Version anglaise ou thème anglais . . . | 12 | " |

SECTION DES SCIENCES

| | | |
|---|---|---|
| Philosophie | 36 | points. |
| Mathématiques | 26 | " |
| Physique | 18 | " |

La durée des compositions est fixée ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| Composition littéraire | 5 | heures. |
| Version latine | 3 | " |
| Thème latin | 3 | " |
| Version allemande, italienne ou espagnole | 3 | " |
| Version anglaise ou thème anglais | 2 | " |
| Mathématiques | 4 | " |
| Physique | 3 | " |
| Logique et morale | 3 | " |
| Métaphysique | 3 | " |

Tous les examens sont sous le contrôle universitaire.

## V. — GRADES ACADEMIQUES

Les grades universitaires sont le baccalauréat ès lettres, le baccalauréat ès sciences, le baccalauréat ès arts.

Pour être bachelier ès lettres, les candidats devront conserver au moins les deux tiers des points en lettres et un tiers en sciences ; pour être bacheliers ès sciences, deux tiers en sciences et un tiers en lettres ; pour être bacheliers ès arts, deux tiers en lettres et deux tiers en sciences.

Ces grades sont conférés par le Conseil universitaire, sur demande du vice-recteur.

Les diplômes et certificats des cours spéciaux sont octroyés par la Faculté des Arts de l'Université Laval de Montréal.

## VI. — DEBOURSES

### RETRIBUTIONS SCOLAIRES ANNUELLES

| | |
|---|---|
| Pour enseignement des cours réguliers . . | $100.00 |
| Pour admission aux cours du lundi . . | 2.00 |
| Pour admission à tous les cours de l'année. | 50.00 |

Une contribution de 25 cents est demandée aux dames et aux jeunes filles qui n'ont pas de cartes d'admission aux cours.

### RETRIBUTIONS SCOLAIRES MENSUELLES

| | |
|---|---|
| Cours commercial . . . . . . . . . . . . . | $6.00 |
| Leçons de piano, 1 heure par semaine. . . . . . | $5.00 |
| " chant, 1 heure par semaine. . . . . . | $6.00 |
| " violon, 1 heure par semaine . . . . . | $6.00 |
| " dessin, 2 heures par semaine. . . . . | $4.00 |
| " peinture, 2 heures par semaine . . . . | $6.00 |
| " peinture sur porcelaine. . . . . . | $6.00 |
| " coupe, 2 heures par semaine, | |
| " ou travaux à l'aiguille. . . . . . . | $4.00 |

N. B. — Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à

La directrice de l'Ecole d'Enseignement Supérieur,

angle des rues Sherbrooke et Atwater.



# ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

## DESTINE AUX CONGREGATIONS ENSEIGNANTES

Affiliées à l'Université

---

## REGLEMENT ORGANIQUE

1. Les Congrégations enseignantes de Frères qui demandent l'affiliation à l'Université Laval doivent s'engager, par document écrit, à accepter les règlements universitaires relatifs à l'obtention des diplômes de l'enseignement secondaire moderne, ainsi que les modifications qui pourraient être faites à ces règlements.

2. De son côté, l'Université Laval s'engage elle-même à ne modifier ces règlements qu'après avoir pris l'avis des Congrégations enseignantes affiliées et sur l'assentiment des deux tiers de ces Congrégations.

3. Il pourra être tenu, de temps à autre, un Congrès des Congrégations affiliées, représentées chacune par deux délégués. On discutera, dans ces Congrès, toutes les questions relatives aux diplômes de l'enseignement secondaire moderne.

## DIPLOMES

1. L'Université confère les diplômes de l'enseignement secondaire moderne aux membres des Congrégations enseignantes affiliées qui sont pourvus conformément à la loi provinciale de l'Instruction publique, d'un brevet de capacité du degré académique.

2. Tout candidat à ces diplômes doit subir avec succès un examen écrit portant :

*a)* Soit sur la série complète des matières littéraires (*littérature-philosophie*) inscrites au programme universitaire;

*b)* Soit sur la série complète des matières scientifiques (*sciences-mathématiques*) inscrites au programme universitaire ;

*c)* Soit sur les matières de l'une et de l'autre de ces deux séries.

3. Ces examens comprennent chacun deux séries d'épreuves écrites dites : les unes, *congréganistes,* les autres, *universitaires.*

4. Les questions ou sujets proposés aux candidats pour ces deux séries d'épreuves doivent se tenir dans les limites du programme ci-dessous tracé.

## EPREUVES CONGREGANISTES

1. Les épreuves congréganistes sont ainsi nommées, parce qu'il appartient à l'autorité compétente, dans chaque Congrégation affiliée, d'en choisir les questions, d'en fixer la date et d'en surveiller l'exécution.

2. Le choix des questions et la correction des épreuves sont cependant soumis au contrôle du doyen de la Faculté des Arts de Montréal, quand l'épreuve est subie dans la province ecclésiastique de Montréal : et au contrôle du doyen de la Faculté des Arts de Québec dans tous les autres cas. Le doyen intéressé peut nommer une commission d'au moins trois membres, avec pouvoir de s'enquérir de la valeur de ces épreuves et obligation de lui faire rapport par écrit.

3. Chaque Congrégation a le droit d'autoriser, au fur et à mesure que ses candidats y sont préparés, plusieurs épreuves partielles correspondant à différentes sections d'une même matière. Il est entendu toutefois qu'il faut éviter ici un morcellement exagéré.

4. Les différentes matières des épreuves congréganistes sont :

*a) Pour la série littéraire* (littérature-philosophie) :

Recherche de la vraie religion,
histoire générale et histoire du Canada,
géographie générale et géographie du Canada,
préceptes de littérature,
histoire de la littérature française et de la littérature canadienne,
histoire des littératures anglaise et américaine,
auteurs anglais,
histoire de la pédagogie.

*b) Pour la série scientifique* (sciences-mathématiques) :

Apologétique,
physiologie et zoologie,
physique et chimie,
minéralogie et géologie,
botanique,
algèbre,
géométrie,
histoire de la pédagogie.

5. Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise. Cependant les questions sur la littérature française et les auteurs français

devront être traitées en français par les candidats de langue anglaise, et les questions sur les littératures anglaise et américaine et les auteurs anglais seront traitées en anglais par les candidats de langue française.

6. Le nombre des points attribués aux différentes matières des épreuves congréganistes est fixé à dix.

7. Le nombre des points qu'il faut conserver sur chacune de ces matières et dans chaque épreuve, même partielle, est fixé pour le minimum aux deux cinquièmes.

8. Le nombre total des points à conserver sur l'ensemble des épreuves de chaque série, littéraire ou scientifique, doit égaler les trois cinquièmes du maximum global possible.

9. Les points obtenus par les candidats aux différentes séries d'épreuves congréganistes doivent être envoyés en double, sur un tableau spécial, au doyen de la Faculté des Arts intéressé ; et celui-ci remet au recteur de l'Université, avant l'épreuve universitaire, l'un de ces tableaux dûment contrôlé et approuvé par lui.

10. Le droit d'examen pour chacune des matières ou parties de matière des épreuves congréganistes, est de dix cents par candidat. Les Congrégations qui présentent des candidats doivent verser d'avance cette somme entre les mains du doyen chargé du contrôle de leurs épreuves.

## EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Les épreuves universitaires sont ainsi nommées parce qu'elles se font sous le contrôle exclusif de l'Université.

2. Ces épreuves ont lieu, au siège de l'Université Laval, à

Montréal et à Québec simultanément, à la fin du mois d'août, aux jours et heures fixés par le recteur de l'Université et sous le contrôle de surveillants nommés par lui.

3. Les questions ou sujets proposés aux candidats sont choisis par le recteur de l'Université, et tirés au sort parmi les sujets ou questions que chaque Congrégation affiliée est invitée à envoyer tous les ans, pour chacune des matières, littéraires et scientifiques, des épreuves universitaires, au recteur lui-même de l'Université.

4. Les épreuves universitaires sont :

*a) Pour la série littéraire* (littérature-philosophie) :

Pédagogie,
philosophie,
composition littéraire,
auteurs français,
version anglaise et thème anglais (candidat de langue française),
version française et thème français (candidat de langue anglaise),
droit commercial.

*b) Pour la série scientifique* (sciences-mathématiques) :

Version anglaise et thème anglais (candidat de langue française),
version française et thème français (candidat de langue anglaise),
pédagogie,
philosophie (psychologie, logique),
algèbre supérieure et trigonométrie,
mécanique,
cosmographie,
droit commercial.

5. Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise.

6. La durée des compositions est fixée comme il suit :

*a)* Série des épreuves littéraires : pour chaque matière ou chaque groupe de matières, quatre heures ;

*b)* Série des épreuves scientifiques : pour chaque matière ou chaque groupe de matières, trois heures.

7. Le nombre des points attribués aux différentes matières des épreuves universitaires est fixé à dix.

8. Le nombre minimum des points à conserver sur chacune de ces matières est fixé aux deux cinquièmes.

9. Le nombre total des points exigés sur l'ensemble des matières de chaque série d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, est fixé aux trois cinquièmes du maximum global possible.

10. Les Congrégations qui présentent des candidats sont tenues de verser, à l'avance, entre les mains du recteur de l'Université, les droits d'examen. Pour chacune des séries d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, ce droit est de deux piastres par candidat. Pour une reprise partielle ce droit est de une piastre.

### FORME DES EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Au commencement de la première séance, chaque candidat remet au surveillant, sous enveloppe cachetée, une feuille où se trouve inscrit avec le numéro qui lui sert de pseudonyme, son nom écrit lisiblement au-dessous de ce chif-

fre. Le candidat ne doit se servir que de ce numéro pour signer ses copies. Il l'écrit au haut de chaque feuille, à l'angle gauche, en chiffres et en lettres.

2. On remet aux candidats des feuilles de papier à entête imprimé, sur lesquelles a été apposé le sceau de l'Université. Les candidats ne doivent se servir que de ce papier pour écrire leurs compositions, et ils ne doivent faire usage que de feuilles complètes.

3. Les candidats ne doivent avoir en leur possession ni livres, ni cahiers, ni notes, ni papier. On leur procure dans la salle même des séances les lexiques ou dictionnaires autorisés.

4. Toute communication des candidats entre eux ou avec le dehors est défendue sous peine d'exclusion immédiate. Les candidats ne peuvent sortir de la salle des séances que pour des raisons graves approuvées par le surveillant qui préside.

5. Les copies des candidats doivent être remises au premier surveillant, sous enveloppes spéciales cachetées et portant imprimé le nom de la matière ou du groupe de matières, suivant le cas, traité dans les copies.

6. Toutes les copies des candidats doivent être envoyées à l'endroit et à la personne désignés par le recteur de l'Université.

## CORRECTION DES EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Toutes les copies des épreuves universitaires sont corrigées à l'endroit désigné par le recteur.

2. Les corrections sont faites par des jurys composés de trois membres nommés par le recteur de l'Université.

3. Le recteur choisit les membres de ces jurys de la façon suivante : un dans le personnel des Congrégations affiliées et deux parmi les professeurs des facultés universitaires, ou parmi les professeurs des écoles ou collèges affiliés. Les Congrégations affiliées doivent, en conséquence, fournir simultanément et à tour de rôle dans chaque jury, sur l'invitation du recteur, des correcteurs pour les différentes épreuves universitaires. Le recteur choisit, à son gré, les autres correcteurs.

4. Il sera constitué un seul jury pour chacune des matières ou pour chacun des groupes de matières universitaires.

5. Lorsque parmi les membres d'un jury il y a des divergences d'appréciation, on donne à la copie discutée la moyenne des notes réunies.

6. Les membres des jurys chargés de corriger les versions doivent faire eux-mêmes, sur chaque partie du texte à traduire, la distribution des points alloués à l'ensemble du texte.

La correction de ces copies doit se faire d'après un maximum de huit points accordés à l'intelligence du texte, les deux autres points devant être mis au compte de la valeur littéraire de la traduction.

Les fautes seront appréciées d'après l'échelle du tarif qui suit :

| | |
|---|---|
| Barbarisme . . . . . . . . . . | 1.0 |
| Solécisme. . . . . . . . . . . | 1.0 |

| | |
|---|---|
| Barbarisme et solécisme réunis . . . | 1.2 |
| Phrase incomplète, absence du verbe principal . . . . . . . . . . | 0.5 |
| Contresens grave . . . . . . . . . | 1.0 |
| Contresens léger . . . . . . . . . | 0.2 |
| Terme ou locution impropre . . . . | 0.2 |
| Faute d'orthographe usuelle . . . . | 0.3 |
| Faute de ponctuation . . . . . . . | 0.1 |
| Faute d'accentuation . . . . . . . | 0.1 |

7. La correction des thèmes doit se faire d'après un maximum de huit points alloués à la correction grammaticale, les deux autres points devant être alloués à la valeur littéraire du texte des candidats.

Les fautes seront appréciées d'après l'échelle du tarif qui suit :

| | |
|---|---|
| Barbarisme et solécisme. . . . . . . | 0.7 |
| Contresens grave . . . . . . . . . | 0.5 |
| Contresens léger . . . . . . . . . | 0.2 |
| Terme ou locution impropre . . . . | 0.2 |
| Faute d'orthographe usuelle . . . . | 0.3 |
| Faute de ponctuation . . . . . . . | 0.2 |
| Faute d'accentuation . . . . . . . | 0.1 |

8. La correction de la composition littéraire doit se faire d'après le procédé qui suit : sur les dix points alloués à cette matière, cinq seront attribués au fond, trois à la forme et deux à la correction grammaticale. Ces deux derniers points ne pourront être donnés aux copies qui n'auraient pas une certaine valeur au point de vue du fond et de la forme.

Si le candidat a traité un sujet autre que celui proposé, son travail ne sera pas apprécié.

## REPRISE DES EXAMENS

*Examens congréganistes.* — Les épreuves congréganistes quelconques sont toujours définitives, en ce sens qu'elles ne peuvent être reprises avant la prochaine année académique et privent jusque-là les candidats malheureux du droit de se présenter aux épreuves universitaires.

*Examens universitaires.* —1. Si un candidat qui a obtenu dans l'ensemble des examens universitaires le nombre de points suffisant pour être diplômé, n'a pas conservé pour l'une ou l'autre des matières de ces examens le minimum des points exigé, il pourra réparer ce défaut en subissant un nouvel examen sur cette matière ou sur ces matières seulement. Mais le nouveau résultat obtenu ne change pas la somme totale passive de ses points.

2. Si pour avoir sur l'ensemble d'un examen universitaire le nombre de points exigé, deux points seulement manquent au candidat, il peut reprendre la matière la plus faible de cet examen avec chance d'être diplômé, si son nouveau travail lui donne le nombre total de points suffisant.

## CLASSIFICATION DES DIPLOMES

1. Ont droit aux différents diplômes les candidats qui ont subi avec succès les épreuves congréganistes et universitaires sur les deux séries, littéraire et scientifique, ou seulement sur l'une ou l'autre de ces deux séries.

2. Le diplôme d'Enseignement Secondaire Moderne *Par-*

*tie des Lettres* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série littéraire, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

3. Le diplôme d'Enseignement Secondaire Moderne *Partie des Sciences* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série scientifique, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

4. Pour établir d'une façon plus juste et plus précise le mérite des diplômés, on inscrit sur le diplôme les mentions suivantes : *avec distinction* et *avec grande distinction.*

*a)* Sont diplômés Lettres et Sciences *avec grande distinction,* ceux qui ont conservé dans les deux examens universitaires les quatre cinquièmes des points alloués à chacun de ces examens.

*b)* Sont diplômés Lettres et Sciences *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points dans l'un ou l'autre seulement des examens universitaires.

*c)* Sont diplômés Partie des Lettres *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série littéraire.

*d)* Sont diplômés Partie des Sciences *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série scientifique.

*e)* Les autres diplômés le sont sans mention.

5. Les candidats ne sont autorisés à prendre le titre auquel ils ont droit : Diplômés Lettres et Sciences, Partie des Lettres, Partie des Sciences, que s'ils ont reçu le diplôme accordé par l'Université.

## PROGRAMME DES ETUDES

Les intéressés peuvent se procurer le programme détaillé des cours littéraire et scientifique en s'adressant aux

REVERENDS FRERES MARISTES,

Iberville, P. Q.



# MAISON DES ETUDIANTS

1. Le but de cette Association est de relier par des liens plus étroits de fraternité et de camaraderie les étudiants et les anciens étudiants universitaires ; de susciter et de propager, grâce au concours dévoué de ces derniers et des amis en général de l'enseignement supérieur, toutes les oeuvres destinées à améliorer la situation matérielle, intellectuelle et morale de la jeunesse universitaire ; de créer autour d'elle cette atmosphère de généreuse bienveillance et de sympathie dont sont entourés dans d'autres pays les universités et leurs élèves.

II. Les moyens d'action de l'Association sont entre autres les suivants :

Journal ou bulletin périodique ;

Publication de travaux littéraires et scientifiques ;

Bibliothèques, conférences, cours, etc. ;

Réunions, amusements, jeux variés, sports, gymnastique, escrime, exercices militaires, fêtes artistiques ;

Bourses d'études, prêts, assistance ;

Logements, pensions, soins médicaux à bon marché ;

Remises sur les voies de communication, chez les fournisseurs, etc. ;

Recherche d'emplois ;

Et toute autre oeuvre charitable.

III. Le siège social de l'Association est à Montréal.

Un vaste local est attribué à l'oeuvre dans l'Université Laval, rue Saint-Denis, No 185.

Il comprend deux bibliothèques et plusieurs salles d'étude, une salle de lecture, deux salles de billard et de *pool,* des fumoirs et des pièces pour les amusements sédentaires, un grand salon, un café buffet et une spacieuse galerie-promenade.

Une fois terminé, il offrira en outre aux jeunes gens deux jeux de quilles, des salles de dessin, de gymnastique, d'escrime ou de lutte, ainsi que des douches et des bains.

IV. L'Association se compose : *a*) *De membres actifs :* étudiants universitaires régulièrement inscrits.

*b*) *De membres honoraires :* anciens membres actifs ; professeurs, administrateurs et gouverneurs universitaires; amis de l'enseignement supérieur.

*c*) *De membres perpétuels :* membres actifs ou honoraires libérés de la cotisation annuelle par la souscription d'une somme déterminée.

*d*) *De membres fondateurs :* promoteurs de l'oeuvre et bienfaiteurs insignes.

*Les Etudiants des Facultés et des Ecoles affiliées de l'Université Laval* sont tous considérés comme membres actifs, pourvu que le Conseil de ces Facultés ou Ecoles ait inscrit dans ses règlements l'obligation pour tels étudiants de verser une cotisation annuelle, collectée par les trésoriers respectifs de ces Facultés ou Ecoles, et versée par eux au trésorier de la Maison des Etudiants.

V. Cotisations.—*a*) Pour les membres actifs apparte-

nant aux Facultés ou aux Ecoles affiliées qui se sont conformées au mode de cotisation indiqué ci-dessus, le droit d'entrée et la cotisation annuelle sont fixés collectivement à la somme de $5.00.

*b*) Les autres membres actifs doivent payer un droit d'entrée de $2.00, et une cotisation annuelle de $5.00.

*c*) Le droit d'entrée et la cotisation annuelle des membres honoraires sont aussi fixés collectivement à $5.00.

*d*) Tout membre actif ou honoraire acquiert le titre de membre perpétuel et se libère de la cotisation annuelle, en versant une somme de $100.00.

*e*) Tout membre qui versera la somme de $200.00 ou qui fera une donation d'une valeur égale recevra du Conseil d'Administration le titre de membre fondateur.

VI. La gestion générale des intérêts de la Maison des Etudiants est confiée à une *Commission,* composée dans la proportion d'un tiers de membres actifs et de deux tiers de membres honoraires.

Cette Commission est constituée de manière à accorder une équitable représentation aux divers groupements universitaires.

VII. Tous les droits et pouvoirs de l'Association, sauf l'aliénation des immeubles qui est réservée à la Commission, sont exercés par un *Conseil d'Administration,* composé de membres choisis dans la Commission.

Le vice-recteur et le secrétaire-général de l'Université Laval font partie *ex-officio* de ce Conseil.

Les autres membres sont élus par la Commission, parmi les délégués des différents groupes.

VIII. Des règlements généraux et particuliers régissent le fonctionnement de l'Association et de ses divers organismes, dans le but surtout de faire régner entre les membres des rapports constants de bonne et généreuse camaraderie, et d'imprimer à toutes les manifestations de la vie de l'oeuvre un caractère de parfaite distinction, sans en exclure aucunement ni l'entrain, ni la gaieté, ni l'enthousiasme.

IX. Un directeur-gérant, nommé par le Conseil d'Administration, est chargé de promouvoir les intérêts quotidiens de l'Association, et d'en favoriser le fonctionnement normal, avec l'assistance de plusieurs Commissaires de service choisis parmi les étudiants membres actifs.

X. Le contrôle des autorités universitaires—au point de vue disciplinaire et moral — s'exerce sur l'oeuvre tout entière par l'intermédiaire du vice-recteur qui est lui-même l'un des promoteurs et des membres fondateurs de la Maison des Etudiants.

XI. Dispositions générales. — Les jeux de hasard et les paris sont interdits ; et, sous aucun prétexte, aucune liqueur et aucune publication défendue ne pourront être apportées dans aucun des locaux de la maison.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement prohibée ; et aucune réunion ou manifestation politique ne pourra avoir lieu au siège local de l'oeuvre.

S'il s'élève un désaccord entre les membres de la Maison et les divers pouvoirs, ou entre les divers pouvoirs entre eux, il sera réglé par un comité d'arbitrage composé *ad hoc* et dont la décision sera finale et sans appel.

XII. Promoteurs et membres fondateurs :

L'hon. Eugène Lafontaine, juge à la Cour Supérieure ;

M. le chanoine Gaspard Dauth, vice-recteur de l'Université Laval ;

L'hon. Frédéric-Debartch Monk.

L'hon. Honoré Gervais, juge à la Cour d'Appel ;

M. Victor Morin, notaire ;

M. Louis-Théophile Maréchal, avocat ;

M. Ernest Marceau, ingénieur civil ;

M. le Dr Emmanuel-Persillier Benoit ;

M. Emile Vanier, ingénieur civil ;

M. le Dr Eugène Saint-Jacques ;

M. le Dr Séraphin Boucher ;

M. J.-E.-W. Lecours, pharmacien ;

M. le Dr J.-G.-A. Gendreau, dentiste ;

M. J.-B. Lagacé, professeur d'Esthétique à l'Université.



# COLLEGES AFFILIES

## PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE MONTREAL

Tous les collèges classiques de la province de Québec sont affiliés à l'Université, et relèvent par conséquent, au point de vue du programme des études et des examens, du Conseil universitaire dont le siège est à Québec.

L'affiliation s'obtient aux conditions suivantes :

*a)* Le collège doit accepter les règlements universitaires relatifs au baccalauréat et à l'inscription dans la Faculté des Arts, et obliger ses élèves à subir des épreuves annuelles dites collégiales, et deux examens dits universitaires — dont l'un est fixé après les classes de lettres et l'autre après les classes de sciences et de philosophie.

*b)* Les collèges affiliés s'engagent aussi à accepter toutes modifications qui pourraient être faites au programme du baccalauréat et de l'inscription.

*c)* Le Conseil universitaire s'engage de son côté à ne pas modifier les règlements qui régissent l'affiliation sans l'assentiment des deux tiers des collèges affiliés, et à convoquer, au moins tous les cinq ans, un congrès des supérieurs et professeurs de ces collèges, dans lequel seront discutées toutes les questions qui intéressent la formation des élèves de l'enseignement secondaire.

Ne sont admis aux épreuves universitaires que les élèves justifiant d'un succès satisfaisant dans les examens collégiaux. Ces derniers examens portent sur l'instruction religieuse, l'histoire universelle, l'histoire du Canada, la géographie générale, les préceptes littéraires, l'histoire littéraire, la botanique, la géologie, la minéralogie, l'astronomie et la chimie.

Les épreuves finales ou universitaires comportent une composition littéraire, une version latine, un thème latin, une version grecque, un thème anglais pour les candidats de langue française, une version pour les candidats de langue anglaise, des questions d'algèbre, de géométrie, de trigonométrie, de physique et de philosophie.

Ces épreuves sont les mêmes pour tous les candidats. Elles ont lieu aux jours et aux heures déterminés par le recteur, et sont appréciées par des jurys formés de représentants de tous les collèges affiliés.

Aux candidats heureux, l'Université confère, selon le pourcentage des points conservés dans les deux épreuves finales, soit le grade de bachelier ès arts, de bachelier ès lettres, de bachelier ès sciences, soit simplement l'inscription. Les inscrits sont ceux qui n'ont obtenu que le tiers des points, et pas moins du huitième possible sur chacune des matières.

L'inscription de l'Université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres. Cette inscription, qui se trouve acquise, à plus forte raison, par ceux qui sont bacheliers, équivaut à la *matriculation* des universités anglaises.

Dans ces conditions il n'est que juste de présenter, dans notre annuaire, le relevé numérique des professeurs et des

élèves des collèges classiques où se recrutent la grande majorité, sinon la presque totalité, des étudiants de nos Facultés et de nos Ecoles professionnelles.

En effet, bien que l'Université laisse à ces collèges le soin de donner l'enseignement secondaire littéraire et scientifique, leurs programmes et leurs examens sont régis d'une façon réelle et effective par son organe académique central — qui est le Conseil universitaire avec siège unique à Québec.

Et, en outre, ce relevé rendra plus facile l'établissement de statistiques comparées entre les diverses universités du Canada, les universités anglaises ayant généralement l'habitude de donner elles-mêmes l'enseignement secondaire, et par suite d'en compter le personnel parmi leurs professeurs et leurs étudiants.

Toutefois, afin d'éviter ici un double emploi qui serait de nature à créer des erreurs, le relevé numérique qui suit ne portera que sur les collèges affiliés situés dans la province ecclésiastique de Montréal, foyers naturels où se préparent à la *matriculation* — inscription ou baccalauréat — les étudiants de l'Université Laval de Montréal.

Sur les dix-sept collèges affiliés à l'Université Laval dix appartiennent à la province ecclésiastique de Montréal, sans compter le collège Sainte-Marie et le collège Loyola dirigés par les Révérends Pères Jésuites, et qui jouissent du privilège d'obtenir pour leurs élèves le grade de bachelier, sur présentation d'un certificat déclarant qu'ils en sont dignes.

---

## SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE

### Sainte-Thérèse, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1863

---

Les premiers commencements de l'institution remontent à 1825. En cette année, M. C.-J. Ducharme, curé de Sainte-Thérèse, choisit cinq ou six jeunes gens de sa paroisse qui manifestaient d'heureuses dispositions pour l'étude et commença à leur donner les premières leçons de latin, dans les soirées où les occupations de son ministère lui laissaient quelques moments de loisir. Plus tard, en 1840, Mgr Ignace Bourget, érigea l'établissement en petit séminaire selon toutes les règles du Concile de Trente.

En 1845, le Petit Séminaire fut incorporé civilement par un acte de la Législature canadienne, et en 1863, affilié à l'Université Laval. (Le premier concours universitaire n'eut lieu qu'en 1867.) Réduite en cendres, le 5 octobre 1881, l'institution ne tarda pas à se relever de ses ruines, grâce au généreux secours de ses amis, des anciens élèves et du gouvernement provincial.

La nouvelle maison fut inaugurée solennellement le 26 juin 1883. Dès lors, l'institution reprit le cours régulier de son existence et de ses développements. Dernièrement encore, elle s'est agrandie par une construction de 70 pieds par 70 pieds.

Le cours d'études classiques est de huit années. Un cours spécial de quatre années ou plus est ouvert aux élèves

que leurs parents veulent appliquer exclusivement à l'étude du français, de l'anglais, de la comptabilité, etc.

L'enseignement de la musique vocale et du plain-chant fait partie du cours régulier.

*Supérieur* : M. l'abbé J.-C. CHAUMONT

*Préfet des études* : M. l'abbé EMILE DUBOIS

| | |
|---|---|
| Nombre des professeurs . . . . . . | 35 |
| Nombre des élèves . . . . . . . | 400 |
| Bacheliers ès lettres . . . . . . . | 220 |
| Bacheliers ès sciences . . . . . . . | 86 |
| Bacheliers ès arts . . . . . . . . | 71 |



## SEMINAIRE SAINT-CHARLES-BORROMEE

### Sherbrooke, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1878

---

Le Séminaire Saint-Charles-Borromée fut fondé en 1875 par Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke. Le vénéré fondateur décréta que le programme d'études comporterait un cours classique et un cours commercial et que l'on y enseignerait également le français et l'anglais.

De 1878 à 1912, sont sortis, munis d'un diplôme de cours commercial,303 jeunes gens dont un bon nombre ont ensuite fait le cours classique.

Le 30 décembre 1897, un incendie détruisit une partie du séminaire. Mgr LaRocque fit construire à l'épreuve du feu le nouvel établissement, superbe édifice à 5 étages, de 200 pieds de longueur et d'une largeur moyenne de 55 pieds. Après 11 ans, l'affluence des élèves rend nécessaire un nouvel agrandissement et la corporation du séminaire fait construire une annexe de 120 pieds par 52, à cinq étages, le tout également à l'épreuve du feu.

En 1903 fut fondé le cours industriel dont l'objet est de préparer les élèves à l'examen d'admission à l'Ecole Polytechnique de Montréal et à l'Ecole d'Arpentage de Québec. Malheureusement les ressources trop limitées du Séminaire n'ont pas encore permis de donner à ce cours le développe-

ment qu'il devrait avoir, eu égard aux jeunes gens des Cantons de l'Est.

*Supérieur et préfet des études:* M. l'abbé A. O. GAGNON

| | |
|---|---|
| Nombre des professeurs . . . . . . | 38 |
| Nombre des élèves . . . . . . . | 428 |
| Bacheliers ès lettres . . . . . . . | 50 |
| Bacheliers ès sciences . . . . . . | 27 |
| Bacheliers ès arts . . . . . . . . | 47 |



## COLLEGE DE L'ASSOMPTION

### L'Assomption, P. Q.

Affilié à l'Universite Laval en 1880

---

Le collège de l'Assomption est dirigé par des prêtres du clergé séculier.

Fondé en 1832 par le révérend François Labelle, curé de l'Assomption, et les Drs J.-B. Meilleur et L.-J.-C. Cazeneuve, il fut incorporé par un acte du Parlement provincial, le 18 septembre 1841. Il fut affilié à l'Université Laval le 22 mars 1880.

On y suit un cours classique complet, un cours commercial et un cours préparatoire ou élémentaire.

Le cours principal d'études est le cours classique.

La durée du cours commercial et celle du cours préparatoire varient suivant la capacité des élèves. On y enseigne le français et l'anglais, la calligraphie, la clavigraphie, la sténographie, l'arithmétique et la tenue des livres, l'histoire et la géographie.

La musique vocale et le chant grégorien font partie de l'enseignement régulier.

Il y a, en dehors des cours réguliers, deux sociétés littéraires : L'académie française, dite académie Saint-François Xavier, affiliée à l'Association de la jeunesse canadienne-française en 1905, et l'académie anglaise, dite académie Saint-Patrice.

Le but de ces associations est de promouvoir l'étude des langues française et anglaise, l'art oratoire, ainsi que la culture des sciences et des lettres.

*Supérieur* : M. l'abbé V.-E. PAUZE

*Préfet des études :* M. l'abbé E. HEBERT

| | |
|---|---|
| Nombre des professeurs . . . . . | 36 |
| Nombre des élèves . . . . . . . | 370 |
| Bacheliers ès lettres . . . . . . . | 84 |
| Bacheliers ès sciences . . . . . . | 110 |
| Bacheliers ès arts . . . . . . . . | 154 |



## COLLEGE DE SAINT-LAURENT

### Saint-Laurent, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

---

Ce collège fut fondé en 1847 par Messire Saint-Germain, curé de Saint-Laurent, qui obtint de Mgr Bourget la permission de construire à ses frais une académie industrielle. Appelés de France, les religieux de Sainte-Croix vinrent prendre possession de l'Académie et s'établir au Canada. Deux ans après, ils obtenaient une charte d'incorporation de la Législature. En 1862, un amendement à cette charte permettait de changer le nom d'Académie industrielle en celui de Collège de Saint-Laurent et accordait l'autorisation d'y donner un cours classique.

En 1852, en 1864, en 1882, et en 1896 furent successivement construits les différents corps-de-logis qui forment l'édifice actuel, occupant une longueur de 360 pieds et se prolongeant en arrière dans trois ailes d'une moyenne de 140 pieds. Au cours commercial vint s'ajouter, en 1866, le cours classique et depuis, l'un et l'autre ont toujours été enseignés dans les deux langues, française et anglaise, ce qui forme quatre cours distincts et indépendants.

*Supérieur :* Rév. Père J.-E. HEBERT, C. S. C.

*Préfet des études* (section française) :
Rév. Père E. GUERTIN, C. S. C.

*Préfet des études* (section anglaise) :
Rév. Père E. MEAHAN, C. S. C.

Nombre des professeurs . . . . . . 52
Nombre des élèves . . . . . . . . 525

## SEMINAIRE DE JOLIETTE

### Joliette, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

---

Le Séminaire de Joliette, fondé en 1846 par l'honorable Barthélemy Joliette, avec l'approbation de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, est dirigé par les Clercs de Saint-Viateur. Il a été affilié à l'Université Laval en 1880.

L'enseignement est divisé en trois cours : le cours préparatoire, le cours commercial et le cours classique.

Le cours préparatoire sert à la fois de préparation au cours commercial et au cours classique. Il est consacré spécialement à l'étude du français, de l'anglais, de l'arithmétique et de la calligraphie.

Le cours commercial est complet et répond à toutes les exigences. Ce cours se termine par un examen sévère sur les matières commerciales et des diplômes sont délivrés aux élèves qui ont subi cet examen avec succès.

Le cours classique, couronné par la double épreuve du baccalauréat, permet aux jeunes gens d'embrasser l'état ecclésiastique et religieux ou les professions libérales.

*Supérieur :* Rév. Père F.-M. ROBERGE, C. S. V.

*Préfet des études :* Rév. Père L.-J. MORIN, C. S. V.

| | |
|---|---|
| Nombre des professeurs . . . . . . | 39 |
| Nombre des élèves . . . . . . . | 402 |
| Bacheliers ès lettres. . . . . . . | 74 |
| Bacheliers ès sciences . . . . . . | 111 |
| Bacheliers ès arts . . . . . . . | 121 |
| Maîtres ès arts . . . . . . . . | 16 |

## SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

### Saint-Hyacinthe, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

---

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe fut fondé en 1811, par Messire Antoine Girouard, archiprêtre, curé de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Sa charte d'incorporation date de 1835.

L'édifice actuel, bâti en 1853, forme, par ses lignes principales, un carré de 200 pieds de côté, avec cour intérieure.

En 1910, on a construit, en matériaux incombustibles, une annexe de 172 pieds par 60 pieds, à quatre étages, destinée aux dortoirs, aux laboratoires, aux classes, à la salle académique, etc.

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe est dirigé par une communauté de prêtres séculiers. Le programme des classes est celui de l'Université Laval à laquelle le Séminaire est affilié depuis l'année 1880.

*Supérieur :* Mgr C.-P. CHOQUETTE

*Préfet des études :* M. l'abbé F.-Z. DECELLES

| | |
|---|---|
| Nombre des professeurs . . . . . . | 36 |
| Nombre des élèves . . . . . . . . | 476 |
| Bacheliers ès lettres . . . . . . . . | 142 |
| Bacheliers ès sciences . . . . . . | 55 |
| Bacheliers ès arts . . . . . . . . . | 160 |

## COLLEGE BOURGET

### Rigaud, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1884

---

Le Collège Bourget, fondé par Mgr Joseph Desautels en 1850, est dirigé par les Clercs de Saint-Viateur.

L'objet immédiat des études est la préparation des jeunes gens au sacerdoce, aux professions libérales et aux carrières commerciales et industrielles.

Le cours classique dont la durée est de sept ans embrasse toutes les matières de l'enseignement secondaire, y compris l'étude de la philosophie scolastique.

Le cours commercial se donne en anglais. Après trois années d'études, les élèves se présentent devant un jury d'examinateurs qui décernent un diplôme de cours complet aux candidats qui ont obtenu au moins soixante-quinze pour cent du total des points.

Il y a, en outre, des classes préparatoires dont le programme constitue la matière d'une instruction primaire complète pour les enfants qui ne pourraient aspirer plus haut.

*Supérieur* : R. Père DONAT RICHARD, C. S. V.

*Préfet des études*: R. Père F.-X. FOREST, C. S. V.

| | |
|---|---|
| Nombre des professeurs . . . . . . | 31 |
| Nombre des élèves (internes) . . . | 371 |
| Bacheliers (1er examen) . . . . . | 105 |
| Bacheliers (2e examen) . . . . . . | 88 |

## PETIT SEMINAIRE DE MONTREAL

841, rue Sherbrooke-Ouest

Affilié à l'Université Laval en 1887

---

Le Collège ou Petit Séminaire de Montréal s'ouvrit en 1767, aux jours les plus difficiles de la colonie. Il eut pour fondateur M. J.-B. Curatteau, prêtre de Saint-Sulpice, curé de la Longue-Pointe, homme d'un profond savoir et de vertus éminentes. Transféré au Château de Vaudreuil en 1773, puis à la rue du Collège en 1806, il fut fixé en 1862 au pied du Mont-Royal; à 1870 seulement, remonte l'établissement définitif tel qu'on le voit aujourd'hui.

Cette institution, dirigée par les prêtres de Saint-Sulpice, a pour but principal de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique.

Le cours est exclusivement classique et dure six années.

Le Séminaire de Philosophie reçoit les élèves au sortir de la rhétorique pour y suivre, pendant deux ans, les cours de philosophie et de sciences.

*Directeur :* M. l'abbé RENE LABELLE, P. S. S.

*Préfet des études :* M. l'abbé F. LALIBERTE, P. S. S.

| | |
|---|---|
| Nombre de professeurs . . . . . . | 29 |
| Nombre des élèves . . . . . . . | 350 |
| Bacheliers (1er examen) . . . . . . | 410 |

## COLLEGE DE VALLEYFIELD

### Valleyfield, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1896

---

Le Collège de Valleyfield a été fondé en 1893 par Mgr J.-M. Emard, premier évêque du diocèse de Valleyfield.

La direction en est confié à une corporation de prêtres séculiers sous la surveillance immédiate de l'évêque diocésain.

Il comprend deux sections tout à fait distinctes. Le cours commercial embrasse toutes les matières propres à donner une instruction commerciale complète ; il dure six années. Le cours classique porte le nom spécial de Séminaire, et est organisé conformément aux programmes universitaires. Il est donné en huit années.

Le Collège de Valleyfield est affilié à l'Université Laval depuis 1896. Le premier concours universitaire a eu lieu en 1900.

Au collège est attaché un grand séminaire diocésain où les séminaristes font leurs études de théologie. Ce grand séminaire est aussi affilié à l'Université Laval depuis 1907.

*Supérieur :* M. l'abbé A.-P. SABOURIN

*Préfet des études classiques :* M. l'abbé J.-E. AUBIN

*Préfet des études commerciales :* M. l'abbé N. AUMAIS

| | |
|---|---|
| Nombre des professeurs . . . . . . | 35 |
| Nombre des élèves . . . . . . . . | 302 |
| Bacheliers ès lettres . . . . . . . | 22 |
| Bacheliers ès sciences . . . . . . | 7 |
| Bacheliers ès arts . . . . . . . . | 28 |

## COLLEGE DE SAINT-JEAN

### Saint-Jean, P. Q.

---

**Affilié à l'Université Laval en 1912**

---

Le collège de Saint-Jean a été fondé en 1911 par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, et placé sous la direction de prêtres du clergé séculier.

Le premier édifice, d'une longueur de 155 pieds et d'une largeur de 40 pieds, à quatre étages, étant devenu insuffisant, une annexe de 100 pieds de longueur par 47 de largeur, à quatre étages également, a été construite pendant l'été de 1912.

L'acte d'incorporation a été sanctionné le 14 mars 1912.

L'enseignement donné comprend un cours commercial d'une durée de cinq années et un cours classique d'une durée de six années.

*Supérieur et préfet des études* : M. l'abbé ARTHUR PAPINEAU

| | |
|---|---|
| Nombre de professeurs . . . . . . | 22 |
| Nombre des élèves . . . . . . . . | 195 |
| Bachelier ès lettres . . . . . . . . | 1 |
| Bachelier ès arts . . . . . . . . | 1 |

# Bourse Cecil Rhodes

Cette bourse, d'une valeur annuelle de £300 sterling, donne droit à l'élève qui l'a méritée, de passer trois années à l'université d'Oxford.

L'élève doit être sujet anglais, célibataire, avoir atteint 19 ans et ne pas dépasser 25 ans. Il lui faut aussi avoir fait au moins une année d'université.

Tous les deux ans, cette bourse est octroyée à un élève de l'Université Laval (Québec et Montréal alternativement).

A moins de changements imprévus, le choix d'un boursier pour l'Université Laval de Montréal sera fait en 1916.



# RECEPTION OFFICIELLE

DE

## Son Altesse Royale le Gouverneur-Général du Dominion du Canada

LE LUNDI, 18 NOVEMBRE 1912

---

### DISCOURS DE M. LE VICE-RECTEUR

---

AU FELD-MARECHAL, SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE ARTHUR-WILLIAM-PATRICK-ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET DE STRATHEARN, COMTE DE SUSSEX — DANS LA PAIRIE DU ROYAUME-UNI—, PRINCE DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE, DUC DE SAXE, PRINCE DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, K. G., K. T., K. P., P. E., G. M. B., G. C. S. I., G. C. M. G., G. C. I. E., G. C. V. O., A. D. C., PERSONNEL DE S. M. LE ROI, GOUVERNEUR-GENERAL ET COMMANDANT EN CHEF DU DOMINION DU CANADA.

ALTESSE ROYALE,

Ma qualité de vice-recteur me donne, en ce moment, le privilège de représenter tout le personnel de l'Université Laval de Montréal, administrateurs et gouverneurs, professeurs et étudiants.

Au nom de tous, je voudrais pouvoir exprimer dignement

combien nous sommes heureux de voir un prince du sang présider aux destinées de ce vaste pays, ouvert tout d'abord à la civilisation par les découvreurs et les missionnaires de la nation généreuse qu'est la France, et protégé désormais, dans ses incomparables libertés constitutionnelles et ses prodigieux développements économiques, par le plus fier des drapeaux, celui de la puissante nation qu'est l'Angleterre.

Et dans le trésor de cette langue dont les vocables qui semblent éternels—comme la divinité et la justice — s'épanouissent toujours au blason de la couronne britannique, je voudrais avoir assez d'habileté pour choisir les termes les plus aptes à dire combien nous est particulièrement agréable la visite, dans cette institution, du fils de la reine vénérée qui nous octroyait en 1852 nos prérogatives universitaires.

L'aimable condescendance de Votre Altesse Royale ne nous surprend pas. Jeune et brillant officier, vous aviez déjà, il y a quelque quarante ans, laissé à Montréal de si sympathiques souvenirs. Et en prenant les charges de vos hautes fonctions parmi nous, vous n'avez eu rien à changer dans vos habituelles dispositions. Il vous suffit, pour gagner tous les coeurs, de vous montrer tel que vous fûtes toujours dans les diverses étapes d'une féconde et glorieuse carrière.

Aussi considérons-nous comme un devoir de gratitude, en vous apportant le tribut de nos hommages et de notre respectueuse affection, de tourner sans retard nos yeux vers le palais de Westminster, pour remercier Sa Majesté le roi Georges V de votre nomination au poste de gouverneur-général du Canada, et du grand honneur qui en rejaillit sur tout le pays.

On l'a observé avec beaucoup de justesse, à l'occasion des

splendides manifestations qui ont marqué le passage de votre auguste neveu à travers l'Empire des Indes, les rois n'attendent plus que les colonies viennent à eux; ce sont eux qui vont à elles. Il y a là une évolution caractéristique; et nous sommes de ceux qui le croient fermement, des procédés si cordiaux ne peuvent avoir qu'une heureuse influence sur les destinées générales de l'Empire.

Car la foi jurée au trône, nous catholiques et canadiens, ainsi l'atteste chaque page de notre histoire, nous tenons à honneur de la garder loyalement et sincèrement. Dans nos écoles et dans nos universités, vous le savez, l'enseignement distribué aux hommes de demain s'inspire de cette parole du Maître: " Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ". Votre Altesse n'ignore pas, non plus, le témoignage que donnait de cette loyauté son illustre et regretté frère le roi pacificateur, dans un message mémorable adressé aux Pères du premier concile national de Québec: " Votre télégramme de loyauté ", affirmait Edouard VII, " est conforme aux meilleures traditions de l'Eglise dont vous êtes les chefs et du Dominion où vous êtes assemblés ".

Qu'il suffise de vous assurer que nous entendons rester fidèles à ces traditions, et que tous dans cette université nous n'avons qu'une ambition: rivaliser de zèle avec les institutions-soeurs du Québec et de toutes les provinces de la Confédération, pour faire du Canada un pays de plus en plus grand, heureux, uni et prospère, et pour lui garder son rang d'honneur dans ce magnifique empire britannique,— que nous voudrions voir toujours fort et glorieux, jamais amoindri, ni dans son étendue, ni dans son prestige, ni dans sa suprématie.

Pour réaliser ces nobles desseins, Votre Altesse me permettra de le dire à nos jeunes amis les étudiants, il faut du courage, du travail, de la générosité, de l'idéal, de l'enthousiasme! Et eux ne seront pas étonnés de me l'entendre répéter: à leur âge, non moins que plus tard, le prince de sang royal qui les honore aujourd'hui de sa présence, s'était déjà fait une loi de pratiquer toutes ces vertus, simplement parce qu'il y voyait une obligation personnelle et un devoir patriotique.

Si belle et utile leçon venant d'un tel maître, mérite de la part de tous les éducateurs une vive reconnaissance.

La nôtre est profonde, et pour cette leçon d'énergie et de générosité, et aussi pour les encouragements que nous prodigue votre bienveillante visite.

Si la réserve empêche notre gratitude d'éclater en présence de Votre Altesse Royale, qu'elle sorte néanmoins de nos âmes, et qu'elle aille, respectueuse et sincère, retentir au coeur des nobles dames la duchesse de Connaught et la princesse Victoria Patricia, qui incarnent ici, au Canada, la famille royale avec autant de splendeur et de grâce, que Votre Altesse apporte de dignité cordiale à y représenter la suprême autorité de la couronne britannique.



# REPONSE

DE

## Son Altesse Royale le Gouverneur-Général

---

Monseigneur [1],

M. le Vice-Recteur,

Messieurs,

Je désire tout d'abord vous exprimer mes plus sincères remerciements pour votre adresse de bienvenue et les paroles si sympathiques qu'elle contient.

Je puis vous assurer que c'est à la fois un honneur et un privilège que d'être appelé à représenter Sa Majesté le Roi au Canada, et de pouvoir ainsi fortifier davantage les liens déjà solides qui unissent le Dominion à la Couronne.

J'éprouve un véritable plaisir à me trouver au milieu de vous—bien que ma visite ait été quelque peu retardée par suite de circonstances imprévues.

Toutefois, le délai n'aura pas été sans compensation pour moi, puisque je viens à vous comme membre de la grande famille universitaire, ayant eu l'honneur d'être fait docteur en droit par votre *Alma Mater*.

---

(1) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université.

J'apprécie hautement ce titre, puisqu'il m'associe plus intimement encore avec une institution qui a produit tant d'hommes distingués.

Partout dans mes pérégrinations à travers votre beau pays, j'ai constaté combien les autorités étaient conscientes de leurs responsabilités en matière d'éducation, afin de faire face aux besoins nouveaux d'une population qui tend à augmenter si rapidement.

L'école est sans doute indispensable à la vie d'un peuple, mais il faut davantage.

C'est l'université qui forme les classes professionnelles.

L'éducation universitaire est essentielle à ceux qui se destinent à l'Eglise, au Droit, à la Médecine, aux Sciences: elle est surtout essentielle à ceux qui se destinent à l'enseignement supérieur.

L'Université Laval, je le sais, grâce à une direction sage et éclairée, a toujours été à la hauteur de sa mission, et le Ciel aidant, j'ai l'espoir que cette grande institution continuera à donner au pays des hommes distingués, dont l'ambition sera de servir avec intelligence et dévouement les meilleurs intérêts du Canada et du grand Empire dont nous faisons partie.



# DONS FAITS A L'UNIVERSITE

## DURANT L'ANNEE 1912-1913

---

Fondation d'une chaire de phtisiothérapie, par M. J.-A. RICHARD, de Montréal.

### BIBLIOTHEQUE GENERALE

Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE .......... 7.00

M. J.-L. GOUGEON .......................... 4.00

ANONYME :

Histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph en France et au Canada, 2 vol.

Natalité, par l'abbé Roch.

Jonathan Upglade, by Chase.

ANTIQUARIAN AND NUMISMATIC SOCIETY OF MONTREAL :

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal, 3th Series, vol. VIII, No 4, vol. IX, No 1, 2, 3 et 4, vol. X, Nos 1 et 2.

ARCHAMBAULT (J.-H.), avocat :

Propos canadiens, par l'abbé C. Roy.

Index des décisions judiciaires.

Codes des locateurs et locataires, par Lorrain.

The Jurisprudence of the Privy Council, by J.-J. Beauchamp.

Montreal Law Reports and Index, by Saint-Cyr.

Dominion Law Index, by Sligh and Todd.

Ramsay's Appeal Cases.

Digest Supreme Court Decisions, by Cassels, 1875-1893.

Table générale des rapports judiciaires officiels, 1892-1898.

The American dictionary.

Picturesque Canada.

Dictionnaire, par Fleming et Tibbins, 2 vol.

The Maple Leaf or Canadian Annual for 1848.

Pictorial Gallery of Arts.

Rapports judiciaires: de l'année 1910 à l'année 1913 (Numéros assortis).

Lectures pour tous : de l'année 1899 à l'année 1904 (Numéros assortis).

Je Sais tout: Années 1905 à 1908 (Numéros assortis).

Le mois littéraire et pittoresque: année 1901 (Incomp.)

Le Mois littéraire et pittoresque: année 1901 (Incomp.) plètes).

Le Monde moderne : de l'année 1895 à l'année 1908. (Numéros assortis.)

ARCHEVEQUE (Mgr l') de Montréal :

Moral Tenets and Customs in China, by L. Davrout, S. J., 1913.

The New Practical Reference Library, 6 vol.

Environ cinquante autres volumes.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Colombie Anglaise :

Statutes, 1912.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Manitoba :

Statutes, 2. George V, vol. I et II, 1912.

Journals and sessionnal papers, 1912.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Québec :

Statuts refondus de la province de Québec, vol. 4, 1909.

Statuts de Québec, 2, Georges V, 1912.

Documents de la Session, vol. 45e, I, II, III.

Revised Statutes of the Province of Quebec, 1909, vol. 4th.

Statutes, 3 Georges V, 1912.

Journaux, vol. 46, 1912.

ASSOCIATION OF LIFE INSURANCE PRESIDENTS, New York :

Proceedings of the sixth annual Meeting.

AUDITEUR (M. l') GENERAL, Ottawa :

Rapport pour l'année terminée le 31 mars 1911, 2 vol.

BEAUGRAND-CHAMPAGNE (M.-A.), professeur à l'Ecole Polytechnique :

Le Thibet dévoilé, par Sven Hedin.

BUREAU DES RECENSEMENTS ET STATISTIQUES, Ottawa :

Annuaire du Canada, 1911, 2ème série.

BUREAU OF PROVINCIAL INFORMATION, B. C. :

Official bulletins, Nos 10, 17, 22, 27.

BUREAU OF RAILWAY NEWS AND STATISTICS, Chicago :

Railway Statistics of the United States of America for the year ending June 30th, 1912.

CANADIAN CLUB, Ottawa :

Addresses delivered during 1912-1913.

CARNEGIE ENDOWMENT FOR INTERNATIONAL PEACE :

Year books for 1911 and 1912.

CITE DE MONTREAL :

Rapports annuels, 1910.

COLLEGE BOURGET, Rigaud :

Annuaire 1911-1912.

COLLEGE COMMERCIAL DE SAINT-CESAIRE :

Année scolaire 1911-1912.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION :

Année académique 1911-1912.

COLLEGE DE LEVIS :

Année académique 1911-1912.

COLLEGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE :

Année académique 1911-1912.

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE :

Annuaire 1911-1912.

COLLEGE DE SAINT-LAURENT :

Année scolaire 1911-1912.

COLLEGE SAINTE-MARIE, Montréal :

Année académique 1911-1912.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL, Ottawa :

Third Annual Report.

CONSEIL D'HYGIENE DE LA PROVINCE DE QUEBEC :

17e rapport annuel.

CONSEIL LEGISLATIF, Québec :

Journaux, vol. 46ème, 1912.

DAUTH (M. le ch. G.), vice-recteur :

Ouvrages d'apologétique, de littérature française et canadienne, d'histoire, environ 200 volumes.

Ouvrages sur les Beaux-Arts, environ 33 volumes.

Plusieurs années des *Recherches historiques* et du *Bulletin du parler français.*

DEPARTEMENT DES ARCHIVES, Ottawa :

Catalogue des brochures, journaux et rapports déposés aux archives canadiennes, 1611-1867.

Documents relating to the invasion of Canada and the surrender of Detroit, 1812, edited by E.-A. Cruikshank.

Catalogue of pamphlets, journals and reports in the Dominion Archives, 1611-1867, with index.

DEPARTEMENT DES MINES, Ottawa :

An investigation on the coals of Canada, vol. I, II.

Rapport sur la géologie de la montagne Brome, par J.-A. Dresser.

Diamond Drilling at Point Mamainse, Province of Ontario, by A.-C. Lane.

Rapport sommaire pour l'année 1910.

Géologie de la montagne Saint-Bruno, province de Québec.

Catalogue of publications, 1902-1911.

Mica, its occurrence, exploitation and uses.

Report on the Utilization of Peat Fuel for the production of powder.

La géologie et la pétrographie du Mont Yamaska.

La géologie et la pétrographie de la montagne de Shefford.

Report on the Building and Ornamental Stones of Canada, vol. I.

Summary Report of the Mines Branch.

Croisière du Neptune, 1903-1904.

Bassin houillier Bighorn, Alberta.

Pyrites in Canada, by A. Wilson.

Graphite; propriétés, traitements, gisements et usages, pour 1912.

Rapport sur les minerais de molybdène du Canada, 1912.

Rapport annuel de la production minérale du Canada en 1906.

Rapports sur les explorations du district de Saskatchewan.

Rapport sur la région du cours supérieur de la rivière Stewart.

Les dépôts d'argile et de schistes de la Nouvelle-Ecosse et d'une partie du Nouveau-Brunswick.

Tourbe et lignite; leur fabrication et leurs emplois en Europe.

DEPARTEMENT DU TRAVAIL, Ottawa :

*Gazette du Travail*, de juin 1912 à juin 1913.

DEPARTEMENT DES STATISTIQUES, Ottawa :

Recensement du Canada, 1911, vol. I.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER :

Année académique, 1911-1912.

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES :

Revue Economique Canadienne, vol. 2, No 1 à 12.

FACULTE DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES, Buenos-Aires :

Documentos para la Historia del virreinato del Rio de la Plata. Tome III, 1913.

GIRARD (M. P.-M.), Montréal :

Institut de Ferrière, 7 vol.

Coutume de Paris, 2 vol.

GEOFFRION, (M. l'abbé J.-C.), Montréal :

Le Canada, par A. Siegfried.

HOTEL-DE-VILLE, Montréal :

Rapport annuel du département de l'Assistance municipale pour l'année 1911.

HARVARD UNIVERSITY, Cambridge, Mass.:

Contributions from the Jefferson Physical Laboratory, vol. 9th, 1911.

Catalogue 1912-1913.

Reports of the President and the Treasurer of Harvard College, 1911-1912.

LOYOLA COLLEGE, Montréal :

Calendar 1911-1912.

LAGACE (M. J.-B.), Montréal :

Histoire contemporaine, par de Mirecourt, 20 vols.

McGILL UNIVERSITY :

Examination Papers, session 1911-1912.

Calendar of the Montreal Theological Colleges affiliated with McGill University.

MINISTERE DE LA COLONISATION, Québec :

Centres de colonisation du Nord-Ouest de la province de Québec, par l'abbé I. Caron, 1912.

Reports on mining operations in the province of Quebec during the year 1911.

Géologie et ressources naturelles des bassins des rivières Harricanaw et Nottaway, 1912.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, Ottawa :

Special report on Immigration, 1912.

MICHIGAN COLLEGE OF MINES :

Announcement of courses for 1912-1913.

MINISTERE DES MINES, Toronto :

21st Report of the Ontario Bureau of Mines. Part I and II, 1912.

NEWBERRY LIBRARY (The), Chicago :

Narratives of Captivities among the Indians of North America.

Report of the Trustees, 1912.

NEWMAN (L.-H.) :

Plant Breeding in Scandinavia (Don de l'auteur).

NOVA SCOTIA HISTORICAL SOCIETY :

Collections, volumes XIV and XV.

ORLEANS (Mgr le duc d') :

Résultats de la campagne arctique de 1907, Mémoires: *a*) Crustacés malacostracés, par le Dr Louis Stappers, *b*) Annélides polychètes, par Pierre Fauvel; *c*) Coelentérés du fond, par le Dr Hjalmar Broch; *d*) Bryozoaires, par O. Noordgaard.

OFICINA DE MENSURA DE TIERRAS, Chili :

Las hojas del Mapa de Chile de la Rejion Andina comprenditas entre los paralelos 19-22.

La quinta memoria i el Indice General de Nombres del Mapa de Chile.

PELLAND (M. Alfred) :

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie (Hommage de l'auteur).

PETIT SEMINAIRE DE MONTREAL :

Année académique 1911-1912.

PARLEMENT FEDERAL :

Statuts du Canada, 1912: 2 Georges V, vol. I-II.

PRINCETON UNIVERSITY, N. J. :

Catalogue 1912-1913.

RIVET (Dr A.-N.) :

Canada ecclésiastique, année 1907.

SEMINAIRE SAINT-CHARLES-BORROMEE, Sherbrooke :

Année académique 1911-1912.

SEMINAIRE DE RIMOUSKI :

Année académique 1911-1912.

SEMINAIRE SAINT-JOSEPH, Les Trois-Rivières :

Année académique 1911-1912.

SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE :

Année scolaire 1911-1912.

SURVEYER (Mme J.-A.) :

Un lot de livraisons de la *Revue Canadienne*.

SEMINAIRE DE CHICOUTIMI :

Année académique 1911-1912.

SEMINAIRE DE NICOLET :

Année académique 1911-1912.

SEMINAIRE DE JOLIETTE :

Année scolaire 1911-1912.

SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE :

Année scolaire 1911-1912.

SOUS-SECRETAIRE D'ETAT (M. le), Ottawa :

International Catalogue of Scientific Literature :

9th annual issue (R) Bacteriology, (Q) Physiology.

10th annual issue : (A) Mathematics, (G) Mineralogy, (P) Anthropology, (B) Mechanics, (H) Geology, (J) Geography, (C) Physics, (K) Palaeontology, (L) General Biology, (M) Botany, (D) Chemistry, (F) Meteorology.

11th annual issue (N) Zoology, (A) Mathematics, (P) Anthropology.

Catalogue des cartes, plans et cartes marines conservés aux archives canadiennes, 1912.

SOCIETE D'ARCHEOLOGIE ET DE PALEONTOLOGIE DE CHARLEROI (par l'intermédiaire du service belge des échanges internationaux) :

Notice descriptive du musée. Conférences.

SURINTENDANT (M. le) DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Québec :

Rapport pour l'année 1911-1912.

THOMPSON (M. S.), Ry news Bureau, Ry exchange bldg, Chicago :

The Railway Library and Statistics, 1911.

UNIVERSIDAD NACIONAL DE LA PLATA :

Asamblea general de Professores, 1912.

Actos publicos, 1911.

Facultad de ciencias, anuario de 1912.

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN :

Annuaire, 1913.

Etude sur Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, par J. Laferrière.

La questione delle classi medie, par G. Testaferrata.

Les dons et legs aux fabriques d'églises paroissiales en Belgique, par G. Kisselstein.

Le régime légal des Bourses en Allemagne, par G. Sap.

De Landbouwers van den Noordbrabantschen Zandgrond, par L. Deckers.

Les méthodes budgétaires d'une démocratie—Etude sur le budget suisse par L. de Lichtervelde.

UNIVERSITE DE FRIBOURG, Suisse :

Programme des cours, semestre d'été 1913.

Programme des cours, semestre d'hiver 1912-1913.

Autorités, professeurs et étudiants, semestre d'hiver 1911-1912 et semestre d'été 1912.

Rapport sur l'année académique 1910-1911.

Soixante ans de centralisation économique en Suisse, par M. G. Gariel.

UNIVERSITE DE GENEVE :

Programme des cours pour le semestre d'hiver 1912-13.

UNIVERSITE DE GRENOBLE :

Annales, Tome XXIV, Nos 1 et 2.

UNIVERSITE DU COLLEGE SAINT-JOSEPH, N. B. :

Année académique 1911-1912.

UNIVERSITE LAVAL, Québec :

Annuaire pour l'année académique 1912-1913.

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES :

Annuaire pour l'année académique 1912-1913.

UNIVERSITY OF COLORADO :

Catalogue 1912-1913.

UNIVERSITY OF ILLINOIS :

Annual register 1911-1912.

UNIVERSITY OF MANITOBA :

Matriculation, Arts, Engineering, Medecine, Law and Agriculture.

UNIVERSITY OF SASKATCHEWAN :

President's report for the years 1910-1911.

Calendar 1912-1913.

UNIVERSITY OF TORONTO :

The Journal of the Royal Astronomical Society of Canada, vol. V, Nos 5 et 6, vol. VI, Nos 1 et 2, 4 et 5.

UNIVERSITY OF WASHINGTON :

Catalogue 1911-1912.

WESLEYAN THEOLOGICAL COLLEGE :

Calendar, 1913-1914.

---

## BIBLIOTHEQUE DE LA FACULTE DE MEDECINE

---

ALBANY MEDICAL COLLEGE :

Announcement 1912-1913.

AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION :

New and Non Official Remedies.

The Propaganda for Reform in Proprietary Medicines.

AMERICAN PEDIATRIC SOCIETY :

Transactions, 23 and 24 Sessions.

ANONYME :

Surbled : La morale dans ses rapports avec la médecine et l'hygiène.

ARCHIVES DE THERAPEUTIQUE :

Service gratuit.

ARCHIVES GENERALES DE KINESITHERAPIE :

Service gratuit.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR L'ENRAYEMENT DE LA TUBERCULOSE :

12ème rapport annuel.

ASSOCIATION OF LIFE INSURANCE MEDICAL DIRECTORS :

Cox : Trial Test of Compulsory Investment Legislation.

Cox : Conservation of Human Life.

Transactions, 2 vol.

BAINBRIDGE (W. S.) :

The de Beating-Hart Method of Fulguration and Thermo-Radiotherapy.

BENNETT MEDICAL COLLEGE OF CHICAGO :

Announcement 1912-1913.

BERARD (J. U.) :

Gazette médicale de Montréal.

Journal de Médecine et de Chirurgie, 8 vol.

L'Union Médicale de Montréal, 13 vol.

La Clinique, 5 vol.

Montréal Médical, 12 vol.

XIIIème Congrès International de Médecine, 1 vol.

Hodgetts : Habitations insalubres.

Laurendeau : La vie.

Congrès de l'Association des médecins de langue française, 2 vol.

6th International Congress on Tuberculosis, 8 vol.

BULLETIN OF THE JOHNS HOPKINS HOSPITAL :

Service gratuit.

CANADIAN MEDICAL ASSOCIATION :

Service gratuit du *Journal.*

CANADIAN PUBLIC HEALTH ASSOCIATION :

Service gratuit du *Journal.*

CARNEGIE FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF TEACHING :

Bulletin No 6.
7th Annual Report.

CHAGNON, Dr E.-P. :

Christison : Dispensatory.
Brochures et rapports d'asiles, 50 brochures.

CLEROUX, Dr L.-J.-V. :

International Medical Annual, 5 vol.
Yeo : Manual of Medical Treatement, 2 vol.
Kuborn : Guide de dissection.
Baratoux : Maladies du larynx.
Desnos : Maladies des voies urinaires.
Brodeur : Affections du rein.
Fort : Physiologie humaine.
Raele : Diagnostic médical.
Thompson : Examen de la poitrine.
Lavrand : Manuel de propédeutique.
Levillain : La neurasthénie.
Mathieu : Maladies de l'estomac.
Régis : Manuel de médecine mentale.
Letulle : Supplément du guide pratique des sciences médicales, 2 vol.
Astier : Vade-mecum de médecine pratique.

Peter: Leçons de clinique médicale, 2 vol.

Thompson: Maladies des voies urinaires.

Bartholow: Materia medica.

Dujardin-Beaumetz: Nouvelles médications.

Engel: Chimie biologique.

Mendel: L'injection trachéale simplifiée.

Flint: Examination of Urine.

Renault: Manuel de trachéotomie.

Shoemaker: Materia medica and Therapeutics.

Krehl: Clinical Pathology.

Gauthier: Chimie appliquée à la physiologie, 2 vol.

Keating: Cyclopedia of Diseases of Children, 5 vol.

British Medical Journal, 5 vol.

Laveran & Teissier: Pathologie médicale, 2 vol.

Congrès de l'Association des médecins de langue française, 1 vol.

L'Union Médicale du Canada, 6 vol.

Cloquet: Anatomie descriptive.

COMMISSIONERS OF HEALTH OF THE COMMONWEALTH OF PENSYLVANIA :

4th annual report.

COLUMBIA UNIVERSITY.—College of Physicians and Surgeons, New York :

Announcements 1912-1913.

DAUTH, (M. le chanoine G.), vice-recteur :

Holmes: System of Surgery, 5 vol.

Bartholow: Materia medica & Therapeutics.

Scanzoni: Diseases of the Sexual Organs of Women.

Wilson: System of Human Anatomy.

Harrison: Practical Anatomy.
Dunglison: Cyclopedia of Practical Medecine.
Malgaigne: Médecine opératoire.
Wood's Therapeutics & Pharmacology, 2 vol.
Wood's Practice of Medecine, 2 vol.
Good: Study of Medecine, 4 vol.
Horner: Special Anatomy & Histology, 2 vol.
Green: Pathology & Morbid Anatomy.
Stillé: Epidemic Meningitis.
Macadam: Practical Chemistry.
Roscoe: Elementary Chemistry.
Hufeland: Médecine pratique.
Waters: Anatomy of Human Lungs.
Laycock: Medical Observation.
Todd: Acute Diseases.
Garrod: Materia medica & Therapeutics.
Fourcroy: Philosophy of Chemistry.
Gregory: Conspectus Medicinae Theoreticae.
Wales: Surgical Operations & Appliances.
Chailly: Traité des accouchements.
Trousseau: Traité de thérapeutique, 2 vol.
Kirkes: Hand-Book of Physiology.
Gregory: Eruptive Fevers.
Cooper: Oeuvres chirurgicales.
Lehmann: Chemical Physiology.
Ganod: Materia medica & Therapeutics.
Bell: Comparative Anatomy & Physiology.
Holland: Medical Notes & Reflections.
Tardieu: Manuel de pathologie.
Hill: Essentials of Bandaging.
Hooker: Physician & Patient.

Tanner: Clinical Medicine.

London Medical Society: What to observe in Medical Cases.

Rutherford: Outlines of Practical Histology.

Pereira: Materia medica & Therapeutics, 3 vol.

Celsi Medicinae Libri Octo.

Finlayson: Clinical Diagnosis.

Toynbee: Diseases of the Ear.

Wells: On the Eye.

Graham: Modern Domestic Medicine.

Lescher: Materia Medica.

Dunglison: Medical Dictionary.

Aitken: Science & Practice of Medicine, 2 vol.

Parkes: Practical Hygiene.

Beale: Microscope in Medicine.

Dewess: On Children.

West: Diseases of Children.

Erichsen: Science and Art of Surgery.

Gross: System of Surgery, 2 vol.

Casper: Forensic Medicine, 4 vol.

Cazeau: Theoretical and Practical Midwifery.

Brande: Chemistry.

Lloyd: On Light Vision.

Quain: Human Anatomy, 2 vol.

Ramsbotham: System of Obstetrics.

Taylor: Medical Jurisprudence.

Gross: Pathological Anatomy.

Fane: Materia medica & Therapeutics.

Flint: Percussion & Auscultation.

Williams: Principles of Medicine.

Beale: On the Structure of the Simple Tissues.

Bowman: Medical Chemistry.
Bowman: Practical Chemistry.
Watson: Principles & Practice of Physic.
Sydenham: Opera Omnia.
Dalton: Human Physiology.
London Hospital: Lectures and Reports, 4 vol.
Comstock: Chemistry.
Griesenger: Mental Pathology.
Da Costa: Medical Diagnosis.
Solly: Humain Brain.
Pereira: Food and Diet.
Flint: Respiratory Organs.
Todd: Clinical Lectures.
Odling: Practical Chemistry.
Kollmyer: Chemia coartata.
Barth & Roger: Traité d'auscultation.
Wilson: Surgical Anatomy.
Youmans: Atlas of Chemistry.
Guibourt: Drogues simples, 2 vol.
Stokes: Diseases of the Heart.
Walshe: Diseases of the Heart.
Codex Medicamentarius.
Gubler: Commentaires thérapeutiques.
Davis: Operative Midwifery.
Hassenfratz: Chimical Nomenclature.
Chomel: Pathologie générale.
United States Dispensary.
Miller: Principles of Surgery.
Ellis: Demonstrations of Anatomy.
Millot: Médecine perfective.
Legouas: Nouveaux principes de chimie.

Kisbet : Des maladies vénériennes.
Hernandez : Des virus gonorrhoïque & syphilitique.
Celse : Traité de la médecine.
Beaumont : Physiologie de la digestion.
Lamarck : Organisation des corps vivants.
Flint : Diseases of the Heart.
Kuss : On Physiology.
Wilson : Inorganic Chemistry.
Tilden : Formulary.
Kirkes : Manual of Physiology.
Agnew : Practical Anatomy.
Harrisson : Dublin Dissector.
Venables : Gregory's Conspectus.
Roser : Chirurgisch-Anatomisches Vade-Mecum.
Rigby : Essay on Uterine Haemorrhage.
Huxley : Elementary Physiology.
Landois : Human Physiology.
Salter : On Asthma.
Abel : Hand book of Chemistry.
Beale : Kidney Diseases.
Damon : Neuroses of the Skin.
Griffin : Chemistry of non Metallic Elements.
Bumstead : Venereal Diseases.
Beale : Physiology of Man.
Miller : Practice of Surgery.
Pulte : Homoepathic Domestic Physician.
Rindfleisch : Pathological Histology.
Hollard : Anatomie comparée.
Lallemand : Spermatorrhoea.
Paget : Surgical Pathology.
Carus : Anatomie comparée, 3 vol.

Henry & Guigourt: Pharmacopée raisonnée.
Fuller: On Rheumatism.
Cormack: Epidemic Fever.
Harris: Manual for the Physiological Laboratory.
Stillé: Therapeutics & Materia medica, 2 vol.
Taylor: On Poisons.
Wormley: Micro-Chemistry of Poisons.
Lawson: Injuries of the Eye.
Laurence: Ophtalmic Surgery.
Hogg: Ophtalmoscopic Surgery.
Martin: Influence of Tropical Climates.
Simpson: Physicians & Physic.
Carpenter: Physiology of Temperance.
Celsi Medicinae libri octo.
Harley: Histological Demonstrations.
Bell: Operations of Surgery.
Lyons: Hospital Practice.
Playter: Elementary Anatomy & Physiology.
Klein: Elements of Histology.
Wilson: Chemistry.
Chavasse: Advise to a mother.
Sappington: Theory & Treatement of Fevers.
Commentarii de sanitate tuenda.
Malgaigne: Médecine opératoire.
British Pharmacopoeia.
Lee: Employment of the Speculum.
Home: Principia Medicinae.
Youmans: Chemistry.
Silliman: Chemistry.
Celsus: Medecine.
Solly: Lectures on Chemistry.

Owen : Comparative Anatomy.
Walshe : Diseases of the Lungs.
Pharmacopeia Collegii Regii Medicorum Edinburgensis.
Sydenham : Works, 2 vol.
Valleix : Guide du médecin praticien, 4 vol.
Beck : Medical Jurisprudence.
Rokitansky : Pathological Anatomy.
Miller : Elements of Chemistry, 2 vol.
Thomson : System of Chemistry, 3 vol.
Linné : Amoenitates Academicae, 3 vol.
Reynolds : System of Medicine.
Paris : Medical Jurisprudence.
Cullen : Practice of Physic.
Thomson : Materia medica & Therapeutics.
Hippocrates : Works.
Andral : Anatomie pathologique, 2 vol.
Johnston : Chemistry of Common Life.
Devergie : Médecine légale, 2 vol.

FACULTAD DE CIENCIAS MEDICAS, Buenos Aires :

Service gratuit de *El Canje*.

FACULTE DE MEDECINE DE LYON :

142 thèses (1910-1911).
160 thèses (1911-1912).

FACULTE DE MEDECINE DE NANCY :

40 thèses (1911-1912).

FACULTE DE MEDECINE DE PARIS :

462 thèses (1911-1912).

FORTIER (Dr L.-E.) :

New York Medical Journal, 2 vol.
Journal of American Medical Association.
Hospital World & International Journal, 2 vol.
Public Health Journal, 2 vol.
Western Canada Medical Journal, 2 vol.
Canada Lancet, 2 vol.
Western Medical News.
Canadian Journal of Medecine and Surgery, 2 vol.
Canadian Medical Association Journal.
Dominion Medical Monthly.
Canadian Practitioner & Review.
Revues diverses.

GAUTHIER (Mgr G.), Montréal :

Canadian Journal of Medecine & Surgery, 2 vol.
The Medical Herald.
Medical Times.
The Southern Practitioner.
Union Médicale du Canada.
Maryland Medical Journal.
Atlanta Journal Record of Medicine.
American Medecine, 2 vol.
Pacific Medical Journal.
Alienist & Neurologist.
The American Journal of Obstetrics.
Canadian Practitioner & Review.
Massachusetts Medical Journal.
Long Island Medical Journal.
International Journal of Surgery.
Interstate Medical Journal.

Medical Standard.
Southern California Practitioner.
Critic & Guide.
Indianapolis Medical Journal.
Dietetic and Hygienic Gazette.
American Journal of Clinical Medecine.
Medical World.
Medical Review & Reviews.
American Medical Compend.
Medical Summary.
Revues diverses.

GERMAIN (Dr J.-A.) :

Hooper's Physicians Vade-Mecum.
Hartshorne's Practice of Medecine.
Tardieu : Pathologie et clinique médicales.
Anthropologie, 2 vol.
Cazeaux : Accouchements.
Druit : Modern Surgery, 2 vol.
Tilt : Handbook of Uterine Therapeutics.
Witthaus : General Medical Chemistry.
Dickinson : Treatise on Albuminuria.
Wilson : Continued Fevers.
Johnson : Medical Formulary.
Coulson : Diseases of the Bladder.
Pavy : Food & Dietetics.
Noyes : Diseases of the Eye.
Charcot : Diseases of the Old Age.
Piffard : Materia medica & Therapeutics of the Skin.
Barwell : Diseases of the Joint.
Lyman : Artificial Anesthesia.

HARTLEY (Dr Henry-S.) :

8th Annual Report of the Trinidad Association for the Prevention and Treatment of Tuberculosis (1912-1913).

HARVARD MEDICAL SCHOOL :

Announcement, 1912-1913.

HYDROLOGICA :

Service gratuit.

JOURNAL DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE :

Service gratuit.

LABERGE (Dr Louis) :

Rapport sur l'état sanitaire de la Cité de Montréal.

LACHAPELLE (Dr E.-P.) :

Portfolio of Dermochromes, by Jacobi. 3 vol.

LA CLINIQUE :

Service gratuit.

LA CLINIQUE INFANTILE :

Service gratuit.

LARAMEE, Dr ALBERT :

Spina : History of Tuberculosis.

Mayer : Des rapports conjugaux.

Moynac : Pathologie & cliniques médicales.

Piffard : Materia Medica & Therapeutics of the Skin.

Tardieu : Pathologie & cliniques médicales.

Johnson : Medical Formulary.

Charcot : Diseases of the Old Age.
La Presse Médicale, 2 vol.
La Clinique, 2 vol.
Archives de médecine des enfants.
Montreal Medical Journal, 2 vol.
Jeançon : Pathological Anatomy.

LES NOUVEAUX REMEDES :

Service gratuit.

L'UNION MEDICALE DU CANADA :

Service gratuit.

LYNCH (Dr Ricardo) :

Rapport.

MANITOBA MEDICAL COLLEGE :

Announcement, 1912-1913.

MARQUETTE UNIVERSITY : Departement of Medecine :

Catalogue, 1912-1913.

MASSACHUSETTS GENERAL HOSPITAL :

Medical & Surgical Papers.

MEDIC. FAKULTAT DER KAISERL-JAPANISCHEN UNIVERSITAT :

Mitteilungen aus der Medizinischen Fakultat der Kaiserlichen Universitat.

MONTHLY CYCLOPEDIA & MEDICAL BULLETIN :

Service gratuit.

MONTREAL MEDICAL :

Service gratuit.

PARKE, DAVIS & CO. :

Collected Papers from the Research Laboratory.

ROYAL EDWARD INSTITUTE :

3rd Annual Report.

STARLING-OHIO MEDICAL COLLEGE :

Bulletin, Nos 1 & 3.

SOCIETY OF AMERICAN BACTERIOLOGISTS :

Some Biochemical Problems in Bacteriology.

ST. LOUIS UNIVERSITY :

Announcement, 1912-1913.

SYRACUSE UNIVERSITY COLLEGE OF MEDECINE :

Catalogue, 1912-1913.

TERRITORIAL BOARD OF HEALTH, Honolulu :

Public Health Laws of Hawai.

TULANE UNIVERSITY OF LOUISIANA, Medical Department :

Announcement, 1912-1913.

UNITED STATES, Department of Commerce, Bureau of the Census :

Mortality Statistics, 1911.

UNIVERSITY OF ALABAMA, School of Medecine :

Announcement, 1912-1913.

UNIVERSITY OF ARKANSAS, Medical Department :

Announcement, 1912-1913.

UNIVERSITY OF BUFFALO, Medical Department :

Announcement, 1912-1913.

UNIVERSITY OF LOUISVILLE, Medical Department :

Announcement, 1912-1913.

UNIVERSITY OF MICHIGAN, Department of Medecine:

Announcement, 1912-1913.

UNIVERSITY OF MINNESOTA, College of Medecine & Surgery :

Announcement, 1912-1913.

UNIVERSITY OF OREGON, Department of Medecine :

Announcement, 1912-1913.

UNIVERSITY OF SOUTHERN CALIFORNIA, Medical Department :

Announcement, 1912-1913.

UNIVERSITY OF TORONTO, Faculty of Medecine :

Calendar, 1912-1913.

UNIVERSITY OF VERMONT, College of Medecine :

Announcement, 1912-1913.

VILLECOURT (Dr R.) :

Annuaire général des médecins de langue française de l'Amérique du Nord.

VILLE DU HAVRE :

Bulletin mensuel du bureau d'hygiène.

WERBER (Gustavus) :

Healing Forces of Nature in Disease and Enforced Compensation.

## MUSEE

---

ANONYME :

Différents spécimens de minéraux.

CHARLEBOIS (J.-C.), E. E. M.:

Jeton.

COMMISSION DE LA CONSERVATION :

Second rapport annuel, 1911.

Lands, fisheries and minerals, 1911.

Agriculture dans Ontario, habitations insalubres.

Protest against further diversion of water from lake Michigan for the Chicago drainage Canal, 1912.

Canada, her Natural Resources, Navigation, Principal Steamer Lines and Transcontinental Railways.

DEPARTEMENT DES MINES, Québec :

Rapport sur les ressources géologique et minérale de la région du Chibougamou.

DU JARDIN (Dr G.), professeur à l'Université :

Médaille frappée pour l'inauguration de la statue de Hans Memling, érigée à Bruges, le 3 septembre 1871.

LAPOINTE (H.), E. E. M.:

Une loupe de campagne, fabriquée par un officier de l'armée américaine (guerre de Sécession).

MIGNAULT (Dr L.-D.) :

Herbier de la province de Québec.

MINISTERE DE LA MARINE ET DES PECHERIES:

Steamboat Inspection Report, 1911.
Rapports annuels 1908-1911. 4 vol.

Guide pour les principaux ports du Canada.
Supplément au rapport des Commissaires des différents ports.
12th Congress of the Permanent International Association of Navigation Congresses.

NANTAIS (L.), E. E. M.:

Monnaies.

SMITHSONIAN INSTITUTION, U. S., National Museum, (par l'entremise de M. R. Ruthbon. assistant-secrétaire):

Proceedings of the National Museum, Vols 20 à 40.
Contributions from the United States National Herbarium. Vol. 16, parts 4 and 5.
Bulletins Nos 55. 56. 57. 58. 59. 60. 62. 63, 64. 65, 66. 68. 69. 72. 73. 74. 75. 76.



# APPENDICES

## REMARQUE GENERALE

Les diplômes de bacheliers ès lettres, ès sciences ou ès arts valent pour l'admission à l'étude du droit, de la loi, de la médecine (4475 S. R. P. Q.), ainsi que des professions d'arpenteur (5156 et 5158 S. R. P. Q.), d'ingénieur civil (5120 S. R. P. Q.), d'architecte (5243 S. R. P. Q.), de dentiste (5045 S. R. P. Q.).

## APPENDICE I (1)

### Extraits de la Loi et des Règlements du Barreau relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Droit (2).

Art. 4529 S. R. P. Q. — Nul n'est admis à l'étude du droit, à moins qu'il ne prouve, à la satisfaction des examinateurs, qu'il a reçu une éducation libérale et classique, et qu'il ne subisse, à leur satisfaction, un examen écrit et oral sur les matières indiquées dans le programme du Conseil général.

(1) Les élèves qui pourraient être embarrassés par certaines obscurités du texte de ces appendices sont priés d'en demander l'explication aux secrétaires des diverses corporations professionnelles auxquelles ils se rapportent.

(2) Prière de demander la brochure spéciale publiée par la Faculté de Droit.

Art. 25 des Règlements. — Il pourra être subi un seul examen sur toutes les matières du programme, ou deux examens, au choix du candidat, comme il suit : l'un sur les matières suivantes du cours classique, savoir : le latin, l'anglais, le français, l'histoire, la littérature, la géographie, l'arithmétique et l'algèbre ; et un second examen sur la philosophie, la chimie, la physique, la géométrie et la trigonométrie. Il sera permis au candidat d'intervertir l'ordre des dits examens. Le candidat qui subira les deux examens ne sera pas tenu de reprendre celui qu'il aura subi avec succès, mais il devra reprendre en entier celui dans lequel il n'aura pas réussi.

Art. 26.—Un certificat sera accordé pour chaque examen que le candidat aura subi avec succès.

Art. 4524 S. R. P. Q. — L'aspirant à l'*étude* donne, au moins un mois d'avance, l'aspirant à la *pratique* donne, au moins quinze jours à l'avance, avis par écrit au secrétaire de la section dans laquelle il est domicilié, ou s'il n'a pas de domicile dans la Province, au secrétaire de la section dans laquelle il a résidé pendant les derniers six mois.

Cet avis contient les renseignements suivants :

1. L'aspirant à l'*étude* doit indiquer ses nom, prénoms, âge et résidence, les écoles et collèges où il a reçu son instruction et mentionner s'il a occupé un emploi ou exercé un état, un métier, une industrie, un négoce ou une charge quelconque.

2. L'aspirant à la *pratique* doit indiquer ses nom, prénoms, âge et résidence, s'il est sujet britannique par naissance ou par naturalisation, la date de son admission à l'é-

tude, *de l'enregistrement de son certificat et celle de son brevet*, les différents endroits où il a demeuré pendant sa cléricature, le nom de l'avocat sous lequel il a étudié le droit, les absences du bureau de son patron, prolongées au-delà d'un mois, la durée et la raison de chacune, et si elles ont été autorisées par le patron; si, pendant la cléricature, il a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou s'il a occupé un emploi ou une charge en dehors du bureau de ses patrons, et quel emploi et quelle charge.

Il doit, en même temps, déposer un certificat de ses patrons, constatant la durée de temps qu'il a étudié sous eux.

Le certificat doit aussi énoncer si, pendant sa cléricature, l'aspirant a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou a rempli une charge en dehors de ses études légales, s'il a accompli ses devoirs d'étudiant fidèlement et diligemment.

Le candidat dépose en même temps tous les certificats et documents nécessaires. Les déclarations de l'étudiant sont faites en conformité avec l'Acte de la Preuve en Canada.

Art. 24 des Règlements. — Tout candidat à l'étude devra produire, avec son avis, un certificat d'études et de bonne conduite signé par les directeurs des collèges ou institutions où il a fait ou terminé son cours classique, ou par les maîtres privés qui lui ont enseigné ; aussi un certificat de bonne conduite, signé par deux personnes connues favorablement dans la section, lorsque le candidat a quitté le collège plus de six mois avant l'examen.

Art. 36. — L'examen par écrit sur les diverses matières du programme sera partagé en trois séances, dont la durée

totale ne dépassera pas neuf heures et demie. Il sera accordé 1,000 points pour tout ce travail.

L'examen comprend :

1o Une séance de trois heures pour le latin, l'histoire et la géographie, dont les deux tiers seront consacrés à une version latine avec analyse; le nombre des points accordés à cette matière est de 250. Le nombre des points pour l'histoire et la géographie est de 80.

2o Une séance de deux heures et demie pour la littérature, la composition et la traduction du français en anglais ou *vice versa*. Le nombre des points pour la composition sera de 50 ; pour la littérature, de 40 ; pour la traduction, de 30. Les matières qui font le sujet du travail de la seconde partie de la première séance et de toute la seconde, se partageront en deux groupes pour être tirés au sort :

*a*) Histoire ancienne et moderne, histoire du Canada, belles-lettres, rhétorique, composition et traduction ;

*b*) Histoire de France et d'Angleterre, géographie, histoire de la littérature, composition et traduction.

Il sera accordé 100 points pour l'orthographe et la correction grammaticale dans toutes les matières de ces deux séances, dont 50 pour la version et 50 pour le reste.

3o L'autre séance sera consacrée aux sciences et durera quatre heures.

Le candidat choisira les matières de cette séance comme suit :

Philosophie. — 2 heures, 250 points.

1o { *a*) Arithmétique, géométrie, trigonométrie et physique. — 2 heures, 250 points.
*b*) Arithmétique, algèbre et chimie. — 2 heures, 250 points.

ou

2o { Mathématiques. — 2 heures, 250 points.
a) Philosophie et physique. — 2 heures, 250 points.
b) Philosophie et chimie. — 2 heures, 250 points. }

Les groupes marqués *a* et *b* dans chacune des deux séries sont tirés au sort.

L'examen sera considéré comme nul, si le candidat ne peut obtenir les trois cinquièmes des points sur le latin, dans son ensemble, et le tiers sur chaque extrait et l'analyse grammaticale; la moitié sur la philosophie, si l'élève a choisi 1o, ou la moitié sur les mathématiques, s'il a choisi 2o, avec, en outre, dans chaque cas, la moitié sur chaque groupe tiré au sort et le tiers sur chacune des matières, séparément, de ces groupes pour les lettres ; le tiers sur chaque groupe tiré au sort, pour les sciences, et le sixième sur chacune des matières de ce groupe; enfin les trois quarts sur l'orthographe et la correction grammaticale.

---

## Programme de l'examen préparatoire à l'étude du droit

---

LETTRES

I. Latin. — César, *De Bello Gallico*. Virgile, *Enéide, liv. I, II, IV*. Cicéron, *Oratio pro Milone* et les *Catilinaires*. Analyse du latin.

II. Histoire.—Histoire du Canada. Notions générales sur l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, l'histoire ancienne, grecque, romaine et moderne.

111. Belles Lettres et Rhétorique.—Principes et histoire de la littérature. Composition dans la langue maternelle du candidat sur un sujet donné. Traduction de l'anglais et du français.

SCIENCES

I. Philosophie. — Logique, métaphysique et morale.

II. Arithmétique.—Les quatre règles simples. Fractions ordinaires. Fractions décimales. Règles de trois simples. Règles de trois composées. Règles d'intérêt, d'escompte et de société.

III. Algèbre. — Jusqu'aux équations du second degré inclusivement.

IV. Géométrie.—Elémentaire et trigonométrie plane.

V. Physique et Chimie. — Notions élémentaires et générales.

Art. 4531, S. R. P. Q. — Nul ne peut être admis à l'exercice de la profession d'avocat, à moins d'être sujet britannique, d'avoir atteint l'âge de vingt-et-un ans révolus et d'avoir étudié régulièrement et sans interruption, durant les heures ordinaires du bureau, sous brevet par devant notaire comme clerc ou étudiant, chez un avocat pratiquant, pendant au moins quatre années consécutives et entières, à compter de l'enregistrement du certificat de l'admission à l'étude.

Toutefois, l'étudiant qui a suivi un cours régulier de droit dans une université ou dans un collège de cette province, pendant trois ans au moins, et y a pris un degré en droit, peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 4533, S. R. P. Q. —Les étudiants peuvent se présenter pour subir leur examen, lorsqu'ils ont obtenu un degré en droit dans une université ou un collège de cette province, ou, s'ils ne sont pas porteurs d'un diplôme universitaire, à la session la plus rapprochée de la fin de leur cléricature; mais le diplôme qui leur confère le titre d'avocat, ne peut leur être accordé avant son expiration, ni avant qu'ils aient produit au secrétaire du Conseil général un certificat de leur patron qu'ils ont continué à suivre son bureau régulièrement, durant le temps voulu par la loi.

Art. 30 des Règlements. — Les candidats à la pratique devront produire, avec l'avis requis par la section 4524, tous les documents requis par la loi et les règlements, entre autres le certificat d'admission à l'étude, un extrait de baptême ou la meilleure preuve possible de l'âge du candidat, en cas d'absence de registres, une copie authentique du brevet, tout transport de brevet et un certificat de bonne conduite par le patron ou les patrons sous qui il a étudié, ou la preuve que le patron a refusé le certificat sans cause valable, ou qu'il a été impossible de l'obtenir du patron ; dans ce cas, le candidat devra fournir une autre preuve équivalente de bonne conduite. Il pourra aussi être suppléé, dans le même cas, au défaut de certificat de cléricature que doit donner le patron, par une preuve jugée satisfaisante par les examinateurs.

Art. 20. — En donnant son avis le candidat paie au secrétaire de section un honoraire de $2.00 et dépose entre les mains du trésorier les sommes suivantes :

| | |
|---|---|
| Etude.—Examen partiel.................. | $70.00 |
| " " entier ou pour admission à l'étude comme bachelier.............. | 125.00 |
| Pratique ............................... | 200.00 |

De chacune des sommes ainsi déposées, le trésorier de section transmet, au moins dix jours avant la date fixée pour les examens, au secrétaire-trésorier du Conseil général, $30.00 pour les dépenses des examens et du Conseil général.

Les sommes déposées sont affectées dans les proportions suivantes à l'enregistrement des certificats d'admission à l'étude et des diplômes.

| | |
|---|---|
| Etude.—Certificat partiel ............... | $15.00 |
| " " entier ou après admission comme bachelier ...................... | 20.00 |
| Pratique. — Diplôme ................... | 50.00 |

Si le candidat n'est pas admis à l'étude ou à la pratique, il perd les $30.00 transmis au secrétaire du Conseil général.

Sur réception par le trésorier de section de la liste des candidats admis à l'étude ou à la pratique, qui devra lui être transmise par le secrétaire général, aussitôt après les examens, il transmettra à ce dernier les sommes requises pour l'enregistrement susdit.

Art. 23.—Les examens du Barreau, pour l'admission à l'étude et à la pratique de la profession d'avocat se font semi-annuellement, le deuxième mardi de janvier, dans la cité de Montréal, et le premier mardi de juillet, dans la cité de Québec, ou le jour juridique suivant, quand ces jours ne le sont pas.

Art. 40. — Deux ou trois questions sont posées, et il est accordé le nombre de points et requis le minimum suivant sur chaque matière, savoir :

| | Total des points | Minimum |
|---|---|---|
| 1. Histoire du droit . . . . . . . . | 20 à 25 | $\frac{1}{3}$ |
| 2. Droit romain . . . . . . . . . | 20 à 30 | $\frac{1}{3}$ |
| 3. Droit civil . . . . . . . . . . | 50 à 60 | $\frac{2}{3}$ |
| 4. Droit commercial et maritime . . | 25 à 35 | $\frac{2}{3}$ |
| 5. Procédure civile . . . . . . . . | 25 à 35 | $\frac{2}{3}$ |
| 6. Droit international, privé et public, et autres matières que les examinateurs jugeront à propos de choisir. . | 15 à 20 | $\frac{1}{3}$ |
| 7. Droit criminel et procédure criminelle . . . . . . . . . . . | 20 à 25 | $\frac{1}{2}$ |
| 8. Droit administratif et constitutionnel | 25 à 30 | $\frac{1}{2}$ |



# APPENDICE II

## Extraits du Code du Notariat [1] et des Statuts et Règlements de la Chambre des Notaires, relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Notariat (2).

### I — SESSIONS GÉNÉRALES

Les sessions générales de la Chambre des notaires s'ouvrent à dix heures de l'avant-midi, à Québec et à Montréal alternativement, le deuxième mardi du mois de juillet de chaque année. Si le jour ainsi fixé est non juridique, les sessions commencent le jour juridique suivant.

### II — DE L'ADMISSION À L'ÉTUDE

ART. 4774.—Ne peuvent être admis à l'étude du notariat que les sujets britanniques du sexe masculin.

ART. 4775.—Pour pouvoir être admis à l'étude du notariat, l'aspirant doit avoir fait ou terminé un cours complet d'études classiques et scientifiques, en français ou en anglais, dans une institution légalement constituée, donnant un cours complet de telles études dans cette province ou en-dehors.

(1) Titre 10 des Statuts refondus.

(2) Prière de demander la brochure spéciale publiée par la Faculté de Droit.

Art. 4776.—La preuve que l'aspirant a fait un cours d'études exigé par l'article précédent se fait par la production devant la Chambre des notaires, d'un certificat du principal ou supérieur de l'institution où il a étudié.

Art. 4777.—Ce certificat doit énoncer toutes les matières classiques et scientifiques enseignées par l'institution et être revêtu de son cachet.

Si l'institution n'a pas de cachet, la signature du principal ou supérieur doit être authentiquée par un notaire.

Art. 4778.—L'aspirant possédant les qualités exigées par les quatre articles précédents doit en outre subir un examen public devant la Chambre, sur ses connaissances classiques et scientifiques et sur sa connaissance des langues française et anglaise.

Art. 4779.—Avant d'être admis à subir son examen, l'aspirant doit toutefois donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de la session où il doit se présenter.

Art. 4780.—Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, âge et résidence de l'aspirant à l'étude, les institutions et les endroits où il a fait son cours d'études; s'il a rempli un emploi ou exercé un état, un métier ou une industrie, un négoce ou une charge quelconque, il doit les mentionner en détail.

Art. 4781.—L'examen a lieu publiquement, à toute session ordinaire de la Chambre, par écrit et de vive voix, conformément aux règles et règlements de la Chambre ; mais

pour être admis à l'examen oral, il faut que l'examen par écrit soit jugé satisfaisant.

Art. 4782.—Si l'examen oral est aussi satisfaisant, la Chambre octroie à l'aspirant un certificat d'admission à l'étude: mais la cléricature ne commence à courir que de l'exécution de son brevet par un acte notarié qui doit énoncer la date de son admission à l'étude.

Art. 4783.—Avant d'obtenir son certificat d'admission à l'étude, l'aspirant doit payer au trésorier un droit de vingt piastres, outre les honoraires des secrétaires.

N. B. — Les articles qui précèdent sont amendés par les dispositions de l'article 4475 des S. R. P. Q., qui se lit comme suit : " Tout candidat à l'admission à l'étude des professions légale, notariale et médicale, qui est titulaire du diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences ou bachelier ès lettres, à lui conféré par une université canadienne ou anglaise, est dispensé des examens exigés par la loi constituant les membres de ces professions en corporations ".

Sur preuve satisfaisante, faite par le candidat, qu'il est bien la personne nommée dans ce diplôme, il a droit, après paiement des honoraires ordinaires, de recevoir un certificat l'autorisant à étudier celle des professions susdites à laquelle il désire être admis.

Art. 163 des Règlements. — Le programme des examens pour l'admission à l'étude est le suivant :

| SUJETS. | Nombre des questions. | Nombre des points. | Nombre des points à conserver. |
|---|---|---|---|
| 1. Philosophie | 2 | 18 | 9 |
| 2. Physique | 2 | 10 | 5 |
| 3. MATHÉMATIQUES : | | | |
| Géométrie | 1 | 6 | 3 |
| Algèbre et trigonométrie | 1 | 6 | 3 |
| Arithmétique | 3 | 15 | 8 |
| 4. Astronomie | 1 | 5 | 3 |
| 5. Chimie | 1 | 8 | 4 |
| 6. HISTOIRE : | | | |
| Canada | 2 | 12 | 6 |
| France | 1 | 6 | 3 |
| Angleterre | 1 | 6 | 3 |
| Moderne et ancienne | 1 | 8 | 4 |
| 7. Géographie | 2 | 10 | 5 |
| 8. Littérature et histoire de la littérature | 1 | 8 | 4 |
| 9. Composition française ou anglaise. | 1 | 8 | 5 |
| 10. Traduction latine | 1 | 10 | 5 |
| 11. Orthographe | | 4 | 2 |
| Totaux | 21 | 140 | 72 |

### Certificat d'études classiques et scientifiques de l'aspirant à l'étude (1)

---

Je, soussigné, principal ou supérieur de (*nom de l'institution*) constitué (*en vertu de quelle autorité et quand*) certifie que (*nom et prénoms de l'aspirant et sa résidence*) a fait (*ou terminé*) son cours complet d'études classiques et scientifiques dans cette institution, en français (*ou en anglais*).

Je certifie de plus que les matières classiques et scientifiques enseignées dans cette institution sont les suivantes :

(*énoncer toutes les matières, avec les noms d'auteurs*).

En foi de quoi, je donne le présent certificat à (*lieu et date*).

[L. S.]

---

(1) Les porteurs de diplômes ne sont pas tenus de présenter un certificat d'études, mais ils sont priés de mentionner, dans leur avis, s'ils ont l'intention de se présenter avec un diplôme de bachelier.

### Avis de l'aspirant à l'étude

---

Canada
Province de Québec, (*Lieu et date.*)
District de

à M. N. P.
Secrétaire de la Chambre des notaires à

Monsieur.

Je, soussigné,
de ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la Chambre des notaires pour subir mon examen pour l'admission à l'étude du notariat.

Je suis âgé de ; j'ai fait mes études classiques et scientifiques à (*nom de l'institution ou des institutions et de l'endroit où l'aspirant a étudié*) ; et jusqu'ici j'ai exercé l'emploi de (*indiquer en détail l'état, le métier, l'industrie, le négoce ou la charge.*)

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

....................

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps, et d'un dépôt de $3.00 d'après un règlement de juillet 1904.

(46 V., ch. 32, céd. No 12.)

### III — DE L'ADMISSION À LA PRATIQUE

ART. 4784.—Après avoir obtenu son certificat d'admission à l'étude, l'aspirant à la pratique doit passer un brevet d'engagement par acte authentique en minute avec un notaire pratiquant. Ce brevet peut être transporté par acte authentique en minute. Si le patron, sous lequel un clerc sert, meurt ou devient incapable d'agir, le clerc doit transporter, dans les soixante jours, son brevet à un autre notaire pratiquant, suivant le même mode.

Tous brevets de cléricature et transports de brevets doivent être enregistrés chez l'un des secrétaires de la Chambre, dans les trente jours de leur date, à peine de nullité.

ART. 4785.—La Chambre peut néanmoins permettre ou valider l'enregistrement de tout tel acte après ce délai, sur requête spéciale et paiement au trésorier d'un honoraire de dix piastres ; mais cet enregistrement doit se faire au moins trois mois avant que l'aspirant puisse être admis à subir son examen.

ART. 4786.—Tout titulaire du diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences, ou bachelier ès lettres, à lui conféré par une université canadienne ou anglaise peut passer brevet de cléricature avec un notaire, mais il doit se présenter à la session de la Chambre qui suit immédiatement la date de la passation de ce brevet, pour en obtenir un certificat l'autorisant à étudier la profession, et s'être conformé aux autres prescriptions de l'article 4775.

ART. 4787.—Les clercs de notaires admis doivent étudier pendant cinq années entières et consécutives.

Art. 4788.—Néanmoins l'étudiant qui a suivi pendant deux ans un cours régulier de droit dans une université de cette province peut être admis après quatre années consécutives de cléricature; et celui qui a suivi un cours complet et régulier de droit pendant trois ans et obtenu un degré en droit dans cette université, peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 4789.—La Chambre peut, par règlement, soumettre les clercs de notaire à un ou à plusieurs examens, pendant leur cléricature.

Art. 4790.—Le mot " consécutives ", dans les articles 4787 et 4788, signifie que toutes les interruptions, réunies pendant les études de l'aspirant, ne doivent pas excéder une durée de trois mois.

Art. 4791.—La vacance du 30 juin au 1er septembre n'est pas une interruption.

Art. 4792.—Si les interruptions réunies excèdent trois mois, la Chambre peut, par règlement, couvrir cette irrégularité en, par l'aspirant, payant au trésorier de la Chambre une somme de vingt-cinq piastres, sans préjudice du paiement des autres sommes qu'il est tenu de payer pour obtenir sa commission.

Art. 4793.—L'aspirant à la pratique du notariat, qui désire subir son examen, doit donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit, à cet effet, au moins quinze jours avant l'ouverture de la session où il doit se présenter.

ART. 4794.—Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant, tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance.

Il doit être accompagné d'une somme de sept piastres, pour couvrir les frais de publication, prescrite par l'art. 4795, avec, en outre, ses brevets, transport de brevet, acte de naissance, ses certificats et autres documents requis par le présent chapitre.

ART. 4795.—Le secrétaire du lieu où la Chambre doit siéger, donne, pendant une semaine, un avis en langue française et en langue anglaise, par affiches dans les bureaux des deux secrétaires, et par annonces dans les journaux, conformément aux règlements de la Chambre, du jour et de l'heure auxquels l'examen doit avoir lieu ainsi que des nom, prénoms et résidence de chaque aspirant.

ART. 4796.—Pour être admis à subir son examen pour l'admission à la pratique, l'aspirant doit prouver à la satisfaction de la Chambre des notaires :

1. Qu'il n'a pas perdu sa qualité de sujet britannique ;

2. Qu'il réside dans la Province ;

3. Qu'il a tenu une bonne conduite pendant sa cléricature ;

4. Qu'il a servi de bonne foi, sous un notaire pratiquant, pendant le temps voulu par l'un ou l'autre des articles 4787 et 4788, suivant les études légales qu'il a faites.

ART. 4797.—L'aspirant qui laisse écouler douze mois après l'expiration de sa cléricature sans subir son examen ne peut être admis à prouver ce que l'article 4796 exige, qu'après avoir :

1. Obtenu de la Chambre un règlement qui lui permette de procéder à cette preuve ;

2. Payé au trésorier la somme de cent piastres.

Art. 4798.—La Chambre peut faire comparaître devant elle, par ordre sous les seing et sceau de son président ou de son vice-président, et le contreseing de l'un de ses secrétaires, toute personne que l'aspirant ou les opposants désirent faire entendre à l'encontre ou au soutien des allégations sur la vie et les qualités de l'aspirant.

Le serment est administré au témoin par le président de la séance.

Art. 4799.—Le clerc de notaire mineur peut subir son examen pour admission à la pratique, mais sa commission ne lui est octroyée que lorsqu'il a atteint sa majorité.

Art. 4800.—Le clerc de notaire peut subir son examen à la session la plus rapprochée de la fin de sa cléricature ; mais sa commission de notaire n'est octroyée qu'à l'expiration de sa cléricature.

Art. 4801.—L'examen a lieu publiquement à toute session ordinaire de la Chambre, par écrit et de vive voix, conformément aux règles et règlements de la Chambre ; mais, pour être admis à l'examen oral, il faut que l'examen par écrit soit jugé satisfaisant.

Art. 4802.—L'examen comprend la science du droit, la pratique du notariat et la rédaction des actes notariés.

Art. 4803.—Si l'examen oral aussi est satisfaisant, la Chambre octroie à l'aspirant sa commission de notaire sur paiement au trésorier d'une somme de cinquante piastres.

Art. 4804.—Avant de commencer à pratiquer, tout notaire doit prêter, devant un juge de la Cour Supérieure, les serments d'office et d'allégeance dont le certificat est inscrit sur sa commission.

Art. 4805.—La commission et les certificats de prestation des serments d'allégeance et d'office doivent être enregistrés à l'un des secrétariats de la Chambre des notaires et au bureau du registraire de la Province.

Art. 4806.—En faisant enregistrer sa commission à l'un des secrétariats de la Chambre, tout notaire doit aussi faire enregistrer la déclaration du lieu où il entend pratiquer, et faire le dépôt de la signature qu'il adopte pour signature officielle, et qu'il ne peut changer sans l'autorisation de la Chambre.

Art. 113 des Règlements. — Le programme des examens, pour l'admission à la pratique, est le suivant :

| SUJETS | Nombre des questions. | Total des points sur chaque sujet. |
|---|---|---|
| 1. Personnes et biens . . . . . . . | 2 | 10 |
| 2. Successions . . . . . . . . . . . | 3 | 15 |
| 3. Testaments . . . . . . . . . . . | 3 | 15 |
| 4. Donations . . . . . . . . . . . | 3 | 15 |
| 5. Substitutions . . . . . . . . . . | 2 | 10 |
| 6. Obligations . . . . . . . . . . . | 3 | 15 |
| 7. Communauté . . . . . . . . . . | 3 | 15 |
| 8. Vente et louage . . . . . . . . | 2 | 10 |
| 9. Enregistrement . . . . . . . . . | 3 | 15 |
| 10. Prescription . . . . . . . . . . | 2 | 10 |
| 11. Droit commercial. — Comptabilité. — Notions d'économie politique . . . | 6 | 30 |
| 12. Procédure non contentieuse . . . . . | 2 | 10 |
| 13. Rédaction d'actes . . . . . . . . | 1 | 5 |
| Totaux . . . | 35 | 175 |

Minimum à conserver : 120 points.

### Avis de l'aspirant à la pratique

Canada,
Province de Québec, [*Lieu et date*].
District de

à M. N. P.
Secrétaire de la Chambre des notaires.

Monsieur,

Je, soussigné,

de , ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la Chambre des notaires, pour subir mon examen pour l'admission à la pratique du notariat.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

.....................

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps, avec dépôt de $7.00.

Il est désirable que l'aspirant mentionne s'il a obtenu un diplôme de bachelier, ou s'il a fait deux années de cours de droit dans une université.

# APPENDICE III

## REGLEMENTS SPECIAUX

## CONCERNANT L'ADMISSION A L'ETUDE ET A LA PRATIQUE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

### Extraits de la Loi Médicale de Québec.

(Statuts refondus de Québec, 1909)

ADMISSION À L'ÉTUDE

" 4924. 1. Nul ne peut être admis à l'étude de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique avant d'avoir obtenu un certificat de compétence du Bureau provincial de Médecine [1].

2. Ont droit à ce certificat :

*a)* Tous les détenteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts à eux conférés par une université canadienne ou des îles britanniques ;

*b)* Ceux qui ont subi avec succès l'examen requis par le Bureau provincial de Médecine pour les aspirants à l'étude ;

(1) Le Bureau provincial de Médecine s'assemble : à Montréal, le deuxième mercredi de juillet ; à Québec, le dernier mercredi de septembre.

*c*) Ceux qui ont subi avec succès un examen préliminaire, jugé équivalent par le Bureau provincial de Médecine, devant un collège ou un bureau autorisé par la loi à faire subir tel examen en dehors de la Province.

" 4925. Les bacheliers doivent adresser au registraire, au moins dix jours avant la date de l'assemblée du Bureau provincial de Médecine, leurs diplômes ainsi que leur acte de naissance et le montant des honoraires fixés par règlement pour les aspirants à l'étude. Ils doivent de plus joindre aux documents ci-dessus une déclaration attestée sous serment devant un juge de paix ou un commissaire de la Cour Supérieure.

" 4926. Avant d'être admis à subir son examen devant le bureau d'examinateurs pour l'étude de la médecine, l'aspirant doit donner au registraire un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant la date fixée pour les examens. Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, date, lieu de naissance et résidence de l'aspirant, les institutions et endroits où il a fait ses études, et être accompagné de l'acte de naissance de l'aspirant et du montant des honoraires fixés par le règlement du Bureau provincial de Médecine.

### De l'admission à l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

" 4929. Tout étudiant en médecine, en chirurgie et en obstétrique, admis à l'étude après le premier janvier 1910, doit suivre durant cinq ans des cours de médecine, de chirurgie et d'obstétrique dans une université de la Province.

" 4931. Pour faire subir des examens aux aspirants à l'exercice de la médecine, il est créé un bureau appelé " Bureau Médical d'Examinateurs " composé, pour les deux tiers, de professeurs de facultés de médecine des universités (Laval de Québec, Laval de Montréal, et McGill de Montréal), mentionnées à l'article 4897, et pour un tiers de représentants du Collège.

Les examinateurs de ce Bureau demeurent en office pendant quatre ans.

"4933. 1. L'aspirant à l'exercice de la médecine qui désire subir un examen devant le Bureau Médical d'Examinateurs doit, en sus des autres conditions fixées par règlement, donner au registraire du Collège un avis par écrit suivant la formule 5 (1), au moins quinze jours avant l'examen qu'il doit subir, et cet avis doit être accompagné de l'honoraire fixé par règlement.

2. Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance, et indiquer le nom de l'université où il doit subir son examen.

" 4935. Les rapports des examens ci-dessus faits suivant la formule 6 sont transmis au registraire du Collège. Le Bureau provincial de Médecine, suivant ces rapports et sur présentation d'un diplôme universitaire de docteur en médecine, accorde la licence. Les droits conférés par cette licence ne peuvent être exercés qu'à partir de la date de l'assermentation du licencié suivant la formule 12.

---

(1) Pour obtenir les formules mentionnées dans cette loi, l'élève doit s'adresser au secrétaire de la Faculté de Médecine.

" 4936. Personne ne pourra, après avoir passé les examens à la pratique, commencer à pratiquer comme médecin avant qu'il se soit écoulé cinq années consécutives depuis la date de l'enregistrement, au Bureau du Collège, de son diplôme de bachelier ou de son brevet d'admission à l'étude.

" 4937. Aucune personne ne peut exercer la médecine, la chirurgie ou l'obstétrique dans la Province, à moins d'avoir obtenu une licence du Bureau provincial de Médecine. Pour obtenir cette licence il faut avoir satisfait aux exigences de cette section et être porteur d'un diplôme de docteur en médecine décerné par l'une des universités mentionnées à l'article 4897 ou approuvé par le Bureau provincial de Médecine.

---

## Règlements spéciaux du Bureau provincial de Médecine

---

### Examens préliminaires

Ceux qui ne sont pas bacheliers doivent subir, devant les examinateurs du Bureau, un examen satisfaisant sur les matières formant l'objet d'un cours classique.

Quinze jours avant la date de cet examen préalablement annoncé dans un journal quotidien des districts de Montréal, de Québec et de Saint-François, ainsi que dans une revue médicale française et anglaise, le candidat doit, en tous points, se conformer à l'article 4926 de la Loi Médicale de Québec précitée.

L'honoraire est de vingt-cinq piastres ($25.00).

Quand le registraire aura reçu du candidat à l'examen préliminaire l'avis requis, le certificat de naissance, le certificat d'étude et de moralité et l'honoraire, il transmettra au candidat une carte d'identité.

Les formules que contient cette carte d'identité doivent être exactement remplies par le directeur de l'institution où a étudié le candidat. La photographie devra être accolée à l'endroit indiqué.

Le candidat contresignera cette photographie en présence du registraire ou de l'un des examinateurs, le jour de l'examen.

Aucun candidat n'est admis à l'examen préliminaire, s'il n'a cette carte d'identité.

L'examen préliminaire est fait par les examinateurs nommés par le Bureau ou, à son défaut, par le président, sous leur surveillance ainsi que sous celle du registraire.

Ces examens ont lieu deux fois par année, à Montréal (en juillet), et à Québec (en septembre), alternativement. Ils commencent ordinairement le mardi de la semaine précédant immédiatement l'assemblée semi-annuelle du Bureau provincial de Médecine.

L'examen est oral ou écrit.

Pourvu qu'ils demeurent d'accord avec la loi et les règlements du Bureau, les examinateurs sont libres de faire les arrangements qu'ils jugent convenables relativement à la régie de l'examen des candidats.

Les candidats devront conserver au moins la moitié des points affectés à chaque groupe (sciences et lettres), sinon, ils seront obligés de reprendre le groupe sur lequel ils auront échoués.

Le candidat qui, dans l'un quelconque des deux groupes

n'aura pas conservé sur une matière le minimum des points exigé, tout en ayant conservé la moitié des points affectés au groupe, sera tenu de ne reprendre que cette matière. (Loi Médicale de Québec, 1928).

Le minimum des points pour chaque matière est d'un tiers.

Les examens durent deux jours. Le premier jour est consacré aux sciences, et le second aux lettres.

---

### Ordre des matières. — Points assignés à chaque matière

---

| | Premier jour | | | (Sciences) | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arithmétique...... | 9 h. à | 10 | h. a. m. | 100 | points. |
| Algèbre........... | 10 h. à | 11 | h. a. m. | 60 | " |
| Géométrie......... | 11 h. à | 12 | h. a. m. | 60 | " |
| Chimie............ | 12 h. à | 12.45 | h. p. m. | 100 | " |
| Physique......... | 2.30 h. à | 4 | h. p. m. | 200 | " |
| Philosophie........ | 4 h. à | 5 | h. p. m. | 100 | " |
| Botanique......... | 5 h. à | 5.45 | h. p. m. | 40 | " |
| Zoologie.......... | 5.45 h. à | 6.30 | h. p. m. | 40 | " |

| | Deuxième jour | | | (Lettres) | |
|---|---|---|---|---|---|
| Langue maternelle. | 9 h. à | 10.30 | h. a. m. | 200 | points. |
| Latin............. | 10.30 h. à | 12 | h. a. m. | 120 | " |
| Langue étrangère.. | 2 h. à | 3 | h. p. m. | 120 | " |
| Histoire........... | 3 h. à | 4 | h. p. m. | 80 | " |
| Géographie ....... | 4 h. à | 5 | h. p. m. | 80 | " |
| Littérature........ | 5 h. à | 6 | h. p. m. | 120 | " |

## Examen pour la licence

Les examens en médecine ont lieu deux fois l'an : à la fin et au commencement de l'année académique des facultés de Médecine des Universités Laval et McGill.

Chacune des facultés fixe pour elle-même le lieu et la date de l'examen. Le doyen en donne avis au président du Collège au moins quinze jours d'avance, et celui-ci transmet cet avis au registraire.

Le registraire adresse alors au secrétaire de chaque Faculté des blancs d'application pour les aspirants aux examens.

L'aspirant remplit un blanc et le transmet au registraire avec les certificats suivants :

La date de son inscription (brevet), assiduité aux cours, bonne conduite et stage hospitalier.

Le registraire, après vérification des titres transmis par les aspirants, prépare trois listes, pour chaque matière d'examen, contenant les noms des candidats disposés par lettre alphabétique.

L'une de ces listes est transmise à l'examinateur nommé par le Collège, la seconde au secrétaire de la Faculté où les aspirants se présentent, et la troisième est gardée de record, au Bureau.

La signature du registraire apposée à la liste indique que les candidats inscrits ont droit de se présenter à l'examen. Aucun candidat à la licence ne peut être accepté à l'examen s'il n'est inscrit sur cette liste.

Les examens se poursuivent sans interruption de 9.30 heures à 12 heures a. m. et de 2 heures à 6 heures p. m. ou de 8 à 11 heures.

Les examinateurs font rapport au registraire.

Le registraire dresse une liste générale par ordre alphabétique, et la soumet au Comité des créances, à sa réunion régulière.

Chaque candidat à l'étude et à la pratique de la médecine a son dossier d'examen inscrit sur une carte adoptée à cette fin, et qui est conservée en filière.

Si un aspirant à l'examen néglige de se présenter, l'examinateur l'indique, par une croix rouge, en regard de son nom.

## La licence

1o Les qualifications et les titres des candidats à l'exercice de la médecine seront examinés et jugés par le Comité des créances dont les décisions, prises conformément à la loi médicale, devront, pour être valides, être ratifiées par le Bureau de Médecine. (4911 S. R. Q.)

2o Tout candidat à la licence devra prouver qu'il a atteint l'âge de vingt et un ans. (4910 S. R. Q.)

3o Lorsque les titres et documents produits par un candidat seront en règle, ce candidat prêtera serment d'office le jour de la réunion du comité des créances et aura droit à sa licence après ratification par le Bureau des Gouverneurs. Dans le cas contraire, le comité fera rapport au Bureau des Gouverneurs des irrégularités qu'il aura constatées, et ces candidats devront attendre la réunion du Bureau avant de prêter serment d'office et de recevoir leur licence. La formule du serment d'office sera conforme à la formule 12 annexée à la loi médicale. (4910 S. R. Q.)

4o Les licences ne seront données que lors des assemblées semi-annuelles du Bureau. Cependant, le Bureau pourra, par une résolution spéciale, autoriser le président, ou à son défaut, l'un des vice-présidents, à faire prêter serment à une autre époque, aux candidats qui ayant fait la demande de la licence à une assemblée semi-annuelle et l'ayant obtenue auraient été empêchés par des causes valables de venir la réclamer au temps convenu. (4910 S. R. Q.)

HONORAIRES

1o Les honoraires suivants seront payables au Collège : (4911 S. R. Q.)

| | |
|---|---|
| Certificat d'admission à l'étude de la médecine ou "brevet", y inclus l'enregistrement.... | $25.00 |
| Licence ou diplôme permettant de pratiquer la médecine, y inclus l'enregistrement........ | 50.00 |
| Contribution annuelle des membres (4002 U. S. R.)................................ | 4.00 |
| Tout certificat délivré par le régistraire..... | 1.00 |
| Contribution annuelle des sages-femmes....... | 2.00 |
| Enregistrement de titres et de degrés autres que ceux enregistrés lors de l'obtention de la licence ................................ | 2.00 |
| Honoraires pour l'examen et l'enregistrement des sages-femmes ........................ | 20.00 |

2o Tous les candidats à l'étude de la médecine ou à la licence devront déposer entre les mains du registraire, au moins dix jours d'avance, en même temps que leurs certifi-

cats, le montant des honoraires qui deviendraient dûs au Collège dans le cas d'un examen heureux. (4001 S. R. Q.)

3o Si le candidat à la licence est rejeté à sa première épreuve, le Collège lui retiendra la moitié de son honoraire et il en sera ainsi pour l'étudiant qui n'aura pas réussi dans son examen pour l'admission à l'étude; la balance des honoraires dans les deux cas sera remise au candidat malheureux. Si le candidat échoue subséquemment il ne lui sera fait aucune remise. (4910 S. R. Q.)

---

## Addition aux règlements du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec

---

### Distribution des cours

*Première et seconde année.*

| SUJET | Points à l'examen |
|---|---|
| Chimie générale .......................... | 30 |
| Anatomie descriptive ...................... | 100 |
| Anatomie topographique .................. | 100 |
| Physiologie théorique et pratique.......... | 100 |
| Histologie normale théorique et pratique... | 30 |
| Chimie médicale (cours pratiques)......... | |
| Anatomie théorique ...................... | |
| Physiologie .............................. | |

Examen sur toutes ces matières à la fin de la seconde année. sauf sur la pathologie générale.

*Troisième année.*

| SUJET | Points à l'examen |
|---|---|
| Pathologie générale ..................... | 100 |
| Pathologie interne ..................... | |
| Pathologie externe ..................... | |
| Thérapeutique, matière médicale et pharmacologie ........................... | |
| Accouchements ......................... | |
| Bactériologie pratique .................. | 30 |
| Médecine opératoire. .................... | |
| Diagnostique médicale et chirurgicale à l'hôpital ........................... | |

Examens sur la pathologie générale et la bactériologie seulement, à la fin de la troisième année.

Il y aura reprise pour les examens auxquels l'élève n'aura pas satisfait, après la seconde année, à la condition d'avoir satisfait sur l'ensemble.

*Quatrième année.*

| SUJET | Points à l'examen |
|---|---|
| Pathologie interne ..................... | 100 |
| Pathologie externe ..................... | 60 |
| Thérapeutique, matière médicale et pharmaceutique ......................... | 60 |
| Accouchements ......................... | 100 |
| Anatomie pathologique .................. | 30 |
| Médecine opératoire ..................... | 30 |
| Gynécologie ........................... | |
| Pédiatrie théorique et pratique ........... | 30 |
| Médecine légale et toxicologie............. | 30 |
| Clinique interne ....................... | |
| Clinique externe ....................... | |

Examens sur : 1o les deux pathologies; 2o la matière médicale : 3o les accouchements ; 4o la médecine opératoire ; 5o l'anatomie pathologique ; 6o la pédiatrie ; 7o la médecine légale et 8o la toxicologie.

*Cinquième année.*

| SUJET | Points à l'examen |
|---|---|
| Hygiène | 60 |
| Physiothérapie | |
| Cours cliniques des maladies des yeux, du nez et de la gorge | 30 |
| Gynécologie | 30 |
| Maladies nerveuses et mentales | 30 |
| Syphilis et dermatologie | 30 |
| Histoire de la médecine et déontologie | 10 |
| Clinique interne | 100 |
| Clinique externe | 100 |
| Clinique des enfants et maladies infectieuses | 30 |
| Clinique obstétricale | 75 |

L'examen de pédiatrie sera facultatif, clinique ou théorique.

Examens de la 5ème année : hygiène, clinique interne, clinique externe, clinique obstétricale, ophtalmologie, pédiatrie, cours spéciaux.

Les élèves devront suivre l'hôpital pendant 3 années dont les deux dernières seront consacrées à faire le stage hospitalier.

Nul élève ne peut, après sa seconde année, commencer les cours de la troisième année, s'il n'a subi avec succès l'ins-

cription précédente, c'est-à-dire, s'il n'a conservé la moitié des points affectés à l'ensemble des examens, à la fin de la deuxième année.

Chaque élève devra avoir assisté à pas moins de 20 accouchements.

L'élève doit conserver au moins 50 pour cent, sur l'ensemble des points — et 50 pour cent sur chaque matière en particulier. S'il conserve la moyenne sur l'ensemble, il peut reprendre toutes matières sur lesquelles il a échoué.

L'examen d'un élève énervé ou malade peut être remis à plus tard, si la majorité du comité y consent.

La note donnée est finale.

N. B. — Toute correspondance au sujet des affaires qui sont du ressort du Collège des Médecins et Chirurgiens, comme le brevet, la licence, etc., doit être adressée à **M. le registraire, 30, rue Saint-Jacques, Montréal, P. Q.**



# APPENDICE IV

---

## REGLEMENTS SPECIAUX

### Pour l'admission à l'étude et à la pratique de la chirurgie dentaire dans la province de Québec

---

### I — ADMISSION À L'ÉTUDE

1o — Les examens d'admission à l'étude ont lieu à Montréal deux fois par année, le premier mercredi d'avril et le deuxième mercredi de septembre.

2o — Les demandes d'inscription doivent être faites par le candidat en personne au secrétaire, à qui il remettra un reçu du trésorier, au moins dix jours avant l'examen.

3o — Le candidat aura à verser entre les mains du trésorier un honoraire de $20.00. En cas d'insuccès, il sera fait remise de la moitié de l'honoraire.

4o — Le candidat devra aussi présenter un certificat de bonne conduite.

5o — Le candidat peut subir l'examen sur un seul groupe d'abord et attendre à l'examen subséquent pour les matières du second groupe : il aura alors à verser un nouvel honoraire de $10.00. L'insuccès sur une matière entraîne l'insuccès pour tout le groupe contenant cette matière.

6o — Pour être admis, il faut avoir conservé 60 pour cent sur le latin, le français, l'anglais et l'arithmétique, et 50 pour cent sur les autres matières.

---

## Programme de l'examen pour l'admission à l'étude

---

### GROUPE A. — LETTRES

LATIN. — Commentaires de César, livres I, II, III; Enéide de Virgile, chants I, II. Questions sur la grammaire et la construction.

ANGLAIS. — Questions sur la grammaire et analyse. Traduction en français de quelques passages de *Vicar of Wakefield*, par O. Goldsmith. Traduction en anglais de quelques phrases françaises.

FRANÇAIS. — Questions sur la grammaire et analyse. Etude critique et grammaticale des *Femmes savantes*, de Molière, pour 1912.

LITTERATURE. — Principes ; histoire de la littérature grecque et latine (auteurs classiques) ; histoire de la littérature française depuis le 17e siècle jusqu'à nos jours.

HISTOIRE. — Connaissances générales de l'histoire de la Grèce et de Rome. Connaissance plus approfondie des histoires de France, d'Angleterre et du Canada.

GEOGRAPHIE moderne, principalement de l'Empire Britannique et de la France, de leurs colonies et possessions, principalement du Canada.

GROUPES B. — SCIENCES

ARITHMETIQUE, jusqu'aux racines carrées inclusivement ; connaissance pratique du système métrique.

ALGEBRE, jusqu'aux équations à deux inconnues du premier degré inclusivement.

GEOMETRIE. — Euclide, livres I, II, III, et les vingt premières propositions du livre VI ; mesure de la surface et du volume des corps géométriquement réguliers. On peut remplacer Euclide par Esseyric, Chap. I, II, III, IV de la géométrie plane.

BOTANIQUE. — Eléments, d'après l'ouvrage de Gray : *How plants grow*, ou celui de Moyen : *Cours élémentaire de botanique*.

CHIMIE.—Eléments, d'après Wurtz, Troost ou Remsen.

PHILOSOPHIE. — Logique, métaphysique, morale, d'après Jaffre, Jouin, Zigliara, ou la *Philosophie chrétienne* des Frères, par L. Poissy.

PHYSIQUE. — Eléments d'après Ganot : Statique et dynamique des corps solides, liquides et gazeux ; chaleur.

II — ADMISSION À LA PRATIQUE

Pour obtenir une licence permettant de pratiquer comme chirurgien dentiste dans la province de Québec, il faut avoir rempli les conditions suivantes :

1o Avoir, avant de commencer l'étude de la chirurgie dentaire, passé le brevet exigé par le C. C. D. P. Q., ou être

porteur d'un diplôme de bachelier. (Voir plus loin). Honoraire d'examen $20.00.

2o S'être inscrit chez le registraire du Collège. Honoraire, $5.00.

3o Avoir suivi un cours de quatre années dans une école dentaire reconnue par le C. C. D. P. Q., et y avoir passé avec succès tous les examens sur les matières suivantes devant un assesseur du dit Collège :

| | |
|---|---|
| 1o Anatomie générale, descriptive et pratique . . . . . . | (deux années). |
| 2o Physiologie générale . . . . . | " |
| 3o Chimie . . . . . . . . | " |
| 4o Histologie . . . . . . . | " |
| 5o Technique opératoire . . . . . | " |
| 6o Anatomie et physiologie dentaire. . | " |
| 7o Pathologie dentaire . . . . . | " |
| 8o Chirurgie buccale . . . . . . | " |
| 9o Bactériologie . . . . . . . | " |
| 10o Hygiène . . . . . . . . | " |
| 11o Dentisterie opératoire . . . . . | " |
| 12o Couronnes et ponts . . . . . | " |
| 13o Prothèse . . . . . . . . | " |
| 14o Métallurgie . . . . . . . | " |
| 15o Matière médicale . . . . . . | " |
| 16o Orthodontie . . . . . . . | " |
| 17o Anesthésie . . . . . . . | " |
| 18o Jurisprudence dentaire . . . . | " |

4o Avoir, au moins un mois avant l'examen final, déposé chez le secrétaire du C. C. D. P. Q. : *a)* la somme de $60.00, honoraire de la licence, *b)* une demande écrite d'envoyer un assesseur, *c)* les cartes de cours certifiées tel que mentionné dans l'art. 3e, *d)* une carte du registraire certifiant qu'on est sous brevet et enregistré depuis quatre années.

5o Avant d'assister à l'examen d'un élève, l'assesseur inscrira dans un livre *ad hoc* ses nom et prénoms, et vérifiera s'il est qualifié pour être examiné pour la licence. Il notera ses observations, et si son rapport est favorable, le Collège des Chirurgiens Dentistes lui délivrera une licence sans autre examen.

6o Si le rapport est défavorable, l'élève aura droit à une remise de trente piastres, mais il devra de nouveau payer soixante piastres pour un examen subséquent.



## APPENDICE V

## REGLEMENTS DE L'ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

### Règlement concernant l'examen préliminaire d'admission à l'étude de la pharmacie, et les examens primaire et final pour l'obtention du certificat et de la licence de pharmacien

Les examens final et primaire ont lieu à Montréal au mois d'avril ; et à Québec à l'automne.

Les examens préliminaires ont lieu à Montréal et à Québec, les premiers jeudis de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Les candidats doivent donner avis, par écrit, au régistraire, de leur intention de se présenter, au moins dix jours avant le jour fixé pour les examens. Toute demande présentée après la limite des dix jours ne peut être acceptée. Une formule de demande imprimée peut être obtenue du régistraire, et doit être signée par le candidat. Le diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences, bachelier ès lettres d'un collège affilié à une université canadienne tient lieu de l'examen préliminaire d'admission à l'étude.

Dans ce cas l'aspirant doit faire effectuer son enregistrement au secrétariat de l'association, en présentant personnellement son diplôme et les preuves de son identité.

Le porteur du diplôme de " bachelier en pharmacie " de l'Université Laval est exempté de l'examen primaire. Les autres conditions fixées par les règlements étant remplies, le certificat de " commis certifié " lui est accordé sur présentation de ses titres.

### Examen préliminaire pour l'admission à l'étude

Le candidat devra avoir une connaissance étendue des différentes parties de la langue française, écrire une composition, dix lignes de dictée et analyser une phrase correctement. S'il est anglais, le candidat ne sera pas obligé d'analyser ni requis d'avoir une connaissance très étendue des diverses parties de la langue française.

Le candidat devra avoir une connaissance étendue des différentes parties de la langue anglaise, écrire une composition, dix lignes de dictée et analyser une phrase correctement. S'il est français, le candidat ne sera pas obligé d'analyser ni requis d'avoir une connaissance très étendue des diverses parties de la langue anglaise.

Le candidat doit aussi : savoir les règles de la grammaire latine ; traduire dix lignes prises du premier livre de César ; avoir une connaissance théorique et pratique très étendue de l'arithmétique ; être versé dans la géographie du monde ; être bien au courant des principaux points de l'histoire du Canada, des Etats-Unis, d'Angleterre et de France.

### Examen primaire pour " commis certifiés "

Le candidat devra pouvoir lire les prescriptions écrites, les traduire en anglais et en français, écrire au complet tous

les mots abrégés, d'une écriture lisible et distincte, signaler les doses inusitées, préparer les médicaments en présence de l'examinateur, les étiqueter et les adresser convenablement.

Reconnaître les préparations galéniques de la pharmacopée anglaise, tels qu'extraits, teintures, poudres simples et composées, donner la proportion des ingrédients actifs, leur mode de préparation, ainsi que leurs doses ; donner la définition et l'explication des diverses opérations de laboratoire.

Reconnaître les échantillons de racines, écorces, feuilles, fruits, suc, etc., employés en médecine et nommer les préparations officinales dont elles font partie.

Connaître les lois des combinaisons chimiques ; la nature et la propriété des éléments chimiques et leurs composés ; reconnaître les acides, oxydes, sels et autres corps chimiques définis de la pharmacopée anglaise, et donner leurs doses.

Le candidat pour l'examen primaire devra aussi produire les preuves qu'il a servi comme apprenti pendant au moins trois ans, et qu'il a été dûment enregistré durant cette période.

### Examen final pour " Licenciés en Pharmacie "

Le candidat sera requis de posséder une connaissance plus étendue de la matière médicale, de la pharmacie et de la chimie, qu'il ne faut pour l'examen mineur.

Il sera aussi requis de décrire le procédé par lequel sont produits les acides, oxydes, sels et autres composés chimiques définis de la pharmacopée anglaise ; d'expliquer les décompositions qui se produisent dans leur productions et mélanges, par des équations écrites et par des diagrammes ;

et avoir une bonne connaissance des nouveaux produits synthétiques.

Il devra reconnaître les plantes médicinales les plus importantes ; connaître la forme et le caractère distinctif des racines, feuilles, fleurs, etc., en donner l'ordre naturel ; nommer les meilleurs antidotes à administrer d'urgence dans les cas d'empoisonnement par les toxiques ordinaires ; passer un examen satisfaisant sur la chimie analytique, y compris les analyses volumétriques et d'urines.

Le candidat sera de plus requis de produire les preuves qu'il a servi au moins durant quatre années sous un licencié en pharmacie dûment enregistré, qu'il a suivi deux cours de matière médicale, deux cours de chimie et un cours de botanique, qu'il a passé l'examen primaire et atteint l'âge de 21 ans.

Le Conseil de l'association pharmaceutique ne peut accepter qu'un seul cours d'une même matière pour une même année scolaire ; des cours sur une même matière suivis dans des écoles différentes durant la même année scolaire ne peuvent être acceptés que pour un cours. Les cours privés ou d'académie ne sont point acceptés.

Les candidats pour les examens final et primaire devront obtenir dans l'examen écrit au moins 40 pour cent sur chaque sujet et 50 pour cent sur le tout pour leur permettre de se présenter à l'examen oral ; mais celui qui aura ainsi passé l'examen écrit ne sera pas tenu de le reprendre même s'il manque de passer l'examen oral subséquent. A l'examen oral ils devront obtenir au moins 40 pour cent sur chaque sujet ; et pour être qualifiés à recevoir leur licence, ils devront obtenir au moins 60 pour cent des examens écrit et oral réunis. Tout candidat obtenant moins

de 40 pour cent sur un sujet quelconque dans l'examen écrit ou oral, ayant conservé toutefois au moins 50 pour cent sur le total de l'examen écrit et 60 pour cent sur les examens oral et écrit réunis pourra se présenter de nouveau à l'examen suivant, pour être examiné sur ce sujet; et tout candidat manquant d'obtenir les 40 pour cent nécessaires sur deux sujets ou plus devra reprendre en entier le dit examen écrit ou oral. Tout candidat qui ne se présente pas à l'examen suivant pour reprendre le sujet manqué, ou, s'il se présente, faillit de nouveau, sera obligé de reprendre en entier l'examen écrit ou oral, suivant le cas.

Le candidat pour l'examen préliminaire devra obtenir au moins 60 pour cent sur la langue maternelle et l'arithmétique, 50 pour cent sur tous les autres sujets et au moins 60 pour cent sur le tout, pour pouvoir passer. S'il ne réussit pas à conserver la moyenne requise sur un sujet seulement, le candidat aura le privilège de le reprendre à l'examen suivant; mais s'il manque sur plus d'un sujet, il lui faudra reprendre l'examen en entier. Tout candidat qui ne se présentera pas à l'examen suivant pour le sujet sur lequel il a failli auparavant, ou qui, se présentant, échoue de nouveau, sera obligé de subir un nouvel examen sur tous les sujets.

On exigera de tout candidat à l'examen préliminaire une écriture convenable; toute écriture inintelligible subira une perte d'au moins 5 pour cent des points.

Aucun certificat d'examen ne sera accepté des autres associations pharmaceutiques ou collèges, à moins que tel certificat n'ait été accordé après un service de quatre années dans une pharmacie, et un cours d'études qui, dans l'opinion du Conseil de l'association, est équivalent à celui

qui est exigé par les articles de la loi de pharmacie de Québec (Art. 4997-4998 S. R. P. Q.).

Les candidats qui se présentent pour l'examen final n'étant pas âgés de vingt et un ans peuvent être admis à l'examen; mais, dans le cas où ils passeraient avec succès, leur licence sera retenue jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur majcrité.

Les étudiants n'auront pas la permission de se présenter pour l'examen final à moins d'avoir passé précédemment l'examen primaire, et avoir été dûment enregistrés comme apprentis certifiés ou commis certifiés respectivement.

### Honoraires pour examens

Les honoraires à payer par les candidats, en plus de l'honoraire pour l'enregistrement annuel, avant de se présenter pour l'examen sont, pour l'examen préliminaire $5.00, pour l'examen primaire $10.00 et pour l'examen final $15.00. Ces dits honoraires doivent être payés d'avance au registraire.

Toute personne ayant fait enregistrer son nom pour l'examen et ne se présentant pas perdra tous les honoraires déposés.

En sus des honoraires des examens, il sera exigé une somme de $10.00 pour le diplôme des licenciés.



# ADRESSES

## A

ANDRE, F.—308, rue Lagauchetière-Est. Montréal.
ANTOINE OGER, Très Rév. Père.— La Trappe.
ARCHAMBAULT, abbé A.—165, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.
ARCHAMBAULT, Dr G.—377, rue Saint-Denis, Montréal.
ARCHAMBEAULT, Hon.H.—275,avenue des Pins-Ouest, Montréal.
ARCHAMBEAULT, O.—320, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
ASSELIN, Dr E.-G.—481, rue Saint-Antoine, Montréal.
ATHANASE, Rév. Père. — La Trappe.
AUBRY, Dr H.—249, avenue Laval, Montréal.
AUCLAIR, abbé E.—Archevêché, Montréal.

## B

BABOULENE, A.—1649, rue Esplanade, Montréal.
BADEAUX, Dr G.—325, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
BARIL, Dr G.-H.—730, rue Saint-Hubert, Montréal.
BAULNE, M.-A.—1173, rue Saint-Hubert, Montréal.
BEAUCHAMP, Dr A.—165, rue Saint-Denis, Montréal.
BEAUDRY, Dr J.-A.—367, rue Saint-Hubert, Montréal.
BEAUBIEN, Hon. L.—107, rue Saint-Jacques, Montréal.
BEAUGRAND-CHAMPAGNE, A.—409, rue Durocher, Montréal.
BEAUPRE, E.—502, rue Saint-Hubert, Montréal.
BELANGER, E.—112, rue Crescent, Montréal.
BELLEFEUILLE, Dr G.-Lef. de.—Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, Gamelin.
BENNATI, Mme L.— Montréal.
BENOIT, Dr E.-P.—124, rue Sainte-Famille, Montréal.
BENOIT, Dr D.—256, rue Saint-Denis, Montréal.

BERGER, abbé G., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
BERNARD, Mgr A.-X.—Evêché, Saint-Hyacinthe.
BERNIER, Dr A.—169, rue Mance, Montréal.
BIRON, C.-B.—196, rue Berri, Montréal.
BONNIN, A.—94, boulevard Raspail, Paris.
BOUCHER, Dr S.—412, rue Saint-Denis, Montréal.
BOULET, Dr R.—145, rue Sainte-Catherine-Ouest, Montréal.
BOURGEOIS, Dr B.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.
BOURGOIN, Dr J.—1090, rue Rachel-Est, Montréal.
BOURNIVAL, Rév. Père.— Montréal.
BOURQUE, Dr E.-J.—768, rue Sanguinet, Montréal.
BOUSQUET, C.—963, rue Saint-Hubert. Montréal.
BOUTIN, J.—371, avenue Marlow, Montréal.
BOYER, A.—171, rue Saint-Jacques, Montréal.
BROPHY, abbé J.—796, rue Saint-Denis, Montréal.
BROUGHALL, Rév. Père L.-V.— Montréal.
BRUCHESI, Mgr P.—Archevêché, Montréal.
BRUNEAU, Dr T.—783, rue Saint-Denis, Montréal.

## C

CAMIRAND, Dr J.-O.— Sherbrooke.
CHAGNON, Dr E.-P.—201, avenue Esplanade, Montréal.
CHARLEBOIS, H.—Ecole Polytechnique, Montréal.
CHARTON, P.—80, rue Saint-Denis, Montréal.
CHARTIER, abbé E.—Séminaire, Saint-Hyacinthe.
CHAUMONT, abbé C.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
CHOPIN, Dr J.—97, rue Rachel-Est, Montréal.
CHOQUETTE, Mgr P.—Séminaire, Saint-Hyacinthe.
CONTANT, J.—439, rue Berri, Montréal.
CORMIER, Dr I.—52, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
COTRET, Dr E.-R. de—414, rue Dorchester-Est, Montréal.
COURVILLE, H.-L.—708, rue Saint-Hubert, Montréal.
COUSINEAU, P., avocat.—76, rue Saint-Jacques, Montréal.
CUROTTE, abbé A.—72, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

## D

DAIGLE, Dr C.-A.—277, rue Saint-Denis, Montréal.

DALY, Rév. Père G.— Montréal.

DAUBIGNY, Dr F.-T.—12, rue Saint-Denis, Montréal.

DAUTH, Dr J.-A.— Côteau-du-Lac.

DAUTH, chanoine G.—Archevêché, Montréal.

DECARIE, Hon. J.—470, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

DECARIE, Dr J.-P.—87, rue Sainte-Famille, Montréal.

DECARY, A., avocat.—102, rue Saint-Marc, Montréal.

DELORME, Dr L.-N.—2355, rue Saint-Jacques, Notre-Dame-de-Grâces.

DEL VECCHIO, Dr P.—113, avenue Mont-Royal-Ouest, Montréal.

DEMERS, Dr A.—204, rue Dufresne, Montréal.

DEMERS, Hon. Juge L.-P.—346, chemin Sainte-Catherine, Outremont.

DEROME, Dr G.-W.—411, rue Demontigny-Est, Montréal.

DEROME, Dr W.-J.—270, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

DESAULNIERS, E.—175, rue Beaudry, Montréal.

DESAULNIERS, V.—6, square Richmond, Montréal.

DESJARDINS, abbé J.-L.—Université Laval, Montréal.

DESJARDINS, Dr L.-E.—696, rue Saint-Hubert, Montréal.

DESROSIERS, abbé L.-A.—Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.

DOLLO, A.—Ecole Polytechnique, Montréal.

DONNELLY, abbé J.—351, rue Saint-Antoine, Montréal.

DORVAUX, abbé E., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

DUBE, Dr J.-E.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.

DUBEAU, Dr E.—308, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

DUBUC, chanoine A.-P.—465, rue Lagauchetière-Est, Montréal.

DUFRESNE, Dr E.—238, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

DUFRESNE, Dr G.-A.-H.—131, rue Roy, Montréal.

DUHAMEL, Dr A.—1031, rue Saint-Denis, Montréal.

DU JARDIN, Dr G.—366, rue Craig-Est, Montréal.

DULIEUX, E.—817, boulevard Saint-Joseph-Ouest, Montréal.

DUPUIS, abbé J.—121, rue Saint-Hubert, Montréal.
DUVAL, Dr S.—Ecole Normale, Montréal.
DYONNET, E.—2011, rue Waverley, Montréal.

E

EBRARD, M. — Paris.
EDOUARD, Rév. Père. — La Trappe.
EMARD, Mgr J.-M.—Evêché, Valleyfield.
ETHELBERT, Rév. Père.— Montréal.
ETHIER, Dr A.—232, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

F

FERVAC-LAROSE, A.—1099a, rue Mont-Royal-Est, Montréal.
FILIATRAULT, abbé H.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
FLAHAULT, J.—Université Laval, Montréal.
FORGET, Sir R.—83, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
FORTIER, Dr L.-E.—276, rue Saint-Denis, Montréal.
FOUCHER, abbé J.-A.—3415, rue Saint-Hubert, Villeray.
FOUCHER, Dr A.-A.—96, rue Saint-Denis, Montréal.
FOURNET, abbé P.-A., p. s. s.—1010, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
FRANCHERE, Dr L.—1058, rue Saint-Denis, Montréal.
FRANÇOIS, abbé L.-J.,p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
FREDETTE, D.—185, rue Saint-Denis, Montréal.
FRIGON, C.—380, rue de Fleurimont, Montréal.
FYEN, Alfred.—467, rue Berri, Montréal.

G

GAGNON, abbé A.-O.—Séminaire, Sherbrooke.
GAGNON, Dr E.—1715, avenue du Parc, Montréal.
GARNEAU, H.—178, rue de l'Université, Montréal.
GATTET, abbé B.-M., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GAUTHERON, R.—Université Laval, Montréal.

GAUTHIER, abbé H., p.s.s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
GAUTHIER, abbé O.—4311, avenue Western, Westmount.
GAUTHIER, Dr J.-D.—271, rue Ontario-Est, Montréal.
GENDREAU, Dr J.-G.-A.—14, square Saint-Louis, Montréal.
GENEREUX, Dr D.—440, rue Amherst, Montréal.
GERIN-LAJOIE, Mme M.—33, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GERVAIS, Hon. juge H.—4492, rue Sherbrooke, Westmount.
GODON, Dr C. — Paris.
GOUIN, Sir L. — Québec.
GUERIN, Dr J.-J.—4, avenue Edgehill, Montréal.

H

HARWOOD, Dr F.-A.—108, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HARWOOD, Dr L. de Lotbinière.—50, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HAYNES, J.—239, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal.
HAYNES, W. 239, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal.
HEBERT, abbé E.—Collège, L'Assomption.
HEBERT, abbé Edmour.—Boulevard Saint-Joseph-Est, Montréal.
HEBERT, Rév. Père J.-A., c. s. c.—Collège, Saint-Laurent.
HEBERT, Dr R.—356, rue Saint-Denis, Montréal.
HEBERT, Z.—348, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
HINGSTON, Dr D.—460, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

I

ISIDORE, Rév. Frère.— La Trappe.

J

JASMIN, abbé H.-L.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
JASMIN, chanoine L.-A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
JEANNOTTE, Dr A.-F.—391, rue Visitation, Montréal.
JEANNOTTE, abbé H.-F., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
JETTE, Sir Louis-Amable.— Québec.
JORON, S., notaire. — Valleyfield.

K

KEARNEY, Rév. Père T.— Montréal.
KENT, Dr G.-H.—926, rue Saint-Denis, Montréal.
KOETZ, M.—209, rue Berri, Montréal.

L

LABELLE, Dr A.—479, rue Sanguinet. Montréal.
LABELLE, abbé R., p.s.s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LABERGE, F.-C.—1091, rue Mont-Royal-Ouest, Montréal.
LACHAPELLE, Dr E.-PERSILLIER.—267, avenue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LACOSTE, Sir Alexandre.—71, rue Saint-Hubert, Montréal.
LAFONTAINE, Hon. Juge E.—862, rue Saint-Denis, Montréal.
LAGACE, J.-B.—431, rue Jeanne-Mance, Montréal.
LALIBERTE, abbé F., p.s.s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LALONDE, H.—1110, avenue Laurier-Ouest, Montréal.
LAMARCHE, abbé C.— Sault-au-Récollet.
LANCTOT, H.—310, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LANGEVIN, Dr S.—128, rue Mont-Royal-Est, Montréal.
LAPORTE, H.—1016, rue Dorchester-Ouest, Montréal.
LAROCHE, Dr O.—560, rue Visitation, Montréal.
LAROCQUE, Mgr P.—Evêché, Sherbrooke.
LAROSE, Dr J.-C.—209, rue Nicolet, Montréal.
LASNIER, L.— Longueuil.
LATREILLE, Dr E.—500, rue Saint-Denis, Montréal.
LAURENCE, A.-J.—315, rue Ontario-Est, Montréal.
LAURENT, Dr E.-E.—96, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LEBEL, Dr H.—758, rue Saint-Denis, Montréal.
LECOMPTE, Très Rév. Père E., s. j.—232, rue Bleury, Montréal.
LECOQ, chanoine C., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LECOURS, J.-E.-W.—310, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LEDUC, Dr J.-A.—69, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LELANDAIS, abbé F., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

LELUAU. C.—874, rue Saint-Denis, Montréal.
LEMIEUX, Dr L.-J.—31, square Saint-Louis, Montréal.
LEMIEUX, Hon. R.—Edifice de la banque de Québec, Montréal.
LEOPOLD, Rév. Père. — La Trappe.
LESAGE, Dr J.-A.—36, avenue Laval, Montréal.
LIGUORI, Rév. Frère. — La Trappe.
LORANGER, Hon. Juge L.-O.—230, rue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LORIMIER, Hon. Juge C. Chamilly de.—54, rue Cherrier, Montréal.
LORRAIN, Dr L.-P.-H.—77, avenue Laurier-Est, Montréal.

M

MAILHOT, A.—2203, rue Ontario-Est, Montréal.
MANSEAU, C.—1265, rue Saint-Hubert, Montréal.
MANY, abbé V., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
MARCEAU, E.—New-Birks bldg, square Philipps, Montréal.
MARIEN, Dr P.-A.—129, rue Sherbrooke-Fst, Montréal.
MARSAN, J.-A.— La Trappe.
MARSOLAIS, Dr A.-R.—Chemin Sainte-Catherine, Montréal.
MARTIN, Chan. W.-C.—Archevêché, Montréal.
MASSON, Dr R.—127, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MATHIEU, Hon. Juge M.—185, rue Saint-Denis, Montréal.
MAUR, Rév. Père.— La Trappe.
MAURICE, abbé J.-O.—Ecole Normale, Montréal.
McCRORY, abbé J.—Archevêché, Montréal.
MERCIER, Dr A.—105, rue Saint-Denis, Montréal.
MERCIER, Dr O.-F. 394, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MERCIER, P.-E.—5, Montée du Zouave, Montréal.
MIGNAULT, Dr G.-E.—212, rue Visitation, Montréal.
MIGNAULT, Dr L.-D.—54, rue Durocher, Montréal.
MONK, Hon. F.-D.— Ottawa.
MONTPETIT, E., avocat.—4924, rue Sherbrooke, Westmount.
MOREAU, Dr G.-T.—905, rue Saint-Denis, Montréal.

MORIN, L.-J.-S., avocat.—432, avenue Pie IX, Maisonneuve.
MORIN, V., notaire.—103, rue Saint-Urbain, Montréal.

N

NAGANT, H.— La Trappe.
NANTEL, chanoine A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
NEVEU, abbé R., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
NOEL, Dr O.—156, Parc Lafontaine, Montréal.
NOLIN, Dr J.—537, rue Saint-Denis, Montréal.

O

OBALSKI, J.—Edifice de la banque de Québec, Montréal.

P

PAPINEAU, abbé A.—Collège, Saint-Jean.
PASQUIER, abbé A., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PAGNUELO, Hon. Juge S.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
PARIZEAU, Dr T.—323, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
PERODEAU, Hon. N., notaire.—781, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PERRAULT, Antonio, avocat.—2155, rue Jeanne-Mance, Montréal.
PERRIER, abbé P.— Saint-Lambert.
PILON, H.—1956, rue Christophe-Colomb, Montréal.
POIVERT, J.—Ecole Polytechnique, Montréal.

Q

QUINTIN, A.-D.—760, rue Ontario-Est, Montréal.

R

RACICOT, Mgr Z.—Archevêché, Montréal.
REID, Dr J.-C.—Laboratoire de biologie, Ferme

expérimentale, Ottawa.

REID, abbé M. Montréal.

RHEAUME, Dr Z.—784, rue Saint-Denis, Montréal.

RICARD, Dr A.—473, rue Saint-Denis, Montréal.

RICHARD, Rév. Père A.-D., c.s.v.—Collège Bourget, Rigaud.

RIVET, Dr A.-N.—166, rue Rachel-Est, Montréal.

ROBERGE, Rév. Père M., c.s.v.—Collège, Joliette.

ROBICHON, Dr A.—335, rue Saint-Denis, Montréal.

ROY, Mgr E.—Archevêché, Montréal.

S

SABOURIN, abbé A.-P.—Séminaire, Valleyfield.

SAINT-JACQUES, Dr E.—29, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

SAINT-PIERRE, Dr A.—703, rue Saint-Hubert, Montréal.

SAINT-PIERRE, Dr C.—486, rue Saint-Denis, Montréal.

SAINT-JAMES, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-ALPHONSINE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-ANNE-MARIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-CATHERINE DU ROSAIRE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-ELISA, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINT-FORTUNAT, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-LOUISE DE SAVOIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-LUDGARDE DU SACRE-COEUR, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-MARIE DES LYS, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-MARIE-ODILE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-MARIE-PIA, Soeur.—357, rue Saint-Antoine, Montréal.

SAINTE-MAXIMILIENNE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-OLIVINE, Mère.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-SOPHRONIE, Soeur.—326, rue Guy, Montréal.

SAINTE-THEOPHANIE, Soeur.—Villa-Maria, Montréal.

SAINTE-THEOTISTE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAUVEZ, Dr E.— Paris.
SHAUGHNESSY, Sir Thomas.—905, rue Dorchester-Ouest. Montréal.
SMITH, C.-F.—Hotel Windsor. Montréal.
SYLVESTRE, chanoine A.—Archevêché. Montréal.

## T

TAILLON, Hon. L.-O.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
TARANTO, E.—661, rue Saint-Denis, Montréal.
TASCHEREAU, R., avocat.—11, avenue Oxenden. Montréal.
TELLIER, J.-M., avocat.— Joliette.
TELLIER, Hon. Juge L.—Palais de Justice, Montréal.
TETREAULT, Dr A.—Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, Gamelin.
THIBAUDEAU, Hon. A.-A.—59, rue Saint-Sulpice, Montréal.
TROIE, abbé N.-A., p. s. s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
TRUDEAU, Dr R.—233, rue Sherbrooke-Est. Montréal.

## V

VADBONCOEUR, E.—1782, rue Hutchison, Montréal.
VAILLANCOURT, H.—120, 3ème Avenue, Lachine.
VALIN, Dr C.-N.—525, rue Saint-Denis, Montréal.
VANIER, E.—5, square Beaver Hall. Montréal.
VERNER, Dr L.—397, rue Drolet, Montréal.
VILLENEUVE, Dr G.—322, rue Saint-Denis, Montréal.
VILLENEUVE, chanoine V.—Collège, L'Assomption.
VIROLLE, Dr E.—116, rue Laprairie, Montréal.
VOLBART, abbé A., p. s. s.—165, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.

## W

WALCH, N.— La Trappe.
WEGER, Melle A.—34, rue Drummond. Montréal.
WIALLARD, P.— Paris.
WILFRID, Rév. Frère.— La Trappe.
WILSON, Hon. J.-M.—57, avenue Ontario. Montréal.

# TABLE DES MATIERES

## APPENDICES